Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17120 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 10 FÉVRIER 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

La sécurité des mers

■ Dans un entretien au « Monde », Jean-Claude Gayssot tire les leçons de la marée noire

■ Il demande un engagement européen contre les navires-poubelles

■ Il critique le fonctionnement du plan Polmar

■ Bruxelles autorise la fusion entre TotalFina et Elf

Lire pages 12, 13, 17 et notre éditorial page 16

La gauche allemande baisse les impôts

● Le gouvernement Schröder décide de réduire les impôts de 1999 à 2005 ● Le taux supérieur de taxation des ménages sera ramené de 53 % à 45 % ● En France, le gouvernement Jospin annonce 32 milliards d'excédent de recettes fiscales en 1999 ● Il envisage de réformer la taxe d'habitation

GERHARD SCHRÖDER, le chancelier allemand, veut réduire les impôts des ménages et des entreprises. A Berlin, le conseil des ministres devait adopter, mercredi 9 février, un projet de réforme fiscale qui permettra de baisser, de 1999 à 2005, les impôts pour un montant total de 73 milliards de marks, soit 244 milliards de francs. Par comparaison, l'engagement pris par le gouvernement français est de faire baisser les prélèvements (impôts et charges) de 120 milliards en 2001, 2002 et 2003.

En Allemagne, les ménages seront les premiers bénéficiaires de ces mesures, le taux marginal maximum de l'impôt sur le revenu étant progressivement abaissé de 53 % à 45 %. Les entreprises verront le taux d'imposition des bénéfices passer à 25 % au 1er janvier 2001 et bénéficieront de la suppression d'une taxation de 50 % des plus-values de participation. Cette dernière mesure, souhaitée par le patronat, devrait permettre aux banques et aux assurances de céder leur nombreuses participations industrielles. La gauche allemande entend donc profiter des marges de manœuvre offertes par la croissance pour abaisser les charges des entreprises et distribuer du pouvoir d'achat.

En France, l'excédent de recettes fiscales – la fameuse « cagntotte » – relance le débat sur une réforme de la fiscalité. Le ministre des finances, Christian Sautter, devait annoncer, mercredi au Parlement, que les rentrées fiscales, en 1999, ont finalement dépassé de près de 32 milliards de francs les prévisions initiales. Ajoutée à des dépenses moins fortes que prévu, cette somme a permis d'abaisser le déficit budgétaire 1999 à environ 206 milliards de francs, soit 10 milliards de mieux que l'objectif retenu pour 2000. Le gouvernement envisage donc un « collectif » pour réviser le budget en cours, mais aussi engager la réforme de la taxe d'habitation et financer les dépenses liées aux intempéries.

Lire pages 2 et 6

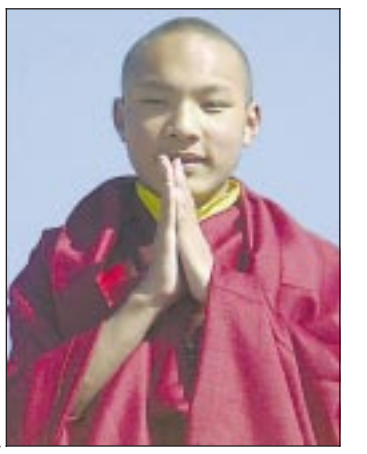

J. MAC DOUGALL/AFP

ENQUÊTE

Cinq minutes d'éternité

Rencontre avec le « Bouddha vivant »

Il y a un mois, le dix-septième karmapa fuyait le Tibet occupé par la Chine et se réfugiait en Inde. La correspondante du *Monde* a pu y rencontrer ce « Bouddha vivant », troisième plus haute autorité spirituelle du bouddhisme tibétain et la seule reconnue par la Chine et le dalaï-lama. L'audience a duré cinq minutes. Pour les fidèles, cinq minutes d'éternité. p. 14

Santé : le succès de la CMU

UN MOIS après son entrée en vigueur, la couverture-maladie universelle (CMU) a déjà permis à des milliers d'exclus d'accéder aux soins médicaux. Les caisses primaires d'assurance-maladie se sont mobilisées, ouvrant des permanences pour répondre à la demande. *« Avec la CMU, le malade humanitaire est en voie de disparition*, affirme Noëlle Lasnes, qui suit ce dossier à Médecins sans frontières (MSF). *Les gens ne sont plus coincés dans des trajectoires interminables pour accéder aux soins. »* Pour les étrangers, la situation est en revanche plus difficile : certaines caisses, notamment à Paris, ont interprété de manières très restrictive les textes sur la CMU.

Lire page 10

Les pirates de la Toile à l'offensive contre les géants de la Netéconomie

YAHOO !, premier moteur de recherche d'information sur Internet, Amazon, légendaire libraire du cyberespace, CNN, célèbre chaîne de télévision internationale, e-Bay, pionnier des sites de ventes aux enchères et Buy. com, super-magasin du réseau mondial, ont été victimes, lundi 7 et mardi 8 février, des assauts de pirates informatiques qui ont bloqué leurs ordinateurs pendant plusieurs heures. Qualifiés *« d'attaques coordonnées et distribuées »*, ces raids ont visé des sites qui font partie des plus visités d'Internet, véritables emblèmes de la Toile. Ils ont également apporté une preuve supplémentaire de la vulnérabilité du réseau face à des pirates organisés.

Ce dernier épisode du terrorisme cyberspatial semble mobiliser une cinquantaine d'adresses Internet différentes, selon les témoignages de e-Bay et Yahoo !. Ce dernier, premier touché lundi, a été submergé par la réception d'un débit d'informations ayant atteint 1 gigabit par seconde, soit un trafic de 20 à 100 fois supérieur à la normale, selon les estimations confiées à l'agence Bloomberg par Jim Magdych, directeur de recherche en sécurité à PGP Security. *« La quantité d'informations moyenne reçue pendant chaque seconde durant l'attaque a dépassé celle que reçoivent certains sites au cours d'une année entière »*, a-t-il précisé.

Les responsables de Yahoo ! ont précisé la nature de l'assaut. Il s'agit d'une *« attaque par refus de service »*, un système bien connu par les spécialistes de la sécurité. Dans la pratique, un utilisateur-pirate envoie au serveur visé une demande d'authentification de son identité. Lorsque le serveur veut lui répondre, il ne parvient pas à le trouver car son adresse Internet est fausse. D'où une attente qui peut se prolonger plus d'une minute avant que la connexion ne soit automatiquement interrompue. A ce moment, le serveur reçoit une demande de même nature et le cycle recommence. Le site se trouve ainsi incapable de répondre aux requêtes des véritables utilisateurs. Pour mettre un terme à ce blocage, les techniciens finissent par trouver un moyen d'identifier les fausses requêtes, ce qui leur permet de les filtrer à leur arrivée.

Pour saturer des installations aussi imposantes que celles de Yahoo !, qui a reçu pas moins de 36 millions de visiteurs pendant le seul mois de décembre 1999, ou d'e-Bay et ses 10 millions de clients, les pirates doivent disposer d'une puissance de feu non négligeable et d'une coordination parfaite. Dans un entretien au magazine *ZDNet,* Barbara Frasier, directeur technique de Cisco, premier fournisseur d'aiguillages (routeurs) d'Internet, faisait récemment remarquer que la mobilisation de quelques centaines de serveurs n'est pas une affaire si délicate qu'il y paraît à première vue.

En fait, le développement des connexions permanentes à Internet dans le grand public via le câble, par exemple, facilite la manœuvre. Ignorant des problèmes de sécurité informatique, ces abonnés, dont les ordinateurs sont toujours allumés, deviennent des recrues, malgré elles, de premier choix pour les pirates qui peuvent utiliser ces machines à l'insu de leurs propriétaires. S'il faut sans doute renforcer la protection des cibles potentielles, il devient également de plus en plus nécessaire de prévenir ces fournisseurs involontaires de matériel aux pirates.

Michel Alberganti

Lire aussi la chronique de Pierre Georges p. 34

E. CONDOMINAS

VOYAGES

Les fantômes de Jordanie

Moïse et Jésus, Alexandre le Grand et l'empereur Hadrien, Godefroi de Bouillon et Saladin... hantent encore les paysages originels de Jordanie. Pétra, extraordinaire ville-nécropole, et le désert grandiose du Wadi Rum, où chevauchèrent le colonel Lawrence et ses tribus bédouines, plongent le visiteur au cœur de notre propre histoire. p. 24 et 25

Reuters dans l'ère Internet

PETER JOB

LEADER mondial de l'information financière, le groupe britannique Reuters recentre ses activités sur Internet. Annoncée par son directeur général, Peter Job, cette révolution s'accompagne d'un investissement de 5,3 milliards de francs.

Lire page 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 210 - 7,50 F

www.lesouvriers.com

le journal de la délectation

Cette semaine : "Brûlés par la glace" mise en scène de Laurent Terzieff.

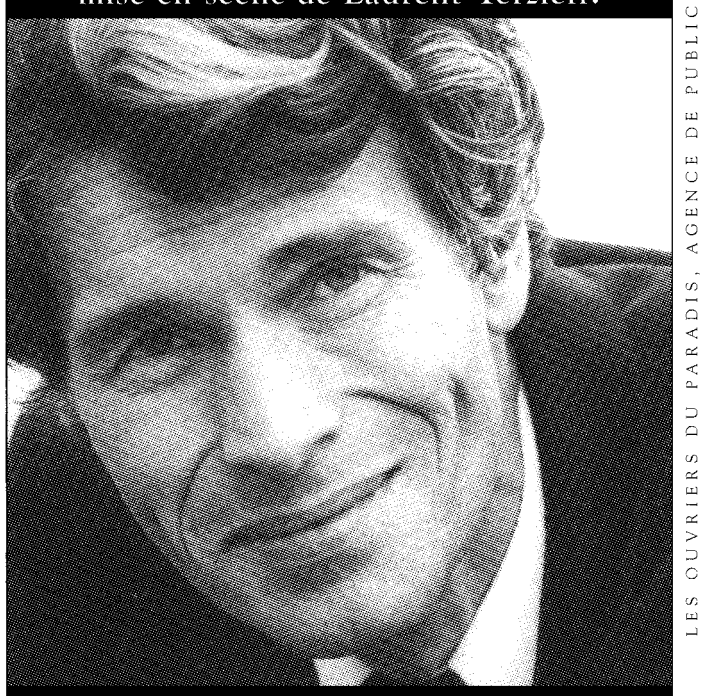

- C'est une photo de toi jeune, Thierry ?
- Mais non idiot, tu vois bien que c'est Terzieff
- Terzieff ? le vulcanologue ?
- C'est pas grave, Hervé, laisse...

LES OUVRIERS DU PARADIS, AGENCE DE PUBLICITÉ.

La nécessaire alliance des intellectuels et des écrivains

L'HISTOIRE des rapports contrastés entre intellectuels et écrivains reste à faire. C'est une histoire passionnée, confuse, souvent souterraine, dont les enjeux sont en général sous-estimés, voire censurés. Rappelons simplement ce qui se passait, il y a trente ou quarante ans : Sartre écrit sur Genet et Flaubert ; Heidegger sur Hölderlin ; Derrida sur Artaud ; Foucault sur Bataille ; Lacan sur Joyce ; Deleuze sur Kafka ou Lewis Carroll. Partout des diagonales et des transversales de contamination, des franchissements de frontières.

Même chose avec les artistes, Giacometti, Picasso, Bacon. La société, qu'elle soit capitaliste ou totalitaire, voit alors d'un très mauvais œil cette propagation réciproque entre penseurs et poètes, philosophes et peintres, psychanalystes et romanciers, linguistes et artisans du verbe.

Le foisonnement qui s'ensuit est révélateur : un décloisonnement s'opère, le cinéma s'en mêle, la musique enfouie se découvre (Stravinski, Berg, Webern), l'université et les vieux pouvoirs culturels sont mis en question, une explosion va se produire, et elle sera d'autant plus choquante que son déclenchement viendra « d'en haut », en contradiction avec les analyses sociales ossifiées.

« D'où parlez-vous ? » Très bonne question, qu'on fera vite taire. Chacun, n'est-ce pas, doit retourner à sa place, les intellectuels à leur compétence ou à leur prédication morale, les écrivains ou les artistes à la promotion des valeurs. On a eu peur un moment. Retour à l'ordre. Ne circulez plus, on vous dira où vous êtes.

C'est le moment technique où l'espace public devient massivement médiatique. Finis les séminaires bondés, à entrée libre, où tel ou tel penseur invente un discours souvent appuyé sur la littérature et l'art. Finie la prétention, émise par certains, que la littérature, depuis toujours, pense autrement que la transmission routinière de l'enseignement. Qu'il y ait davantage de pensée dans l'œuvre d'Artaud ou de Joyce que dans un cours classique de métaphysique a été ressenti comme un véritable danger, une terreur. Les intellectuels ont failli à leur mission, ils se sont laissé enchanter par de pernicieuses sirènes.

Philippe Sollers pour Le Monde

Lire la suite page 16

G. PINKHASSOV/MAGNUM

CULTURE

Magnum, l'art et la photo

Une exposition-fleuve à la Bibliothèque nationale de France, un livre et des locaux inaugurés à Paris : l'agence Magnum, la plus prestigieuse dans le monde, célèbre fastueusement sa cinquante-troisième année. Une occasion pour réfléchir aux relations complexes du photojournalisme et de l'art. p. 28

International	2	Aujourd'hui	23
France	6	Météorologie, jeux	27
Société	10	Culture	28
Régions	12	Guide culturel	30
Horizons	14	Carnet	31
Entreprises	17	Kiosque	32
Communication	19	Abonnements	32
Tableau de bord	20	Radio-Télévision	33

ALLEMAGNE **Le conseil des ministres devait adopter, mercredi 9 février, son projet de réforme fiscale qui permettra de baisser de 1999 à 2005 les impôts pour un montant total de 73 milliards de marks, soit 244 milliards de francs. ● LES MÉNAGES seront les premiers bénéficiaires de ces mesures. Le taux marginal maximum de l'impôt sur le revenu va progressivement être abaissé de 53 % à 45 %. ● LES ENTREPRISES verront le taux d'imposition des bénéfices passer à 25 % au 1er janvier 2001. Tout compris, les profits seront taxés à 38,6 %. ● LA RÉFORME de la taxation des plus-values va accélérer les restructurations entre les banques et l'industrie. ● LE GOUVERNEMENT compte sur la croissance pour compenser une partie des pertes de recettes fiscales. Il veut aussi faire maigrir l'État et passer à terme le taux de prélèvements obligatoires sous la barre des 40 % contre 43 % actuellement.**

Gerhard Schröder réduit les impôts des ménages et des entreprises

La réforme fiscale adoptée en conseil des ministres, mercredi 9 février, propose une économie de 73 milliards de deutschemarks (244 milliards de francs) d'ici à 2005, dont profiteront pour l'essentiel les contribuables. Ces mesures devraient à la fois distribuer du pouvoir d'achat et abaisser le coût du travail

BERLIN
de notre correspondant

La gauche allemande est en passe de réussir ce que Helmut Kohl n'était pas parvenu à faire à la fin de son mandat : baisser massivement les impôts. Le conseil des ministres devait adopter, mercredi 9 février, le projet de réforme fiscale 2000, annoncé à la veille de Noël 1999 par le ministre des finances, Hans Eichel. En incluant toutes les mesures prises depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir en septembre 1998, le gouvernement Schröder compte avoir baissé de 1999 à 2005 les impôts pour un montant total de 73 milliards de deutschemarks, soit 244 milliards de francs.

Sur l'ensemble de la période, les ménages verront leur impôt sur le revenu réduit de 54,3 milliards de deutschemarks, les petites et moyennes entreprises verront leur note allégée de 17,1 milliards de deutschemarks et les grandes entreprises de 1,6 milliard de deutschemarks.

En Allemagne, il n'existe pas débat pour savoir quel impôt il convient de baisser : il s'agit de toute évidence du très lourd impôt sur le revenu (IR), qui rapporte à l'Etat 27 % des ses recettes, soit deux fois plus qu'en France. L'impôt sur le revenu concerne aussi les 80 % d'entreprises allemandes qui sont des société de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés (IS).

Entre 1998 et 2005, le gouvernement compte avoir augmenté la part non imposable du revenu de 12 365 deutschemarks à 15 000 deutschemarks. La taux de la première tranche du barème sera réduite de 25,9 % à 15 %, tandis que le taux marginal de l'impôt sur le revenu va progressivement être abaissé de 53 % à 45 %. Il convient d'y ajouter l'impôt de solidarité pour la reconstruction de l'ex-Allemagne de l'Est, qui majore ce que paient les contribuables de 5,5 %. Les familles, particulièrement maltraitées dans un pays où le quotient familial n'existe pas, ont déjà eu droit à une augmentation des allocations familiales. Celles-ci sont passées au 1er janvier 1999 de 220 à 250 deutschemarks par mois par enfant, puis à 270 deutschemarks (environ 900 francs) au 1er janvier 2000.

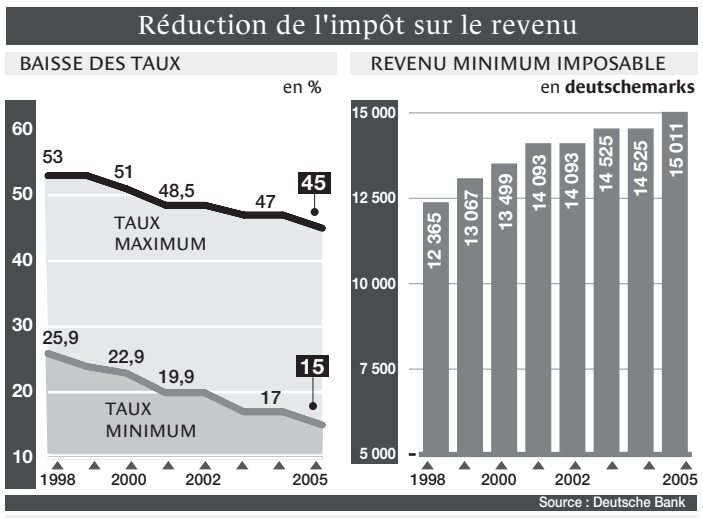

Il faut ajouter à ces pourcentages 5% d'impôt solidarité destiné à financer l'Est.

ALLÈGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Globalement, la réforme de l'impôt sur le revenu va conduire à une baisse nette de cet impôt de 27,4 milliards de deutschemarks entre 1999 et 2001 : il s'agit pour l'essentiel des réformes décidées par l'ancien ministre des finances Oskar Lafontaine, situé à la gauche du Parti social-démocrate (SPD), mais qui a été avancée d'un an par son successeur, Hans Eichel. Viendra un allègement supplémentaire de 13,1 milliards en 2003 et enfin de 21,1 milliards de deutschemarks en 2005.

Le gouvernement a aussi décidé de baisser massivement le taux d'imposition des bénéfices des entreprises, qui va passer à 25 % au 1er janvier 2001, contre 30 % actuellement pour les bénéfices distribués et 40 % pour les bénéfices conservés dans l'entreprise ; ce dernier taux était de 45 % en 1998 et avait été abaissé par Oskar Lafontaine pour 1999. In fine, en tenant compte des autres impôts comme la taxe professionnelle, les bénéfices des entreprises allemandes devaient être taxés au taux effectif de 38,6 % en 2001. Pays qui taxe le plus fortement ses sociétés parmi les vingt de l'OCDE, l'Allemagne remontera en quatorzième position, devant la France (40 %), les Etats-Unis (40,8 %) et l'Italie (41,3 %), selon les documents du ministère des finances.

Cette réforme pose un problème aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, d'autant que la Constitution interdit une taxation trop différenciée entre les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et celles soumises à l'impôt sur le revenu. A l'avenir, les entreprises pourront choisir l'option d'être soumises à l'IS. Si le ministre des finances estime qu'un tiers des 2,6 millions d'entreprises allemandes feront ce choix, les observateurs jugent ce chiffre trop optimiste. La soumission à l'IS implique de laisser une grande partie de ses revenus dans son entreprise et est pénalisant lors des successions.

La réforme de la fiscalité des entreprises fera économiser 17,5 milliards de deutschemarks aux sociétés et 15 milliards de deutschemarks aux entreprises personnelles. Cette baisse de l'impôt sera contre-financée à hauteur de 24,2 milliards de deutschemarks, notamment par la modification des règles d'amortissements, ce qui laisse un allègement net d'impôts de 8,3 milliards de deutschemarks en 2001.

« RIEN À PARTAGER »

A côté de ces baisses d'impôts, la coalition de Gerhard Schröder a augmenté les taxes sur l'énergie, notamment avec un prélèvement supplémentaire de 12 pfennigs (40 centimes) sur le litre d'essence. Cette taxe, qui rapporte 12 milliards de deutschemarks en rythme annuel, n'est pas affectée au budget de l'Etat mais sert à financer des retraites. Elle a permis d'abaisser le taux des cotisations-retraites de 20,3 % à 19,5 %.

La baisse des impôts intervient alors que l'Allemagne a enregistré un déficit budgétaire de 1,2 % en 1999, soit 0,3 point de mieux que prévu. L'Etat fédéral a bénéficié d'une hausse de 10 % de ses recettes par rapport à 1998, qui atteignent 376 milliards de deutschemarks, mais celles-ci avaient été largement prévues. Le surplus par rapport au budget n'est que de 4,6 milliards de deutschemarks et il n'y a aucun débat sur une quelconque « cagnotte ». *« Il n'y a rien à partager, cela nous aide seulement à avoir un peu moins de déficit. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis ou au Danemark où il y a des excédents budgétaires et où le débat du partage peut exister »*, explique Torsten Albig, porte-parole du ministère des finances. Le ministre des finances, Hans Eichel, reste sur son objectif d'avoir un budget à l'équilibre en 2006. Toutefois, il a revu à la hausse son déficit pour 2001, qui devrait atteindre 1,5 % au lieu de 1 % à cause de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale.

Le gouvernement allemand compte sur la croissance pour compenser une partie des pertes de recettes fiscales dues à sa réforme, mais il entend aussi faire maigrir l'Etat et passer à terme le taux de prélèvements obligatoire sous la barre des 40 % contre 43 % actuellement. L'effort d'austérité a commencé. En 1999, les dépenses de l'Etat fédéral, à périmètre constant, n'ont progressé que de 0,6 %. Elles baisseront de 1 % en l'an 2000, suite aux mesures d'économies de 30 milliards prises par Hans Eichel lors de son arrivée au ministère des finances pour enrayer la tendance dépensière initiée par son prédécesseur Oskar Lafontaine.

D'ici à 2003, l'Etat fédéral compte réaliser 164 milliards de deutschemarks d'économies, ce qui lui permettra à partir de 2001 d'avoir une croissance de son budget limitée à 1,7 % par an. De 1992 à 1997, l'Etat fédéral, les Länder et les communes avaient déjà réduit leurs effectifs d'environ cinq cent mille personnes et augmenté les salaires de 5 % de moins que dans le privé, selon une étude de la Bundesbank d'août 1998. L'Etat fédéral dirigé par M. Schröder veut continuer de demander des sacrifices à ses fonctionnaires : *« Notre objectif est d'accorder dans la fonction publique des augmentations de salaire au maximum égales à l'inflation. Depuis des années, l'Etat fédéral s'emploie à réduire de 1,5 % par an ses effectifs »*, explique M. Albig.

Ar. Le.

Des effets sensibles dès l'année 2000

Voici quelques exemples des effets de la réforme fiscale décidée en Allemagne :

● **Les ménages :**

– pour un couple marié avec deux enfants ayant un revenu de 40 000 marks (134 000 francs), qui payait 13 650 francs d'impôt en 1998, l'économie sera de 6 300 francs en l'an 2000, 7 400 francs en 2001 et 8 500 francs en 2005.

– pour un couple marié avec deux enfants ayant un revenu brut de 60 000 marks (environ 200 000 francs soit la moyenne en Allemagne), qui payait 32 550 francs d'impôt en 1998, la baisse sera de 7 350 francs en 2000, 9 850 francs en 2001 et 13 570 francs en 2005.

– pour un couple avec trois enfants ayant un revenu brut de 100 000 marks (335 000 francs), qui payait 74 000 francs d'impôt en 1998, la baisse sera de 8 100 francs en 2000, 13 450 francs en 2001 et 19 900 francs en 2005.

– pour une personne seule avec enfant gagnant 40 000 marks (134 000 francs), la baisse d'impôt sera de 4 150 francs en 2000, 5 800 francs en 2001 et 2 950 francs en 2005.

– pour un célibataire gagnant 200 000 marks (660 000 francs), la baisse d'impôt sera de 5 750 francs en 2000, 18 300 francs en 2001 et 34 300 francs en 2005.

Ces chiffres tiennent compte de la hausse des allocations familiales, dont le montant est passé de 220 marks par mois par enfant à 250 marks le 1er janvier 1999 et à 270 marks (900 francs) le 1er janvier 2000. Les personnes élevant seules des enfants sont les relatifs perdants de la réforme, car la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a exigé début 1999 d'étendre à partir de 2002 aux familles des avantages jusqu'à présent réservés aux personnes seules avec enfants.

● **Les entreprises et les entrepreneurs :**

– un entrepreneur marié faisant un bénéfice de 500 000 marks (1 675 000 francs) paie actuellement un impôt de 794 000 francs. En 2001, la note se réduira de 56 800 francs. S'il exerçait l'option d'être soumis à l'impôt sur les sociétés, il pourrait, selon le ministère des finances, payer jusqu'à 150 000 francs d'impôts en moins dès 2001, à condition de laisser la quasi-intégralité de ses profits dans son entreprise.

– une société par actions qui dégage un revenu net de 1 million de marks acquitte un impôt aujourd'hui de 430 000 marks si elle distribue intégralement son bénéfice et de 518 000 marks si elle le réinvestit dans l'entreprise. En 2001, l'impôt tombera à 406 000 marks, qu'il y ait ou non distribution de dividendes.

L'exonération des plus-values de cession devrait accélérer la mutation du capitalisme rhénan

FRANCFORT
de notre correspondant

Les projets fiscaux du gouvernement Schröder recèlent un joli *« cadeau »* pour les milieux d'affaires allemands. Le ministre des finances, Hans Eichel, propose d'exonérer les plus-values réalisées sur la cession de participations détenues par des sociétés anonymes. Critiquée par certains sociaux-démocrates et les syndicats, cette diposition a été applaudie par les principaux patrons allemands ; la Bourse de Francfort a connu quelques hausses spectaculaires après avoir eu vent, peu avant Noël, de cette initiative. Si elle est entérinée par les parlementaires allemands, la disparition du prélèvement actuel de 50 % sur les plus-values de cession pourrait en effet entraîner la réalisation d'exceptionnels profits. Mais surtout, la mesure devrait constituer une véritable révolution au sein de l'économie allemande dont l'une des particularités réside dans la densité des liens capitalistiques tissés entre géants industriels et financiers.

Comme les banques et assurances vont pouvoir vendre leurs participations sans être taxées comme auparavant, le principal frein aux restructurations jusqu'ici différées disparaît. Tous les avis convergent pour annoncer une grande vague de concentrations dans les mois qui viennent. Cela va permettre de *« briser les structures encroûtées de l'économie allemande »*, dit-on au ministère des finances.

« ADIEU NÉCESSAIRE »

Les instituts financiers ont tissé au fil des décennies un réseau de participations qui sert d'ossature et d'outil de contrôle des principales entreprises. La Deutsche Bank détient ainsi près d'une action sur dix du fabricant de pneus Continental et de l'assureur Allianz. Ce dernier est pour sa part engagé, entre autres, au sein du groupe BASF, et du fabricant de gaz industriels Linde.

Ces dernières années, ce modèle de la « banque-industrie », a connu des déboires retentissants. En novembre, la Deutsche Bank a été mise en cause dans la quasi-faillite du groupe de BTP Philipp Holzmann, sauvé in extremis par l'intervention du chancelier Gerhard Schröder. Deuxième actionnaire de la société, l'établissement bancaire, dont un représentant préside depuis des décennies le conseil de surveillance de l'entreprise, n'est pas parvenu à contrôler sa bonne marche. L'événement a conforté la première banque allemande dans son désir de gérer de manière plus dynamique son portefeuille.

Au moment où le capitalisme rhénan est sous le charme et la pression, de son concurrent anglo-saxon, les effets de la décision gouvernementale pourraient accélérer sa mutation. Rolf-Ernst Breuer, le président du directoire de la Deutsche Bank, plaidait dernièrement pour un *« adieu nécessaire »*. Pour l'instant rétif au mouvement de concentration en cours sur le continent, le secteur bancaire allemand pourrait d'ailleurs être un des premiers concernés par d'éventuels mouvements : pilier du système, la compagnie d'assurance Allianz détient en effet d'importantes parts dans deux des principales banques privées du pays, la Dresdner Bank (21,7 %) et l'HypoVereinsbank (17,4 %). L'hypothèse de la fusion des deux enseignes agite chroniquement la place boursière de Francfort.

Enfin, les cessions attendues pourraient faciliter les rapprochements entre grandes entreprises du continent européen, tandis que l'Allemagne voit actuellement un de ses fleurons industriels, Mannesmann, passer sous la coupe du numéro un mondial de la téléphonie mobile, Vodafone. Hans Eichel se félicite de voir que son iniative aura pour conséquence de rendre l'économie allemande *« encore plus ouverte »*.

Philippe Ricard

La gauche allemande veut concilier intérêt du contribuable, justice sociale et préparation de l'avenir

BERLIN
de notre correspondant

Après l'euphorie de la réunification, l'Allemagne a découvert la note : plus de 1 000 milliards de deutschemarks ont dû être transférés à l'Est en dix ans, l'équivalent de trois points de produit intérieur brut (PIB) chaque année. La conséquence a été une envolée des impôts dans un pays déjà lourdement taxé. Or au même moment, la mondialisation venait mettre à mal une industrie assoupie, aux salaires élevés et au temps de travail court. La conséquence a été une envolée du chômage.

ANALYSE

M. Schröder pourrait avoir donné le départ de la compétition fiscale en Europe

Le diagnostic a été rapidement établi par les économistes allemands : le travail est trop cher. Comme il est hors de question de baisser le niveau de vie des Allemands, il faut réduire les charges sociales et l'impôt – prohibitif – sur le revenu. Très marginaux étaient ceux qui contestaient cette stratégie, comme l'ancien ministre des finances et ex-président du Parti social-démocrate (SPD) Oskar Lafontaine, qui estimait, soutenu par les syndicats, que le chômage s'expliquait avant tout par une trop grande faiblesse de la croissance et qu'il convenait de soutenir la demande intérieure en poussant encore les salaires.

Le consensus des économistes sur la politique à suivre signifiait qu'il n'y avait d'autre solution pour le gouvernement que de réduire les dépenses publiques. Le ministre des finances Hans Eichel, surnommé *« commissaire aux économies »* a lancé un programme d'assainissement en juin 1999, prévoyant 164 milliards de marks d'économies jusqu'en 2003. Le chancelier Gerhard Schröder s'est clairement prononcé pour une baisse du nombre des fonctionnaires et veut faire passer le taux de prélèvement obligatoire sous la barre des 40 %. Il a le soutien des Verts. Ceux-ci ont appliqué à la finance le principe écologique du droit des générations futures à ne pas laisser aux enfants un univers pollué… par une montagne de dettes. Ils veulent sabrer dans les dépenses courantes de l'Etat, pour lui permettre d'investir pour l'avenir. La rhétorique actuelle de la gauche consiste à lier saine gestion des deniers du contribuable, justice sociale et préparation de l'avenir.

Avec le retour de la croissance, des déficits publics ramenés à 1,2 % du PIB en 1999, la reprise des rentrées fiscales, un chômage en baisse – il est de deux points inférieur à celui de la France – MM. Eichel et Schröder ont fait le pari de baisser massivement les impôts à partir de 2001, au détriment de la réduction des déficits qui devraient remonter à 1,5 % du PIB cette année-là. La mesure favorise à la fois l'offre et la demande : elle rend d*e facto* le travail allemand moins cher et donne du pouvoir d'achat aux salariés. A terme, elle devrait aussi inciter les syndicats à modérer leurs revendications salariales, alors que le pouvoir d'achat des salariés, qui stagnait depuis le début de la décennie à cause de l'envolée des charges et des impôts, a recommencé à croître en 1999.

« CAMARADE DES PATRONS »

L'annonce surprise de la réforme, à la veille de Noël, a suscité l'approbation du patronat et déclenché un feu d'artifice à la Bourse de Francfort : la non taxation des plus-values financières des entreprises va permettre une restructuration massive du capitalisme allemand *(lire ci-dessus)*. Gerhard Schröder, le *« camarade des patrons »* se refuse à contrarier le patronat depuis un an. Il a convaincu son parti en décembre 1999 de renoncer définitivement à réintroduire l'impôt sur la fortune. En échange, le SPD explore la piste d'une plus forte taxation des héritages. La droite, battue sur son propre terrain, ne peut que faire monter les enchères, demandant une baisse encore plus forte du taux marginal de l'impôt sur le revenu à 35 %. Même si la droite domine le Bundesrat, l'adoption du projet semble acquise. *« Tous veulent une baisse nette des impôts. La réforme n'échouera pas au Bundesrat »*, estime le député des Verts Oswald Metzger, spécialiste des affaires budgétaires.

Le plan de M. Schröder, étalé jusqu'en 2005, a le mérite d'indiquer une ligne claire aux investisseurs et aux entreprises. Il n'apparaît plus comme une promesse en l'air : sa première tranche entre en vigueur dès 2001. Les élections sont en 2002.

A côté de la baisse des impôts, il convient aussi de réduire les charges sociales. L'impopulaire taxation de l'essence, censée favoriser l'environnement, a permis de réduire légèrement le taux de cotisation sur les retraites, abaissant ainsi le coût du travail. La hausse des retraites a été indexée sur l'inflation et non pas sur les salaires en 2000 et 2001.

Droite et gauche doivent se retrouver jeudi 10 février pour chercher à résoudre à long terme le casse-tête des retraites. Là aussi, le chantier est immense, difficile, mais abordé sans trop de tabous. Quinze mois après son arrivée au pouvoir, la gauche commence à réformer l'Allemagne. Elle pourrait avoir donné le signal de départ de la compétition fiscale en Europe.

Arnaud Leparmentier

La justice britannique va examiner les recours déposés contre la libération de Pinochet

Le secret du dossier médical de l'ancien dictateur chilien est au cœur des débats

L'arrêt de la Haute Cour de justice de Londres jugeant recevables, mardi 8 février, les recours déposés contre la libération d'Augusto Pinochet reporte, sauf coup de théâtre, à de nombreuses semaines le retour de l'ancien dictateur au Chili. Les magistrats vont examiner à présent le fond des recours déposés par la Belgique et six organisations de défense des droits de l'homme, qui se sont félicitées de cette décision.

LONDRES
de notre correspondant

La Haute Cour de Londres a jugé « recevable », mardi 8 février, les recours contre la libération d'Augusto Pinochet déposés par la Belgique, Amnesty International et cinq autres organisations de défense des droits de l'homme. En conséquence, l'éventuel départ de l'ancien dictateur chilien est une fois de plus reporté et ce pour de nombreuses semaines, sauf coup de théâtre. Le ministre belge des affaires étrangères, Louis Michel, a exprimé, dans un communiqué publié à Bruxelles, *« sa satisfaction, tant au plan moral qu'au plan du droit. Ce jugement prouve que la Belgique avait de bons arguments à faire valoir et qu'ils ont été défendus avec compétence par nos avocats »*.

Le 1er février, un magistrat de la Haute Cour avait, en première instance, rejeté les recours déposés par la Belgique et les associations au motif qu'il ne lui semblait *« tout simplement pas discutable »* que le ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, avait agi *« de manière légale, équitable et rationnelle »* en refusant aux plaignants tout accès au dossier médical du général Pinochet, même si c'était sur la base de ce dossier confidentiel que le ministre s'était dit *« enclin »* à renvoyer le sénateur dans son pays.

Une semaine plus tard, trois autres magistrats de la même juridiction, mais réunie cette fois en cour d'appel, décident au contraire que les arguments fournis par la Belgique et ses coplaignants sont dignes d'être *« débattus »* sur le fond et décrètent donc les recours déposés, *« recevables »*. Ainsi va la justice britannique : lentement, contradictoirement parfois, précautionneusement.

Certains experts judiciaires contestaient jusqu'ici qu'une latitude était offerte aux adversaires de Pinochet de saisir à nouveau la Chambre des Lords de justice – la plus haute juridiction du Royaume-Uni – après une éventuelle décision d'élargissement de l'ancien dictateur chilien. Les trois juges de la Haute Cour ont souligné, mardi, que leur décision d'accepter d'étudier les recours déposés était aussi motivée par le désir d'épargner à une autre *« infortunée juridiction »* – celle des Lords – le devoir de tout reprendre.

Tous les magistrats sont aujourd'hui d'accord pour admettre que, avec la décision de mardi à la Haute Cour, les plaignants ont désormais toute latitude d'en appeler plus tard à la Chambre des Lords si l'examen, sur le fond, des recours belge et autres ne les satisfaisaient pas ou s'ils étaient finalement déboutés. On ignorait encore, mercredi matin, alors que les trois juges de la Haute Cour amorçaient l'étude de fond des recours, combien de temps leur serait nécessaire pour rendre leur verdict final. Selon Reed Brody, expert juridique auprès de l'organisation Human Rights Watch, l'avion militaire chilien revenu à Londres la semaine dernière pour ramener Augusto Pinochet chez lui, *« peut repartir »* à vide, pour la troisième fois depuis le début de la saga, en octobre 1998.

DEMANDE DE CONTRE-EXPERTISE

La Belgique et ses coplaignants réclament que leur soient remises les conclusions de l'expertise médicale opérée sur Pinochet début janvier par les quatre médecins nommés par Jack Straw. A défaut – ou au surplus, dans le cas, probable, où ils ne seraient pas convaincus de la « sénilité » de Pinochet avancée par le ministre pour expliquer sa propension à le libérer –, les intéressés demandent une contre-expertise médicale qui serait effectuée par des médecins choisis « en commun » avec eux.

Si la Haute Cour décide, comme l'avance le gouvernement belge, que le ministre a agi de manière *« fondamentalement erronée et inamicale vis-à-vis d'un pays ami »* en lui refusant un droit de regard sur le fameux dossier, Jack Straw devra non seulement violer la parole de confidentialité qu'il avait donnée aux avocats de l'accusé et ouvrir le dossier, mais il devra probablement accepter aussi une contre-expertise.

Le juge Simon Brown, un des trois qui examinent l'affaire, a demandé mardi à l'avocat de Jack Straw s'il lui semblait vraiment *« tenable »* et *« équitable »* de laisser éventuellement partir Pinochet pour raisons médicales sans révéler au moins aux gouvernements intéressés par un procès – celui de la Belgique mais aussi ceux d'Espagne, de Suisse et de France, qui n'ont pas déposé de recours mais ont *« souhaité »* voir le dossier – le contenu de l'expertise ?

« N'y a-t-il pas, a insisté le juge, *un intérêt public »* à convaincre ces derniers de la justesse des conclusions tirées par le ministre de cette expertise ? Me Jonathan Sumption, pour Jack Straw, a répondu que cela serait *« extraordinairement injuste pour le sénateur Pinochet qui a donné son accord à l'examen médical à condition que celui-ci demeure confidentiel »*.

Révélant que le ministre avait jusqu'ici reçu 47 000 interventions publiques, par courrier postal ou électronique, sur cette affaire, l'avocat a ajouté qu'il *« y a beaucoup de circonstances dans lesquelles les ministres aimeraient, pour des raisons de relations publiques, révéler certaines informations. Mais cela n'a rien à voir avec l'équité. »* Jack Straw, a ajouté Me Sumption, *« est parfaitement averti de la gravité des crimes reprochés au sénateur Pinochet et des sentiments des victimes. Le ministre n'a pas besoin qu'on lui rappelle sans cesse que si un procès est possible, il doit avoir lieu. Ce qu'il ne peut pas faire, en revanche, c'est traiter l'extradition de l'intéressé comme un symbole de la colère ressentie par la plupart des gens à propos de ce qui s'est passé au Chili dans les années 70. »* A la justice de trancher la querelle...

Patrice Claude

Pas encore de réaction officielle chilienne

La décision de la justice britannique d'accepter, mardi 8 février, le recours présenté par la Belgique et six organisations de défense des droits de l'homme opposées à la libération du général Pinochet a de nouveau plongé les partisans de l'ancien dictateur chilien dans le pessimisme et l'amertume. Plusieurs dizaines de sympathisants d'Augusto Pinochet ont manifesté, sans incident, peu après l'annonce de la décision de la cour d'appel de la Haute Cour de justice de Londres, devant l'immeuble où est installée l'ambassade de Belgique, dans le quartier résidentiel de Providencia, à Santiago.

Le gouvernement de centre gauche du président Eduardo Frei, qui demande la libération du général Pinochet, arguant que sa détention à Londres viole la souveraineté nationale chilienne, a pour sa part indiqué qu'il ne ferait pas connaître immédiatement sa réaction. Le secrétaire général du gouvernement a déclaré qu'aucun communiqué officiel ne serait diffusé *« pour le moment »*. – *(AFP.)*

Le processus de paix en Ulster demeure bloqué

Pour la première fois, le catholique Gerry Adams, chef du Sinn Fein, menace de se retirer des pourparlers

LONDRES
de notre correspondant

La bataille qui se joue depuis quelques semaines entre les unionistes protestants d'Irlande du Nord et les républicains catholiques du Sinn Fein, autour du désarmement de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), est entrée, mardi 8 février, dans une phase décisive. A Londres, tandis qu'à la demande du ministre en charge de la région, Peter Mandelson, les Communes votaient l'éventuelle suspension, à partir de samedi, des institutions semi-autonomes en place à Belfast depuis seulement deux mois, Gerry Adams, le président du Sinn Fein, annonçait à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre, Tony Blair, qu'il envisageait très sérieusement – et pour la première fois – de se retirer et de retirer son parti du processus de paix.

« On ne peux pas continuer ainsi à claudiquer de crise en crise, a dit le chef de la branche politique de l'IRA. *Nous allons encore essayer de résoudre le problème mais, si l'exécutif et l'Assemblée sont suspendus par le gouvernement britannique, je devrais reconsidérer ma position à la tête du parti et la position du parti dans le processus de paix. »* Reste à savoir maintenant si ces menaces sont réelles ou s'il s'agit d'une manœuvre destinée à forcer la main de David Trimble, le chef des unionistes protestants modérés, qui a lui-même menacé de démissionner, samedi, de son poste de premier ministre local si l'IRA n'a pas fait d'ici là *« un geste »* en matière de désarmement.

David Trimble, qui n'a pas plus envie que son vieil adversaire républicain de voir couler le premier gouvernement biconfessionnel d'Irlande du Nord aussi vite, a essayé, mardi soir, de calmer le jeu. *« Ce n'est pas une crise que nous vivons en ce moment*, a-t-il assuré, *c'est une difficulté que nous pouvons résoudre »*, sachant qu'une forte majorité des 860 membres de son « conseil des unionistes d'Ulster » (UUP) qui se réunit, samedi à Belfast, étaient d'ores et déjà opposés à la formation de l'exécutif avec le Sinn Fein tant que l'IRA n'aurait pas commencé à désarmer. Reste à savoir comment.

Le groupe armé républicain, qui n'a jamais promis à qui que ce soit de détruire ses armes à une date déterminée, a bien essayé au cours du week-end de fournir à M. Trimble une échappatoire en réaffirmant son *« ferme engagement »* en faveur du processus de paix, en rappelant que ses armes *« sont silencieuses »* depuis plus de cinq ans et en indiquant, pour la première fois publiquement, qu'il prenait en cause *« la nécessité de parvenir »*, à une date indéterminée, à « la mise hors d'usage » (*decommissioning*) de ses armes, mais sans succès. *« Nous ne voulons pas voir des communiqués, mais des armes et des explosifs »*, répètent inlassablement les moins modérés des unionistes.

UNE « AMBIGUÏTÉ CONSTRUCTIVE »

Le blocage actuel est-il une *« crise artificielle provoquée par ceux qui, depuis le début, ne veulent pas le succès du processus de paix »*, comme dit Gerry Adams ? Le fait est que les fameux accords du « vendredi saint » (avril 1998) précisent que le *decommissioning* des armes détenues par tous les groupes paramilitaires – et pas seulement l'IRA – devrait avoir lieu le 22 mai 2000 et non en février. Le fait est aussi que le Sinn Fein, comme tous les autres partis signataires, n'est théoriquement tenu, selon les accords, que d'user *« de sa meilleure influence »* pour obtenir le désarmement des groupes qui se réclament des deux camps. *« La vérité*, constate Gerry Adams, *est que personne ne désarme, ni l'IRA, ni les forces britanniques, ni les unionistes, parce qu'il n'y a pas encore assez de confiance mutuelle pour franchir cette étape. L'existence des institutions politiques élues est là pour l'édifier. »*

C'est « l'ambiguïté constructive » des accords qui a permis tous ces progrès, mais elle arrive en bout de course. La réalité politique d'une région « troublée » par la violence depuis des décennies et qui n'a pas encore – loin s'en faut – résolu tous ses problèmes de cohabitation, reprend dramatiquement le dessus. *« Le choix est entre une pause des institutions ou leur disparition dans un grand trou noir »*, déclarait, mardi, Peter Mandelson aux Communes pour expliquer sa décision de se faire remettre le pouvoir de suspendre toutes institutions à Belfast. Sauf coup de théâtre qui n'est jamais à exclure en Irlande du Nord, l'exécutif de Belfast devrait donc être « gelé » jusqu'à nouvel ordre dans les jours qui viennent.

« Il pourra être remis en exercice dès que la situation le permettra », a cependant expliqué le ministre. L'alternative, à savoir que David Trimble soit mis en minorité par son parti ou contraint à la démission, signifierait de nouvelles élections et de nouvelles opportunités pour *« la polarisation »* des deux communautés locales, a ajouté M. Mandelson. Gerry Adams n'est pas d'accord : *« Suspension égale chute de l'exécutif*, a-t-il dit. *Car personne ne peut dire si, et quand, notre administration pourra jamais être remise sur pied. »*

P. C.

Les opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie auraient tué cinq cents civils

L'ORGANISATION HUMANITAIRE Human Rights Watch (HRW), basée à New York, a recensé, au terme d'une enquête menée sur place, pas moins de quatre-vingt-dix incidents ayant entraîné la mort de cinq cents civils yougoslaves en Serbie, au Kosovo et au Monténégro lors des opérations de l'OTAN, durant soixante-dix-huit jours, au printemps 1999. Elle considère, dans ces conditions, que les alliés ont violé les lois de la guerre et le droit humanitaire international, à commencer par le protocole 1 des conventions de Genève de 1949, censé protéger les civils des actions militaires. Ces évaluations sont issues d'une enquête détaillée qui a duré une vingtaine de jours, en août 1999, et au cours de laquelle les experts de HRW ont visité quatre-vingt-dix agglomérations en ex-Yougoslavie et pu accéder à une quarantaine de sites où des civils ont trouvé la mort.

D'une manière générale, l'estimation de HRW est largement supérieure au nombre d'incidents reconnus par le Pentagone et par l'OTAN (soit une trentaine de méprises au total) et ses conclusions sont, en revanche, en retrait par rapport aux évaluations avancées, après les bombardements, par le pouvoir serbe, qui avait fait état de mille deux cents à cinq mille civils tués, sans compter les pertes intervenues dans les rangs de l'armée fédérale. Selon que le nombre des victimes a été établi avec précision, grâce à leur identification (dans la plupart des cas), ou que ni le nombre ni les noms n'ont pu être déterminés (pour une quinzaine d'incidents), HRW évalue entre 448 et 537 les décès de civils lors des bombardements alliés.

Le tiers des incidents relevés – exactement trente-trois – sont le résultat de raids aériens sur des cibles urbaines et neuf autres ont été causés par des attaques *« sur des objectifs non militaires illégitimes »*, comme des stations de radiotélévision à Belgrade, tuant seize personnes et en blessant autant, et sept ponts de la ville sur le Danube, dénués d'intérêt militaire. A ce propos, HRW note que la France s'est opposée aux Etats-Unis dès le 12 avril 1999 – date à laquelle le bombardement de la radiotélévision de Belgrade a été programmé par l'OTAN – en doutant qu'une telle action ait une quelconque justification. L'intervention de la France n'a fait que retarder l'opération, qui a eu lieu le 23 avril.

Une demi-douzaine d'incidents ont trait à des attaques de convois ou de voies de communication, à l'occasion desquelles HRW considère que les pilotes, engagés dans ces opérations selon des modalités de tir définies en fonction des circonstances atmosphériques, n'étaient pas les mieux placés pour juger la précision et l'efficacité de leur intervention. HRW admet toutefois que les Serbes utilisaient les civils comme des boucliers humains et que, par exemple, ils sont coresponsables de l'attaque de Korisa, où, le 13 mai 1999, quatre-vingt-sept personnes ont été tuées.

PAS DE CRIMES DE GUERRE

Dans son rapport, HRW met en cause l'emploi des bombes à fragmentation par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Entre quatre-vingt-dix et cent cinquante civils en auraient été victimes au cours de sept à douze bombardements, selon le décompte effectué. Il s'agit de munitions explosives dont la dissémination sur le terrain a des effets redoutables. Sur un ordre secret de Bill Clinton, les Américains ont renoncé à ces armes après un dernier largage, le 7 mai 1999, sur la ville de Nis, qui fit quatorze morts dans la population. Malgré la mise en garde de la Maison Blanche, les Britanniques ont continué à user de ces armes après cette date, jetant quelque cinq cents engins de ce type, au total, durant les raids.

L'organisation humanitaire n'en déduit pas, pour autant, que l'OTAN est susceptible d'être accusée de crimes de guerre. C'est ce qui explique que l'actuel secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, ancien ministre britannique de la défense pendant la guerre du Kosovo, estime que le rapport de HRW apporte finalement *« une contribution supplémentaire à la compréhension, par l'opinion, de la politique de nettoyage ethnique et de déstabilisation régionale »* dont Slobodan Milosevic est l'inspirateur.Néanmoins, HRW conclut que l'Alliance atlantique a contrevenu au droit international, en particulier aux accords de Genève de 1949 sur la protection des civils, en temps de guerre, et sur l'usage d'armes qui sont contraires aux lois de l'humanité ou qui aggravent – inutilement et inévitablement – les souffrances des combattants et des populations.

Jacques Isnard

Un calme précaire règne dans la ville d'andalousie théâtre de violences racistes

MADRID
de notre correspondante

Les routes sont dégagées, la plupart des boutiques ont rouvert leurs portes et les écoliers ont pu retrouver leurs bancs de classe, mais, après les trois jours d'émeutes raciales qui se sont soldées par l'incendie de plusieurs maisons et magasins, dix-sept arrestations et cinquante-quatre blessés, dont une vingtaine de policiers espagnols et autant d'immigrés, la petite ville andalouse d'El Ejido, près d'Almeria, reste toujours sous haute surveillance. Six cents policiers et gardes civils, appuyés par des hélicoptères et du matériel antiémeutes, sont là pour veiller sur ce calme précaire. Et de nouveaux renforts sont attendus.

Depuis que, samedi 5 février, l'assassinat, en plein marché, d'une jeune Espagnole par un déséquilibré mental marocain âgé de vingt ans a suscité une flambée de xénophobie et de racisme qui a submergé cette tranquille bourgade agricole, la transformant en un objet de scandale national, c'était la première fois, mardi, qu'un semblant de normalité semblait régner.

GRÈVE DES IMMIGRÉS

En surface tout du moins. Car, dans les immenses serres plastifiées où ils travaillent d'ordinaire, bien peu des quelque dix mille immigrés maghrébins employés aux cultures maraîchères étaient retournés travailler. Au contraire, en *« grève indéterminée »*, ils entendent montrer ainsi qu'ils sont *« la force productive de la région »* et non une *« bande de délinquants »*. Excédés même par cette chasse à l'homme, dans les rues de la ville, plus d'une centaine d'immigrés marocains, accompagnés, dans certains cas, de plusieurs « sympathisants » espagnols, ont tenté, mardi, de manifester pacifiquement pour *« la paix et la dignité »*, afin de protester contre les attaques dont ils ont été l'objet. D'autres n'ont pas décollé des abords du commissariat de police où ils avaient trouvé refuge. D'autres encore, plus effrayés, se disaient prêts à quitter définitivement la ville.

Cette situation, toujours perçue comme explosive, a même créé des tensions avec le Maroc, au point que la présidente du Parlement européen, la Française Nicole Fontaine, s'en est mêlée, exprimant *« ses regrets »* auprès de Rabat pour *« des événements qu'il ne faut surtout pas banaliser »*, tandis que le ministre marocain de la communication n'hésitait pas à se dire *« préoccupé par l'assassinat commis »* mais aussi par ce *« problème culturel qui s'est fait jour, en Espagne, et qu'il faut combattre »*.

Dans la foulée, le président du gouvernement régional d'Andalousie, le socialiste Manuel Chavez, s'est rendu sur place, dans une tentative d'apaisement, pour s'entretenir avec les autorités locales. Avec une diligence que l'approche des élections législatives et autonomes andalouses n'a sans doute pas manqué de stimuler, M. Chavez a décidé de s'attaquer à une des racines du mal : le manque d'intégration de ces immigrants, nombreux (25 % de la population), sans papiers donc vulnérables et, de surcroît, mal payés et mal logés, dans des baraques de fortune souvent sans eau ou électricité. D'où la proposition d'affecter 200 millions de pesetas (environ 1,2 million d'euros) à la construction, ou plutôt à la reconstruction – car certaines ont brûlé durant les émeutes –, de maisons pour ces immigrés.

Enfin, côté gouvernemental, où la politique plus restrictive en matière d'accueil des immigrés de M. Aznar a été beaucoup critiquée, on entendait ne pas être en reste. D'autant que la *« passivité »*, voire la *« négligence »*, reprochée aux policiers dépêchés à El Ejido, dans les premières heures des émeutes, n'avait pas manqué de soulever une tempête de protestations dans les milieux de gauche et syndicaux. Aussi le ministre du travail espagnol, Manuel Pimentel, annonçait-il, dès mardi, de nouvelles mesures de réinsertion. Quant au procureur général de l'Etat, Jésus Cardenal, il réclamait un rapport détaillé, pour préparer d'éventuelles mesures de rétorsion contre les coupables.

Marie-Claude Decamps

BACCALAUREAT
▶ Stages intensifs
Pour terminales S, ES et L, pré-rentrée, Noël, février, Pâques.
Stages de Première (français et maths)
▶ Terminales ES "pilotes"
Orientées HEC ou orientées Sciences Po
100% d'admis au bac
70% de mentions en 1999
PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris 01 42 77 27 26
Enseignement supérieur et secondaire privé

Le journaliste russe Andreï Babitski serait en vie

Son lieu de détention « change continuellement », selon le MVD. Des journalistes russes dénoncent « le cynisme et l'arbitraire » du pouvoir

MOSCOU
de nos correspondants

Le journaliste russe Andreï Babitski, correspondant de Radio-Svoboda, antenne de Radio-Free-Europe, serait vivant. Fort opportunément, alors que cette affaire prenait, mardi 8 février à Moscou, les allures d'un scandale visant directement le président par interim Vladimir Poutine, une cassette-vidéo a été livrée dans la soirée à Radio-Svoboda. Pour la première fois depuis le 3 février, date supposée de l'*« échange »* du journaliste contre des soldats russes et de sa soi-disant remise à des chefs de guerre tchétchènes, M. Babitski s'exprime. Les images sont brèves – 45 secondes – et non datées. Le journaliste, filmé en gros plan sur un fond blanc, laisse entendre qu'il est retenu prisonnier. *« Aujourd'hui, nous sommes le 6 février 2000. Je vais à peu près bien. Le seul problème, c'est le temps, les circonstances font que, malheureusement, je ne peux pas immédiatement rentrer à la maison* (...) *Les gens qui sont à côté de moi essaient dans la mesure du possible [pause] de m'aider. Le seul problème est que je veux rentrer à la maison et que tout cela se termine enfin. »*

Dans un premier temps, un homme refusant de décliner son identité a proposé cette cassette au bureau de la BBC à Moscou. Avec un des collaborateurs de la radio britannique, il s'est ensuite rendu à Radio-Svoboda. Une Mercedes 600, immatriculée en Biélorussie, a transporté les deux hommes. A l'intérieur était assis une autre personne, revêtue d'un uniforme du MVD (ministère de l'intérieur), qui a expliqué que M. Babitski était entre les mains de combattants tchétchènes. Cette cassette, si elle peut rassurer sur la vie du journaliste, ne répond à aucune des questions posées depuis son arrestation, le 16 janvier, par les services russes. Jugeant *« inquiétantes »* ces images, Savik Chuster, directeur de Radio-Svoboda, dit douter que le journaliste soit détenu par des Tchétchènes. Se basant sur des *« sources de confiance »*, Radio-Svoboda a par ailleurs fait savoir qu'Andreï Babitski avait pu être été vu le 7 février – soit le lendemain de ce nouvel enregistrement -à Goudermès, ville sous contrôle russe. Son visage était couvert d'ecchymoses et ses vêtements ensanglantés.

UN APPEL DE 51 JOURNALISTES

Pour la première fois, après plusieurs versions contradictoires, Vladimir Rouchaïlo, ministre russe de l'intérieur, a expliqué, mardi, que le MVD, avec l'accord du parquet général de Russie, avait organisé l'*« échange »* du journaliste. Mardi soir, son ministre adjoint, Ivan Goloubev, a contredit le directeur du FSB, qui expliquait, la veille, *« ne pas savoir »* où se trouvait M. Babitski. *« L'endroit où il se trouve change continuellement »*, a déclaré M. Goloubev, ajoutant que ses déplacements étaient suivis en permanence. Cette déclaration vient renforcer la thèse selon laquelle M. Babitski demeurerait prisonnier des services fédéraux, ou aurait été livré à des miliciens tchétchènes pro-russes.

Le sort du journaliste provoque une forte mobilisation dans les médias russes. Mercredi 9 février, plusieurs quotidiens ont publié un appel, signé par 51 journalistes parmi les plus connus. *« Depuis une semaine, les autorités russes mentent,* est-il écrit, *jamais, depuis le début de la perestroïka, le pouvoir ne s'était permis d'agir ouvertement avec un tel cynisme et arbitraire envers les médias. »* Estimant que *« Vladimir Poutine porte personnellement la responsabilité »* de cette affaire, les signataires concluent : *« Un tel pouvoir est totalitaire. »*

François Bonnet et Agathe Duparc

Les Tchétchènes empêchés de se rendre en Ingouchie

Selon Oleg Koussov, correspondant de Radio-Svoboda dans le nord du Caucase, le poste-frontière entre la Tchétchénie et l'Ingouchie était toujours fermé, mardi 8 février, et le mouvement des réfugiés interrompu dans les deux sens.

Pourtant, de nombreux civils, chassés par les bombardements intensifs de leurs villages, se pressent, chaque jour plus nombreux, autour du point de contrôle Kavkaz 1, qui donne accès à l'Ingouchie. Selon les témoins bloqués côté tchétchène, les villages situés entre le sud-ouest de Grozny et la frontière ingouche sont bombardés nuit et jour, entre autres le village de Chami-Iourt. Les localités de Martan-tchou et Guekhi-tchou, elles aussi pilonnées, sont encerclées et les habitants n'ont pas le droit d'en sortir. A Katyr-Iourt, une unité de l'armée procède actuellement au *« nettoyage »* du village, brûlant les maisons et terrorisant les habitants dont une centaine auraient péri. – *(Radio-Svoboda.)*

En « ciblant » leurs attaques, Israël et le Hezbollah font preuve de « retenue » pour éviter l'escalade

L'armée israélienne a bombardé au Liban pour la deuxième nuit consécutive

Tsahal a attaqué une école religieuse du Hezbollah, blessant quatre étudiants, et une série d'autres objectifs supposés être sous le contrôle de la milice chiite. Celle-ci avait, mardi, tué un nouveau soldat israélien – portant le bilan à six militaires morts depuis le début de l'année – ainsi qu'un membre de l'Armée du Liban sud (ALS), la milice supplétive d'Israël, dans la « zone de sécurité » occupée par Israël.

POUR la deuxième nuit consécutive, mercredi 9 février, mais avec moins de vigueur, l'armée israélienne a attaqué le territoire libanais. L'aviation est passée à l'action mardi soir 8 février vers minuit au dessus de la ville de Tyr. Un hélicopère de type Apache a tiré deux missiles sur un immeuble qui accueille une école religieuse du Hezbollah, la milice chiite avec laquelle Tsahal a engagé une épreuve de force, blessant quatre étudiants. Quelques instants auparavant, des chasseurs bombardiers israéliens avaient tiré plus de six roquettes à la périphérie du village d'Ain Bousouar, où le Hezbollah aurait installé plusieurs camps. L'armée israélienne est passée une nouvelle fois à l'attaque mercredi matin : des raids ont été menés dans les régions de Zaoutar et de Jabal Dahr, sur la bordure de la zone « de sécurité » tenue par Israël. Dans le même temps, le secteur sud de la vallée de la Bekaa, sous contrôle syrien, était bombardé depuis la zone occupée.

La décision israélienne de répliquer aux dernières attaques meurtrières du Hezbollah, en bombardant, dans la nuit de lundi 7 à mardi 8 février, trois centrales électriques libanaises, avait entraîné de nouvelles opérations du Hezbollah. Celles-ci se sont cependant limitées à la zone occupée. Un soldat israélien et un membre de l'Armée du Liban sud (ALS), la milice supplétive d'Israël, y ont été tués mardi dans deux attaques distinctes. Au total, six soldats de Tsahal ont été tués au Liban sud depuis le début de l'année.

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Les Etats-Unis, la Russie et les Nations unies ont appelé les deux parties en présence à une *« retenue maximale »*. La France, par la voix d'Hubert Védrine, en visite en Arabie Saoudite, a exprimé sa *« vive inquiétude face à l'escalade et aux opérations de représailles d'Israël »*. M. Védrine a ajouté qu'*« une équipe d'experts français sera envoyée dès que possible au Liban pour aider à la réparation »* des centrales. Washington, Paris, Beyrouth et son mentor syrien ont également demandé la réunion d'urgence du comité de surveillance mis en place après l'opération sanglante « Raisins de la colère », lancée en 1996 par Israël en représaille à des attaques similaires du Hezbollah, qui a pour mission de limiter les dérapages meurtriers dans la guerre constante que se livrent l'armée israélienne et le fer de lance de la résistance libanaise. Selon ce *modus vivendi*, les belligérants se doivent d'épargner les civils et de ne pas mener des attaques contre ou à partir de zones habitées. Israël souhaite aujourd'hui que des modifications soient apportées aux arrangements de 1996, a affirmé mercredi à la radio publique le ministre des communications, Binyamine Ben Eliezer, ajoutant qu'il *« espère que* (...) *cette fois, cela ne se fera pas à l'avantage du Hezbollah »*.

L'escalade militaire au Liban sud est perceptible depuis la suspension des pourparlers israélo-syriens, le 10 janvier, suite au refus israélien opposé au préalable, voulu par Damas, qui revendique l'intégralité du Golan, occupé depuis 1967. La Syrie, accusée par Israël de faire pression par le truchement du Hezbollah, fait *« assumer à Israël l'entière responsabilité de l'escalade militaire au Liban et de l'ébranlement du processus de paix »*. Le Hezbollah, en épargant les localités israéliennes proches de la frontière, et Israël, en ciblant ses répliques sur les positions de la milice, avaient réussi à éviter le pire, mercredi matin. – *(AFP. Reuters.)*

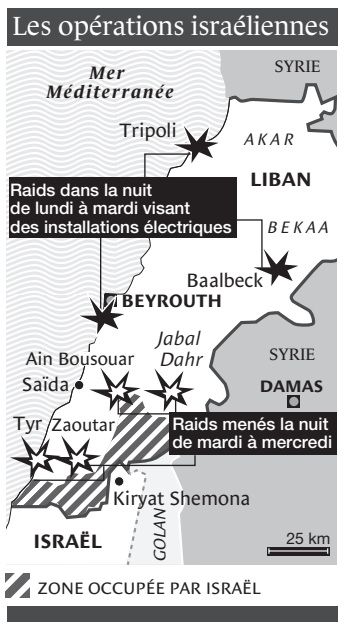

« On restera dans les abris le temps qu'il faudra »

KYRIAT SHMONA
de notre envoyé spécial

Ce mardi soir, Yossi était le maître de la ville. Une ville déserte, dont les habitants étaient réfugiés dans les abris, mais où la buvette de Yossi, échoppe étroite où l'on se procure cigarettes, bière, sandwiches et friandises, était le seul établissement ouvert, fréquenté par les rares journalistes de passage et, plus assidûment, par les soldats en patrouille.

REPORTAGE
« Rendre le Golan nous coûtera encore plus cher qu'aujourd'hui »

Depuis le soir du lundi 7 février, les habitants de Kyriat Shmona vivent à nouveau sous terre par crainte des obus, que la milice fondamentaliste du Hezbollah tire, à l'aide de katiouchkas, sur les villes de la Galilée, par-dessus la frontière, à chaque regain de tension entre Israël et le Liban. Aux yeux des spécialistes, l'arme est considérée comme *« rudimentaire »* et *« imprécise »*. Mais c'est justement ce qui fait de Kyriat Shmona sa cible préférée : la ville du Nord-Est suffisamment étendue pour que des obus tirés un peu au hasard, par des combattants un peu pressés, aient une chance de faire mouche. Avec le temps, les habitants de Kyriat Shmona ont appris à vivre avec. Rituellement, les ministres de passage n'oublient jamais de saluer leur courage et, mardi, le premier ministre Ehoud Barak en visite dans la ville a fait comme les autres. Aucun obus n'était encore tombé du ciel, mais les habitants de Kyriat Shmona étaient quand même dans leurs abris, fatalistes et disciplinés, obéissant aux ordres du gouvernement qui venait de décréter l'état d'urgence.

La ville est morte mais Yossi, lui, s'affaire. Avec le Foyer-Hôtel du soldat, offert par les Amis des soldats d'Israël, une association française, sa boutique est le seul point animé dans la longue avenue déserte qui, du nord au sud, traverse la ville. Sortant quelques instant des abris, ses copains passent le voir pour manger rapidement un morceau tandis que les soldats, fusil d'assaut sur l'épaule et téléphone portable à l'oreille, y achètent leurs cigarettes. Quelques véhicules militaires roulent au pas et de rares bus vides se pressent pour rentrer au dépôt.

« On restera dans les abris le temps qu'il faudra », explique Rahel, chaleureuse matrone d'une cinquantaine d'années qui n'est pas sortie de son abri depuis deux jours. De son Maroc natal d'où elle est arrivée il y a près de quarante ans, elle a gardé encore quelques mots de français et arbore les bijoux caractéristiques qui témoignent de son bonheur. Son mari, Moché, Marocain portant kippa, est, comme elle, employé municipal. Tous deux veulent bien faire la paix avec leur voisin libanais mais ne veulent pas pour autant l'échanger contre le plateau du Golan tout proche. *« Rendre le Golan nous coûtera encore plus cher qu'aujourd'hui »*, s'exclament-ils, en chœur.

LE CŒUR À DROITE

Leur fille, Orit, restée pour aider ses parents, à l'inverse de ses autres frères et sœur partis avec les voisins se réfugier dans les villes et villages des alentours, ne pense pas autrement. Comme toutes les autres villes dans son cas, Kyriat Shmona, pauvre et peuplée majoritairement de Marocains ou de nouveaux émigrants, a le cœur à droite.

« Une fois, on est resté ici un mois », explique fièrement Rahel, sûre de son effet. C'est que l'abri bétonné où elle a trouvé refuge, sous son immeuble, est sommaire, propre à susciter l'angoisse chez le visiteur non endurci. Dix-sept couchettes de fer rabattables, une citerne d'eau et, au plafond, un néon qui diffuse une lumière froide en constituent le seul aménagement. Le reste, ce sont les locataires de passage qui l'apportent : la literie, une radio, un téléviseur, un radiateur électrique. C'est d'ailleurs ce qui ennuie le plus Rahel, obligée à chaque alerte d'apporter et de remporter ses affaires. Elle préférerait de loin y passer plusieurs semaines, *« le temps nécessaire à rendre la paix possible une fois pour toutes »*, plutôt que de faire ces incessants voyages.

Georges Marion

Procès d'un officier marocain ayant dénoncé la corruption

RABAT
de notre envoyé spécial

C'est un procès exceptionnel qui s'est ouvert mardi 8 février devant le tribunal militaire de Rabat : celui d'un officier de l'armée de l'air, le capitaine Mustapha Adib, trente et un ans, qui, dans les colonnes du *Monde*, en décembre, avait dénoncé, exemple à l'appui, la corruption qui règne, selon lui, dans les Forces armées royales (FAR). Son témoignage, qui vaut au jeune officier d'être poursuivi pour *« indiscipline »* et *« atteinte au moral de l'armée »*, n'est pas passé inaperçu dans le royaume, même si la presse locale, à une exception près, a occulté le sujet. Au sein de l'armée, les officiers semblent partagés sur le geste du jeune capitaine.

HUIS CLOS DES DÉBATS

En revanche, dans la société civile, tout ce que le royaume compte d'organisations non gouvernementales (ONG) qui luttent contre la corruption ou pour la défense des droits de l'homme a pris fait et cause pour l'officier, incarcéré depuis plusieurs semaines à la prison civile de Salé, dans la banlieue de la capitale.

Mardi, ces deux mondes se sont donc retrouvés côte à côte. Sur les bancs de la salle du tribunal, des brochettes d'officiers et de soldats de toutes les armes côtoyaient une demi-douzaine d'avocats, des « ténors » de la défense des droits de l'homme, une poignée de journalistes étrangers et la famille du capitaine Adib. Sanglé dans son uniforme bleu clair, l'accusé faisait face au président du tribunal – un civil – flanqué de deux officiers supérieurs, l'un appartenant à l'aviation, l'autre issu de l'armée de terre.

Ce procès qui, selon les ONG, devait *« briser la loi du silence »* qui est la règle dans l'armée, n'aura pas lieu. Du moins pas ainsi que l'espéraient les défenseurs du capitaine Adib. Au terme d'une bataille juridique menée à grand renfort d'articles du code de procédure militaire, le tribunal a accepté le huis clos des débats réclamé par le procureur. Exit, donc, la presse et son témoignage. En revanche, le président a refusé de récuser l'un des deux juges qui, selon l'avocat de la défense, Me Abderrahim Jamaï, serait le supérieur de l'accusé. Mince consolation, l'avocat a obtenu le renvoi du procès au lundi 14 janvier. Mais pas question, comme le réclamait l'avocat de l'officier, de faire citer des généraux et des lieutenants-colonels à la barre des témoins.

« Nous sommes désarmés. L'équilibre est rompu entre la défense et le parquet. Et en prononçant le huis clos, c'est le droit à un procès juste qui s'évanouit. Je redoute le pire », a lancé l'avocat de la défense. Les décisions du tribunal *« ne présagent rien de bon »*, a ajouté Sion Assidon, le président de Transparency-Maroc, une ONG qui lutte contre la corruption. Le seul à croire encore en la justice de son pays à la fin de cette « journée de dupes » était le capitaine Adib. *« Je suis confiant »*, déclarait-il lors d'une suspension de séance. Il risque cinq ans de prison.

Jean-Pierre Tuquoi

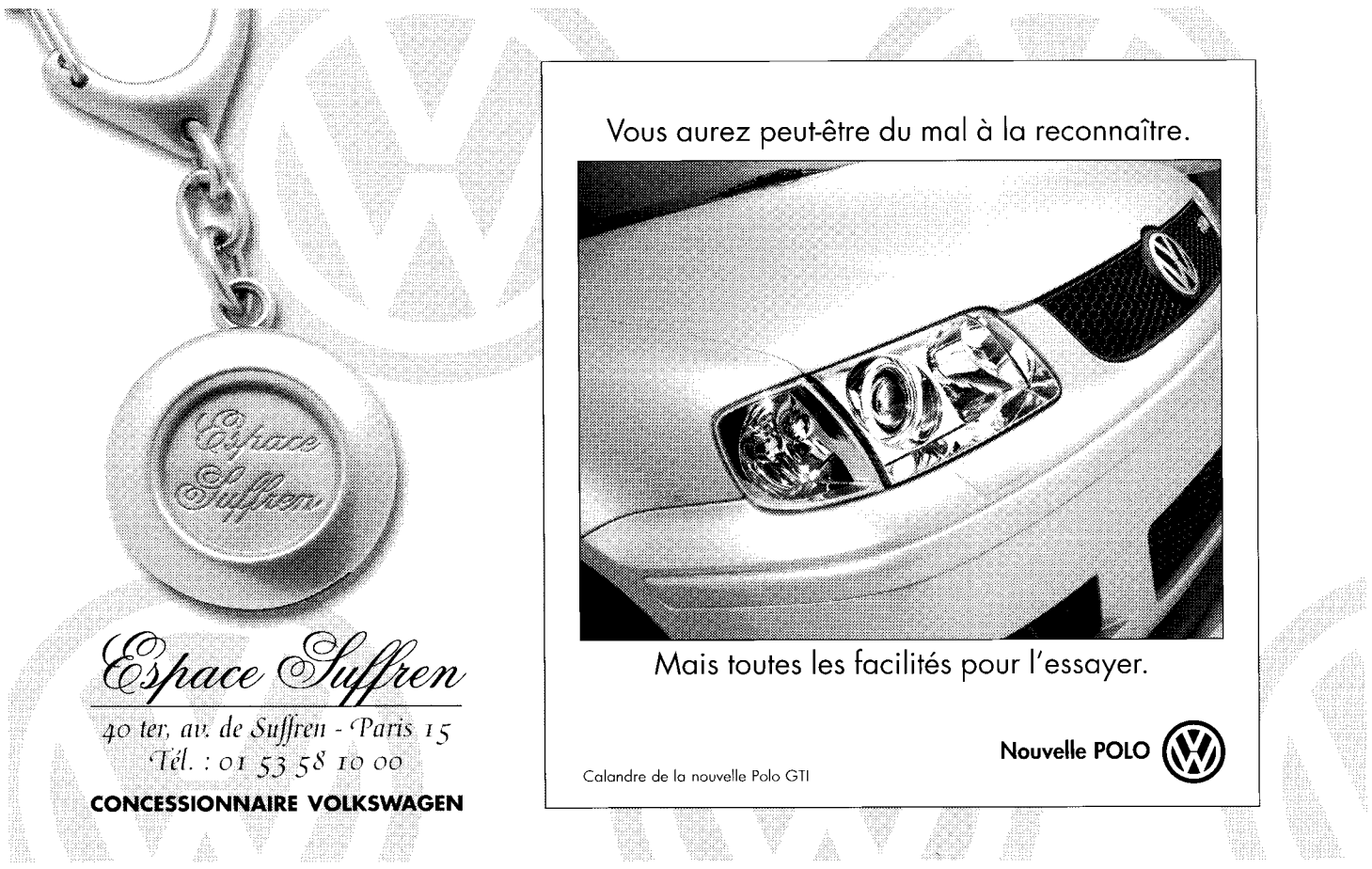

Abdou Diouf, président du Sénégal

« Je suis un homme de changement, je ne subis pas l'usure du pouvoir »

A soixante-quatre ans, dont dix-neuf comme chef de l'Etat, Abdou Diouf se présente pour la quatrième fois à l'élection présidentielle et *« pense »* l'emporter. Il ne compte cependant pas se représenter en 2007… Rejetant les accusations de manipulation des élections formulées par l'opposition, le président assure que son ministre de l'intérieur a, au contraire, *« déjoué un plan de fraude »*.

DAKAR
de notre correspondante

« Après avoir été onze ans premier ministre du président Senghor, puis dix-neuf ans chef de l'Etat, vous briguez un quatrième mandat le 27 février 2000. Comment pouvez-vous proposer le changement aux électeurs ?

–bvn Je suis un homme de changement. Dès que j'ai succédé au président Senghor, j'ai inscrit ma mission sous le signe de la consolidation des acquis et du changement. Et je l'ai prouvé. J'aime mon pays, j'ai ouvert de grands chantiers et j'ai l'ambition de les poursuivre. J'ai encore la force physique, intellectuelle et les ressorts moraux nécessaires pour conduire mon pays. Je ne subis pas l'usure du pouvoir.

– L'Assemblée nationale, où votre parti est majoritaire, a supprimé la limitation des mandats présidentiels. Cette possibilité d'être président à vie n'est-elle pas une atteinte à la démocratie ?

– Cette disposition joue à partir de 2007, mais je ne compte pas en profiter. Je ne compte pas me représenter en 2007. De toute façon, j'avais la possibilité de me représenter en l'an 2000. Mais qui me dit que les Sénégalais me choisiront ? L'élection est ouverte. Rien n'est gagné d'avance.

– Depuis l'indépendance, le même parti est au pouvoir. Or le PS, dont vous êtes le président, traverse des difficultés. Il y a eu la défection de deux leaders, qui sont candidats à l'élection présidentielle. Et le score du PS suit une baisse tendancielle aux élections. Cela ne vous préoccupe-t-il pas ?

– Parmi les changements que j'ai introduits, il y a le multipartisme intégral. Et il gagne de plus en plus. De même, dans notre parti, la démocratie interne est de plus en plus forte. Ce que vous appelez les difficultés, ce sont les problèmes posés par le fonctionnement démocratique d'un parti de masse. Ceux qui sont partis ont fait ce choix, et je le respecte. Ils sont partis, mais d'autres sont venus. Je suis soutenu par mon propre parti, par d'autres partis et des mouvements de soutien. Et je pense que nous gagnerons ce scrutin.

– Il y a une polémique autour de la fabrication des cartes d'électeurs. Un premier lot a été imprimé au Sénégal, puis un deuxième lot de cartes, infalsifiables celles-là, a été commandé en secret, en Israël, sans que l'ONEL, l'organe qui supervise le processus électoral, ait été prévenu. Pourquoi la transparence n'a-t-elle pas été respectée ?

– Le ministre de l'intérieur a commandé des cartes infalsifiables dans un souci de transparence. Il a été perfectionniste et on ne peut que le féliciter. L'ONEL a lui-même

ABDOU DIOUF

reconnu que le ministre de l'intérieur avait respecté la loi dans la commande de ces cartes. Du point de vue de la bienséance, le ministre de l'intérieur aurait pu en informer l'ONEL. Mais du point de vue de la loi, il n'a rien à se reprocher. Pour ce qui est de la polémique autour de cette affaire, c'est de la politique politicienne. Il y a des acteurs politiques qui ont intérêt à mettre le pays sous tension pour des motifs inavouables. D'après mes informations, il y avait un plan de fraude basé sur les cartes falsifiables que nous avions commandées au plan national. Et ce plan a été déjoué par le ministre de l'intérieur.

– Il n'y a jamais eu d'alternance au Sénégal, ni de deuxième tour à une élection présidentielle. Peut-on véritablement parler de démocratie, sans alternance ?

– Il y a des pays où le même parti politique a gouverné pendant plus de quarante ans. Le problème, c'est la transparence des élections, des élections à dates régulières, qui permettent au peuple souverain de s'exprimer. L'alternance n'est pas quelque chose d'automatique. On ne peut pas dire dans la Constitution que tel parti ou tel leader ayant gouverné pendant tant d'années, il doit laisser le pouvoir aux partis opposés. Ce serait la négation de la démocratie et de la volonté populaire.

– Le climat politique est tendu. Un leader de l'opposition, Abdoulaye Wade, a déclaré que si vous faites appel à l'armée, il en ferait de même. Que vous inspirent ces propos ?

– Vous ne m'avez pas entendu dans toute cette agitation politicienne, parce que je considère que le pays a besoin d'être gouverné. L'armée remplit son rôle constitutionnel. Je ne vois pas pourquoi je ferais appel à l'armée. Si je le fais, ce sera en tant que chef suprême des armées, président de la République, dans le cas d'une situation de crise. Mais je n'ai pas de raisons de le faire.

– Il vient d'y avoir une série de coups d'Etat en Afrique, notamment en Côte-d'Ivoire, dans des pays aux systèmes politiques bloqués, où l'alternance ne se faisait pas. Le Sénégal n'est-il pas exposé à ce risque ?

– La situation n'est pas bloquée. Les institutions fonctionnent bien. Actuellement, la tension est artificiellement créée et entretenue. Aucun des huit candidats qui se présentent n'a déclaré qu'il ne participerait pas aux élections pour telle ou telle raison. Par ailleurs, je connais mon armée, qui est professionnelle, républicaine. Elle n'a pas vocation à intervenir dans les affaires politiques. Et elle n'a pas de raisons de le faire.

– Après dix-sept ans de conflit armé en Casamance, des négociations de paix ont été ouvertes. Un accord de cessez-le-feu a été conclu en décembre dernier, après que vous ayez ouvert le dialogue avec l'abbé Diamacoune, le chef de file du mouvement séparatiste. Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ?

– Depuis le début de la crise, il y a eu un dialogue avec le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de Casamance). Même quand j'ai fait arrêter l'abbé Diamacoune et d'autres personnes qui ont été condamnées par la justice, j'ai tendu la main à tout le monde, j'ai passé mon temps à amnistier. Mais, pendant toute cette période, je n'ai pas pu rencontrer l'abbé Diamacoune. Ce n'était pas de mon fait. Le dialogue que nous avons eu à Ziguinchor (en janvier 1999) a permis de lever beaucoup d'équivoques. De plus, l'intervention du président Jammeh de Gambie comme médiateur a été décisive dans cette crise. Nous avons pu faire des progrès rapidement. Tous les conflits se terminent par un compromis. Je n'accorderai jamais l'indépendance. Ce serait comme, pour le gouvernement français, accorder l'indépendance à la Corse.

En fait, il faut poser le problème en ces termes. Pourquoi le MFDC est-il entré en rébellion, quels sont ses objectifs – pas sur un plan général, mais sur le plan social, économique – et quels sont ses problèmes ? Il faut que nous en discutions, que nous voyions, en excluant l'indépendance, quelles solutions nous pouvons mettre en œuvre. Je vais vous faire un aveu. L'idée de la loi sur la décentralisation, un des changements majeurs apportés dans mon pays, m'est venue en pensant au problème casamançais. Cette loi donne davantage de libertés aux régions pour gérer directement leurs propres affaires. Et dans le cadre de cette loi, il doit être possible de répondre à tous les objectifs que le MFDC s'est fixés dans sa lutte. Si le transfert de compétences accordé par l'Etat aux régions de Ziguinchor et de Kolda, qui constituent la Casamance naturelle, n'est pas suffisant, je suis prêt à aller plus loin. Il faut savoir terminer un conflit. Et c'est toujours autour de la table de négociations, par un dialogue.

– La justice sénégalaise entend l'affaire Hissène Habré. Qu'en pensez-vous ?

– Je suis respectueux de l'indépendance de la justice. La justice tranchera. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif n'ont rien à voir dans cette affaire. »

Propos recueillis par Brigitte Breuillac

Plusieurs inculpés pour génocide au Rwanda ont été arrêtés en Europe

LA HAYE
de notre correspondant

Tharcisse Muvunyi : arrêté le week-end dernier à Londres, où il s'était réfugié en mars 1998. Ancien lieutenant-colonel de l'armée rwandaise à Butare, il est inculpé de génocide par le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour son rôle actif dans le massacre de Tutsis, notamment l'ordre d'assassiner vingt-cinq enfants réfugiés dans un couvent.

Augustin Ndidilyimana : ex-chef de la gendarmerie rwandaise, arrivé en Belgique en 1994, inculpé de génocide et crimes contre l'humanité, arrêté le 29 janvier à Termonde (Belgique).

Jean de Dieu Kamuhanda : interpellé chez lui à Bourges, le 26 novembre 1999, par des policiers français accompagnés d'enquêteurs du TPIR. Ancien ministre du « gouvernement intérimaire » installé par l'armée hutue après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, qui marqua le point de départ du génocide de 1994, où périrent près de 800 000 Tutsis et Hutus modérés. Ces récentes arrestations d'inculpés rwandais par plusieurs pays européens, précédant une demande d'extradition requise par le TPIR siégeant à Arusha (Tanzanie), sont le résultat d'une action menée par Carla del Ponte, le procureur général du tribunal, en accord avec les gouvernements.

EFFORTS REDOUBLÉS

Fin décembre, puis début janvier, Mme del Ponte s'était rendue à Bruxelles, à Paris et à Londres, où elle a plaidé pour une accélération des procédures d'arrestation et loué les efforts de ses interlocuteurs pour interpeller des inculpés du TPIR. De fait, les arrestations à Bruxelles et à Londres sont intervenues peu de temps après la visite du procureur.

La multiplication des arrestations est un signe des efforts redoublés du bureau du procureur dans le dossier rwandais. Srebrenica et Kosovo obligent, son prédécesseur, Louise Arbour, avait mis l'accent sur le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Carla del Ponte, elle, veut être le procureur à parts égales des deux juridictions. Elle aura prochainement deux occasions de montrer son degré d'implication au TPIR. Le 22 février, la Cour d'appel d'Arusha entendra son recours contre la mise en liberté de Jean-Bosco Barayagwiza, inculpé de génocide et remis en liberté le 3 novembre 1999 au motif que ses droits avaient été bafoués. L'affaire déclencha une crise grave avec le Rwanda. En réponse, Carla del Ponte a déposé un recours sur la base de faits nouveaux. Elle a également annoncé qu'elle mènerait personnellement l'accusation lors du « procès du gouvernement », qui réunira sur un même banc plusieurs accusés ayant appartenu à la coalition responsable du génocide. Ce procès commencera courant 2000. Deux autres procès groupés sont prévus : l'un contre des militaires accusés de massacres, l'autre contre les médias hutus qui, en 1994, ont attisé la haine interethnique.

Alain Franco

Espagne : un ancien chef de l'ETA extradé de France

MADRID. L'ancien dirigeant suprême de l'ETA, Francisco Mugica Garmendia, dit « Pakito », a été livré à la police espagnole, mardi 8 février, à Madrid, après avoir été extradé de France. L'ex-numéro un de l'organisation séparatiste basque sera jugé en Espagne pour avoir ordonné 23 assassinats. Il avait été arrêté à Bidart (Pyrénées-Atlantiques) le 29 mars 1992, puis condamné par la justice française à dix ans d'emprisonnement pour « association de malfaiteurs ».

« Pakito » est arrivé à bord d'un vol régulier en provenance de Paris. De très importantes mesures de sécurité avaient été déployées à l'aéroport de Madrid-Barajas pour l'accueillir. Le ministre espagnol de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, s'est félicité de cette extradition. *« Nous devons tous être satisfaits de ce que la justice soit faite et de ce que l'Etat français collabore avec l'Espagne de cette façon »,* a-t-il déclaré à la Radio nationale d'Espagne. – *(AFP.)*

Le prince Charles annule une visite prévue en mai en Autriche

VIENNE. Le prince Charles a annulé une visite prévue en mai en Autriche, a annoncé, mardi 8 février, l'ambassade de Grande-Bretagne à Vienne. Dans une lettre adressée au maire de la ville, Michael Haeupl, l'ambassadeur britannique, Sir Anthony, déclare être *« dans le regret de vous informer (…) que nous avons décidé de ne pas pouvoir réaliser la manifestation britannique "Britain Now" prévue en mai à Vienne. Par conséquence, la visite du prince de Galles n'a pas lieu »*. L'héritier de la couronne britannique aurait dû patronner cette manifestation organisée par la Chambre du commerce britannique. *« En raison des difficultés actuelles entre l'Autriche et les partenaires de l'Union européenne, le succès de cette manifestation aurait été remis en cause »,* selon la lettre de l'ambassadeur. Le président portugais Jorge Sampaio avait annoncé lundi à son homologue autrichien Thomas Klestil qu'il reportait également à une date indéterminée sa visite d'Etat, prévue du 1er au 3 mars.

Par ailleurs, Daniel Cohn-Bendit, député écologiste européen, s'est déclaré lundi favorable à *« une directive européenne punissant toute forme d'antisémitisme ou de racisme »*, en réponse à la participation de ministres d'extrême droite au nouveau gouvernement autrichien. *« Une telle directive devra ensuite être transformée en loi dans tous les pays membres de l'Union européenne »,* dont l'Autriche, a expliqué le député. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **BRÉSIL : une marée noire menace la forêt amazonienne,** selon les autorités brésiliennes qui ont donné l'alerte lundi 7 février, après le naufrage d'un bateau transportant 1,8 million de litres de pétrole dans l'Etat de Para. Le bateau, dont la cargaison appartient à la compagnie pétrolière américaine Texaco, a coulé vendredi 4 février dans le rio Para, en amont du plus grand réseau fluvial du monde. La compagnie Texaco et les autorités ont mis en place des barrages flottants pour éviter que la nappe de pétrole s'étende. – *(Reuters.)*

■ **GRÈCE : Costis Stéphanopoulos a été réélu pour cinq ans, mardi 8 février, à la tête de l'Etat grec.** Agé de soixante-quatorze ans, cet homme de droite a obtenu au Parlement les voix du Pasok (socialistes, au pouvoir) et du principal parti de l'opposition conservatrice, la Nouvelle démocratie (ND), ainsi que de sept indépendants. En Grèce, le président de la République ne joue qu'un rôle mineur sur la scène politique : il représente l'unité du pays et assure sa représentation extérieure, le véritable pouvoir appartenant au premier ministre, actuellement Costas Simitis. Le président Stéphanopoulos prêtera serment le 11 mars. – *(AFP.)*

■ **JAPON : l'opposition japonaise a mis fin au boycottage** du Parlement qui a bloqué le débat budgétaire pendant deux semaines. Le Parti démocrate, les communistes et le Parti social-démocrate ont entériné une proposition de compromis présentée par la coalition au pouvoir, leur garantissant un temps de parole accru pour des sujets tels que le budget. Le Parlement a repris ses travaux, mercredi 9 février, dans une session plénière qui a été l'occasion pour le chef du Parti démocrate, Yukio Hatoyama, de se livrer à une virulente attaque contre le premier ministre Keizo Obuchi. – *(Reuters, AP.)*

■ **NIGERIA : l'ex-dirigeant militaire du Nigeria, le général Sani Abacha,** aujourd'hui décédé, a détourné 4,3 milliards de dollars de fonds publics avec sa famille durant ses quatre ans et demi à la tête du pays, selon des déclarations formulées mardi 8 février par le président nigérian Olusegun Obasanjo. – *(AFP.)*

■ **SOMALIE : le regain de violences entre factions armées** qui se partagent la Somalie compromet sérieusement l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à des milliers de personnes qui en ont un besoin impératif dans le sud du pays, ont estimé mardi 8 février des organisations humanitaires. – *(AFP.)*

Reprise des négociations sur la dette russe au Club de Londres

MOSCOU. La Russie estime qu'un accord avec le Club de Londres, portant sur la restructuration de 32,3 milliards de dollars de dette héritée de l'URSS, est possible dès la fin de la semaine, a déclaré mardi 8 février Andrei Kostine, président de la Vnechekonombank, à l'issue d'une réunion à Francfort. La Russie et les banques créancières doivent encore se mettre d'accord sur la proportion de la dette qui sera effacée et sur les taux d'intérêt que porteront la dette qui sera restructurée. Moscou n'exige pourtant plus une annulation de 40 %, les banquiers ayant refusé d'aller au-delà de 35 %. La Russie pensait initialement résoudre la question de la restructuration de sa dette extérieure avant le 2 décembre 1999, date à laquelle elle était censée rembourser des échéances de 550 millions de dollars. Elle est, depuis, en défaut de paiement. – *(AFP.)*

FINANCES **Le ministre des finances, Christian Sautter, et la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, devaient présenter, mercredi 9 février au Parlement, les chiffres-clés de l'exécution du budget 1999. ● LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE de l'année écoulée est évalué à environ 206 milliards de francs, soit 41 milliards de moins qu'en 1998 et 10 milliards de moins que l'objectif retenu pour 2000. Cette baisse résulte d'un surplus de rentrées fiscales, proche de 32 milliards de francs, et d'un niveau de dépenses moins élevé que prévu. ● LE GOUVERNEMENT envisage un « collectif » pour réévaluer les recettes du budget 2000, définir les modalités de la réforme de la taxe d'habitation et financer les dépenses liées aux intempéries et à la marée noire. ● LES SYNDICATS se donnent un délai de réflexion avant de se prononcer sur les propositions d'Emile Zuccarelli pour les 35 heures dans la fonction publique.**

La « cagnotte » 1999 a permis une forte baisse du déficit

Des dépenses moins élevées que prévu et des recettes fiscales en hausse ont ramené le déficit du budget 1999 à quelque 206 milliards de francs. Le gouvernement envisage un « collectif » pour tenir compte, cette année, de l'augmentation des recettes constatée en 1999

LE DÉBAT sur la cagnotte budgétaire de 1999, qui a alimenté de si nombreuses polémiques, va connaître un invraisemblable épilogue, mercredi 9 février, en fin d'après-midi. Le ministre des finances, Christian Sautter, et la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, devaient en effet venir d'abord devant les parlementaires socialistes, puis devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, enfin devant celle du Sénat, pour présenter les chiffres-clés de l'exécution budgétaire de l'année passée. Et, à cette occasion, ils devaient leur confirmer ce que l'on pressentait : en réalité, il n'y a plus de cagnotte. Elle a été affectée, comme d'ailleurs la loi l'oblige, à une baisse du déficit budgétaire, qui a atteint en 1999 près de 206 milliards de francs (31,4 milliards d'euros), soit près de 10 milliards de moins que l'objectif retenu par la loi de finances 2000 !

Comment en est-on arrivé là ? En réalité, sans que quiconque n'y prenne vraiment garde, tout s'est joué le 20 décembre 1999, quand le gouvernement a introduit, au Sénat, un amendement à son projet de loi de finances rectificative (collectif budgétaire) pour 1999. Ce jour-là, le ministère des finances a, en effet, choisi de majorer pour la seconde fois son évaluation de rentrées fiscales pour 1999 : aux 13 milliards déjà annoncés, le 24 novembre, lors de la présentation de ce collectif, il a ajouté 11,3 milliards de francs supplémentaires, soit, au total, une cagnotte de 24,3 milliards de francs.

DISCUSSIONS ANIMÉES

Sur le moment, la droite a critiqué cette évaluation, la jugeant mensongère, et avancé un chiffrage de 30 à 40 milliards de francs. Mais personne, ou presque, n'a évoqué un autre volet du débat, pourtant décisif : si l'évaluation du gouvernement est inférieure à la réalité, qu'adviendra-t-il des sommes complémentaires qui pourraient être engrangées par l'Etat à la fin de 1999 ? Or tout est là : une fois que l'exercice budgétaire est clos, au 31 décembre, si l'Etat peut encore y rattacher des dépenses prévues de longue date, mais décaissées durant une période dite complémentaire qui court jusqu'à fin janvier, il n'a pas le libre usage des rentrées fiscales imprévues. Celles-ci viennent automatiquement en déduction du déficit pour l'année concernée.

Dès avant la venue de M. Sautter et de Mme Parly devant les commissions des finances du Parlement, il n'y a donc pas de surprise : le déficit budgétaire, qui était évalué à 236,6 milliards de francs en loi de finances initiale (votée fin 1998) et qui a été ramené à 226 milliards de francs dans le collectif de décembre 1999, sera encore inférieur à ce niveau. Le ministre des finances devait, en effet, annoncer que les plus-values de rentrées fiscales de 1999 ont finalement atteint non pas 24 milliards, mais environ 32 milliards de francs. Aux 10 milliards de francs déjà consacrés à la baisse du déficit dans le collectif va donc s'ajouter une somme proche de 8 milliards de francs. En outre, les ministres devaient annoncer que les dépenses de 1999 ont finalement été sensiblement inférieures à ce qui a été prévu.

Au total, le déficit budgétaire, fin 1999, va donc ressortir à environ 206 milliards de francs, soit effectivement près de 10 milliards de moins que l'objectif retenu par la loi de finances initiale pour 2000 (215,4 milliards de francs). Ce chiffre suggère donc que le gouvernement a affecté une bonne part des dividendes générés par la croissance, en 1999, à l'assainissement des comptes publics : par rapport à fin 1998, le déficit budgétaire a baissé de plus de 41 milliards de francs, alors que le gouvernement a toujours affiché un rythme de baisse de l'ordre de 20 milliards par an.

Cette décision a visiblement fait l'objet de débats animés dans les sommets du pouvoir. Certains étaient en effet partisans de ne pas avouer une baisse aussi importante du déficit, pour ne pas rendre obsolète, un mois après son adoption par le Parlement, la loi de finances 2000. Ils suggéraient donc d'anticiper certaines dépenses ou de reporter certaines recettes. C'est finalement le choix d'une relative transparence qui a été fait.

DONNÉES À REVOIR

Ce choix n'annule pas le débat sur le partage des fruits de la croissance. Il le déplace seulement des résultats effectivement engrangés en 1999 à ceux qui sont escomptés en 2000. Quels que soient les aléas de la croissance, en effet, le budget en cours depuis le 1er janvier a été établi à partir de données qui ne sont plus les bonnes. Les recettes de 1999 ayant été considérablement plus fortes que prévu, celles de 2000 doivent être majorées pour tenir compte de ce que les experts appellent un effet de base. A quel niveau ? Personne n'est capable de le dire aujourd'hui avec précision, car les bonnes surprises actuelles sont d'abord le fait de l'impôt sur les sociétés, dont les fluctuations sont difficilement prévisibles.

C'est la raison pour laquelle le débat, depuis quelques jours, a pris une nouvelle tournure. Il porte moins sur le montant de la cagnotte de 1999 que sur la révision du budget 2000. Initialement, le gouvernement avait songé à faire l'économie d'un nouveau collectif budgétaire, dans le souci de ne pas alimenter de surenchères au sein de la majorité et de ne pas concéder à la droite que les hypothèses budgétaires de Bercy étaient bancales. Or il semble aujourd'hui en passe de changer d'avis, pour au moins trois raisons : d'abord, il va bien falloir prendre en compte cet effet de base et réviser l'évaluation des recettes 2000 ; ensuite, un tel projet de loi de finances rectificative pourrait accueillir une réforme de la taxe d'habitation, qui entrerait en vigueur dès l'automne et dont les modalités font actuellement débat au sein de la gauche ; enfin, il permettrait de financer les dépenses liées à la tempête et à la marée noire.

Virginie Malingre et Laurent Mauduit

La baisse du déficit s'accélère

DÉFICIT BUDGÉTAIRE (en exécution) — en **milliards** de francs courants

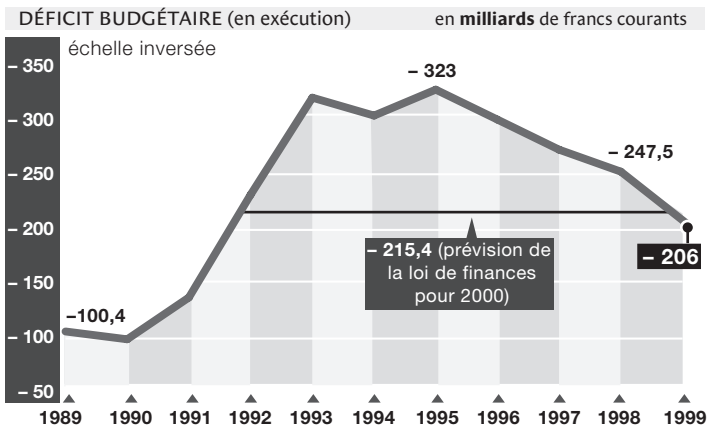

Source : Ministère de l'économie et des finances

Au cours de l'année 1999, le déficit budgétaire aura baissé de plus de 41 milliards de francs.

La gauche presse le gouvernement de baisser les impôts

L'AFFAIRE de la « cagnotte » n'est pas terminée. Certes, le voile devait être levé, mercredi 9 février, sur le montant exact des recettes fiscales que l'Etat a encaissées, en 1999, au-delà de ce que prévoyait la loi de finances initiale, votée fin 1998. Cette prévision avait été corrigée déjà, à hauteur de 24 milliards de francs (3,658 milliards d'euros), dans la loi de finances rectificative de décembre 1999. Le surplus, évalué en janvier, vient normalement en déduction du déficit 1999. Cependant, l'augmentation constatée des recettes, en 1999, doit modifier la prévision des recettes de 2000 inscrite dans la loi de finances pour l'année en cours (*Le Monde* du 8 février). A droite comme à gauche, plusieurs personnalités demandent donc au gouvernement de présenter au printemps un « collectif » budgétaire (loi de finances rectificative) modifiant la loi de finances 2000.

Mardi 8 février, le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, a indiqué que *« les députés communistes proposent que ces recettes s'inscrivent dans un "collectif" budgétaire qui permettrait de financer les dépenses urgentes et de soutenir la relance par la consommation populaire »*. Parmi ces mesures, M. Bocquet a cité l'*« augmentation des minima sociaux »*, le *« déblocage des crédits budgétaires répondant aux besoins reconnus, notamment, pour le secteur hospitalier, la recherche et l'éducation nationale »*, une *« baisse dès cette année de la taxe d'habitation »*, un *« allègement de l'impôt sur le revenu pour les tranches les plus basses »* et le *« remboursement de la CSG aux familles les plus modestes »*.

Dans un entretien publié mardi matin par *Les Echos*, Didier Migaud (PS), rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, s'est prononcé, lui aussi, pour un « collectif » (*Le Monde* du 9 février). *« Nous aurons un débat à l'intérieur de la majorité sur les conséquences qu'il faut en tirer »*, explique le député de l'Isère, soulignant qu'*« un consensus se dégage »* en faveur d'une baisse de la taxe d'habitation dès cet automne.

Le bureau national du PS a rappelé, mardi soir, qu'il considère comme *« indispensable qu'une partie »* des surplus de recettes *« soit redistribuée aux Français, qui ont largement contribué au redressement de l'économie et des finances publiques »*. Le PS demande que *« les recettes engrangées servent, dès cette année, à diminuer, de façon substantielle, un impôt indirect qui pèse de manière injuste sur tous les Français : la taxe d'habitation »*. Premier secrétaire du PS, François Hollande propose un abattement de 500 francs pour tous, mesure dont on estime, à Bercy, qu'elle ne serait pas juste socialement. Laurent Fabius, lui, prône la suppression pure et simple de cet impôt, injuste et extrêmement difficile à réformer, qui rapporte environ 70 milliards de francs par an. Michel Rocard se prononce néanmoins, mercredi, dans *Libération*, pour la réforme de la taxe d'habitation, étant entendu que la priorité lui paraît être de réduire la dette de l'Etat. L'opposition est partagée entre baisse des impôts et réduction du déficit, afin de ne pas aggraver l'endettement.

Alain Lambert (UDF), président de la commission des finances du Sénat, explique ainsi, dans un entretien publié par *Le Parisien* mercredi : *« Lorsqu'un pays accepte d'avoir des déficits de fonctionnement – c'est-à-dire de faire payer par les générations futures les dettes courantes de l'année –, son premier devoir est de revenir à l'équilibre. Voilà pourquoi je pense que nous devrions réduire les déficits. »* François d'Aubert, député (DL) de Mayenne, estime, lui, qu'un « collectif » budgétaire ne suffira pas et milite pour un *« nouveau budget 2000, qui permette de réviser, dans la transparence la plus totale, les recettes et dépenses de l'Etat affichées dans le budget voté en décembre 1999 »* et d'*« engager des baisses d'impôts substantielles »*.

V. Ma. et L. M.

Fonction publique : syndicats et ministère jettent les bases d'un accord sur les 35 heures

COMMENT créer de nouveaux emplois dans la fonction publique sans en avoir l'air ? Tel pourrait être le titre du projet d'accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des fonctionnaires, dévoilé, mercredi 9 février à quatre heures, par le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli. A l'issue de deux séances de négociations « marathon », engagées lundi après-midi avec les représentants des sept fédérations de fonctionnaires (CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC), le ministre a tenté de résoudre, non sans succès, l'équation impossible à laquelle est confronté le gouvernement depuis plusieurs mois : concilier les revendications unanimes des syndicats sur les créations de postes avec les objectifs de programmation des finances publiques, soumises à l'impératif du « gel » du nombre de fonctionnaires.

Tout en évitant soigneusement de reprendre la formulation syndicale de *« création nette d'emplois »*, le ministère a ainsi concédé, dans la quatrième et dernière version du document de travail sur lequel les négociateurs ont travaillé pendant une vingtaine d'heures, une série d'*« avancées très importantes »* en la matière. Celles-ci portent tout d'abord sur la *« compensation globale »* des départs en retraite pour la période 2001-2003, qui devrait se faire par des *« recrutements externes »*, comme le précise l'ultime mouture du texte. Lorsque l'organisation et le bon fonctionnement des services le permettent, les crédits dévolus aux heures supplémentaires pourront par ailleurs *« se traduire en emplois permanents »*. A côté des *« évolutions »* de l'emploi mentionnées dans la fonction publique hospitalière (FHP), l'accord-cadre évoque aussi des *« créations »*, liées à la nouvelle durée légale du travail.

« MÉTHODE SURANNÉE »

Enfin, conformément aux attentes des syndicats, l'emploi précaire dans la fonction publique se voit réserver un traitement de choc. Ainsi, les quelque 200 000 salariés non-titulaires actuellement recensés par le ministère de la fonction publique (suppléants, vacataires, contractuels, maîtres-auxiliaires) doivent être *« transformés en emplois permanents »*. Quant à la résorption, à l'avenir, de la précarité, elle est qualifiée d'*« objectif prioritaire »* par M. Zuccarelli : elle passera désormais par des *« recrutements complémentaires de titulaires »*, pour mettre un terme à la reconstitution permanente, en dépit des différents plans de résorption, d'un volant incompressible de salariés en contrats à durée déterminée. Autant de dispositions qui, de l'avis même de Monique Vuaillat (FSU), initialement très remontée contre l'intransigeance du gouvernement, *« contredisent d'une certaine manière le principe du gel de l'emploi public »*.

L'autre point de blocage des négociations concernait le calcul du temps de travail sur la base annuelle de 1 600 heures. En l'état, cette disposition excluait une large partie des fonctionnaires de toute réduction du temps de travail tout en laissant planer le risque d'une remise en cause de leurs jours fériés. Le ministre aura attendu les dernières minutes de négociations pour lever l'ambiguïté et accorder, au milieu de la nuit, la reconnaissance d'un plafond *« maximum »* de 1 600 heures pour les fonctionnaires, une amplitude déjà appliquée pour les salariés du privé dans la loi Aubry. Mais après deux nuits blanches, il en fallait plus pour émouvoir les syndicats, notamment ceux, comme la CGT, qui n'ont plus signé d'accord dans la fonction publique depuis près d'une vingtaine d'années. *« Nous voulons que le texte mentionne des créations nettes »*, répétait inlassablement Bernard Lhubert, qui juge *« inacceptable pour la quasi-totalité des organisations syndicales »* le blocage ministériel sur l'emploi. Hostile à toute *« forme de méthode Coué par laquelle on se persuade que ce qui n'est pas écrit s'appliquera quand même »*, le syndicaliste n'en trouve pas moins *« intéressantes »* les propositions du ministre sur la résorption de la précarité ou le remplacement des départs à la retraite. Celles-ci pourraient se révéler une *« bonne base »* pour les négociations décentralisées qui doivent se conclure avant le 1er janvier 2002 dans les ministères, les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Tandis que Charles Bonnisol (CFE-CGC) quittait le ministère *« extrêmement déçu »* devant un texte qui *« ignore les cadres »*, Roland Gaillard (FO) annonçait, sans surprise, que son organisation n'a pas l'intention de ratifier un texte *« qui ne crée aucun emploi net »*. D'autres, à la CFTC comme à la FSU, s'en prenaient à la méthode de négociation *« surannée »* choisie par le ministère : *« On veut donner l'image à l'opinion publique que c'est la résistance au sommeil qui crée les résultats,* commentait placidement un représentant de la FSU. *Cette vieille tradition de la fonction publique ne correspond plus à la réalité, dans laquelle on peut très bien négocier à partir de 9 heures le matin. »*

Soucieuses de faire le point entre les *« avancées certaines »* et les *« insuffisances évidentes »* du texte, l'ensemble des organisations syndicales se sont donné quinze jours pour consulter leur base avant de rendre leur décision le 28 février.

Alexandre Garcia

Les principales dispositions du texte

LA VERSION définitive du projet d'accord-cadre proposé, mercredi 9 février, par le gouvernement aux fédérations de fonctionnaires définit les objectifs, le champ d'application et les modalités de l'aménagement et la réduction du temps de travail pour les 5,1 millions de fonctionnaires. Cet accord, qui s'appliquera *« de manière déconcentrée et décentralisée »* aux agents de la fonction publique, quelle que soit leur catégorie, doit entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2002.

● **Objectifs.** L'accord vise à *« améliorer la qualité du service public rendu aux usagers, moderniser l'organisation du fonctionnement des administrations et définir les dispositions législatives et réglementaires en matière de temps de travail dans la fonction publique, en prenant en compte la spécificité des missions de chacune de ses composantes »*.

● **Champs d'application.** Sont concernés par l'accord *« l'ensemble des fonctionnaires civils et des agents, quelle que soit leur situation juridique, employés dans les services de l'Etat, les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et les établissements publics et administratifs. »*

● **Temps de travail.** Il est calculé *« sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 600 heures maximum »*. Cette durée peut être inférieure en cas de travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, en cas de modulation du cycle de travail, de travaux pénibles ou dangereux. Des *maxima* horaires, quotidien et hebdomadaire, sont fixés, respectivement à 10 heures par jour et 44 heures par semaine sur 12 semaines consécutives. Les temps de repos *minima* sont de 11 heures par jour et de 35 heures par semaine. L'amplitude quotidienne maximale est de 12 heures. Ces dispositions *« ne pourront conduire à remettre en cause les garanties légales existantes »*.

● **Emploi.** Les départs en retraite seront *« globalement compensés »* sur 2001-2003 par une augmentation de recrutements externes, *« tout en permettant les déploiements nécessaires pour satisfaire les priorités du service public »*.

Les *« créations »* et évolutions de l'emploi dans la fonction publique hospitalière seront appréciées en fonction de la nouvelle durée légale du travail et de l'organisation du travail liées aux caractéristiques particulières d'exercice des missions dans ce secteur.

● **Précarité.** La résorption de la précarité sera assurée par la *« transformation des supports budgétaires ou crédits assurant la rémunération des agents concernés en emplois permanents »*.

Lorsque les heures supplémentaires constituent un mode de gestion permanent du temps de travail, elles pourront se traduire par des *« transformations en emplois permanents »*.

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 frs /an

Editions Jean-François Doumic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

Les chiraquiens en quête d'un projet pour la droite avant l'élection présidentielle

Un colloque au Sénat a pour thème « Humanisme et mondialisation »

Quatre élus proches de Jacques Chirac, Michel Barnier (RPR), Jacques Barrot (UDF), Dominique Perben (RPR) et Jean-Pierre Raffarin (DL), qui ont fondé l'association « Initiative et Dialogue », sont chargés de tracer des pistes de réflexion qui pourraient servir de projet au chef de l'Etat. M. Chirac compte aussi sur eux pour mobiliser les parlementaires, en qui il voit les garants de la cohésion de la droite pour 2002.

L'ELYSÉE n'a délégué qu'un des siens, pour la circonstance. Une jeune femme de trente-deux ans, Valérie Pecresse, diplomée d'HEC, énarque et chargée des *« études et prospectives »* au cabinet de Jacques Chirac. C'est elle qui reçoit, régulièrement, les quelques parlementaires quinquagénaires qui tentent désespérément de trouver à la droite en général et au président en particulier deux ou trois idées qui pourraient former un projet. *« Bien sûr, elle manque d'expérience politique,* soupire un de ces députés, *mais il n'y a plus grand monde, à l'Elysée, en dehors de Chirac lui-même, pour préparer sur le fond la bataille présidentielle qui s'annonce. Alors nous faisons avec ce que l'on a. »*

C'est donc elle qui viendra, jeudi 10 février dans les salons du Sénat, assister au premier colloque organisé par quatre fidèles de M. Chirac réunis en une association au titre consensuel, « Initiative et Dialogue » : le sénateur Jean-Pierre Raffarin (DL), le commissaire européen chargé de la réforme des institutions Michel Barnier (RPR) et les députés Jacques Barrot (UDF) et Dominique Perben (RPR). Le sujet de réflexion prévu pour cette première réunion est vaste : *« Humanisme et mondialisation »*, lit-on sur le programme. Mais le chef de l'Etat a jugé cela *« très bien, vraiment très bien »*. De toutes façons, soupire M. Barrot, *« les crises politiques sont d'abord des crises intellectuelles et la droite a tout à reconstruire dans ce domaine. Alors, autant être ambitieux, n'est-ce-pas ? »*

Les états-majors de partis n'ont qu'un regard goguenard sur une telle démarche. Seule une cinquantaine de parlementaires RPR, UDF ou DL est attendue au colloque et les « stars » du débat, le maire du Havre Antoine Rufenach (RPR), le maire de Bourges Serge Lepeltier (RPR) ou le député (RPR) du Rhône et chirurgien réputé, Jean-Michel Dubernard, sont bien souvent des élus de province peu impliqués dans les directions parisiennes de leurs mouvements. Le président de la République observe pourtant avec bienveillance ce *« réseau »* d'élus locaux qui le considère comme le candidat incontournable de la présidentielle et qui, pour l'heure, n'exprime pas trop haut ses doutes sur sa capacité à l'emporter une deuxième fois. *« Chirac préfère nettement s'appuyer sur des parlementaires qui devront s'unir pour garder leurs circonscriptions et sont fédérateurs sur leur territoire,* souligne M. Raffarin, *que sur des partis qui ne pensent qu'à se déchirer »*.

Depuis que ce petit groupe s'est mis en place, le président a donc chaque fois commandé des notes, écouté des propositions, reçu, même, des groupes de jeunes élus ou de chefs d'entreprise qu'on lui recommandait de rencontrer. Sur le fond, il n'est pas certain qu'il en ait tiré ce qui pourrait faire figure de philosophie politique. Mais depuis sa *« miraculeuse campagne »* de 1995, il croit à la force des réseaux de province contre les états-majors et les « médias parisiens ».

« RÉFLEXE DE DEUXIÈME TOUR »

Il croit aussi à la nécessité de *« ravauder »*, c'est sa propre expression, le tissu de l'opposition, afin que toute la droite soit capable de retrouver *« un réflexe de deuxième tour »*, c'est-à-dire de voter pour lui. Et ce *« ravaudage »* ne passe pas par les partis.

Ses supporters lui ont pourtant rapporté le désarroi de la droite dans toutes les régions de France. Le sentiment, qu'ont beaucoup de responsables de l'opposition, qu'ils sont entrés dans un cycle d'échecs depuis la dissolution. La nécessité qu'il y a à réconcilier la droite avec elle-même. L'impossibilité de servir aux électeurs de l'opposition la *« fracture sociale »*. L'urgence qu'il y a à proposer autre chose que les thèmes déjà rôdés par le gouvernement de gauche plurielle. M. Barrot, qui a rencontré ses homologues conservateurs britanniques et démocrates-chrétiens allemands, a décrit la profonde crise que traversent les droites européennes. Cette concurrence qu'elles rencontrent face à des travaillistes ou des sociaux démocrates modernes, revigorés, qui ne luttent plus contre le libéralisme mais veulent l'aménager. M. Chirac a eu tendance à balayer tout cela d'un revers de main.

Car le président reste convaincu qu'il conserve toutes ses chances. *« Vu la situation, la cohabitation, la crise de la droite, le fait qu'il tienne si bien est le signe qu'il n'y a pas à désespérer »*, traduit M. Raffarin. M. Chirac croit aussi que le calendrier le sert. Les législatives n'auront lieu que deux mois avant la présidentielle. Chaque candidat à l'Assemblée nationale devra donc dire à ses électeurs quel sera son choix pour le candidat de l'Elysée. *« Cela obligera à la discipline »*, sourit-on à l'Elysée. Car comment un candidat UDF ou RPF, donne-t-on comme exemple dans l'entourage de M. Chirac, pourra-t-il espérer faire le plein des voix de droite aux législatives si ses électeurs savent qu'il soutiendra un adversaire du président sortant aux présidentielles ?

Avec tout cela, M. Chirac veut donc bien laisser tous les colloques et tous les parlementaires se préoccuper de lui trouver un corpus d'idées. Ce qui compte est qu'il puisse être en mesure, politiquement, de les incarner.

Raphaëlle Bacqué

Le RPR se penchera sur le cas des élus mis en examen

La commission des « sages » du RPR, installée par Philippe Séguin le 16 novembre 1998, s'est réunie pour la première fois, mardi 8 février, à l'initiative de Michèle Alliot-Marie. Selon l'article 45 des statuts, cette commission *« examine tous les cas où un élu du Rassemblement est mis en cause dans son honneur et son intégrité »*. Cette première réunion a été consacrée à la définition de règles de conduite : la *« confidentialité absolue »* de ses auditions et le *« respect du principe de présomption d'innocence »*. Selon le communiqué publié par le RPR, la commission n'a pas *« vocation à s'ériger en tribunal »*. Début mars, elle devrait entendre deux députés mis en examen, Guy Drut (Seine-et-Marne) et Henry Chabert (Rhône). La commission comprend, outre la présidente et le secrétaire général du RPR, Adrien Gouteyron, quatre personnalités du mouvement : Hélène Missoffe, Jacques Baumel, Yvon Bourges et Jean-Bernard Raimond.

Cumul des mandats : l'Assemblée rétablit sa version de la réforme

Le débat sera tranché en mars

CHACUN a tenu son rôle. L'examen en troisième lecture par l'Assemblée nationale, mardi 8 février, des deux projets de loi limitant le cumul des mandats a même fortement ressemblé à un jeu de rôles. Rappelant que des élections municipales, cantonales et sénatoriales auront lieu dans un peu plus d'un an, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a tranché : *« Après le temps du débat, voici le temps des décisions. »* Le rapporteur de la commission des lois, Bernard Roman (PS, Nord), n'a pas été moins ferme : *« La limitation du cumul des mandats est un engagement de la gauche. Cette réforme est cohérente. Elle repose sur l'attachement à des principes forts : disponibilité des élus, transparence de leurs décisions, refus de la confusion d'intérêt. »* Pour la majorité « plurielle », la seule utilité de cette troisième lecture était donc de rétablir la version des deux projets de lois déjà votés en deuxième lecture par l'Assemblée et de réintroduire, notamment, l'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire national et d'un exécutif local, supprimée par les sénateurs.

Les orateurs de la droite n'ont pas été moins prévisibles. Georges Tron, pour le RPR, a souligné, de façon rituelle, la nécessité d'*« avoir des parlementaires en contact avec leurs électeurs et conscients de leurs problèmes quotidiens »*. Plus convaincant, Pierre Albertini (UDF, Seine-Maritime) a dénoncé les *« conséquences grotesques, injustes et, de ce fait, absolument inacceptables »* qui résulteraient de l'entêtement de la majorité à imposer sa version de la loi ordinaire (pour les députés européens et les élus locaux) sans pouvoir faire de même pour la loi organique (concernant députés et sénateurs), du fait du pouvoir de blocage du Sénat : *« Le régime ainsi décidé serait plus sévère pour les élus locaux et pour les députés européens que pour les parlementaires. Est-ce la meilleure façon de réhabiliter l'institution parlementaire ? »*, a-t-il demandé.

UN BRIN D'EMBARRAS À GAUCHE

Et chacun, à droite, a fustigé la décision du rapporteur de ne plus assimiler à une fonction de chef d'exécutif local – donc incluse dans le champ des incompatibilités – la présidence d'une communauté de communes ou d'agglomération. *« Assez d'hypocrisie ! Chacun sait que cette disposition permettra, en fait, à des membres de ce gouvernement de présider la communauté urbaine de Lille ou de Strasbourg »*, a lancé Maurice Leroy (UDF, Loir-et-Cher) à une majorité un brin gênée.

Ces quelques joutes rapidement expédiées, la majorité a donc rétabli sa version de la réforme et la droite a voté contre, à l'exception du groupe DL qui s'est abstenu sur la loi ordinaire pour marquer, malgré ses critiques, son attachement à la limitation du cumul. Chacun savait pertinemment que le moment de vérité viendra en mars, après un dernier examen de cette réforme par le Sénat. C'est alors que la majorité devra *« prendre acte »* de la position du Sénat. C'est-à-dire, quoi qu'elle en pense, accepter de faire aux parlementaires un sort plus avantageux qu'aux autres élus. Ce fut, mardi, le non-dit de tout le débat, au-delà de la répartition des rôles.

Gérard Courtois

NOUVELLE FIAT PUNTO.
UNE ESPÈCE À PART.

À DÉCOUVRIR DANS SES MOINDRES DÉTAILS.

Il suffit de s'approcher de la nouvelle Fiat Punto pour être séduit par la quantité de solutions novatrices qu'elle propose.

De série sur toutes les versions : double Airbag Fiat®, ABS avec EBD, système d'éclairage Follow-me-home,™ Direction assistée Dualdrive.™

De série sur HGT : système de navigation par satellite, système anti-patinage T.C.S. (Traction Control System)

Moteur JTD Unijet Common Rail.
5 motorisations de 8 à 16 soupapes.

À PARTIR DE 57 700 F*

LA DIRECTION ASSISTÉE DUALDRIVE™
offre le choix entre deux réglages : le premier, plus direct, est idéal pour les parcours mixtes et autoroutiers ; le second, "City", plus assisté, est conçu pour une conduite urbaine et pour les manoeuvres de stationnement. Il est commandé par un interrupteur spécial situé sur la console centrale.

UN ESPACE INTÉRIEUR RECORD
En plus d'être un véritable bijou technologique, la nouvelle Fiat Punto est dotée d'un espace intérieur qui bat tous les records. Son coffre dont la capacité atteint 297 litres en version 5 portes et ses nombreux espaces de rangement (jusqu'à 26 !) la placent en tête de sa catégorie.

CRÉDIT SANS APPORT À 3,95%*
*Offre valable du 01.02.2000 au 29.02.2000 sur toute la gamme Nouvelle Punto. Crédit classique TEG annuel 3,95% (mensuel : 0,33%) de 12 à 36 mois. Exemple pour 10 000 F empruntés sur 36 mois : mensualités de 295,02 F. Coût total du crédit 620,72 F hors assurances facultatives. Offre réservée aux particuliers chez les concessionnaires participants, sur les voitures en stock, sous réserve d'acceptation du dossier par Fiat Crédit France. S.A. au capital de 71 000 000 F RCS VERSAILLES 592033591. Nouvelle gamme Fiat Punto 3 ou 5 portes : de 57 700 F à 108 400 F. Prix tarif hors options au 03.01.2000 AM 2000. Version présentée JTD 80 HLX 3 p. : 88 900 F.

VENEZ LES DÉCOUVRIR CHEZ TOUS LES CONCESSIONNAIRES ET AGENTS FIAT.

LA PASSION NOUS ANIME. FIAT

La droite ne s'oppose plus au projet de loi sur la présomption d'innocence

Les députés s'apprêtent à amender le texte d'Elisabeth Guigou

L'Assemblée nationale devait examiner, en deuxième lecture, le projet de loi sur la présomption d'innocence, mercredi 9 et jeudi 10 février, en séance publique. Prenant acte des amendements acceptés par la commission des lois, les groupes RPR et DL ont annoncé qu'ils pratiqueraient une *« abstention constructive »*, tandis que l'UDF s'apprête à voter pour le texte d'Elisabeth Guigou, garde des sceaux.

C'EST COMME UN BULLETIN scolaire de deuxième trimestre. Celui d'un mauvais élève qui aurait beaucoup progressé, depuis le début de l'année. Encouragements ou félicitations ? Les élus de la droite se sont mis dans la peau de professeurs, mardi 8 février, pour juger le projet de loi sur la présomption d'innocence, qui devait être examiné en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, mercredi 9 et jeudi 10 février. Le texte d'Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a été considérablement amendé, le 2 février, en commission des lois, souvent dans le sens réclamé par la droite en première lecture *(lire ci-dessous)*.

« Peut mieux faire », note, mardi, Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale (DL), en fin de matinée, dans les couloirs de l'Assemblée. Le groupe DL, qui avait voté contre en première lecture, va s'abstenir cette fois-ci. *« Abstention constructive ! »*, annonce, de même, le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, en début d'après-midi. *« Notre abstention en première lecture a amené Jospin à désavouer Guigou. C'est stimulant. On ne va donc pas voter contre, pour ne pas décourager le gouvernement »*, explique Patrick Devedjian, porte-parole du RPR. Encouragements de DL et du RPR, félicitations de l'UDF. *« Nous avons maintenant un texte meilleur, qui a pris en considération nos amendements. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup évolué, et beaucoup d'entre nous auront un vote positif »*, déclare pour sa part Philippe Douste-Blazy, président du groupe centriste, devant les journalistes. *« Tout s'est passé comme si le refus d'aller au Congrès de Versailles* [en vue de voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature] *avait permis au gouvernement de revoir sa copie »*, a-t-il ajouté. Un virage à 180 degrés pour le groupe UDF, qui avait voté contre, le 30 mars 1999 (*Le Monde* du 1er avril 1999). C'est Pierre Albertini, porte-parole du groupe UDF, qui a plaidé en faveur d'un vote positif, le matin, devant ses collègues. Prenant acte des avancées obtenues en commission des lois, le député de Seine-Maritime a indiqué que, *« personnellement »*, il voterait pour. Prenant à son tour la parole, François Bayrou a confirmé : *« Entre l'abstention et le vote pour, il faut privilégier l'attitude la plus constructive »*, a conseillé le président du parti. Pierre Méhaignerie, ancien garde des sceaux, s'est également exprimé dans ce sens. *« Emballé-ficelé en un quart d'heure ! »*, se félicite M. Albertini.

Seul Renaud Donnedieu de Vabres (UDF) a dit, lors de cette réunion, qu'il s'abstiendrait. Le député d'Indre-et-Loire estime, en effet, que le texte est encore *« ambigu »* sur la mise en examen. *« Dans l'opinion, une personne mise en examen est coupable. François Hollande l'a reconnu lui-même, il y a quelques jours, en soulignant que Dominique Strauss-Kahn devrait "faire la démonstration de son innocence". Quand le premier secrétaire du PS épouse à ce point l'air du temps... »*

« NE PAS POLLUER LES DÉBATS »

Les centristes ont rendu les armes avant la bataille, soupire M. Devedjian. *« Ce que je reproche à l'UDF, c'est d'annoncer leur vote favorable avant d'avoir obtenu satisfaction sur la détention provisoire »*, dit-il. Le député des Hauts-de-Seine ne voterait pour qu'à la condition que le juge d'instruction soit *« écarté de la procédure de détention provisoire, comme le recommandait la commission Truche »*, mise en place par Jacques Chirac, en 1997, en vue de réfléchir à une réforme de la justice. *« On ne va pas bouder notre plaisir. Sommes-nous là pour faire une opposition tactique, ou une bonne réforme de la justice ? »*, réplique M. Albertini. Un élu RPR partage cette opinion. *« Il ne faut pas polluer les grands débats de tactiques politiciennes »*, estime Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique), qui n'exclut pas de voter pour.

Tout dépendra de l'attitude du gouvernement en séance. Le 1er février, lors d'un petit-déjeuner à Matignon, Lionel Jospin a donné son aval à une série d'amendements présentés par les députés socialistes – et réclamés en vain par la droite, en première lecture (*Le Monde* du 4 février). Parfois contre l'avis de Mme Guigou. Les députés de la majorité, en particulier Christine Lazerges (PS, Hérault), rapporteuse du projet de loi, y ont vu la *« victoire »* des parlementaires. Le 3 février, au lendemain de la réunion de la commission des lois, Mme Guigou s'empressait de se féliciter, dans un communiqué, du *« dialogue permanent »* avec Mme Lazerges. Mieux vaut être bonne perdante que mauvaise élève...

Clarisse Fabre

La direction du PCF rappelle à l'ordre ses députés critiques

La liberté de vote est cependant maintenue

LA RÉUNION promettait d'être solennelle. Afin d'assurer un meilleur fonctionnement du groupe communiste de l'Assemblée nationale et d'éviter de nouveaux « couacs », comme à l'automne, Alain Bocquet avait pris l'initiative, mardi 8 février, d'organiser un débat à huis clos. Les apparentés s'étaient fait excuser, mais, à trois ou quatre exceptions près, tous les députés communistes étaient présents. Ouvrant la réunion, le président du groupe n'a pas osé remettre en question le principe de la liberté de vote au sein du groupe, acquis en 1993, mais il a insisté sur le sens des responsabilités dont doivent faire preuve les élus communistes.

Une comptabilité stricte a été faite. Dans trente votes, quinze députés communistes ont utilisé leur droit de voter différemment de la position commune. Le champion du démarquage est Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis), qui est apparenté au groupe. Viennent ensuite Georges Hage (Nord), qui, hostile à la participation des communistes au gouvernement, a systématiquement voté contre tous les budgets ; puis Patrice Carvalho (Oise), qui a voté contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Reste le cas de Maxime Gremetz (Somme), qui ne s'est démarqué que sept fois des positions du groupe, mais dont les déclarations publiques posent *« un problème de cohérence et d'équilibre »*. L'imprévisible député a été vertement tancé par ses collègues. Après M. Bocquet, François Asensi (Seine-Saint-Denis) lui a rappelé qu'*« il n'est pas porte-parole du groupe »*, notamment *« sur la chasse »*. *« Les dérives populistes »* de l'élu picard ont aussi été fustigées, au point que M. Carvalho, seul, a pris sa défense, jugeant que *« cela ne sert à rien d'utiliser des formules dures »*.

C'est sur le rôle des communistes au sein de la majorité « plurielle » que les clarifications ont été les plus nettes. Le vote de la « Sécu » fait partie de la discipline gouvernementale, au même titre que celui du budget, a-t-il été rappelé. Robert Hue (Val-d'Oise), secrétaire national du PCF, a expliqué que la présence des communistes au gouvernement *« participe d'une démarche stratégique »*. Dans la perspective du congrès, celle-ci ne doit pas être mise en cause, et le numéro un communiste a mis en garde contre toute position de *« repli »*. Il a reçu le soutien d'André Lajoinie (Allier), qui a rappelé que, en 1984, il faisait partie, à l'inverse, de ceux qui souhaitaient le départ des communistes du gouvernement, espérant une secousse et une sanction pour le PS, ce qui ne s'est pas produit. Il faut *« tenir compte du passé »*, a dit M. Lajoinie.

Alain Beuve-Méry

Des modifications à l'issue de chacune des lectures parlementaires

DE SA PRÉSENTATION, au conseil des ministres, le 16 septembre 1998, à son examen en seconde lecture par l'Assemblée nationale, mercredi 9 et jeudi 10 février, le projet de loi sur la présomption d'innocence a connu de substantielles modifications. Si la philosophie générale du texte n'a pas été mise en cause, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, pressée par les sénateurs et une partie de sa majorité, a dû accepter nombre d'amendements, qui tendent tous à un renforcement des droits de la défense.

● **La garde à vue :** le projet initial instaure la possibilité, pour la personne mise en cause, de rencontrer un avocat dès la première heure de garde à vue au lieu de la vingtième heure aujourd'hui. La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, le 2 février, un amendement tendant à imposer l'enregistrement audio des interrogatoires des personnes placées en garde à vue. Le débat devrait préciser les conditions d'un tel enregistrement, envisagé par la chancellerie avant d'être abandonné.

● **La mise en examen :** Elisabeth Guigou s'est opposée à tous les amendements visant à supprimer la mise en examen, mais en soutient d'autres, tendant à retarder au maximum le prononcé de cette mesure par les juges d'instruction. Le statut de « témoin assisté », qui permet à la personne mise en cause d'être entendue avec l'assistance d'un avocat, sera encore étendu. La ministre défend aussi un amendement contraignant les juges d'instruction à entendre les personnes avant de les mettre en examen. Cette obligation devrait rendre caduques les mises en examen par courrier, qui ont fait l'objet de comptes-rendus dans la presse.

● **La détention provisoire :** le projet crée un « juge de la détention provisoire », distinct du juge d'instruction, chargé de décider de l'opportunité d'écrouer une personne mise en examen. Le texte prévoit également des conditions nouvelles pour le placement en détention, profondément remaniées par la commission des lois. Les députés souhaitent ainsi que la détention provisoire ne soit possible, dans le cas d'infractions touchant aux personnes, que si les faits sont passibles de trois ans de prison au moins, et, dans le cas d'infractions contre les biens, passibles de cinq ans. Ce nouveau système, qui permet toujours un placement en détention provisoire en cas d'abus de biens sociaux, exclut de fait d'autres infractions, comme l'abus de confiance. Enfin, la commission des lois propose de limiter la durée de la détention provisoire, qui ne pourrait excéder deux ans en cas de délit et quatre ans en cas de crime.

Les commissaires souhaitent aussi obliger l'administration pénitentiaire à placer les personnes en détention provisoire en cellule individuelle. La chancellerie est opposée à cet amendement, arguant que les maisons d'arrêt n'ont pas la capacité d'accueil suffisante. Les députés demandent, enfin, que la détention provisoire puisse s'accomplir sous le régime du bracelet électronique.

● **L'appel des condamnations d'assises :** cette possibilité, qui a été introduite par un amendement des sénateurs, a reçu l'aval de Mme Guigou, qui a précisé, dans un amendement, ce dispositif, dit de l'« appel tournant ». Il s'agit d'offrir à l'accusé la possibilité de faire appel de sa condamnation devant une autre cour d'assises, choisie par le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation. La seconde cour d'assises ne pourrait pas aggraver la peine initiale, sauf si le parquet s'est joint à l'appel formé par l'accusé.

● **La judiciarisation de l'application des peines :** cet amendement de la commission des lois a reçu le soutien de la chancellerie. Il devrait permettre aux détenus, assistés de leurs avocats, de faire appel des décisions des juges d'application des peines, statuant sur l'octroi d'une permission de sortir, d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle.

Cécile Prieur

Municipales : accords en vue entre le PS, le PRG et le MDC

LE PARTI SOCIALISTE espère conclure *« des accords politiques nationaux »* avec le Parti radical de gauche (PRG), le Mouvement des citoyens (MDC) et le Parti communiste *« avant la fin du mois de février »*, a indiqué Jean-Pierre Bel, chargé des élections au secrétariat national du PS, mardi 8 février. Le bureau national du PS a approuvé le constat des négociations avec le PRG et le MDC, qui devraient s'achever *« rapidement »*. Selon M. Bel, le PRG aurait la tête de liste dans huit villes à conquérir sur la droite : Lourdes (Hautes-Pyrénées), Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Forbach (Moselle), Villefranche-sur-Saône (Rhône), Sartrouville (Yvelines), Franconville (Val-d'Oise), Vichy (Allier), Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). *« Des difficultés »* subsistent pour Arras (Pas-de-Calais) et Bruges (Gironde). Des accords sont en vue pour toutes les villes dont le maire sortant est MDC, sauf Aurillac (Cantal), Château-Arnoux (Alpes-de-Haute-Provence) et Gravelines (Nord). Le MDC pourrait avoir la tête de liste à Bergerac (Dordogne), Montélimar (Drôme) et Saint-Egrève (Isère).

Les présidents des conseils généraux des DOM soutiennent le gouvernement

AU LENDEMAIN de la troisième réunion, lundi 7 février à Cayenne (Guyane), des présidents des régions de Guadeloupe, Guyane et Martinique (*Le Monde* du 9 février), leurs homologues des conseils généraux se sont rencontrés à Fort-de-France (Martinique) pour apporter leur soutien au processus engagé par le gouvernement. Coauteur avec le député (PS) de la Réunion, Michel Tamaya, d'un rapport qui a servi de base à l'élaboration du projet de loi d'orientation sur l'outre-mer, le sénateur (app. PS) et président du conseil général de Martinique, Claude Lise, ainsi que ses collègues de Guadeloupe, Marcellin Lubeth (PPDG), et de Guyane, André Lecante (div. g.), ont critiqué la démarche autonomiste engagée par leurs trois homologues des conseils régionaux. Tous trois ont ainsi condamné *« toutes les propositions de régression sociale que l'on pourrait imposer à leurs populations »* et dénoncé *« toutes les opérations de diversion visant à freiner une démarche démocratique et de progrès »*. – (*Corresp.*).

DÉPÊCHES

■ **LYON : l'ancien premier ministre, Raymond Barre,** maire de Lyon, a été admis, dimanche 6 février, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris, à la suite de complications pulmonaires liées à un état grippal. M. Barre avait dû annuler sa participation à l'émission de TF 1 « Le 19 h 00, dimanche » ainsi qu'une visite en Algérie.

■ **RPF : le secrétaire général du RPF, Jean-Jacques Guillet,** a précisé, mardi 8 février, que les élections internes destinées à mettre en place les nouvelles structures locales du mouvement seraient organisées du 19 février au 31 mars. Il a confirmé que le RPF présenterait des candidats aux élections municipales à Paris et dans les grandes métropoles.

■ **PATRONAT : la Confédération générale des PME (CGPME) a élu** à sa présidence, mardi 8 février, Jacques Freidel pour succéder à Lucien Rebuffel, démissionnaire. Agé de cinquante-neuf ans, M. Freidel est réputé proche de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM). Il a été élu avec 54,4 % des voix, contre 45,6 % à son adversaire Roger Pellat-Finet, président de la CGPME de l'Isère. Le troisième candidat, Philippe Guillaume, s'est désisté en faveur de M. Pellat-Finet.

■ **DROIT : le Sénat a adopté à l'unanimité,** mardi 8 février, en première lecture, un projet de loi faisant entrer la preuve de la signature électronique dans le droit civil, pour réaliser des transactions, au même titre que les documents sur support papier (*Le Monde* du 9 février).

■ **ÉPARGNE : l'Assemblée nationale a rejeté,** mardi 8 février, la proposition de loi préparée par le groupe UDF et des députés RPR et DL sur l'épargne salariale. Le gouvernement s'apprête à présenter sa propre réforme, dans le cadre d'un projet de loi sur les nouvelles régulations économiques.

Les partisans de la taxe Tobin blâment l'extrême gauche

À LA GAUCHE du PS, on ne parle que de « ça » depuis trois semaines : les six voix manquantes qui ont permis le rejet, le 20 janvier, au Parlement de Strasbourg, d'une résolution demandant à la Commission européenne d'étudier la faisabilité de la taxe Tobin (*Le Monde* du 22 janvier). Cette taxe, baptisée du nom de son concepteur, le Prix Nobel d'économie américain James Tobin, porterait sur les mouvements spéculatifs de capitaux. Elle est au cœur des luttes menées par les réseaux associatifs tels qu'Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen) et la Coordination anti-OMC (Organisation mondiale du commerce), notamment, mais aussi par les Verts, le PCF, la LCR, le MDC, la Gauche socialiste au sein du PS, ainsi que par de nombreux militants syndicaux.

« UNE ERREUR »

Ont manqué à l'appel, à Strasbourg, les trois députés de Lutte ouvrière, qui ont voté contre, les deux de la LCR (l'un s'est abstenu, l'autre était absente) et Robert Hue, absent. Si LO fait litière des reproches qui lui sont adressés, l'organisation d'Arlette Laguiller n'ayant jamais caché son hostilité à la *« dérisoire »* et *« utopique »* taxe Tobin, le débat ne cesse de monter dans les autres formations, plus particulièrement à la LCR. Le jour du vote, Alain Lipietz (Verts), Harlem Désir (PS), un des initiateurs de la résolution, et Fodé Sylla, élu de la liste PCF, avaient reproché son attitude à Alain Krivine. Depuis, la controverse monte. Dans les structures du PCF, qui prépare son congrès, l'argument est repris sous forme de tracts pour déconsidérer l'extrême gauche : *« Taxe Tobin : pour Arlette et Alain, c'est "non" ! »*

Au sein des Verts, Maryse Arditi, un des quatre porte-parole, a invité les militants présents dans les comités locaux d'Attac à demander des explications à ceux de la LCR. Dans un communiqué publié le 28 janvier, le bureau d'Attac *« regrette vivement »* que, chez les élus qui ont voté contre ou qui se sont abstenus, *« des considérations secondaires (les attendus de la résolution) aient ainsi pris le pas sur l'essentiel : l'enclenchement d'un processus mettant pour de bon la taxe Tobin à l'ordre du jour du calendrier européen »*.

Rouge, hebdomadaire de la LCR, a consacré, dans son numéro du 27 janvier, deux pleines pages à la polémique provoquée par l'abstention ou l'absence de ses élus à Strasbourg. Dans le courrier des lecteurs, toutes les lettres, sauf une, exprimaient une incompréhension face à l'attitude des deux députés. Dans son édition du 3 février, *Rouge* est revenu sur le débat en donnant la parole à Roseline Vachetta, l'autre élue de la LCR, qui indique que, si elle avait été présente aux côtés de M. Krivine, elle *« se serait également abstenue »*. Quatre responsables de la LCR, parmi lesquels Christian Picquet et Catherine Lebrun, estiment que cette abstention a été *« incontestablement une erreur »*. La discussion a rebondi au comité central de l'organisation trotskiste, les 5 et 6 février, sans déboucher sur un vote. La LCR doit maintenant *« justifier qu'elle n'a pas renoncé à son combat pour la taxe Tobin »*, explique M. Picquet.

Au PCF, Jean-Claude Lefort, député du Val-de-Marne et vice-président de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, a fait adopter par cette délégation, dans une résolution comprenant une série d'objectifs, un amendement demandant que la présidence française de l'UE, à compter du 1er juillet, examine et propose *« l'institution d'une taxe spécifique sur les opérations de change, afin de lutter contre les mouvements de capitaux spéculatifs »*. En dépit des conclusions négatives des experts que Lionel Jospin avait consultés à ce sujet, le débat français sur la taxe Tobin n'est pas clos.

A. B.-M.

ECOLES DE COMMERCE
CONCOURS COMMUN 7 ISEG
SUP Réseau 2000
POUR TERMINALES
PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON
NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE
L'ISEG GROUPE
www.concours.iseg.fr
Centre Info Regroupement
Candidatures [CIRC] - ISEG Paris
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris
(33) 01 44 78 88 88
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La 1ère édition de l'Annuaire des ECO-DECIDEURS (1) vient de paraître.
LES ÉCO-DÉCIDEURS EN FRANCE
ANNUAIRE DE L'ENVIRONNEMENT
PREMIÈRE ÉDITION DE L'AN 2000
RFC
7600 éco-acteurs professionnels exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement y sont répertoriés : élus, administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, dirigeants des organisations professionnelles et consulaires, responsables "Environnement" dans les entreprises et les associations, décideurs dans les instances européennes, etc.
(1) 424 pages - 400 F TTC (frais d'envoi inclus)
Renseignements sur simple demande par fax à RFC : 01 45 63 33 73

SANTÉ **Un peu plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la couverture-maladie universelle (CMU), les associations de lutte contre l'exclusion dressent un bilan plutôt positif de cette réforme. Les caisses primaires d'assurance-maladie se sont fortement mobilisées, permettant à des milliers de personnes démunies d'accéder aux soins. ● AU CENTRE d'assurance-maladie de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), les employés sont confrontés à la misère ordinaire de certaines familles nombreuses et de chômeurs en fin de droits. *« Cela nous permet de renouer avec notre mission sociale »*, note une employée. ● POUR LES ÉTRANGERS, l'accès aux soins est plus difficile. La Caisse primaire d'assurance-maladie de Paris a ainsi prévu des conditions restrictives, mais le ministère de l'emploi et de la solidarité promet de remédier très prochainement à ces difficultés.**

Mise en place plutôt réussie pour la couverture-maladie universelle

Un mois après son entrée en vigueur, la CMU a déjà permis à des milliers d'exclus d'accéder aux soins médicaux. La plupart des caisses primaires d'assurance-maladie se sont mobilisées, ouvrant des permanences afin de faciliter les démarches des personnes en situation de précarité

AVANT, le jeudi était un jour particulier au centre d'assurance-maladie de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Au sous-sol, la permanence hebdomadaire des allocations familiales drainait une affluence exceptionnelle qui débordait au premier étage. Ces visiteurs d'un jour profitaient de leur présence dans ce bâtiment situé au cœur des cités de la commune pour monter à la « sécu » et s'enquérir d'un remboursement ou compléter un dossier d'indemnités journalières. Le personnel du centre s'était habitué à ces hausses ponctuelles de la fréquentation.

REPORTAGE
Au centre CPAM de Clichy, les mots et les chiffres d'une misère ordinaire

Depuis le 1er janvier 2000, le jeudi ressemble aux autres jours. L'entrée en vigueur de la couverture maladie universelle (CMU) a uniformément étiré les files d'attente tout au long de la semaine. Ce jeudi de la fin du mois de janvier, la foule patiente dans l'escalier. Au plus fort de la journée, il faut presque une heure pour atteindre les trois guichets de « pré-accueil », mis en place depuis le début de l'année pour réguler un flux qui ne décroît pas. A ces avant-postes s'opère le premier tri entre les personnes venues pour une demande classique, et celles, nombreuses, qui se sont déplacées pour la CMU.

Parmi elles, il y a toutes celles qui ne devraient pas être là. Bénéficiaires de l'aide médicale départementale, elles ont de fait droit à la CMU jusqu'à la fin juin. Un courrier les en a avisées dès le mois de décembre, en leur fournissant un justificatif d'inscription. Mais à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, les deux principales communes gérées par le centre, les populations d'origine étrangère, souvent en grande difficulté, sont nombreuses et dans certaines familles, les lettres ont été jetées sans être ouvertes. Ailleurs, elles n'ont pas été bien comprises. D'autres encore sont simplement venues vérifier sur place que leur contenu était exact. Aux guichets, des femmes turques s'entraident pour traduire les conseils de l'hôtesse. Elles repartent avec un nouveau justificatif, indispensable auprès de professionnels de santé, et une carte Vitale mise à jour.

« PRIMO-DEMANDEURS »

Il y a aussi les « primo-demandeurs ». Ceux, très rares, qui ne bénéficiaient pas d'une couverture de base, et ceux, beaucoup plus nombreux, qui viennent demander leur adhésion à la couverture complémentaire prévue par la CMU. A ceux-là, les personnels d'accueil sont chargés de fixer un rendez-vous ultérieur, dans un bureau fermé où la confidentialité sera préservée. *« Rien ne doit être fait pour différencier les demandeurs de CMU des autres personnes,* explique Marc Schlusselhuber, chargé de l'organisation du nouveau dispositif au sein de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis. *Il ne faut pas de panneaux spéciaux ou de files d'attente stigmatisantes. L'accueil doit être à la fois banal et personnalisé ».*

Les profils des « primo-demandeurs » de la CMU sont sans surprise dans le paysage social dévasté de Clichy-sous-Bois ou de Montfermeil. *« Ce sont souvent des personnes cumulant une petite activité salariée et des allocations familiales,* souligne Pierrette Golonka, responsable du centre. *Des familles nombreuses aussi, composées de sept ou huit membres. Il y a également des chômeurs en fin de droits. Il s'agit d'une précarité que nous lisions déjà dans les feuilles de soins ou dans les coups de fil que nous recevions ».* Les populations les plus exposées à l'exclusion, comme les jeunes en rupture familiale, sont moins représentées. *« Il ne suffit pas qu'une loi instituant la CMU ait été votée pour que les plus isolés se décident brutalement à faire les démarches qu'ils n'ont jamais menées »,* constate M. Schlusselhuber. Dans le bureau dévolu aux rendez-vous, où deux techniciennes reçoivent les demandeurs et les aident à constituer leur dossier, résonnent ainsi les mots et les chiffres d'une misère ordinaire. Une mère de famille nombreuse s'inquiète parce que l'un de ses fils n'a pas été pris en compte sur l'attestation de CMU qu'elle a reçue. Une jeune mère de famille vivant au RMI, dont le dernier-né souffre de troubles cardiaques, vient d'apprendre, à l'hôpital qu'elle n'était plus prise en charge faute d'avoir demandé à temps le renouvellement de son aide médicale. Elle repart avec une attestation délivrée immédiatement pour son compagnon et son enfant. Un étudiant, qui dispose d'une immatriculation individuelle, est venu d'urgence demander la couverture complémentaire car il ne peut pas avancer ses frais de radiographies. Un couple de personnes séropositives obtient également la CMU complémentaire pour ses deux enfants, eux-mêmes étant déjà couverts à 100 %.

CAHIER DE RENDEZ-VOUS

Entre les rendez-vous – le cahier est plein pour les dix prochaines journées – les deux techniciennes calculent les ressources : dans un dossier déposé le jour même, un père déclare faire vivre une famille de six personnes avec 6 500 francs. *« Il a de bonnes chances d'obtenir l'attestation »,* constate laconiquement l'une d'elles. Ces calculs sont une des nouveautés que découvrent les personnels du centre chargés de la CMU. *« Auparavant, nous n'avions pas à tenir compte des allocations familiales ou de logement,* explique Mme Golonka. *Désormais nous devons entrer davantage dans la vie des gens. Cela nous place en peu en situation d'assistantes sociales, avec, de l'autre côté du bureau des personnes qui attendent tout de nous. Cela nous permet aussi de renouer avec notre mission sociale. Nous ne sommes pas là seulement pour rembourser des soins, sans nous poser de questions. »*

La mise en place de la CMU a cependant contribué à aggraver l'engorgement du traitement du remboursement des soins, causé notamment par les débuts difficiles d'un nouveau système informatique. Environ 15 000 dossiers sont en souffrance dans le centre de Clichy-sous-Bois, sur 450 000 dans l'ensemble du département – *« alors que nous n'avions jamais auparavant dépassé le nombre de 100 000 »,* indique M. Schlusselhuber. Pour écluser une partie de ce stock, tous les centres de Seine-Saint-Denis ferment leurs portes le mercredi pour se consacrer aux calculs. *« Il ne faut pas oublier que la précarité ne frappe pas seulement sous le seuil qui donne droit à la CMU,* dit Mme Golonka. *Juste au-dessus, il y a des assurés sociaux dont la situation ne permet pas de supporter le moindre retard de remboursement. Et les indemnités journalières peuvent également être cruciales pour des familles qui ne disposent pas momentanément d'autre revenu. »*

Le centre, comme la plupart de ceux de Seine-Saint-Denis situés dans des zones de grande précarité, souffre cruellement de main-d'œuvre. L'attribution au département de 100 emplois-jeunes, sur les 600 emplois pérennes promis pour tout le pays par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), devrait permettre d'améliorer la situation. Mais elle ne dissipe pas l'inquiétude. Car après l'afflux actuel, le deuxième trimestre devra permettre l'examen de la situation de toutes les personnes qui disposaient de l'aide médicale départementale (AMD). Deuxième centre du département, mais premier par le nombre de personnes concernées par l'AMD, Clichy-sous-Bois se retrouvera alors, encore une fois, en première ligne.

Jérôme Fenoglio

CMU, mode d'emploi

● **Droits :** depuis le 1er janvier 2000, la couverture-maladie universelle (CMU) ouvre, aux quelque 150 000 personnes qui en étaient dépourvues, un droit d'accès au régime de base de la Sécurité sociale. Six millions de Français bénéficieront par ailleurs d'une assurance maladie complémentaire gratuite.

● **Public :** peut prétendre à la CMU toute personne dont les revenus ne dépassent pas 3 500 francs par mois ou 4 200 francs avec l'aide au logement, résidant en France en situation régulière, à partir de 16 ans pour les jeunes en rupture familiale. Le barème passe à 5 250 francs pour deux, à 6 300 francs pour trois, à 7 350 francs pour quatre (plus 1 400 francs, ensuite, par personne supplémentaire). Tous les bénéficiaires de l'aide médicale gratuite et tous les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) basculent automatiquement dans le dispositif CMU.

● **Cotisations :** en sont exonérées les personnes dont les revenus fiscaux sont inférieurs à 42 000 francs. Au-delà, elles devront verser une cotisation égale à 8 % de la somme dépassant ce seuil.

● **Prestations :** les consultations médicales, les soins et le forfait hospitalier sont pris en charge à 100 %. Les médecins en honoraires libres ne peuvent facturer la consultation au-delà des tarifs de la Sécurité sociale. La règle du tiers-payant (dispense d'avance de frais) s'applique aux bénéficiaires de la CMU.

● **Information :** les bénéficiaires potentiels doivent s'adresser aux caisses d'assurance-maladie. Ils peuvent également se renseigner auprès des Centres communaux d'action sociale et des associations de lutte contre l'exclusion (qui peuvent servir de domiciliation) ou téléphoner au numéro vert : 0800-555-222.

« Avec la CMU, le malade humanitaire est en voie de disparition »

DES CAFOUILLAGES, quelques dysfonctionnements, mais pas de désastre majeur : un peu plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la couverture-maladie universelle (CMU), les associations de lutte contre l'exclusion tirent un bilan nuancé, mais sans catastrophisme, des premières informations qui leur viennent du terrain. La date de lancement du 1er janvier présentait certes l'inconvénient de cumuler plusieurs handicaps qui pouvaient compromettre d'emblée la mise en place du dispositif destiné à offrir une couverture complémentaire à environ 6 millions de personnes en situation de précarité, et une couverture de base à 150 000 d'entre elles.

La crainte du bogue avait retardé certaines mises à niveau informatiques indispensables. La mise à jour de la carte Vitale, ainsi que l'épidémie de grippe, ont aggravé les retards pris au cours de derniers mois dans le remboursement des soins. Cet engorgement s'est traduit, fin janvier, par le chiffre inédit de 10 millions de dossiers en souffrance. Il a conduit les syndicats des personnes des caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) à déclencher des grèves, notamment dans le Val-de-Marne, les Hauts-de Seine ou Paris et Mulhouse. L'accélération donnée par le ministère de l'emploi et de la solidarité pour la mise en place du dispositif a également nui à la bonne information des différents acteurs du dossier, notamment les professionnels de santé.

Malgré tout, rien n'a gravement compromis cette mise en place . Les CPAM ont même montré un *« engagement spectaculaire dans leur volonté d'accueillir ces nouvelles populations »,* selon Noëlle Lasnes, qui suit la dossier CMU à Médecins sans frontières (MSF). A partir d'observations effectuées principalement à Lille, Marseille et Paris, la responsable associative tire l'enseignement que *« le délai d'ouverture des droits s'échelonne de quarante-cinq minutes à huit jours. A Lille, cinq demandeurs d'asile se sont présentés à une caisse alors qu'ils n'étaient en possession d'aucun document. Trois quarts d'heure plus tard, leurs droits étaient ouverts. Il aurait fallu un an auparavant ».*

EFFET IMMÉDIAT

De même, la simple présentation d'une demande de RMI, sans autre justificatif de ressources, a suffi, en plusieurs endroits, à obtenir la CMU complémentaire, comme le prévoit la loi. Enfin, au morcellement du territoire, lorsque chaque département gérait son aide médicale, a succédé un dispositif réellement national. Plusieurs responsables associatifs citent l'exemple de cette personne qui a obtenu la CMU à Marseille, et a pu, peu de temps après, se procurer des médicaments à Tours. Ce qui eût été particulièrement long dans le système précédent. *« Avec la CMU, le malade humanitaire est en voie de disparition »,* affirme Noëlle Lasnes, qui décèle un effet immédiat du nouveau dispositif sur les centres de soins de MSF : *« Les gens viennent toujours se renseigner, mais ils ne sont plus coincés dans des trajectoires interminables pour accéder aux soins, qui ne faisaient en fait qu'accroître leur exclusion. »*

La mise en place de la CMU s'est toutefois accompagnée de plusieurs points négatifs. Certains véniels et vite corrigés, tel ce texte d'application mal rédigé qui n'autorisait le remboursement des lunettes de vue qu'à condition que les verres soient identiques. D'autres plus inquiétants, comme les difficultés rencontrées par nombre des praticiens pour se faire rembourser le tiers-payant. *« Il faut craindre un accroissement spectaculaire de l'exclusion si ces difficultés ne sont pas réglées rapidement »,* dit Noëlle Lasnes. Mal informés, les médecins risquent en effet rapidement de refuser les bénéficiaires de la CMU s'ils ne rentrent pas plus vite dans leurs frais. Les pharmaciens posent également plusieurs problèmes. Faute d'informations suffisantes, certains d'entre eux refusent pour l'instant de servir les étrangers en situation irrégulière, bénéficiaires, eux, de l'aide d'état.

Mais la principale crainte des responsables associatifs porte principalement sur les dentistes. Faute d'accord entre leurs syndicats et le ministère de l'emploi et de la solidarité, ils s'étaient vu imposer par décret un montant forfaitaire pour le remboursement des prothèses. Or de multiples échos du terrain semblent indiquer que bon nombre d'entre eux refusent de pratiquer ces soins sur les bénéficiaires de la CMU. Certains arguent du fait que le montant forfaitaire (2 600 francs sur deux ans) est inférieur au prix de revient de leurs appareils. Si cette opposition devait perdurer, la CMU serait ainsi vidée d'une de ses avancées majeures.

J. Fe.

Les exigences tatillonnes de certaines caisses à l'égard des étrangers

LA MISE EN PLACE de la couverture-maladie universelle (CMU) rencontre des difficultés dans le domaine du traitement des étrangers. Le Groupe d'information et de soutien aux étrangers (Gisti) et le Comité médical pour les exilés (Comed) ont adressé, le 31 janvier, un courrier au directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), Jean-Marie Spaeth, l'*« alertant sur les importantes restrictions du droit qui se développent dans les caisses contre les étrangers, à l'occasion de la mise en place de la CMU ».* Les critiques portent sur les différences dans la manière dont les caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) ont mis en musique cette innovation.

A l'automne, l'affiliation des résidents étrangers à la CMU avait fait l'objet d'intenses négociations entre les associations et le cabinet de Martine Aubry (*Le Monde* du 10 décembre). Dans un projet de décret sur la condition de résidence fixée par la loi du 27 juillet sur la CMU, le gouvernement précisait que la CMU serait accordée aux étrangers pouvant justifier un séjour régulier en France en présentant un titre de séjour *« supérieur à trois mois ».* Cette formulation avait été critiquée par le Conseil d'Etat et contestée par les associations de défense des étrangers, qui la jugeait trop restrictive.

Le ministère de l'emploi et de la solidarité avait donc revu sa copie. La formulation définitive du décret du 1er décembre indique que *« les personnes de nationalité étrangère doivent* (...) *justifier qu'elles sont en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France à la date de leur affiliation ».* Ce texte volontairement flou laisse aux caisses le soin de s'adapter. Un Guide des personnes-relais, rédigé par le ministère, a toutefois donné le mode d'emploi : pour vérifier les conditions de régularité de séjour, *« l'ensemble des justificatifs doit être pris en considération »,* notamment un titre de séjour *« quelle qu'en soit la durée »*, *« un récépissé de première demande de titre de séjour ou de demande d'asile, ou une convocation à un rendez-vous en préfecture ».*

INTERPRÉTATION RESTRICTIVE

Certaines caisses ont cependant adopté une interprétation plus restrictive de la loi. Ainsi, la caisse primaire d'assurance-maladie de Paris a diffusé une *« note de service »* datée du 23 décembre, expliquant que les demandeurs devaient *« résider en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois »* ; la liste des titres de séjour annexée s'en tient aux dispositions antérieures issues de la loi Pasqua de 1993. S'en trouvent ainsi exclus tous les étrangers ne disposant que d'un récépissé ou d'une convocation. Un demandeur d'asile territorial mauritanien, présent en France depuis septembre 1999, arrivé avec son récépissé de demande de carte de séjour pour faire ouvrir ses droits, s'est vu ainsi éconduire au centre de la rue de Flandre, dans le 19e arrondissement. La direction de la CPAM de Paris se justifie en expliquant que *« le guide-relais n'a aucune valeur juridique ». « Nous attendons les instructions interprétatives de la CNAM ou du ministère. Le jour où on nous dira qu'il faut accepter les convocations, nous le ferons »*, explique un responsable de la caisse.

Autre exemple, l'accueil des étrangers en situation irrégulière. D'après la loi, eux ont accès à l'aide d'Etat et devraient à ce titre être reçus dans les centres des CPAM. Dans la pratique, ils doivent s'adresser à d'autres guichets. A Paris, les « irréguliers » sont renvoyés aux permanences des hôpitaux. En Seine-Saint-Denis, ils sont regroupés dans un guichet « spécial » à Bobigny, non loin de la préfecture. Et dans l'Essonne, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, on les aiguille vers les centres communaux d'action sociale... Autant de dispositifs *« stigmatisants à l'encontre des étrangers en situation précaire »,* selon la lettre du Gisti et du Comed. *« On renvoie des gens qui ont besoin de soins d'un guichet à un autre, alors que l'objectif de la loi était d'ouvrir un guichet unique pour tous »*, regrette Didier Maille, responsable du service social du Comed.

Au ministère de l'emploi et de la solidarité, on reconnaît ces dysfonctionnements. *« Les pratiques des caisses ne sont pas encore stabilisées »*, admet un responsable de la direction de l'action sociale. Une circulaire devrait très prochainement donner un cadre précis pour les étrangers. *« Nous nous en tiendrons à la formulation ouverte définie dans le guide-relais »*, assure le ministère. En tout état de cause, l'équipe de Martine Aubry entend remettre au pas les caisses récalcitrantes. *« Nous allons demander à la CPAM de Paris de retirer sa note interne et tous les guichets de la sécurité sociale devront s'ouvrir à tout le monde »*, prévient l'entourage de la ministre.

Sylvia Zappi

Controverse au sujet des propositions anti-sectes de la mission Vivien

L'utilisation de la loi contre les ligues de 1936 est critiquée par deux syndicats de magistrats

La Scientologie a vivement réagi, lundi 7 février, à la proposition de la mission interministérielle de lutte contre les sectes de dissoudre certains mouvements jugés dangereux, notamment la Scientologie. Le renforcement de la législation prôné par la mission présidée par Alain Vivien a suscité l'hostilité du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite).

LA SCIENTOLOGIE a critiqué, mardi 8 février, le premier rapport de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), l'accusant de *« bricolage »* et de *« malhonnêteté »*. Ce rapport propose de dissoudre certains mouvements sectaires qu'il estime dangereux, et cite en exemple l'Ordre du Temple solaire et la Scientologie (*Le Monde* du 9 février). *« Ce n'est pas le travail sérieux et factuel que l'on attend d'un représentant du gouvernement, mais un ramassis de paranoïa et loufoqueries, ou encore du bricolage basé sur des sous-entendus »*, indique le mouvement scientologue dans un communiqué, lundi 7 février. *« Ce rapport place la France au niveau de la Chine pour ce qui est de son irrespect des droits de l'homme »*, affirme la Scientologie, qui se dit en mesure de *« réfuter immédiatement toutes les allégations »* du rapport et réclame *« la dissolution immédiate de la MILS »*. Danièle Gounord, son porte-parole, regrette que le rapport *« présente seulement des aspects répressifs et ne fait aucune proposition constructive ou offre de dialogue »*.

Le rapport de la MILS propose deux voies pour dissoudre *« des organisations de nature sectaire troublant par leur agissement l'ordre public et portant atteinte à la dignité de la personne humaine »*. L'une consiste à mieux utiliser la responsabilité pénale des personnes morales, introduite dans le code pénal en 1994, afin que les procédures judiciaires ne concernent pas seulement des *« exécutants »* mais s'appliquent aux associations. L'autre consisterait à aménager le décret-loi de 1936 permettant de dissoudre les ligues factieuses par décision en conseil des ministres, *« afin d'englober des activités nouvelles dangereuses pour la sécurité intérieure ou la sécurité économique »*.

Le 16 décembre, le sénateur (app. RI) Nicolas About avait fait adopter par le Sénat une proposition de loi allant dans ce sens : elle inclut dans les groupes concernés par le décret loi de 1936 ceux qui ont fait l'objet de condamnations pénales répétées et constituent *« un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine »*. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a déclaré mardi 8 février à l'Assemblée nationale que le gouvernement examinait *« avec beaucoup d'intérêt »* la proposition About, qui devrait être bientôt soumise à l'Assemblée. *« Nous devons trouver la meilleure voie possible pour avoir la répression adéquate contre les sectes qui violent nos lois sans bien entendu porter atteinte ni au mouvement associatif, ni aux sectes qui n'ont pas d'activité dangereuse. »*

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) se déclare hostile à un recours au décret loi de 1936, *« qui était prévu à l'origine pour des mouvements fascistes »*. Pour sa présidente, Anne Crenier-Vaudano, *« le risque est d'utiliser le décret loi de 1936 à l'encontre de mouvements politiques, surtout en se fondant sur une notion aussi floue que celle de "trouble à l'ordre public" »*. Le SM estime que la lenteur des poursuites engagées contre les sectes appelle un autre débat : *« Si la justice n'arrive pas à faire aboutir ces dossiers dans un délai raisonnable, c'est que toute l'action des parquets est actuellement recentrée sur la délinquance visible, la délinquance de voie publique. A l'égard de dossiers complexes tels que ceux des sectes, la justice n'a pas la possibilité d'ordonner les enquêtes approfondies qu'ils requièrent »*.

L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) estime pour sa part que des instruments existent déjà pour lutter contre les sectes. Pour autant, son président, Valéry Turcey, ne serait pas hostile à une législation d'exception pour lutter *« en amont contre les sectes dangereuses »*, si le législateur le juge nécessaire. Enfin, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) crie à *« l'hystérie antisectes »*. Elle se prononce fermement contre la proposition de loi About, se déclarant hostile à *« toute législation d'exception »*. Son ancien président Georges Fenech, auteur d'un livre intitulé *Face aux sectes* (PUF), considère pourtant que les propositions de la MILS ne vont pas assez loin. *« Depuis que la responsabilité pénale des personnes existe, aucun parquet à ma connaissance ne l'a utilisée dans le cadre de poursuites contre des sectes. D'où l'intérêt de dissoudre les sectes en utilisant le décret loi de 1936. »*

Le Dr Jean-Marie Abgrall, psychiatre et expert auprès des tribunaux, considère pour sa part qu'il n'est pas besoin de reprendre et d'élargir le texte de 1936. *« Il suffit d'utiliser les différents codes et lois existants. La loi de 1901 sur les associations prévoit que les préfets peuvent interdire toute association contraire aux lois et aux bonnes mœurs »*. Le Dr Abgrall juge également *« dangereuse »* l'expression d'*« association de structure totalitaire »* utilisée par la MILS pour définir une secte. *« Comment prouver devant un tribunal qu'un mouvement est totalitaire ? »*, s'interroge-t-il.

Xavier Ternisien

134 enquêtes et 116 informations judiciaires

Selon Elisabeth Guigou, il existe *« une véritable montée en puissance judiciaire de la lutte contre les sectes »*. Les chiffres disponibles au ministère de la justice fournissent une « photographie » des procédures en cours contre les sectes à la date du 31 juillet 1999 : 134 enquêtes préliminaires avaient été traitées par les parquets et 116 informations judiciaires ouvertes sur des incriminations graves telles que violences, agressions sexuelles, escroqueries et abus de faiblesse.

Cette montée en puissance remonterait à la « circulaire Toubon », diffusée en février 1996 à l'intention des procureurs généraux et des procureurs de la République, à la suite de la mort collective des adeptes de l'Ordre du Temple solaire, en décembre 1995. Ce texte appelait l'attention des parquets sur la dangerosité du phénomène sectaire et les invitait à en prendre *« une connaissance approfondie »*. Il estimait en outre que l'arsenal juridique était suffisant pour y faire face.

Le mouvement « Touche pas à mon gynéco » poursuit son combat

Malgré la réforme en cours, il appelle à manifester

MERCREDI 9 FÉVRIER devait se réunir pour la première fois le comité chargé par le secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale de proposer les modalités de l'enseignement et de l'organisation du nouveau diplôme d'études spéciales (DES) de gynécologie. Le Comité de défense de la gynécologie médicale a en effet réussi à sensibiliser le gouvernement au problème né de la disparition en 1986 de l'enseignement de cette spécialité. La secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, avait rappelé, vendredi 4 février, le contexte qui avait présidé à la création de ce nouveau diplôme : une réelle baisse de la démographie médicale, en gynécologie obstétrique notamment, et le souhait des gynécologues médicaux de mieux voir reconnaître leurs spécificités professionnelles (*Le Monde* du 7 mai 1999).

A ce jour, plus de 600 000 femmes ont signé la pétition « Touche pas à mon gynéco » lancée par le Comité de défense circulant depuis un an pour réclamer la résurrection de l'enseignement de la spécialité de gynécologie médicale.

La proposition de créer un DES de gynécologie obstétrique et médicale a été adoptée le 15 décembre 1999. Ce DES sera mis en place dès la rentrée universitaire prochaine. Il comportera un tronc commun de trois ans dont deux ans et demi de gynécologie-obstétrique, suivi de deux options, l'une d'obstétrique (chirurgie gynécologique et accouchements), l'autre de gynécologie médicale (suivi des femmes). Ces deux modules de deux ans chacun donneront tous deux accès au diplôme de gynécologue, l'un avec option obstétrique, l'autre avec option médicale.

Afin de pallier la baisse des effectifs, une filière spéciale de l'internat avait été mise en place en 1998 pour la gynécologie obstétrique, la sortant du cadre commun de la chirurgie pour pouvoir augmenter spécifiquement le nombre d'internes de cette spécialité : 90 en 1998, 120 en 1999, 140 en 2000. A terme, 200 postes par an devraient permettre la formation d'environ 120 gynécologues obstétriciens et de 80 gynécologues médicaux par an.

L'ensemble de ces dispositions ont eu l'accord des trois organisations professionnelles concernées – la Fédération nationale des collèges de gynécologues médicaux, la Société française de gynécologie médicale et le Collège national des gynécologues obstétriciens français –, mais pas celui du Comité de défense de la gynécologie médicale, qui ne désarme pas et exprime, actuellement, des revendications nouvelles : la mise en place de deux spécialités distinctes de gynécologie, médicale et obstétrique, aboutissant à deux diplômes distincts, et la garantie d'un quota de 80 étudiants par an en gynécologie médicale.

Lors d'une conférence de presse organisée le 4 février au Sénat, le groupe de pression a appelé à une manifestation, le 25 mars à Paris, pour demander la restauration d'un vrai diplôme de spécialité de gynécologie médicale et la garantie dans l'avenir de l'accès direct au gynécologue choisi, même pour les femmes inscrites chez un médecin généraliste référent.

Elisabeth Bursaux

Profession : enseignant ; revenus : pas un centime depuis trois mois

DES AGIOS à la pelle, une ligne téléphonique coupée, le recours aux copains généreux pour finir le mois : le tableau, bien sombre, s'est encore obscurci lorsque l'employeur de Driss Alem, faute de pouvoir le payer, l'a renvoyé sur les services sociaux de sa mairie. Driss Alem ne travaille pourtant pas pour un quelconque esclavagiste des temps modernes. Professeur d'anglais à l'éducation nationale, ancien maître-auxiliaire, il assure, depuis le mois d'octobre, une vacation de six heures par semaine dans un collège public de la région parisienne.

« Ce travail devrait me rapporter dans les 4 000 francs », évalue Driss Alem. Depuis plus de trois mois, il n'a pas touché un centime. Cette situation, en soi aberrante, se double d'une embrouille administrative. Ayant acquis des droits au chômage, l'enseignant n'a pas pu se tourner vers les Assedic pour obtenir son dû. Les indemnités versées aux maîtres-auxiliaires sont gérées par le rectorat. Or, ce dernier attend de connaître les revenus mensuels de M. Alem pour lui verser le complément chômage. Faute de pouvoir présenter une fiche de salaire – et pour cause ! –, le professeur d'anglais ne peut rien percevoir.

Les milliers de vacataires recrutés chaque année par l'éducation nationale (voir *Le Monde* du 26 janvier) sont en général avertis des subtilités comptables dès lors qu'elles risquent de provoquer un délai d'au moins deux mois dans le paiement des salaires. Mais il suffit d'un oubli dans les pièces versées au dossier (dans le cas de M. Alem, ses états de service précédents n'étaient pas complets) pour que le jeu de ping-pong entre l'établissement scolaire, le rectorat et le Trésor général rende ce délai, déjà discutable, tout bonnement inacceptable. Régulièrement, les rectorats sont assaillis de réclamations de la part de vacataires ; ces derniers obtiennent en général une « avance »... en règlement d'un travail déjà effectué.

RECOURS AUX VACATAIRES

Les services académiques ont beau trouver cette situation anormale, ils renvoient aux lourdeurs de la comptabilité publique. *« Avant de payer un vacataire, le Trésor général a besoin de connaître précisément le nombre d'heures qu'il a effectuées dans le mois ; il faut donc que le mois soit achevé. Or, étant donné la longueur des procédures, un décompte d'heures arrivé fin janvier ne sera réglé que fin mars. »* Et les choses ne sont pas près de s'arranger : le recours de plus en plus massif aux vacataires envenime la situation. Un responsable académique rappelle qu'il y a dix ans, date de parution du décret qui définit les conditions de paiement des vacataires, le recrutement de ces personnels était envisagé à titre exceptionnel. *« A l'époque, dans mon académie, on traitait une dizaine de cas de ce genre ; aujourd'hui, ils sont plusieurs centaines »*, témoigne-t-il. Et, s'ils assuraient à l'époque quelques heures de cours *« pour dépanner »*, ils remplissent aujourd'hui régulièrement les 200 heures autorisées par leur statut. Cet engagement étalé sur plusieurs mois les empêche en outre de compléter leur revenu par un autre travail. Ce qui rend leur situation encore plus précaire.

Les syndicats assurent que les contentieux en la matière se multiplient. Le SNES envisage de porter l'affaire de M. Alem devant le tribunal administratif pour obtenir des dommages et intérêts. Mais le règlement de l'affaire prendra de toute façon au moins un mois. Un mois de plus sans revenus ?

Stéphanie Le Bars

« Moloch », le polar de Thierry Jonquet, n'est pas condamnable

Le tribunal de grande instance de Paris rappelle le droit des artistes à s'inspirer de faits réels

L'ÉCRIVAIN Thierry Jonquet n'a pas *« porté atteinte à la mémoire »* de Liliane Preud'homme. Le tribunal de grande instance de Paris a débouté, lundi 7 février, les parents de la jeune fille, qui reprochaient au romancier de s'être inspiré de l'histoire de celle-ci (*Le Monde* du 12 janvier) dans son livre *Moloch*. Par cette décision, les magistrats rappellent non seulement les facultés des artistes à s'inspirer de la réalité mais aussi à la déformer.

Publié en 1998 dans la Série noire, le roman incriminé relate l'histoire d'une mère souffrant du syndrome de Münchhausen par procuration, une pathologie psychiatrique conduisant des parents à provoquer une maladie chez leur enfant afin de le maintenir sous dépendance psychologique et éviter son éloignement progressif. Le personnage de Jonquet, Mariane Quesnel, injecte ainsi de l'insuline à sa fille, provoquant une opération injustifiée.

Dans son jugement, le tribunal, présidé par Martine Ract-Madoux, estime *« incontestable »* le fait que Thierry Jonquet se soit *« inspiré de l'histoire de la jeune Caroline Pierini et des comportements reprochés à Liliane Preud'homme »*. Comme dans le livre, la fille de Liliane Preud'homme, âgée de huit ans, avait reçu des injections d'insuline. Comme dans le livre, encore, elle avait subi une ablation partielle du pancréas. Comme dans le livre enfin, les parents sont issus du milieu médical et multiplient les examens inutiles.

Aucun doute n'est donc permis, il y a bien eu emprunt. Toutefois, précise le tribunal, *« les affaires pénales, notamment criminelles, ont toujours constitué une source privilégiée d'inspiration pour les auteurs de romans policiers, sans que les protagonistes de ces faits divers puissent s'en plaindre, sauf à démontrer que l'écrivain a manifesté, à leur égard, une volonté particulière de nuire »*. Or, le tribunal écarte pareille volonté.

Les magistrats estiment que l'écrivain *« s'est borné à tirer de l'affaire des éléments caractéristiques du syndrome de Münchhausen décrit par ailleurs dans de nombreux ouvrages scientifiques »*. Ils constatent bien l'ajout, par l'auteur, de certains détails. Dans le livre, la mère est ainsi prise le flagrant délit d'injection d'insuline et finit par se suicider. Dans la réalité, aucune preuve matérielle n'a été réunie contre Liliane Preud'homme, qui n'a jamais avoué. Mise en examen pour *« empoisonnement »*, elle avait trouvé la mort le 4 novembre 1995 dans des conditions suspectes un mois avant sa comparution devant les assises. De même, le dossier pénal ne mentionnait pas d'inceste, contrairement au roman. Mais pour le tribunal, ces éléments *« n'ont pas été choisis pour porter atteinte à la présomption d'innocence de Madame Preud'homme ni persuader le lecteur de la culpabilité de celle-ci, mais pour corser le récit »*.

Le tribunal souligne encore que *« la description de Mariane Quesnel, "trentaine maigrichonne, jolie, aide-soignante", apparait beaucoup trop fugitive et imprécise pour que le lecteur puisse spontanément assimiler l'héroïne du roman à Liliane Preud'homme »*. En fait, précise le jugement, *« un tel rapprochement n'a été possible que par l'initiative des époux Preud'homme eux-mêmes qui ont cru utile de rappeler au public l'histoire de leur fille »*. *« Pour l'ensemble de ces motifs »*, le tribunal a donc relaxé l'écrivain.

Nathaniel Herzberg

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

Enquête judiciaire sur Chasse, pêche, nature et traditions

LE MOUVEMENT CHASSE, PÊCHE, NATURE ET TRADITIONS (CPNT) fait l'objet d'une information judiciaire ouverte par le parquet de Bordeaux et confiée à la juge d'instruction Dominique Piot. Les investigations portent sur les relations financières entre le mouvement et les fédérations de chasse, durant une période antérieure à la présidence de Jean Saint-Josse. La qualification de *« détournements de fonds publics »* pourrait être retenue, a-t-on indiqué au *Monde* de source proche de l'enquête. Le député européen et actuel président de CPNT a été interrogé en qualité de témoin, lundi 7 février, dans les locaux du SRPJ de Bordeaux, ainsi que le président de la fédération de chasse de la Gironde, Henri Sabarot, comme l'indique le quotidien régional *Sud-Ouest*, dans son édition du 9 février. Le prédécesseur de M. Saint-Josse, André Goustat, a été mis en examen. Des perquisitions ont été effectuées au siège national de CPNT à Pau (Pyrénées-Atlantiques), dans les locaux du mouvement au conseil régional d'Aquitaine, à Bordeaux, et dans ses bureaux parisiens. Les locaux des fédérations départementales de chasse de Dordogne et de Gironde ont aussi été perquisitionnés.

Nantes : les prématurés victimes d'une contamination de l'eau ?

L'ENQUÊTE SUR LES TROIS DÉCÈS suspects de prématurés survenus ces derniers jours au CHU de Nantes (*Le Monde* daté 6-7 février) s'oriente sur la piste d'une contamination par l'eau du système de distribution de l'hôpital. La contamination de la solution nutritive administrée à ces grands prématurés par l'intermédiaire d'une perfusion *« semble avoir eu lieu lors de la phase de préparation »*, a déclaré mardi 8 février Jean-Paul Guérin, directeur général de l'établissement, lors d'une conférence de presse. *« C'est l'hypothèse la plus probable, même si les recherches se poursuivent. Cette contamination proviendrait d'agents extérieurs et les produits utilisés pour la nutrition administrée semblent de plus en plus hors de cause. »* Deux bébés sont décédés dans des conditions a priori suspectes dans la nuit du 31 janvier au 1er février et un troisième décès avait été enregistré le samedi 5 février.

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCE : un jeune homme a été tué mardi 8 février et six autres blessés, dont deux grièvement,** au Port, commune située au sud-ouest de Saint-Denis de la Réunion, lors d'affrontements entre bandes rivales. Des bagarres entre jeunes de quartiers différents de la commune – ZAC 1 et ZAC 2 – s'étaient déjà produites en janvier.

■ **ÉDUCATION : intitulé « Halte au massacre des intelligences », un manifeste publié** dans l'hebdomadaire *La Vie* du 10 février réclame un débat national sur les moyens de faire reculer l'échec scolaire. Marie-Danielle Pierrelée, principale de collège à Mulsanne (Sarthe), à l'initiative du texte, souhaite ainsi interpeller les responsables politiques. Les cinéastes Jean-Claude Brisseau et Bertrand Tavernier, le député PS Julien Dray, la psychanalyste Catherine Dolto-Tolitch et le fondateur du lycée autogéré de Saint-Nazaire, Gabriel Cohn-Bendit, figurent parmi la centaine de signataires.

■ **Destinés à couvrir les besoins de l'enseignement religieux obligatoire dans les établissements publics alsaciens,** 35 postes d'enseignement religieux catholique et 8 postes d'enseignement religieux protestant ont été mis au concours national du Capes réservé aux maîtres-auxiliaires parmi les 1 325 postes qui leur sont offerts cette année. Le principal syndicat d'enseignants du second degré, le SNES-FSU, a vivement critiqué cette disposition.

M. Gayssot demande un plan européen pour la sécurité maritime

Dans un entretien au « Monde », le ministre des transports suggère aux opérateurs de ce secteur, conviés à une table ronde jeudi 10 février, de prendre des engagements sans attendre des décisions contraignantes de Paris et de Bruxelles. Il veut « impérativement » réviser l'organisation des plans Polmar

« Près de deux mois après le naufrage de l'*Erika*, vous réunissez, jeudi 10 février une table ronde avec les opérateurs du transport maritime. Qu'en attendez-vous ?

– Après l'émotion et l'indignation soulevées par la marée noire dans l'opinion publique – nous en avons encore eu la preuve avec la manifestation de Nantes samedi – le gouvernement a décidé de revoir toutes les conditions du transport et de sécurité maritime. Jeudi, j'attends que tous les acteurs du transport maritime fassent des propositions et prennent des engagements, sans attendre les décisions plus contraignantes que l'Etat et l'Europe prendront. Je leur ai écrit en ce sens.

– Agissez-vous également à l'échelon européen et international ?

– Oui, dès le début de la marée noire, j'ai contacté la commissaire compétente, Mme Oyola de Palacio. Je l'ai également rencontrée plusieurs fois pour lui suggérer d'obliger les navires à se signaler (voire à subir des contrôles) quand ils entrent dans l'espace maritime européen des 200 miles. C'est une nouveauté, car auparavant, ils ne devaient se faire connaître qu'en cas d'incident. En clair, cela reviendrait à connaître dans le détail tout le trafic dans des zones comme la Manche et ses parages. Sa réaction n'a pas été négative. J'ai même senti une réelle détermination. J'espère qu'elle retiendra rapidement cette suggestion, de telle sorte que la France, qui prendra la présidence de l'Union européenne au deuxième semestre, puisse mettre sous son mandat la question de la sécurité maritime au rang des priorités.

» Vis-à-vis de l'Organisation maritime mondiale (OMI), nous poussons par divers moyens à ce qu'elle s'intéresse à la position française et, j'espère, européenne.

– Comment surmonterez-vous les réticences d'autres pays, telle la Grèce, qui n'apprécient pas toujours que les Etats qui ont un littoral diligentent des enquêtes en cas d'accident les menaçant ?

– Je ne fais que m'appuyer sur les textes en vigueur, en particulier sur l'article 56 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Je défends une autre idée : je ne vois pas pourquoi les Etats qui ont un littoral ne seraient pas concernés par la réflexion sur la sécurité maritime à l'échelle du monde. Il faut renforcer leur rôle et leur place par rapport à celle des Etats qui abritent une flotte puissante (Liberia, Malte, Panama et autres...).

– N'avez-vous pas l'impression que le déroulement des plans Polmar-terre et Polmar-mer n'a pas été à la hauteur ?

– J'ai le sentiment qu'il faut impérativement améliorer ces dispositifs. J'insiste sur le terme "il faut".

– Comment jugez vous l'attitude de TotalFina ?

– Ma position de principe a consisté à d'avantage mettre en cause le système, dans lequel s'inscrit Total, ce qui ne veux pas dire que je veux dédouaner le groupe. Je conteste la recherche du plus bas

JEAN-CLAUDE GAYSSOT

prix du transport maritime au détriment de la sécurité des hommes et de l'environnement.

– L'une de vos premières propositions était d'interdire les pavillons de complaisance. Comment est-ce possible dans les conditions actuelles ?

– Il faut s'attaquer a ceux qui permettent l'utilisation de navires ne respectant pas les normes de sécurité en vigueur. J'aimerais que le concept même de complaisance soit banni. Ce terme induit le passe droit. Ca ne veut pas dire que des Etats n'ont pas le droit d'avoir des pavillons. Mais il doivent respecter les règles. Le profit basé sur le dumping économique et social est inacceptable.

– Le pavillon français des Kerguelen est-il un "semi-pavillon" de complaisance ?

– On ne peut pas dire ça. Il est vrai qu'il existe cinq registres en France, dont celui–là, mais un seul pavillon. Cela n'élude pas les questions, notamment sociales, qu'on peut légitimement se poser sur le registre Kerguelen qui permet d'employer 65 % de marins étrangers. Mais pour la sécurité, ce sont les mêmes normes qui s'appliquent sur tous les navires français. Je l'affirme : il n'y a pas de navires poubelles sous notre pavillon.

– Vous suggérez d'interdire les bateaux de plus de vingt ans, ce qui revient à ne plus utiliser une bonne part de la flotte française...

– Dès lors qu'il s'agit de transport de produits polluants et dangereux, il faut être très vigilant. La réglementation et les normes techniques et sociales doivent être plus serrées. Les réglementations doivent être renforcées.

– Que pensez vous de l'initiative de TotalFina, de ne plus affréter de navire de plus de 80 000 tonnes dépassant vingt ans ?

– Ce n'est pas sérieux. Tout le monde sait que les bateaux les plus récents ont plus de 80 000 tonnes. Le problème concerne davantage les navires qui, comme l'*Erika* sont en-dessous de ce tonnage. C'est là qu'on trouve les navires poubelles.

– M. Desmarest propose la création d'une agence européenne de contrôle de qualité pour surveiller les sociétés de classification...

– Je n'y suis pas favorable. Ce ne serait pas accepté. Appuyons-nous sur ce qui existe déjà dans chaque pays. Je ne suis pas pour un système unique, mais pour un système commun. Rendons les règles actuelles plus efficaces.

– Et l'idée des Verts de créer une agence maritime européenne ?

– Pourquoi pas. Ne perdons pas de vue nos objectifs de normes plus serrées, de plus grande responsabilisation de tous les opérateurs, de sanctions... Cela pourrait aller jusqu'à interdire aux bateaux poubelles d'entrer dans les ports européens.

– Ferez-vous des propositions pour améliorer la compétitivité du pavillon français sur le plan international ?

– Oui. Il est impératif de rajeunir la flotte française de grands navires transporteurs de brut. Je souhaite que la formule du GIE fiscal favorise ce rejeunissement. Mes propositions viseront aussi à renforcer l'attractivité du pavillon français et à stimuler l'embauche de navigants français qualifiés. N'avoir que quelque 200 navires sous pavillon français, c'est anormalement bas et insuffisant.

– Comment coordonner les actions ?

– La France va doubler le nombre de contrôleurs dans ses ports. Ils passeront d'une cinquantaine à une centaine d'ici deux ans. Le système d'informations Equasis permettra dès le mois de mai de connaître en temps réel l'état du navire, sa dernière certification, son âge, ses changements de propriétaires. Le comportement des inspecteurs sera différent si le navire est neuf, ou s'il a vingt-cinq ans, ou s'il a changé dix fois d'armateur ou de gérant.

» Tout le monde demande, avec raison, davantage de moyens maritimes. Nous sommes en train de les renforcer. A mon arrivée dans ce ministère j'ai été frappé par le manque de matériel et son caractère vétuste. Exemple : il y avait un baliseur de... soixante-dix ans. Nous sommes aussi en train de nous équiper de vedettes. Je n'oublie pas la dimension internationale. C'est le gage de l'efficacité. Que personne ne s'imagine que la détermination du gouvernement va faiblir pour instituer un ordre européen rigoureux.

– Lionel Jospin vous a confié la responsabilité de la lutte contre la marée noire et du traitement de l'*Erika*. Comment allez vous faire ?

– Total est chargé de faire des propositions pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, la récupération du fioul restant dans les deux épaves de l'*Erika*. Si la compagnie pétrolière prend en charge tout le coût de cette opération, le choix de la solution retenue appartient à l'Etat, sous ma responsabilité. Le principe que j'ai fixé, et auquel je ne dérogerai pas, est d'aller le plus rapidement possible en toute sécurité. Vendredi, je recueillerai les avis des experts. Dès la mi-février, nous devrions pouvoir annoncer l'option retenue. »

Propos recueillis par Dominique Gallois et François Grosrichard
(Lire aussi notre éditorial page 16.)

Thérapie de groupe à l'hôtel Matignon

LA MER était invitée à Matignon. Ou plus exactement la mer noire, salie par les nappes de l'*Erika*. Du Finistère à la Charente-Maritime, trente-six élus étaient conviés, mardi 9 février, par le premier ministre, entouré de Jean-Claude Gayssot, Jean Glavany, Dominique Voynet, Florence Parly, Marilyse Lebranchu et Michelle Demessine. Aucun effet d'annonce n'était attendu : le comité interministériel de développement et d'aménagement du territoire (CIADT), programmé le 28 février à Nantes, est prévu pour cela. Il s'agissait surtout d'écouter et de rassurer. Comme l'avait déjà fait Jacques Chirac au Croisic, le 20 janvier.

Deux mois après le naufrage du pétrolier, cette réunion aurait pu être l'occasion de se féliciter du nettoyage des plages, voire d'évoquer déjà la campagne commune de promotion du littoral atlantique avant l'été. Mais de nouvelles nappes de fioul ramenées le matin même sur le rivage, du Morbihan à la Loire-Atlantique, ont donné à la discussion un tour moins optimiste. Il fut encore une fois question du manque de rateaux et de pelles.

Beaucoup d'élus se sont inquiétés de la toxicité du fioul déversé. La mauvaise coordination entre les plans Polmar-mer et terre a également fait l'unanimité. Le premier ministre lui-même a évoqué *« la crise sur l'articulation des secours terrestres et maritimes »*. Incapable de fournir plus d'informations sur la situation au large, l'amiral Yves Naquet-Radiguet, préfet maritime à Brest, a provoqué soupirs et ricanements. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a mieux réussi à convaincre de l'efficacité des directions régionales de l'environnement, censées aider les élus dans leurs estimations des réparations financières. M. Jospin a rappelé aux élus sa *« détermination à faire en sorte que les indemnisations soient très rapides »*.

« PAS LE MOINDRE CENTIME »

Une nouvelle fois, il a répété que la France, qui présidera l'Union européenne au deuxième semestre 2000, se battra pour renforcer la sécurité maritime. Le premier ministre a confirmé qu'il présenterait *« très prochainement »* un programme d'action en ce sens, ainsi que des mesures pour mieux prévenir les pollutions. *« Cette volonté très forte est partagée par tous »*, a assuré le maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault, sur le perron de Matignon. François Fillon, président (RPR) du conseil régional des Pays-de-la-Loire, concédait un bon *« climat d'écoute qui doit maintenant être suivi d'effets »*. Mais Philippe de Villiers, président (RPF) du conseil général de Vendée, s'est empressé de gâcher le consensus : *« Je me demande pourquoi le premier ministre a fait cette réunion parce qu'il n'a fait que redire tout ce qui avait été dit auparavant. Nous sommes restés sur notre faim. »*

Les maires des communes touchées par la marée noire n'étaient pas tous satisfaits non plus. A leurs questions terre-à-terre, ils auraient aimé des réponses du même genre. *« La municipalité a déjà dépensé 1,5 million de francs pour les opérations de nettoyage,* s'est plaint Christophe Priou, maire (RPR) du Croisic. *Or nous n'avons toujours pas reçu le moindre centime des 100 millions de francs d'aide d'urgence annoncée par M. Jospin. »* Philippe Boennec était encore plus amer. Le maire (RPR) de Pornic n'a pu prendre la parole : M.Jospin était pressé. *« Dans ma commune comme dans neuf autres des environs, nous n'avons plus aucun personnel de Polmar. J'avais une question à poser à ce sujet et je n'ai pas pu le faire. »*

Ariane Chemin et Benoît Hopquin

Vingt-cinq propositions des Verts « pour en finir avec les "Erika" »

LES VERTS devaient faire connaître, lors d'une conférence de presse, mercredi 9 février, *« vingt-cinq propositions pour en finir avec les* Erika *»*. Une manière pour le parti écologiste de participer sans y être à la table ronde organisée, jeudi, par Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, avec les opérateurs du transport maritime. *« Nous souhaitons faire entendre notre propre message et mettre la barre haut pour que la table ronde n'entérine pas un rapport de forces économique,* explique Denis Baupin, porte-parole des Verts. *Il ne faut pas que toutes les bonnes résolutions soient oubliées avec le temps. »* Après la visite de Daniel Cohn-Bendit à Brest, lundi 7 février, les Verts espèrent donc regagner sur le plan politique un crédit écorné par le manque d'engagement émotionnel de ses représentants, et notamment de Dominique Voynet, dans les premiers jours de la marée noire.

Les mesures mises en avant reprennent l'esprit des dispositions intégrées dans la proposition de loi sur la sécurité maritime, déposée le 18 janvier, notamment dans le domaine des conditions de navigation et de l'application du principe pollueur-payeur. *« Responsabiliser les compagnies pétrolières »*, *« imposer des normes de sécurité draconiennes »* par l'instauration des doubles-coques et l'élimination des navires anciens, *« assainir le secteur des sociétés de classification »*, *« responsabiliser les Etats délivrant des pavillons de complaisance »*, *« organiser des contrôles draconiens dans les ports »*, *« veiller à l'application des normes sociales internationales sur les navires »* figurent parmi les points qui alimentaient déjà le texte parlementaire. De même figure l'exigence, chère aux Verts, que les conséquences écologiques des marées noires puissent être indemnisées comme le sont aujourd'hui les dommages économiques.

MUSCLER LE PROPOS

Des pistes de réflexion nouvelles ont été avancées afin d'étoffer et de muscler encore le propos. Il est ainsi préconisé que soit supprimé le pavillon des Kerguelen, pavillon *bis* de la France qui autorise certaines dérogations en matière d'équipage. Des amendes plus dissuasives sont demandées pour prévenir les dégazages. Il est encore envisagé de porter le contrôle étatique des navires dans la zone économique exclusive de l'Europe (200 miles) et de réactiver le ministère de la mer, portefeuille spécifique qui a fait des apparitions sporadiques au gré des changements de gouvernement, abandonné au début des années 90.

« L'Etat doit tirer les leçons des carences relevées dans la mise en œuvre du plan Polmar », estime le texte. Le parti écologiste propose encore une révision de ce plan, afin d'améliorer l'efficacité des opérations de sauvetage de la faune marine laissées jusque-là aux bons soins des associations, et de mieux encadrer les opérations de nettoyage des côtes. Les Verts appellent enfin à une meilleure information des citoyens.

Une partie des propositions entend impliquer l'Union européenne et l'Organisation maritime internationale. La plate-forme préconise ainsi la création d'un corps européen de gardes-côtes et la mise en œuvre d'une réglementation européenne renforçant les normes de navigation.

B. H.

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale commence ses auditions

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la sécurité du transport maritime des produits dangereux et polluants, créée après le naufrage de l'*Erika*, devait commencer ses auditions mercredi 9 février. La commission est présidée par Daniel Paul (PCF, Seine-Maritime), son rapporteur est Jean-Yves Le Drian (PS, Morbihan). Georges Tourret, directeur du bureau « Enquêtes accidents-mer », dont Jean-Claude Gayssot a rendu public le rapport d'enquête le 14 janvier, devait être entendu mercredi par les députés, ainsi que Jean-Louis Guibert, secrétaire général de l'Institut français de navigation. Par ailleurs, un débat sur les suites des tempêtes et de la marée noire devait avoir lieu au Sénat mercredi, après une déclaration du gouvernement.

Les galettes de fioul n'en finissent pas d'arriver sur les plages

A GROIX, dans le Morbihan, les nettoyeurs militaires ou bénévoles repartent à la tâche tous les jours depuis la fin de la semaine dernière. Le week-end a été particulièrement difficile en raison du mauvais temps. Et, pour ajouter encore à la peine, les plages et les rochers du sud de l'île ont été à nouveau souillés lundi soir 7 février (*lire page 13*).

Même constat sur les côtes du continent : régulièrement, des scories de fioul lourd sont apportées par les marées. Depuis le week-end, le phénomène s'est intensifié, dans le Finistère, entre Fouesnant et Clohars-Carnoët, et dans le Morbihan, entre Guidel et Plouharmel. Dans le nuit de lundi à mardi, un fort coup de vent a aggravé le phénomène. De larges plaques d'hydrocarbure ont refait leur apparition et maculé des zones déjà nettoyées. La Loire-Atlantique a été particulièrement touchée. La Turballe, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz se sont réveillés, en humant dans l'air une odeur trop connue. Les cliniques d'oiseaux connaissent un regain d'activité.

Ces arrivées récurrentes suscitent l'écœurement, l'inquiétude et le doute. Les galettes sont brillantes, *« toutes fraîches »*, selon les témoins à Groix. D'où viennent-elles ? Officiellement, il s'agit de plaques *« remobilisées par la tempête et les courants »*, autrement dit d'anciennes nappes arrachées à la côte par les grandes marées des 22 et 23 janvier et ramenées aujourd'hui à la côte par le ressac. Mais cette hypothèse est contestée. Mardi, lors de la réunion organisée par le premier ministre à Matignon avec les élus du littoral, l'amiral Yves Naquet-Radiguet a avancé des explications jugées *« guère convaincantes »*, par un maire présent. Le représentant de la préfecture maritime à Brest, en charge du plan Polmar-mer, aurait même suscité quelques gloussements dans l'assistance.

REGARDS VERS L'ÉPAVE

A Groix et ailleurs, les regards se tournent vers le large, où reposent par 120 mètres de fond les deux parties de l'*Erika*. Pendant des semaines, des fuites ont été observées sur l'épave. *« Des suintements »*, *« des filaments »*, assuraient les rapports officiels. Le 26 décembre, pourtant, deux avions de reconnaissance des douanes avaient repéré une nappe autour de l'épave... qui avait disparu le lendemain.

Depuis, cinq des six fuites observées sur la coque ont été obstruées. Mais, la semaine dernière, une nouvelle reconnaissance aérienne distinguait encore des *« irisations »* au-dessus de l'*Erika*. La dernière brèche aurait été finalement colmatée, lundi, par un nouveau navire dépêché sur place, le *Marianos*. Ce dernier aurait également envoyé en inspection trois nouveaux robots sous-marins. Selon l'AFP, les observateurs auraient constaté qu'il manquerait une partie de la coque, au centre du navire. Des débris épars auraient été repérés par les pêcheurs. La cassure du pétrolier n'aurait donc pas été aussi nette et propre qu'annoncé précédemment. Le bateau aurait plutôt éclaté par le milieu. Or le plan de chargement enregistré à Dunkerque situe l'essentiel de la cargaison à cet endroit.

Dès le 22 janvier, dans un entretien au *Monde,* Thierry Desmarest, PDG de TotalFina, avait d'ailleurs révisé à la hausse l'estimation des quantités déjà échappées des flancs du pétrolier. *« Il semble que ce soit la moitié et non le tiers de la cargaison qui soit allé à la mer, soit environ 15 000 tonnes »*, estimait-il. Faudra-t-il à nouveau revoir cette estimation à la hausse dans les semaines à venir ? Les opérations de pompage devraient débuter d'ici deux à trois mois. A l'issue de l'opération, on saura alors enfin combien de milliers de tonnes de fioul se sont réellement échappées du pétrolier.

G. D. et B. H.

Les chiffres de la marée noire

● **Fioul** : selon le PDG de TotalFina, ce sont 15 000 tonnes de fioul qui se sont échappées des cuves de l'*Erika*, soit la moitié de la cargaison.

● **TotalFina** : le groupe pétrolier s'est engagé à hauteur de 700 millions de francs (106,7 millions d'euros) pour le stockage et le traitement des déchets, le nettoyage des plages et le pompage de l'*Erika*.

● **Plan Polmar** : depuis le naufrage du pétrolier, le 12 décembre 1999, plus de 260 millions de francs ont été engagés, par l'Etat, dans la mise en place des plans Polmar-mer et Polmar-terre.

● **Conséquences :** déjà plus de 120 000 tonnes de déchets ont été ramassés sur les plages et se posent de délicates questions de stockage. Mille tonnes de coquillages ont été interdits à la consommation. Plus de 60 000 oiseaux mazoutés ont été traités. Les professionnels du tourisme constatent 30 % de réservations en moins dans les hôtels et les campings par rapport à janvier 1999.

Groix bataille contre le pétrole, sur les plages et dans les têtes

ÎLE DE GROIX (Morbihan)
de notre envoyée spéciale

Les vomissures brunes et scintillantes ont à nouveau éclaboussé la côte sud de l'île de Groix. Au

REPORTAGE

Ici on compte sur la solidarité des habitués, ils viendront de toute façon

Trou- de-l'Enfer, une fracture rocheuse inaccessible par terre ou par mer, cinq spécialistes des acrobaties aériennes sont descendus dans le gouffre profond de quarante mètres, arrimés à une tyrolienne. En une journée, quatre sacs de 400 kilos de pétrole chacun ont été remontés. Le chantier est financé par Total. Il a déjà coûté 200 000 francs (30 500 euros). Jean-Claude Michaud, salarié de la société pétrolière, désigne le Trou-de-l'Enfer : *« On voyait le bout. On allait pouvoir commencer à travailler en finesse. Tout est à refaire. »*

Les nouvelles nappes sont arrivées avec la marée de lundi soir. A la pointe des Chats, Gwéna, employé municipal, nettoie la plage. Seul. Il utilise le râteau habituellement dédié à la pelouse du stade municipal. *« Avec ça, c'est impec' ! »*, dit-il, brandissant l'objet. Une plage plus loin, Catherine et Frédérique, deux salariées de l'association Bretagne vivante (qui gère la réserve naturelle de l'île) retrouvent la routine. Gratter le sable (le plus facile) et les rochers (le moins efficace), remplir des sacs de fioul, charrier les sacs sur des brouettes, transporter le tout à la décharge. Le pétrole sera ensuite acheminé à Lorient. Les deux volontaires sont venus dès le matin, malgré la pluie fine et serrée. Le soleil de l'après-midi leur a amené quelques maigres renforts. Deux promeneurs s'enquièrent des dernières nouvelles, le nez pincé. *« On viendra peut-être vous aider dans deux jours. »* Au revoir. *« Faites quand même attention à vous ! »* Le fioul est-il cancérogène ? *« On ne le touche pas, on ne le mange pas. Cela devrait aller... »*, répondent les nettoyeurs.

ON PRÉFÈRE LES MILITAIRES

Les Groisillons n'affluent pas sur les plages. Dès la fin des vacances de Noël, le flot de bénévoles s'est tari. La mairie préfère cela. Moins de tracas logistiques, moins de risques pour la municipalité, qui peut être attaquée en cas d'accident. Groix préfère les militaires. Depuis plus d'un mois, entre cent et cent quarante membres de l'armée de l'air se sont relayés sur l'île. Ils sont partis lundi. Une trentaine de marins sont venus prendre la relève. Mais, arrivés à 10 heures, ils sont repartis par le bateau de 14 heures. *« On a pas trop compris pourquoi »*, précise Marie-Françoise Roger, chargée du développement économique et touristique de l'île. Aujourd'hui, au poste de contrôle des pompiers, une forêt de bottes en caoutchouc de toutes tailles attend d'éphémères propriétaires. La préfecture a promis cinquante pompiers pour mercredi. Le nettoyage immédiat des côtes est primordial : lors des marées, le pétrole laissé sur la plage s'enfonce dans le sable.

« La chance que nous avons eue ici, c'est ne pas avoir trop de caméras. » Marie-Françoise Roger ironise à peine. Sur certaines cartes diffusées à la télévision, Groix ne figurait même pas. Cette relative discrétion n'empêche pas le téléphone de sonner moins souvent à l'Office du tourisme. Moins 50 % d'appels et des locations encore libres pour la période du 15 au 30 juillet, ce qui est anormal. Les réservations pour les grands week-ends de mai et juin tardent à venir : les randonneurs changent de destination. C'est évidemment inquiétant pour l'île de Groix, qui compte 2 323 habitants en hiver et 14 000 l'été.

Depuis le début de la semaine, les appels reprennent, mais, *« 2000 sera une année faible »*, admet Mme Roger. Elle compte sur la solidarité des habitués. Et sur la forte proportion de résidences secondaires. Ceux-là viendront de toute façon. Enfin, dans son malheur, Groix a de la chance. Seule la côte sud est polluée. Tout le nord est épargné, et la magnifique plage convexe qui fait sa réputation, les Grands-Sables, est blanche comme neige.

Gaëlle Dupont

L'Ouest s'organise pour sauver sa saison touristique

RENNES
de notre envoyée spéciale

Il y a ceux qui ne veulent pas en entendre parler. Et ceux qui prennent dès maintenant le taureau par les cornes. Yvon Bonnot, le président de la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) et du CRT de Bretagne, appartient à la deuxième catégorie. Il a vu, à trois reprises, les côtes bretonnes souillées par le fioul de cargos naufragés. A chaque fois, le tourisme en a pâti. A chaque fois, il a fallu du temps – plusieurs années – pour remonter la pente. Tandis que les nappes de fioul qui lèchent encore les côtes sont inlassablement nettoyées par des bénévoles, découragés et inquiets des rumeurs sur la toxicité du produit (*Le Monde* du 1er février), les professionnels du tourisme commencent à s'alarmer. Inquiétude *« légitime »*, selon Yvon Bonnot.

Jean-Marc Le Carour, président de la Fédération de l'industrie hôtelière de Bretagne, annonce une chute des réservations de l'ordre de 35 % par rapport à l'année dernière. La Fédération des industries nautiques du Grand Ouest (FINGO) note un *« retard »* de 50 % pour les locations de bateaux, toujours par rapport à janvier 1999. Les commerçants se rassemblent. Eric Legras, propriétaire d'un restaurant au Pouliguen (Loire-Atlantique), préside l'association locale des victimes de l'*Erika*. Il ne croit qu'à moitié à la solidarité des vacanciers : les touristes tenteraient plutôt de faire baisser les tarifs de leur maison de vacances.

PROFIL BAS

L'inquiétude est à la mesure de l'enjeu : les 31 millions de visiteurs accueillis chaque année dans les trois régions victimes de la marée noire (Bretagne, Pays de la Loire et, dans une moindre mesure, Poitou-Charentes) génèrent un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs. L'ensemble des économies régionales sera touché. Il est, par exemple, illusoire de croire que la côte nord de la Bretagne, épargnée par le sinistre, profitera du malheur de la côte atlantique. Les touristes étrangers n'entrent pas dans le détail : des annulations de séjour ont été enregistrées dans les Côtes-d'Armor.

Si la plupart des acteurs de l'économie touristique veulent agir le plus vite possible, certains parient plutôt sur le « moins on en parle, mieux on se porte ». Le responsable de la Fédération bretonne de l'hôtellerie de plein air (les campings) se contente de glisser son *« envie de positiver »*... avant de reconnaître une baisse des réservations de 20 %. Mikaël Le Berre, secrétaire général de l'Association des ports de plaisance de Bretagne, affirme que *« l'*Erika *ne l'empêche pas de dormir »* et que le mieux serait d'*« arrêter de trop en parler »*. Les maires des communes les plus touchées jouent également profil bas. Tous fustigent la *« surmédiatisation »* de la marée noire. Ce sont les images de plages noyées de fioul qui, disent-ils, leur ont fait le plus de mal.

Beaucoup ne perdent pas une occasion de signaler que les huîtres sont toujours aussi bonnes. Au Pouliguen, Eric Legras s'énerve carrément : *« Les gens voient du pétrole partout. Ils confondent avec le goémon ! »* Hervé Lemoine, directeur du CRT des Pays de la Loire, ne nie pas les retombées négatives de la marée, mais veut les relativiser : *« Les situations diffèrent d'une plage à l'autre, d'une station à l'autre, d'un département à l'autre. »* Par ailleurs, le gros des réservations est encore à venir. Un observatoire économique commun aux trois régions vient d'être installé. Des chiffres fiables devraient être disponibles début mars.

C'est pourtant dès la mi-février que la tentative de *« reconquête »* va commencer. Difficile de concilier la nécessité de faire oublier la marée noire et l'impossibilité d'éviter le sujet. Donc, d'en parler, tout en n'en parlant pas. Les trois régions vont miser, dans un premier temps, sur la *« transparence »*, selon l'expression d'Hervé Lemoine. Les journalistes seront conviés à venir constater les résultats du nettoyage des côtes. Pour les plages, le plus gros est fait. Mais sur les rochers, le fioul s'accroche. D'ici deux ou trois mois cependant, tout devrait être terminé, selon Yvon Bonnot, qui réclame plus de célérité de la part des experts en environnement. Des campagnes de publicité à destination des Français et des étrangers prendront le relais. Elles joueront sur l'attachement sentimental des vacanciers à la région. Jean-Marc Le Carour imagine même d'utiliser les valeurs positives de *« solidarité »* qui se sont exprimées pendant la marée noire.

La présence de l'Ouest atlantique sera renforcée dans les Salons à l'étranger. La secrétaire d'Etat au tourisme, Michèle Demessine, en visite le 28 janvier à Lorient, a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 100 millions sur deux ans afin de financer cette campagne de promotion. TotalFina devrait participer à hauteur de 30 millions en 2000. Tous les acteurs du tourisme soulignent cependant la difficulté de redorer l'image de la région, tant que l'*Erika*, *« point d'interrogation »* pour les uns, *« bombe à retardement »* pour les autres, reposera au fond de l'eau. Le pétrolier fait encore peur. Sa cargaison ne devrait pas être pompée avant plusieurs mois.

G. D.

Baisse des réservations dans les campings

La coordination de l'hôtellerie de plein air de Bretagne et des Pays de la Loire, créée après le naufrage de l'*Erika*, demandera au Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures (Fipol) des financements permettant aux campings des zones touchées par la marée noire de renforcer leur promotion avant l'été. Un *« retard certain »* des réservations a été enregistré fin janvier. La baisse atteint, dans certains cas, 30 % à 40 %, selon Laurent Morice, président du syndicat professionnel de l'hôtellerie de plein air de Loire-Atlantique, qui précise : *« Notre action préventive ne nous empêchera pas de demander réparation d'un éventuel préjudice commercial après l'été. »*

La conchyliculture enregistre des baisses de commercialisation sensibles sur tous les coquillages, au-delà des exploitations interdites d'activité en Loire-Atlantique et en Vendée. Le 22 janvier, à Nantes, Jean-Pierre Raffarin (DL), président de la région Poitou-Charentes, avait évoqué une baisse de 40 % des ventes d'huîtres Marenne-Oléron, pourtant épargnées par l'*Erika*. – *(Corresp.)*

Partout en France, les professionnels du tourisme doivent réparer les dégâts des tempêtes

LE SAFARI-PARC de Peaugres (Ardèche) – l'un des deux seuls parcs français où se reproduisent les pandas et qui accueille un millier d'animaux – a été fermé au public à la suite des gros dégâts provoqués par les tempêtes des 26 et 27 décembre 1999. Il a rouvert ses portes samedi 5 février. 400 arbres centenaires s'étaient abattus sur les clôtures et dans les allées, rendant l'accès aux parcs animaliers difficile et dangereux pour les visiteurs. 600 mètres de grillage ont dû être remplacés et plusieurs enclos complètement restaurés.

Comme en Ardèche, dans les régions dévastées, l'heure est aux milliers de chantiers de déblaiement et de restauration, mais aussi au bilan des dégâts. De l'avis unanime, ceux-ci vont entraîner pour longtemps des manques à gagner importants. Une tâche difficile et de longue haleine s'annonce. Si les côtes de l'Atlantique nord polluées par la marée noire de l'*Erika*, ou les dizaines de milliers d'hectares de forêts lorraines mises à terre par les vents violents, ont polarisé l'attention des Français, beaucoup d'autres secteurs – cartes de visite du tourisme vert – ont été touchés.

Selon la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), qui, avec ses 120 comités régionaux et départementaux, gère un réseau de 180 000 kilomètres, dont 60 000 de grande randonnée (GR) et 120 000 de promenade et randonnée (PR), près de 12 000 kilomètres de chemins balisés auraient été affectés par la catastrophe climatique, notamment en Dordogne, dans le Limousin ou encore en Ile-de-France, en Champagne et dans les Vosges.

« Il est très difficile de se faire une idée précise, prévient Jacques Lemaître, en charge du comité aménagement et environnement de la fédération. *Des sentiers ont été touchés dans leur ensemble, d'autres sur certaines portions seulement mais demeurent fermés puisqu'ils traversent des zones forestières interdites par arrêtés préfectoraux, municipaux ou par l'ONF. »*

DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES À CRÉER

« Nous y verrons plus clair courant mars, poursuit M. Lemaître. *Une réunion de synthèse aura lieu avec pour objectif de dresser un état des lieux, de définir une méthode de travail et les priorités pour rouvrir rapidement le plus de parcours possible qui, il faut le souligner, ne nous appartiennent pas. »*

Dégager mais surtout refaire le balisage de milliers de kilomètres de chemins représente un travail lourd, malgré l'engagement de bénévoles motivés ; pour certains sites, de nouveaux itinéraires devront être créés, leur environnement ayant été complètement bouleversé.

Canaux et voies d'eau ont également souffert. Déjà atteint lors des inondations catastrophiques qui ont sinistré l'Aude en novembre 1999 – un peu avant Narbonne, 15 kilomètres de digues du canal du Midi avaient été endommagées, nécessitant 40 millions de francs de réparation –, le patrimoine de Voies navigables de France (VNF) a enregistré quelque 60 millions de francs de dégâts sur l'ensemble du pays, dus pour la plupart aux chablis obstruant les canaux. 8 000 arbres ont ainsi été dégagés, par bateaux, dans le canal Marne-Saône. Dans les Vosges, de nombreuses rigoles d'alimentation ont été détruites... *« L'ensemble du réseau a été rouvert à partir du 15 janvier,* souligne toutefois François Bordry, président de VNF. *Avec l'aide de l'ONF, nous allons mettre sur pied un plan de gestion des plantations pour remplacer les arbres abattus, en procédant à leur diversification. »* Une façon de s'intéresser à la recomposition et à l'aménagement des paysages, élément clé du tourisme fluvial. Car VNF se veut *« acteur d'un projet de développement économique global autour des voies d'eau »*. L'organisme est même devenu, depuis 1999, partenaire du Comité national du fleurissement de la France (CNFF).

Ali Habib

Chaque mardi
LE MONDE INTERACTIF
avec Le Monde
DATÉ MERCREDI

Chaque jeudi
avec Le Monde
DATÉ VENDREDI
LE MONDE DES LIVRES

Basse-Normandie : « irrégularités et anomalies » dans les comptes de la région

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES a décelé des *« irrégularités »* et des *« anomalies »* dans les comptes du conseil régional de Basse-Normandie, en particulier dans les remboursements des frais de réception du président (UDF), René Garrec, dans un rapport qui doit être rendu public vendredi.

Le rapport souligne ainsi que M. Garrec *« a perçu* [au titre des remboursements de frais de réception] *1,7 million de francs, dont 416 000 francs en 1995 correspondant à la réception à son domicile personnel de 1 664 personnes »*.

Par ailleurs, précise le rapport, *« les conditions d'évolution et d'exécution des marchés de communication appellent les observations de la chambre, qui a constaté des manquements au code des marchés publics et des anomalies dans l'exécution de certaines opérations »*.

■ **NUCLÉAIRE : le tribunal administratif de Caen a renvoyé** devant la section contentieux du Conseil d'Etat la demande en référé déposée par le Crilan, comité anti-nucléaire, réclamant la suspension provisoire des enquêtes publiques relatives à l'usine Cogema de la Hague et au centre de stockage des déchets de l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), ouvertes le 2 février. Le Crilan conteste le choix du président de la commission chargée des enquêtes, qui a reçu des prestations d'assistance technique de l'Andra. Les enquêtes publiques menées à la Cogema concernant une extension de trois installations nucléaires de base et celles pour l'Andra visent à autoriser le rejet d'effluents du centre de stockage de la Manche.

USEMENT DANGEREUSEMENT LISEZ

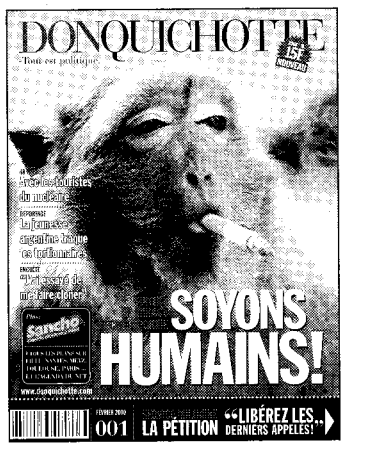

JOHN MACDOUGALL / AFP

Le 3 février, Orgyen Trinley Dorje, dix-septième karmapa, saluait ses disciples d'une terrasse du monastère bouddhiste Gyodo.

Rencontre avec le « Bouddha vivant »

Un mois après la fuite du Tibet du dix-septième karmapa, notre correspondante en Inde était parmi les six premiers étrangers reçus en audience. Histoire d'un adolescent de quatorze ans, devenu la seule autorité religieuse tibétaine reconnue à la fois par la Chine et par le dalaï-lama

UNE immense statue de Bouddha dorée, un trône sur lequel repose un portrait du dalaï-lama et un simple petit banc devant une table basse. Dans la salle quasi nue au carrelage glacial, des tanka (peintures religieuses) rouge et noir ornent les colonnes. Moins de deux cents Tibétains et, pour la première fois, six étrangers attendent dans un silence recueilli. La plupart ont dans la main une écharpe de soie blanche soigneusement pliée. L'entrée d'Orgyen Trinley Dorje déclenche instantanément des prosternations générales et un murmure de ferveur parcourt la salle. La tête baissée, les mains tendues qui dansent de haut en bas dans un geste très étudié, ses fidèles lui offrent symboliquement les écharpes dont la couleur blanche signifie les vœux de bons auspices. Escorté de deux moines, comme lui en robe lie-de-vin sur laquelle ils ont jeté un châle de même couleur, le dix-septième karmapa semble conscient de sa charge. Troisième plus haute autorité spirituelle du bouddhisme tibétain, le karmapa est le chef d'une des quatre écoles de ce même bouddhisme, les kagyus, qui ont dirigé le Tibet de longues années avant d'être supplantés par les gelugpas, branche à laquelle appartient le dalaï-lama.

Grand, bien charpenté, le « Bouddha vivant » paraît plus que ses quatorze ans, mais affiche subrepticement un sourire d'enfant espiègle quand il reconnaît parmi ses disciples, proches de l'extase, un visage connu. Sur un signe de ses aides, les fidèles courent littéralement vers lui ou plutôt vers les cordes jaunes disposées à 5 mètres du petit banc sur lequel il s'assied. Un chant rauque s'élève avant que le dix-septième karmapa psalmodie une prière reprise par ses disciples. Il se lève et, toujours accompagné de deux moines, disparaît comme il était venu. La scène a duré à peine cinq minutes, mais, pour ses fidèles, ce sont cinq minutes d'éternité, un rêve accompli. A la sortie, un aide distribue des rubans rouges pour tenir à distance les démons. Ses disciples les mettent religieusement à leur cou.

Fêtée le 6 février, la nouvelle année tibétaine a bien commencé pour le karmapa qui, depuis son arrivée, officiellement impromptue, à Dharamsala, siège du dalaï-lama et du gouvernement tibétain en exil, le 5 janvier, était resté quasiment cloîtré, d'abord dans un hôtel, puis dans ce monastère gelugpa à quelque quarante minutes de Dharamsala. A peine son audience finie, le dix-septième karmapa se montre encore sur la terrasse du monastère, bâtiment jaune et blanc de trois étages sur lequel flotte le drapeau bouddhiste, bleu, jaune, rouge et blanc. Plus décontracté, le jeune homme semble prendre du plaisir à répondre de la main aux saluts des rares étrangers non bouddhistes qui se permettent de le saluer. Souriant, il donne des tapes amicales sur l'épaule d'un des moines qui l'entourent. En un instant fugitif, c'est l'enfant qui reprend le dessus, un enfant visiblement content d'être là.

Un mois après son arrivée en Inde, l'odyssée de sa fuite du monastère de Tsorphu, siège des kagyus au Tibet, à 60 kilomètres au nord de Lhassa, reste un mystère bien gardé. Ses proches refusent de donner le moindre détail sur son itinéraire et sur la manière dont il a pu échapper à la police chinoise qui monte la garde à Tsorphu. C'est dans la nuit du 28 décembre, que le dix-septième karmapa, qui avait pris soin d'indiquer à ses gardes qu'il entrait en retraite et ne serait donc accessible que pour son tuteur et son cuisinier, a sauté par la fenêtre de sa cellule pour rejoindre sa sœur, une nonne de vingt-quatre ans et cinq autres compagnons, trois moines et deux aides.

Au Tibet, le groupe aurait voyagé pendant trente-six heures en voiture, le karmapa descendant avant chaque barrage, qu'il contournait, puis à pied, pour franchir la montagne qui marque la frontière avec le Népal. De là, le groupe est passé sans difficulté en Inde. La frontière indo-népalaise n'est, en effet, surveillée que par des douaniers et non des officiers de l'immigration puisque aucun visa n'est requis. Le groupe est d'abord allé à Gorakpur, puis par le train à Lucknow, et enfin par taxis à Delhi, puis Dharamsala, une station de montagne à douze heures de voiture de la capitale indienne.

Arrivé à l'aube du 5 janvier à Dharamsala, le groupe s'est d'abord rendu à l'Hôtel Baghsu, administré par le département indien du tourisme, où un aide a prévenu par téléphone le secrétaire du département des affaires religieuses tibétaines qu'un haut lama venait d'arriver du Tibet. *« Vers 9 heures, le secrétaire est venu chez nous pour retenir six chambres*, raconte Karma Ngodup, directeur adjoint de l'Hôtel Chonor, administré par un trust tibétain. *Nous ne savions pas qui nous attendions et ce n'est qu'après avoir été reçu par le dalaï-lama que le karmapa est arrivé chez nous vers 10 h 30 du matin*, dit-il. *Il paraissait épuisé et, pendant les quatre jours qu'il a passés avec nous, il n'est sorti de sa chambre que pour aller voir le dalaï-lama. Seul un de ses aides lui portait à manger »*, ajoute Karma Ngodup. *« Ses mains et ses pieds étaient écorchés »*, témoigne un proche du karmapa. Qu'a fait le jeune karmapa durant son séjour à l'hôtel ? *« Il a regardé la télévision »*, affirme Karma Ngodup, qui souligne que ses aides avaient fait supprimer toutes les chaînes diffusant des films ou des variétés. *« Pendant son séjour, la sécurité, assurée à la fois par des Indiens et des Tibétains était très serrée »*, ajoute encore Karma Ngodup, et personne ne pouvait pénétrer dans l'hôtel.

Si l'arrivée du karmapa, la seule haute autorité religieuse tibétaine à être reconnue à la fois par le dalaï-lama et le gouvernement chinois, a ravi la communauté tibétaine, elle a plutôt embarrassé le gouvernement indien, qui souhaite ne rien faire qui puisse ajouter à l'embarras de Pékin. Dans l'attente de connaître les tenants et aboutissants d'une fuite qui garde ses mystères et balayer les craintes d'une conspiration chinoise, le gouvernement indien garde le silence et réserve sa réponse sur le séjour du karmapa. Conscient toutefois de ses responsabilités, il ne veut pas prendre de risque quant à la sécurité de ce nouvel hôte. Le monastère de Gyuto Rimpoche est encerclé par des forces de sécurité indiennes, la police et des agents de renseignements. Après avoir livré tous les détails de leur identité à un agent tibétain, les personnes admises à voir le karmapa ne doivent porter aucun objet, montre, stylo, sac, ni même, malgré le froid glacial, de veste ou de chaussettes. Deux fouilles corporelles successives et musclées précèdent l'entrée dans le monastère où policiers et gardes sont omniprésents.

Les autorités indiennes doivent aussi tenir compte de la scission intervenue chez les kagyus, dont l'un des quatre régents (fils spirituels reconnus par le karmapa), le chammarpa, a désigné comme vrai karmapa un autre enfant arrivé du Tibet en 1994. Ces deux derniers vivent à Delhi. Depuis l'arrivée en Inde d'Orgyen Trinley Dorje, le chammarpa, dont les fidèles sont plus nombreux en Occident que parmi les Tibétains, répand donc la thèse d'un complot chinois.

CETTE scission est intervenue à la mort du seizième karmapa, à Chicago, en 1981. Traditionnellement, ceux-ci laissent une lettre permettant aux régents de gérer les affaires et de découvrir le nouveau karmapa. Cette lettre n'a été trouvée par le douzième taisitupa, l'un des quatre régents, qu'en 1991. Elle se trouvait dans un *gao* (reliquaire) que le seizième karmapa avait donné au taisitupa en lui disant : *« Gardez ce gao avec vous, il sera très important dans le futur. »* C'est en le nettoyant que l'objet sacré s'est ouvert et que la lettre, authentifiée par les quatre régents, a été trouvée. Une délégation a été envoyée au Tibet et, grâce aux indications de la lettre, Orgyen Trinley Dorje, fils d'une famille pauvre de nomades de l'est du Tibet, alors âgé de six ans, a été « reconnu » comme la réincarnation du seizième karmapa. Consulté, le dalaï-lama a donné sa bénédiction et, fait notable, le gouvernement chinois a envoyé une délégation officielle à son intronisation à la pleine lune de septembre 1992. Cette délégation était porteuse d'une lettre affirmant : *« Nous l'autorisons à être le dix-septième karmapa. »* A l'exception du chammarpa, qui avait boudé la cérémonie, les autres régents avaient obtenu des visas pour se rendre à Tsorphu, assister à l'intronisation.

Derrière cette querelle de succession se cache une vulgaire histoire d'argent et la maîtrise du monastère de Rumtek, au Sikkim, siège indien du seizième karmapa après sa fuite de Lhassa en 1959 en compagnie du dalaï-lama. Si le Sikkim était, en 1959, un royaume himalayen indépendant, il a, en 1975, été annexé par l'Inde, mais cette annexion n'est pas reconnue par la Chine. C'est à Rumtek que se trouve le symbole du pouvoir du karmapa, le chapeau noir que les fidèles disent être fait des cheveux de 100 000 fées symbolisant l'esprit éveillé du karmapa. Ce chapeau est théoriquement inséparable du karmapa et, dans sa première réaction à la fuite d'Orgyen Trinley Dorje, la Chine a affirmé que ce dernier s'était rendu à Rumtek pour récupérer le fameux chapeau noir. Rumtek renferme aussi les milliers de trésors, tapis, tanka, objets sacrés apportés ou reçus par le seizième karmapa. Bien avant le dalaï-lama, le seizième karmapa a en effet beaucoup voyagé en Occident, où il avait, grâce à son charisme, fait de nombreux adeptes.

Le gouvernement indien interdit l'accès de Rumtek aux différents régents et il est très improbable que le dix-septième karmapa puisse reprendre rapidement son siège d'exil. Jusqu'à la décision officielle du gouvernement indien qui, selon un haut responsable tibétain en exil, pourrait prendre des semaines, sinon des mois, le dix-septième karmapa devrait rester au monastère de Gyuto Rimpoche.

A l'issue d'une réunion, à la fin janvier, des hauts lamas de l'école kagyu, le dalaï-lama lui a désigné un tuteur, en la personne de Trago Rimpoche, devenu suprême « abbé » de l'école kagyu sous le seizième karmapa. Le jeune homme, selon un de ses proches, est déjà féru de philosophie, d'histoire, de grammaire. *« Ce qui lui manque est la transmission religieuse, qu'il ne peut recevoir que des maîtres qui sont en Inde »*, dit-il, avant d'ajouter : *« Il veut aussi apprendre l'anglais et l'hindi. »* Selon le ministre tibétain des affaires religieuses, Tashi Wangdi, le karmapa, qui lit beaucoup, est aussi un écrivain prolifique, particulièrement en poésie.

Le dix-septième karmapa aurait justifié sa fuite par son désir d'étudier, les autorités chinoises lui ayant refusé de se rendre en Inde et ayant laissé sans suite les demandes de visas de ses maîtres, notamment le taisitupa. *« Je ne veux pas être utilisé politiquement »*, a-t-il dit à ses proches en arrivant. Depuis son intronisation, le dix-septième karmapa avait fait plusieurs apparitions à la télévision chinoise. Les Chinois pouvaient d'autant plus tenter de le mettre en avant qu'il était le seul chef religieux au Tibet reconnu par le dalaï-lama. Le jeune homme s'était déjà distingué en giflant, en 1996, – il n'avait alors que dix ans – le lama qui présidait la cérémonie d'intronisation du panchen lama désigné par les Chinois. Celui reconnu par le dalaï-lama a disparu depuis 1995. Lors d'une deuxième audience, vendredi 4 février, le karmapa a, malgré les consignes de silence du gouvernement indien, fait connaître ses sentiments : *« Le dogme le plus important de l'enseignement du bouddhisme tibétain est la compassion. Mais cette pratique requiert la liberté. J'espère que le peuple tibétain sera bientôt capable de gagner sa liberté. »*

La fuite du karmapa marque la fin de la présence au Tibet d'une autorité religieuse de son importance. Les quatre chefs des écoles du bouddhisme tibétain, sans compter le dalaï-lama, sont désormais en Inde. *« Compte tenu des circonstances qui règnent au Tibet, je ne pense pas que son départ change grand-chose*, affirme M. Wangdi. *Pour le peuple tibétain, c'est mieux de l'avoir à l'extérieur. Au Tibet, aussi brave et courageux que l'on puisse être, cela ne fait pas beaucoup de différence. »* Les Tibétains en exil, dont environ 125 000 vivent en Inde, se réjouissent de ce grand coup de projecteur sur le Tibet. *« C'est le cadeau du millénaire pour la communauté tibétaine »*, dit l'un d'eux. Certains jeunes Tibétains, qui ne cachent pas leur désillusion devant la politique de compromis du dalaï-lama, placent déjà leur espoir de lutte dans ce jeune homme de quatorze ans, dont il reste beaucoup à connaître, mais qu'ils espèrent plus hardi que leur chef suprême.

Françoise Chipaux

« Pour le peuple tibétain, c'est mieux de l'avoir à l'extérieur. Au Tibet, aussi brave et courageux que l'on puisse être, cela ne fait pas beaucoup de différence »

Tashi Wangdi,
ministre tibétain des affaires religieuses

Le souverainisme des Québécois

par Louise Beaudoin

IL faut toujours s'entendre sur le sens des mots : nombreux sont ceux qui peuvent souffrir des significations différentes. En France même, un libéral peut être aujourd'hui, au choix, un partisan de la dérégulation de l'économie ou un tenant de l'évolution des mœurs, après avoir été, dans les années 50 et 60, un partisan de la décolonisation.

Ces différences observables dans l'Hexagone sont encore plus perceptibles entre la France et le Québec.

Ainsi en va-t-il pour le *« souverainisme »*. Concept d'usage fort ancien au Québec, relativement récent en France. Or, force est de constater – sans qu'il soit question, par quelque jugement de valeur que ce soit, de s'ingérer dans les affaires intérieures françaises – que les deux vocables recouvrent des réalités fort différentes.

A l'heure où, sur une initiative tonitruante du premier ministre du Canada, Jean Chrétien, le débat sur l'avenir du Québec reprend toute sa vigueur, la mise au point n'est pas inutile.

L'ouverture sur le monde, l'appel du large, l'inclusion de l'autre sont des éléments fondamentaux du souverainisme québécois. Un mouvement qui a pris toute son ampleur en 1968, dans un Québec transporté par l'atmosphère de l'Exposition universelle tenue à Montréal, l'année précédente. Il est né précisément à ce moment où le Québec faisait irruption sur la scène internationale. Le *« plus illustre des Français »* avait d'ailleurs su prendre acte de nos aspirations naissantes dans la retentissante formule que l'on sait.

« Souveraineté » signifie d'abord chez nous la fin de ce qu'on a appelé à tort la confédération canadienne, une imposture plus que centenaire qui n'a jamais eu rien à voir, depuis sa fondation victorienne, avec le rêve moderne de Jean Monnet : réunir des nations, au cœur de l'Europe, par le partage mutuellement consenti de la souveraineté.

La souveraineté québécoise appelle encore la libération des forces d'invention et d'innovation politiques essentielles à une époque de grands changements. Le souverainisme s'est toujours accompagné d'une authentique volonté de définir, de bonne foi, sur de nouvelles bases, une association plus saine avec le partenaire canadien.

La souveraineté ouvre, par exemple, la possibilité d'une union économique Canada-Québec qui reconnaîtrait pleinement l'existence de deux « joueurs », de deux nations, évoluant avec les peuples amérindiens dans le respect des choix de chacun. Possibilité encore, pour le Québec, de s'inscrire comme Etat dans les ensembles supranationaux et continentaux contemporains où les échanges Nord-Sud reprennent droit de cité après la longue parenthèse d'un protectionnisme fédéral développé artificiellement selon l'axe Est-Ouest, dogme historique du nationalisme du Canada anglais.

La souveraineté du Québec est un projet « inclusif ». Elle facilitera l'intégration des immigrants. Le français, langue officielle du Québec depuis 1974, devient de plus en plus, grâce à la *Charte de la langue française* adoptée en 1977, la langue commune de l'ensemble de ses citoyens, dans le plein respect de la place historique de la minorité anglophone. Les nouvelles générations d'immigrants, dans une proportion plus importante que les précédentes, tendent à l'adopter. Il n'y a qu'à observer les scènes médiatique et artistique québécoises, très plurielles, pour constater ses effets bénéfiques. Les institutions fédérales canadiennes font tout pour entraver cette dynamique d'inclusion. D'abord, la Cour suprême canadienne, armée de textes constitutionnels auxquels le Québec n'a jamais adhéré, n'a cessé, dans les dernières années, de miner ce texte législatif fondateur pour le Québec moderne qu'est la loi 101.

De plus, la politique canadienne de multiculturalisme renvoie chaque immigrant à sa communauté d'origine. Ce communautarisme extrême a des effets *« ghettoïsants »* et occulte un fait massif : il y a bel et bien une majorité au Canada. Une majorité anglophone qui n'a nullement, elle, à lutter pour sa survie linguistique puisque sa langue est à la fois celle du continent et du commerce mondial. Au sein de cette majorité dominante, on se drape dans le langage des droits pour bilinguiser le Québec et ainsi empêcher la minorité que nous sommes, à l'échelle de l'Amérique du Nord, de prendre tous les moyens nécessaires pour accueillir les nouveaux arrivants en leur transmettant la langue française qui est au cœur de notre identité.

Si, du référendum de 1980 à celui de 1995, le projet d'un Québec souverain a progressé de 40 % à 49,5 % des voix, c'est que de plus en plus de Québécois ont compris que leurs aspirations étaient devenues impossibles à satisfaire dans les structures politiques canadiennes. Car c'est fondamentalement vers un horizon unitaire que le fédéralisme canadien a bifurqué depuis 3 décennies. Les changements constitutionnels de 1982, par exemple, ont été imposés au Québec malgré l'opposition de tous les partis représentés à son Assemblée nationale, qui y voyait ses pouvoirs diminués. Et rien ne semble inverser cette tendance.

> L'ouverture sur le monde, l'appel du large, l'inclusion de l'autre sont des éléments fondamentaux

D'importantes tentatives de réforme ont échoué en 1990 et en 1992. On assiste depuis à une sclérose du système. Ce que vient d'annoncer Ottawa est un complet verrouillage, à l'opposé même de l'exemple européen en matière de système de gouvernement.

Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi qui lui permettrait de changer les règles du jeu lors d'un prochain référendum sur la souveraineté du Québec. Il se donnerait ainsi un droit de veto pour bloquer toute question à ses yeux inacceptable. Comme l'affirmait, le 15 décembre dernier, le premier ministre Lucien Bouchard : *« Le Québec n'aurait pas le droit de proposer au Canada un arrangement similaire à celui qui existe entre les quinze pays de l'Union européenne. »*

En même temps, le gouvernement canadien entend hausser le seuil d'une majorité gagnante d'un « oui » au-delà de la règle démocratique du 50 % + 1, sans davantage préciser ses barèmes, pour pouvoir rejeter unilatéralement toute majorité souverainiste qui se dégagerait d'un prochain scrutin. Le gouvernement canadien met ainsi en cause le droit fondamental des Québécois de choisir eux-mêmes leur destin national.

En somme, notre souverainisme est celui d'une nation qui se doit d'être inquiète, malgré tous les progrès qu'elle a faits. Une nation dont l'existence même se trouve toujours niée par le reste du Canada. C'est celui d'une *« petite nation »*, dans le sens ni démographique, ni territorial, mais existentiel que Milan Kundera donne à ce mot : *« Une nation dont l'existence peut être à n'importe quel moment remise en question, qui peut disparaître et qui le sait. »*

Sans ce souverainisme, l'américanité francophone, telle est notre conviction, deviendra insignifiante car elle se folklorisera. Conviction, aussi, qu'une francophonie nord-américaine dynamique apporte quelque chose au monde. Volonté, enfin, de prendre les moyens pour permettre à celle-ci d'exister réellement.

Le régime canadien n'a démontré au cours des dernières décennies qu'une attitude de crainte devant cette noble et naturelle ambition. Il préfère la démoniser, l'accuser d'avoir la rage, afin de maintenir sa vieille structure héritée d'une époque coloniale.

En somme, le souverainisme québécois a beaucoup d'affinités avec une construction européenne fondée, comme l'expliquait récemment Philippe Séguin devant les parlementaires québécois, sur des nations dont l'existence et la spécificité doivent être préservées. Notamment dans sa volonté indéniable d'inventer de nouveaux modèles politiques.

D'ailleurs, avant d'adhérer au souverainisme, plusieurs d'entre nous ont consacré des décennies à tenter de transformer le Canada. Pour paraphraser Jefferson et sa fameuse Déclaration, nous pouvons dire que *« nous n'avons pas manqué d'égards envers le Canada »*. Et qu'avons-nous trouvé en face de nous : un système canadien toujours plus tétanisé. C'est dans tout ce contexte que, pour assurer notre plein développement culturel, économique et social, nous n'avons pas d'autre choix que de « faire » la souveraineté.

***Louise Beaudoin** est ministre des relations internationales du Québec.*

« Oubliez ça ! »

par Paul Pasteur

DÈS qu'un de ses interlocuteurs commence à l'agacer, Jörg Haider lui lance : *« Oubliez ça ! »* Que devons-nous donc oublier ? Ce que les composantes de la société autrichienne : nationaux-populistes, chrétiens-sociaux et sociaux-démocrates ont occulté ? L'histoire de l'Autriche est jalonnée d'amnésies multiples : absence de travail de mémoire sur la participation de nombreux Autrichiens aux crimes du IIIe Reich, oubli de l'épisode austrofasciste entre 1934 et 1938, ignorance des conflits entre les groupes nationaux au sein d'un empire austro-hongrois mythifié.

Devons-nous commencer par oublier que Wolfgang Schüssel et la direction de l'ÖVP (Parti chrétien-démocrate) ont pris en otage les électeurs qui ont voté pour eux le 3 octobre 1999 ? Les militants et les électeurs chrétiens-sociaux qui participent aux manifestations quotidiennes contre la nouvelle coalition veulent ainsi rappeler qu'ils avaient choisi un parti qui prônait des valeurs de tolérance et de justice, pas d'exclusion.

Devons-nous oublier la violence du nationalisme en Autriche ? La permanence de l'antisémitisme, de l'antislavisme ? Il n'y a pas que le nationaliste pangermaniste Georg von Schönerer qui, à la fin du XIXe siècle, ait diffusé dans l'ensemble du corps social un sentiment de supériorité des Allemands d'Autriche mais l'ensemble des courants politiques. Tchèques, Slovaques, Polonais, Slaves du Sud, Italiens et juifs ont souvent été l'objet de haines xénophobes, de campagnes diffamatoires menées par des germanophones refusant la société multiculturelle et multinationale. Cette xénophobie et cet antisémitisme sont une permanence dans l'histoire de l'Autriche contemporaine.

Devons-nous oublier les humiliations que certains citoyens autrichiens ont fait subir aux juifs viennois lors de l'*Anschluss* et lors de la « Nuit de cristal » ? Aujourd'hui comme hier, les fantasmes de *« sang souillé »*, de *« mélanges ethniques »*, *« de hordes de l'Est »* s'étalent dans la presse de boulevard, dans les propos de bistrot. En Carinthie, les mêmes principes de discrimination qu'au siècle dernier sont appliqués à la minorité slovène.

La brutalité de l'*Anschluss* et de l'occupation nazie du pays jusqu'en 1945 a conduit les Autrichiens à s'interroger sur leur identité. Depuis les années 60, une nation autrichienne, différente de l'allemande, s'est affirmée et la neutralité adoptée par une loi constitutionnelle en 1955 s'est révélée être un élément constitutif et fondamental de cette appartenance nationale dans un monde alors bipolaire. Jusqu'en 1993, Jörg Haider a défendu, lui, les thèses pangermanistes, la nation autrichienne n'étant à ses yeux qu'un *« avorton »*.

Pourtant ne parvenant pas à convaincre ses compatriotes sur ce point, il s'est rabattu sur un *« patriotisme »* autrichien musclé qui lui permet de continuer à diffamer les étrangers qui menaceraient le devenir du peuple autrichien, sa culture, voire la pureté de son sang.

Devons-nous oublier aussi que l'Autriche, avant d'être intégrée par la force à l'Allemagne nazie, a connu un Etat autoritaire corporatiste chrétien qui avait supprimé toutes les libertés ? En mai 1932, arrive au pouvoir un chrétien-social, Engelbert Dollfuss, qui, comme Wolfgang Schüssel, fait alliance avec des éléments de droite extrême ou fascisants, les *Heimwehren*.

Le chancelier Dollfuss reçoit la bénédiction des autorités ecclésiastiques qui restent cruellement muettes lors de la guerre civile de février 1934 et quand toutes les organisations ouvrières et démocratiques sont dissoutes par le *« très chrétien chancelier Dollfuss »* qui sera assassiné en juillet 1934 par des nazis.

Les conceptions corporatistes, développées à partir de la doctrine sociale de l'Eglise contenue dans l'encyclique *Rerum Novarum*, sont portées en Autriche depuis la fin du XIXe siècle par le mouvement chrétien-social ; elles vivent toujours. Le système de la *Sozialpartnerschaft* en est un avatar, subtil mélange dû à la rencontre des conceptions corporatistes des catholiques et de la volonté de la social-démocratie d'institutionnaliser la négociation et la délégation, évitant ainsi toute consultation et toute participation active des citoyens.

Lors de sa conférence de presse du 3 février, Wolfgang Schüssel a déclaré que serait mis en place un grand ministère de l'économie et du travail abritant les *« salariés et les patrons »* enfin sous *« un même toit »*. Cette petite phrase explique à elle seule le silence actuel de l'Eglise catholique autrichienne, surtout lorsqu'on sait à quel point celle-ci a été reprise en main par Jean Paul II ces dernières années. Comment l'Eglise catholique s'opposerait-elle à l'application de son programme social ? Elle oublie qu'autrefois cette politique d'alliance a conduit le pays à sa perte et refuse de voir que les ministres du FPÖ se reconnaissent dans le libéralisme le plus effréné et que des pans entiers du Parti chrétien-social ont sombré depuis plus d'une décennie dans l'adoration du marché.

Devons-nous oublier que le programme de la nouvelle coalition veut renvoyer les femmes au foyer ? Jörg Haider, ce dandy moderne tellement en phase avec la société, a présenté un programme nataliste et sexiste qui prône une Autriche avec *« de nombreux enfants »*. Les allocations prévues s'appliqueront sans limitation de revenus mais uniquement aux couples mariés.

Ce gouvernement, qui a pourtant une vice-chancelière et une ministre des affaires étrangères, désire ramener les femmes à deux rôles : la procréation et l'éducation des enfants. Les programmes entrepris depuis une dizaine d'années pour améliorer la formation spécifique des femmes sont mis aux oubliettes.

> Jamais en Autriche le travail de mémoire n'a touché l'ensemble du corps social, et les citoyens sont rarement mis face à leurs responsabilités individuelles

Si, aujourd'hui, les Autrichiens ne comprennent pas pourquoi le monde entier s'inquiète, c'est qu'ils perçoivent l'Autriche en tant qu'Etat comme la première victime du nazisme mais qu'ils refusent de voir la responsabilité de certains d'entre eux dans les crimes du IIIe Reich, même après les débats suscités par l'affaire Waldheim. Au nom de la concorde nationale prônée en 1945, ni les chrétiens-sociaux ni les sociaux-démocrates n'ont tenu à faire étudier le passé nazi de l'Autriche, la période de l'austrofascisme ou les conflits entre les nationalités dans l'empire. Jamais en Autriche le travail de mémoire n'a touché l'ensemble du corps social et les citoyens sont rarement mis face à leurs responsabilités individuelles, ce qui explique leur consternation face aux réactions actuelles des Européens.

Le monde entier jugera, entre autres, le nouveau gouvernement sur sa capacité à continuer à soutenir la recherche engagée par la commission historique sur le travail forcé en Autriche, l'aryanisation des biens juifs et sur sa capacité à initier ou à soutenir de nouvelles recherches permettant d'instruire *« les pages sombres »* de l'histoire de l'Autriche.

Andreas Khol, président du groupe parlementaire de l'ÖVP, lorsqu'il affirme que le FPÖ n'est ni un parti fasciste ni un parti néonazi refuse de comprendre que le national-populisme de Jörg Haider est une forme moderne, *« light »*, de l'extrême droite, et que ce parti, comme son leader, est imprévisible et *« incorrigible »* comme l'a dit Franz Fischler, le commissaire autrichien à l'agriculture de l'UE. Wolfgang Schüssel et l'ÖVP, au pouvoir depuis 1986 et en contact constant avec leurs collègues de l'UE, n'ont pas été capables de prévoir les réactions internationales devant l'entrée du FPÖ dans la coalition ; comment pourraient-ils prétendre le maîtriser ? C'est à se demander qui, de Haider ou de Schüssel, est aujourd'hui la honte de l'Autriche ! Ah, oubliez ça !

***Paul Pasteur** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Rouen.*

Moralisation ou démoralisation ?

par Frédéric Thiriez

ACCROCHÉ au rocher du code pénal par la grande vague de *« moralisation »* qui a marqué la décennie 90, le délit de *« favoritisme »* n'a pas fini de faire des ravages chez les élus et les décideurs publics ou privés.

En témoigne le jugement rendu récemment par le tribunal correctionnel de Bordeaux condamnant Jacques Valade, vice-président du Sénat et ancien président de la région Aquitaine.

Ce qui est reproché à M. Valade ? D'avoir, en tant que président de région, choisi la mauvaise procédure pour la passation d'un marché. Ses services estimaient, code des marché en main, que la procédure de marché négocié, sans mise en concurrence, était appropriée, compte tenu de l'existence d'un brevet d'invention détenu par le fournisseur.

La préfecture, après examen, l'avait expressément admis, non sans avoir pris le soin d'interroger la Chambre régionale des comptes.

De nombreuses collectivités territoriales avaient d'ailleurs passé antérieurement des contrats identiques, selon la même procédure, sans susciter la moindre critique.

Qu'importe... Presque sept ans après, le juge pénal tranche en un sens radicalement inverse et condamne du même coup aussi bien l'élu que le chef d'entreprise à six mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour favoritisme et recel : il aurait fallu faire un appel d'offres.

Grave, voire traumatisante pour les intéressés, inquiétante voire démoralisante pour l'ensemble des acteurs de la commande publique, cette décision est d'évidence discutable, et sera d'ailleurs discutée en appel. Mais au-delà du cas particulier, elle amène à s'interroger sur la pertinence du dispositif législatif qui la fonde.

Dans son principe d'abord. Comme si les délits traditionnels de faux, corruption, trafic d'influence ou prise illégale d'intérêt ne suffisaient pas, sans invoquer même le contrôle de légalité ou la surveillance des chambres régionales des comptes, le législateur de 1991-1995 a voulu que la simple méconnaissance d'un article quelconque du code des marchés ou de la loi Sapin sur les délégations de service public, même sans aucune intention frauduleuse, suffise à constituer le délit de *« favoritisme »*, puni de deux ans de prison et de 200 000 francs d'amende.

Et les tribunaux ont malheureusement emboîté le pas, quitte à en rajouter : peu importe que l'élu ou le fonctionnaire ait méconnu le code, non dans son propre intérêt, mais dans celui de la collectivité publique, peu importe que la solution retenue ait été financièrement plus avantageuse pour les deniers publics. Quant au fait de se retrancher derrière la complexité des textes applicables, n'y pensons pas : nul n'est censé ignorer la loi, même si le code des marchés compte 400 articles dont la clarté n'est pas la qualité première... Et naturellement, peu importe que le contrôle de légalité de la préfecture ait validé la procédure. Son avis ne compte pas aux yeux du juge pénal.

Que devient, dans ce contexte, le principe fondamental du droit pénal, qui veut qu'il n'y ait pas d'infraction sans intention de la commettre ?

> Le juge pénal, qui n'est pourtant pas spécialement préparé à cela, risque de devenir le juge de droit commun des marchés publics, en dépouillant de sa compétence le tribunal administratif

De la même manière qu'à l'initiative du sénateur Fauchon, le Parlement s'apprête à revoir les conditions d'engagement de la responsabilité pénale en cas d'homicide ou de blessures involontaires, il serait judicieux, à cette occasion, qu'il redéfinisse aussi le délit de favoritisme, pour en atténuer la stupéfiante automaticité.

Le dispositif légal est aussi contestable dans ses modalités, depuis que, par la volonté du législateur, là encore, le juge pénal a plénitude de juridiction dans ce domaine.

A travers le délit de favoritisme, en effet, le juge pénal est amené à se prononcer sur la régularité de la passation des marchés publics au regard du code du même nom ou de la passation des conventions de délégation de service public au regard de la loi Sapin, quitte à s'affranchir allégrement de la jurisprudence administrative qui régit la matière.

Le juge pénal, qui n'est pourtant par spécialement préparé à cela, risque ainsi de devenir le juge de droit commun des marchés publics, en dépouillant de sa compétence le tribunal administratif, au détriment de la séparation des pouvoirs et de la sécurité juridique.

Ne serait-il pas plus cohérent que le juge pénal, lorsqu'il a à apprécier la légalité de la passation d'un marché public, pose la question au juge administratif ? Le procès n'y perdrait pas en célérité, contrairement à une croyance trop répandue. Il y gagnerait en clarté.

***Frédéric Thiriez** est avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, maître de conférences à l'IEP de Paris.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La bataille de la mer

PARCE qu'elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et qu'appartenant à tout le monde elle ne doit être malmenée par personne, la mer a besoin d'un droit international. Le malheureux naufrage de l'*Erika*, dans les eaux internationales mais au large de la France, et la marée noire qui n'en finit pas de souiller le littoral atlantique ont mis à nouveau en lumière cette évidente nécessité. D'un drame, la France veut faire une occasion de réagir et d'agir : pour elle-même, en Europe et sur la scène internationale.

Adoubé par Lionel Jospin amiral en chef des affaires maritimes et de la lutte contre la pollution, Jean-Claude Gayssot, à la tête de la puissante administration des Ponts et Chaussées, veut prendre à bras-le-corps ses lourdes responsabilités interministérielles, à la fois comme coordonnateur de l'action de l'Etat et comme tuteur des armateurs, affréteurs ou opérateurs. Sans ambages, il explique dans nos colonnes que le dispositif des plans Polmar est à revoir d'urgence, laissant enfin entendre officiellement ce que l'opinion avait déjà compris et constaté sur place depuis deux mois : que du côté des militaires, des autorités préfectorales et du secrétariat général à la mer, rattaché à Matignon, les dysfonctionnements, les non-dits, les tergiversations ont eu des effets néfastes sur les opérations de sauvetage du navire et le traitement des nappes de fioul. Quant aux pétroliers – le groupe TotalFina-Elf au premier chef, qui devient, aujourd'hui, le numéro quatre mondial –, il faudra qu'ils mettent un terme à la recherche effrénée du profit par le dumping, économique, social et technique qui fait la part belle aux navires-poubelles.

Mais la France seule ne peut pas grand-chose. Richelieu et Colbert sont bien morts, la flotte tricolore est au vingt-huitième rang mondial et Anvers ou Rotterdam sont des géants redoutables face au Havre ou à Marseille. Contrôles communs dans les ports européens, listes noires conjointes des navires-poubelles, même détermination, de la Suède à la Sicile, à lutter contre la complaisance au nom du respect des droits de l'homme, sont des étapes utiles. Paris a raison de faire monter la pression auprès de ses partenaires. Mais il faudra que cette volonté ne faiblisse pas afin qu'en juillet, lorsque la France prendra la présidence de l'Union après avoir placé la barre très haut, son plan de renforcement de la sécurité maritime soit jugé acceptable par ses partenaires. Or si l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la Commission semblent appuyer Paris, on sait que d'autres Etats libéraux, ou maîtres des mers, comme la Grèce, ne manqueront pas de faire jouer tous les lobbies pour vider de son sens toute réglementation par trop contraignante.

Dans le domaine maritime comme dans ceux de l'agriculture, de l'harmonisation fiscale ou de l'élargissement, l'Europe n'avancera, demain comme hier, que dans l'association de volontés politiques et de compromis successifs, de fermeté et de réalisme. La bataille pour sécuriser davantage les côtes européennes ne fait que commencer et elle promet d'être longue.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

M. Attlee, sa femme et leur 11 CV

DANS UNE PETITE 11 CV noire conduite par sa femme, le premier ministre du Royaume-Uni a quitté Londres hier pour sa tournée électorale. La voiture de police qui les précède sur la route, une étincelante Triumph de sport, est assurément plus imposante que leur modeste Hillman. Et Mme Attlee au volant, dans son tailleur bleu, ressemble plus à une ménagère ordinaire qu'à un chauffeur de grande maison.

Ce n'est pas là de leur part une mise en scène. Et cet apparat sans façon est celui qui convient à M. Clement Attlee ; cet homme, que sa carrière politique a porté au rang le plus élevé, a toujours eu horreur de se mettre en avant ; pour monter sur les plates-formes politiques, il a dû longtemps combattre une timidité naturelle, qui reparaît encore de temps à autre et que ses amis même lui reprochent quelquefois. Dans une voiture plus puissante et conduite par un personnel en livrée, le premier ministre eût été sans doute mal à l'aise.

Sa tournée l'amenait hier dans les Middlands, à Wolverhampton, puis à Coventry, à Oldbury et à Birmingham ; c'est à Coventry que je le vis devant les électeurs. C'est la ville des industries modernes employant une main-d'œuvre hautement qualifiée et, comme telle, bien payée. La voiture de M. Attlee, comme eut soin de le souligner hier l'un des orateurs, est précisement – selon l'expression qu'il employa – *« un bon vieux cru de Coventry »*. C'est aussi la ville que Göring, au début de la guerre, s'était vanté – bien à tort ! – d'avoir anéantie. Mais il reste que le problème de la reconstruction s'est posé ici de façon assez aiguë.

Jean Lequiller
(10 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

L'alliance persistante du trône et de l'autel

VISITANT une église à l'occasion du festival Chopin de Varsovie, la reine Elisabeth de Belgique, veuve d'Albert Ier, le *« roi-chevalier »* de la première guerre mondiale, remarqua que le vice-ministre qui l'accompagnait avait esquissé un signe de croix en entrant. *« Vous êtes catholique ? »*, lui demanda-t-elle. Et comme il avait répondu : *« Oui, comme la plupart des Polonais, mais je ne pratique pas »*, elle conclut joliment : *« C'est le contraire avec le communisme, vous le pratiquez mais vous n'y croyez pas... »*

Les temps ont changé. La chute du communisme, malgré tout ce qu'elle doit à Jean Paul II, a passablement vidé les églises polonaises. En revanche on a pu voir à plusieurs reprises ces temps derniers Vladimir Poutine se signer ostensiblement devant les caméras de télévision. Sauf à créditer cet ancien du KGB d'une douteuse conversion tardive, on est plutôt porté à estimer que s'il l'a fait, c'est parce qu'il jugeait ce geste électoralement payant. Le dernier tsar aujourd'hui en honneur parmi ses partisans n'est-il pas Alexandre III, qui s'appuyait ostensiblement sur l'Eglise et l'aristocratie pour soumettre ceux qui prétendaient résister à son pouvoir ?

Il est vrai que l'URSS n'a jamais été tout à fait l'Etat sans Dieu dont rêvaient Lénine et ses camarades. Dans l'un des rares poèmes écrits lorsqu'il était séminariste, Staline disait certes préférer le *« mensonge terrestre »* à la *« vérité céleste »* mais il comprit très vite, lors de l'invasion allemande, le parti qu'il pouvait tirer d'une foi demeurée très profonde, notamment, dans les campagnes. *« Ne croyez pas qu'ils* [les soldats soviétiques] *se battent pour nous* [les communistes], déclara-t-il à l'envoyé de Roosevelt, Averell Harriman, dès l'été 1941, *ils se battent pour la Sainte Russie. »* Et il rétablit le Saint Synode de l'Eglise orthodoxe, dont ni lui ni ses successeurs n'eurent trop à se plaindre par la suite. Aujourd'hui Poutine entend clairement renouer ce que nos ancêtres appelaient l'alliance du trône et de l'autel.

« PROTESTANT ATHÉE »

Une telle démarche a évidemment de quoi surprendre, venant d'un homme élevé à l'enseigne du matérialisme historique, lorsque l'on vit dans un pays où l'épiscopat lui-même est rallié à la laïcité et où personne ne s'étonne ni ne se choque d'entendre le premier ministre se présenter comme un *« protestant athée »*. Mais si l'assistance à la messe et la fréquentation des sacrements ont considérablement diminué dans la plupart des pays d'Europe continentale, y compris dans les jadis si pieuses Espagne et Italie, si beaucoup de catholiques prennent sans troubles de conscience leurs distances avec les directives du Saint Père, notamment en matière de sexualité, il ne faut pas oublier que la situation est toute différente dans de nombreuses régions de la planète.

Aux Etats-Unis pour commencer, où Bill Clinton n'hésitait pas, en pleine affaire Lewinsky, à se rendre le dimanche au temple en compagnie d'Hillary et d'un gros missel. Où George Bush Jr, candidat à l'investiture républicaine pour sa succession, assure que le philosophe politique qui l'a le plus influencé est le Christ, *« parce qu'il a transformé son cœur »*. Où le vice-président Gore, qui a les meilleures chances d'obtenir celle des démocrates, affirme qu'il se pose souvent la question *« Que ferait Jésus ? »* (*What would Jesus do ?*), formule dont les initiales WWJD ont été popularisées par un bracelet bon marché.

Près d'un sixième de l'humanité vit en terre d'islam : la laïcité y a beaucoup progressé dans la pratique au cours du dernier siècle, mais la Turquie est toujours seule à s'en réclamer officiellement, l'Arabie saoudite ne tolérant pas pour sa part, à l'autre bout du spectre, l'existence du moindre culte étranger à la religion du Prophète. Israël est tout sauf un Etat laïque, même si beaucoup de ses ressortissants aimeraient bien qu'il le devînt. L'Inde – un autre sixième de la population mondiale –, que Gandhi et Nehru avaient imaginée totalement laïque, est aujourd'hui gouvernée par des fondamentalistes hindouistes, et elle est périodiquement le théâtre d'incidents dits *« communautaires »* mettant aux prises hindous et musulmans, ou encore hindous et sikhs. Son conflit avec le Pakistan est lui aussi de nature fondamentalement confessionnelle.

ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE L'IDENTITÉ

Ce n'est pas, loin de là, le seul endroit du monde où l'appartenance religieuse constitue l'élément fondamental des identités collectives, et donc des antagonismes. Si les dirigeants chinois se montrent particulièrement déterminés à empêcher sectes et religions de rogner leur autorité, comme elles menacent de le faire au Tibet et ailleurs, l'Indonésie voit les affrontements entre chrétiens et musulmans succéder, aux Moluques, à ceux qui ont longtemps ensanglanté le Timor-Oriental. Ni en Bosnie ni au Kosovo, la fin des hostilités n'a rapproché catholiques et orthodoxes, orthodoxes et musulmans. Avec la guerre de Tchétchénie, le Caucase ressemble de plus en plus aux Balkans. Quinze ans de guerre civile à fortes motivations identitaires confessionnelles n'ont abouti au Liban qu'à le faire passer sous la tutelle de Damas. La paix est loin d'être rétablie, quoi qu'on en ait pu croire, et il en va de même du conflit qui continue d'opposer les islamistes de Khartoum aux rebelles chrétiens ou animistes du Sud Soudan.

Il n'y a rien dans ce tableau qui soit de nature à détourner un *« realpolitiker »* comme Vladimir Poutine de l'idée qu'il faut, ainsi que le disaient jadis certains bien-pensants, une religion au peuple, et spécialement au sien, qui a vu s'écrouler coup sur coup le rêve communiste et celui d'un ralliement indolore au modèle américain. Il reprendrait volontiers à son compte la formule d'Alexandre III cité plus haut selon laquelle *« il ne peut y avoir pour la Russie d'autre politique que purement russe et nationale »*. Existe-t-il un élément plus fort de l'identité russe que l'orthodoxie, dont les bulbes d'or, les icônes, les voix de bronze n'ont guère cessé au cours des siècles d'ouvrir une fenêtre sur le paradis à un peuple habitué à croire, pour reprendre la magnifique formule d'Andreï Gratchev, à *« la force insurmontable du mal »* ?

« Paris vaut bien une messe », disait le Béarnais. Comment le nouveau tsar, dont le regard glacé dit assez qu'il a perdu toutes ses illusions, ne jugerait-il pas que le Kremlin vaut bien un signe de croix ?

André Fontaine

Le goncourisable impatient *par Philippe Bertrand*

Intellectuels et écrivains

Suite de la première page

Ils doivent revenir au réglage collectif, abandonner les aventures en dehors de leur discipline, plus de dérapages, plus d'embardées. Les écrivains, eux, sont priés de s'en tenir à leur cas individuel.

Tout le monde ira à la télévision, soit, mais chacun de son côté, les idées à gauche, les imaginaires à droite. Pas de mélange, surtout, cela pourrait désorienter le spectateur, brouiller les cartes politiques, indisposer le marché. L'intellectuel doit redevenir un *« ingénieur des âmes »*, et l'écrivain un symptôme passager promis au classement sociologique hâtif. On doit penser pour rassurer, écrire pour inquiéter un peu, mais sans conséquences. La société n'a pas besoin de penseurs s'intéressant aux marginalités ou aux délires, ni d'écrivains qui se mettraient à réfléchir.

Bref, les frontières sont rétablies, la douane fonctionne. On a eu chaud : l'Ecole normale était en folie, le Collège de France un rendez-vous de types bizarres, la Sorbonne un vrai foutoir. Une petite revue trimestrielle, sans publicité, paralysait la création en France. Malheureusement, ce mouvement d'agitation a gagné les universités américaines, on se demande comment. Mais il est en régression, la normalisation progresse.

Un intellectuel doit être utile, rassembleur, peu importe qu'il soit de gauche ou conservateur. Un écrivain, lui, doit être seul. S'il dépasse un peu la mesure, il aura intérêt à être absent ou aphasique, à défaut d'être mort. Tout contact entre intellectuels et écrivains ressemblerait à une reconstitution de ligue dissoute. L'intellectuel est fragile : trop d'expérience vécue pourrait le déstabiliser, l'énerver, l'entraîner dans des régions où il perdrait pied, le rendre semblable à un défroqué se jetant dans le sexe ou la drogue.

L'écrivain, en revanche, est une denrée précieuse, une névrose singulière en voie de disparition : sa fonction est de nous émouvoir, de nous faire rêver, de préférence de façon mélancolique et souffrante. Encore une fois, évitons les mélanges. On a trop vu où ils conduisaient.

BESOIN D'EFFERVESCENCE

Que s'est-il passé entre André Breton et Lévi-Strauss, à New York, pendant la seconde guerre mondiale ? Une rencontre féconde, un éclairage nouveau. Comment se fait-il qu'un grand écrivain réfractaire comme Guy Debord ait dit davantage de choses vraies sur la société globale de notre temps que tous les intellectuels marxistes ? Pour quelle raison Freud s'intéressait-il à ce point à Sophocle, à Shakespeare, à Dostoïevski ? Pourquoi Sartre, remontant des manifestations de rue, s'enfermait-il dans son studio avec Flaubert ? Que cherchait Foucault, à ses débuts, en fréquentant de jeunes écrivains intéressés par son *Histoire de la folie* et son livre sur Raymond Roussel ? Et Derrida, voyant souvent les mêmes, au moment où Mallarmé surgissait à ses yeux ? Et Barthes ? Et Lacan ? Conversations, dîners, promenades, lectures, vies parallèles intenses... Personne n'était encore *installé*, les rôles n'étaient pas définis, l'Histoire avait besoin, semble-t-il, de cette effervescence.

ENTENTE ET ÉCOUTE

Désormais, il paraît que l'Histoire est close, qu'il n'y a plus d'idéologies, que la pensée, par conséquent, doit être prudente et modeste, alors que le bruit et la fureur sont partout, et que l'idéologie est la substance même de tous les discours. En réalité, bien sûr, tout continue, mais dans l'ombre, sans demander la permission de personne.

Le clergé institutionnel ne demande qu'à s'aveugler et ses relais médiatiques, par définition, sont sans cesse en retard (on les vexe beaucoup en le leur disant car ne sont-ils pas tout-puissants ?). Des contacts se nouent, des amitiés se maintiennent, des questions qu'on n'attendait pas se posent en dehors de l'information et de la lecture des journaux. Qui pense quoi en ce moment ? Qui écrit quoi ? Le système de contrôle prétend le savoir et le prévoir, mais rien n'est moins sûr, *comme d'habitude*.

Des intellectuels se mettent à lire des auteurs très modernes ou très classiques de la même façon. Des écrivains réfléchisssent à leur condition, se moquent de leur image, utilisent les moyens techniques sans se lamenter, passent à travers le mensonge économique, sont très attentifs à l'immédiat et à la persistance de leurs désirs. Ils voyagent, n'ont pas d'embarras nationaux, trouvent que leur époque, dans sa difficulté, est peut-être la plus excitante de toutes. Plus on veut les contraindre, plus ils s'imaginent libres et découvrent que c'est possible. L'argent est roi ? L'argent n'est rien. L'édition est de plus en plus commerciale ? Plus elle nivelle, plus la singularité est recherchée. L'inhabituel, l'unique, voilà les nouveaux sujets de pensée.

L'intellectuel, de son côté, est fatigué de la situation de ronronnement qu'on lui offre. Il se ressaisit, se décale, retrouve sa curiosité. Il sent que la mutation en cours, avec ses dévastations et sa misère, est un défi qui lui est personnellement adressé. Il recherche une nouvelle entente, comme l'écrivain une nouvelle écoute. On aura tout fait pour briser leur alliance : peine perdue.

Philippe Sollers pour Le Monde

ÉNERGIE **Après quatre mois d'enquêtes et de tractations, la Commission européenne a décidé d'autoriser la fusion entre TotalFina et Elf, qui permettra la création du quatrième pétrolier mondial. L'annonce devait en être faite mercredi 9 février. ● POUR OBTENIR ce feu vert, TotalFina a dû s'engager à effectuer des désinvestissements importants, notamment dans la « chaîne logistique ». ● SOIXANTE-DIX STATIONS-SERVICE implantées sur les autoroutes françaises devront être vendues. Le groupe s'est aussi engagé à céder Elf-Antargaz, deuxième acteur sur le marché des gaz de pétrole liquéfiés en France (GPL), ainsi que les activités d'Elf sur les aéroports de Lyon et de Toulouse. ● LA DÉCISION de Bruxelles met fin à la délicate période de cohabitation des deux entreprises. Le dernier président d'Elf, Pierre Vaillaud, quittera ses fonctions mardi 15 février**

Bruxelles autorise la fusion des deux groupes pétroliers TotalFina et Elf

Afin de préserver la concurrence, la Commission a exigé du nouveau groupe qu'il cède un certain nombre d'actifs, dont soixante-dix stations-service d'autoroute. Dans l'attente de cette décision, les deux compagnies étaient obligées de limiter leurs relations

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Après quatre mois d'enquêtes et de tractations, la Commission européenne a décidé, mercredi 9 février, d'autoriser la fusion entre TotalFina et Elf en vue de créer le quatrième pétrolier mondial. Mais pour obtenir ce feu vert, TotalFina a dû s'engager à effectuer des désinvestissements importants, notamment dans la « chaîne logistique », c'est-à-dire essentiellement les moyens de transport et de stockage.

L'objectif de la Commission est de préserver la concurrence au niveau de la vente de détail de carburants et de fioul domestique, en gardant ouverte pour les concurrents du nouveau groupe – en particulier les grandes surfaces – la possibilité d'importer du pétrole de pays voisins et d'échapper ainsi aux éventuelles tentatives pour imposer des augmentations de prix. Ce souci d'éviter des abus de position dominante, a pour objet prioritaire la protection des intérêts des consommateurs français, mais aussi le maintien de la libre circulation à l'intérieur de l'espace européen en empêchant un recloisonnement du marché national. Les autres engagements réclamés à TotalFina concernent la vente de soixante-dix stations-service sur autoroutes, la cession d'Elf Antargaz, deuxième acteur sur le marché des gaz de pétrole liquéfiés en France (GPL), ainsi que les activités d'Elf sur les aéroports de Lyon et de Toulouse (*Le Monde* du 28 janvier).

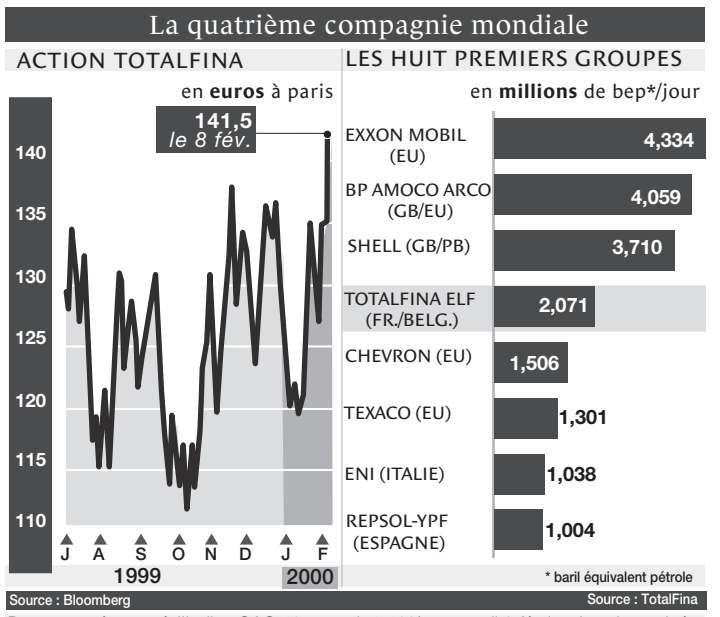

Dans une séance où l'indice CAC 40 gagnait 1,48% mercredi 9 février dans la matinée, l'action TotalFina s'appréciait de près de 4% dans l'attente de l'accord de Bruxelles autorisant la fusion avec Elf.

Dans sa décision, la Commission constate que la concurrence sur le marché français des produits raffinés (essence, diesel et fioul domestique) a été stimulée au cours des dernières années par la rivalité entre les deux raffineurs nationaux – Total et Elf – et, s'agissant de la vente de carburants, par l'importance des grandes surfaces comme acteurs depremier plan, avec une part de 52 % de l'ensemble des ventes au détail.

La fusion projetée risquait de placer dans les mains d'un seul producteur intégré 55 % des capacités de raffinage, une part équivalente du marché de gros des carburants et du fioul domestique et, surtout, le contrôle d'une majorité des dépôts d'importation français, des trois grands oléoducs qui irriguent le territoire français et d'une part substantielle des dépôts locaux. C'est à ce dernier niveau des infrastructures logistiques que les services de Mario Monti, le commissaire à la concurrence, ont estimé nécessaire d'agir, afin d'éliminer les goulots d'étranglement qui auraient pu permettre au nouveau groupe de verrouiller le marché.

Ainsi, TotalFina devra renoncer ou abandonner ses positions de contrôle dans la plus grande partie des dépôts d'importation français alimentant le réseau d'oléoducs. Les deux plus importants dépôts de la vallée de la Seine (principale voie française d'approvisionnement en produits raffinés), dont celui du Havre, le plus grand de France, jusqu'ici contrôlé par Elf, seront rendus indépendants. De même Elf cédera sa participation dans le dépôt de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône. En outre, TotalFina ne conservera que des participations minoritaires dans les deux principaux réseaux d'oléoducs (vallée de la Seine et du Rhône) et se retirera complètement du troisième, qui relie Nantes à Metz. Le désinvestissement imposé au nouveau géant français concernera aussi les dépôts dits de maillage situés dans les agglomérations qui sont les principales zones de consommation.

La vente de carburant sur les autoroutes constitue un marché spécifique, caractérisé par des prix sensiblement supérieurs à ceux pratiqués sur le reste du territoire et dont la grande distribution est pratiquement absente. Partagé jusque là entre cinq opérateurs (Total, 40 %, Elf, 20 %, Shell, Esso et BP, entre 10 % et 15 % chacun), la concurrence, déjà limitée, en aurait été pratiquement éliminée dans l'hypothèse où les deux principaux d'entre eux, fusionnés, en contrôleraient les deux tiers. TotaFina a donc proposé de vendre soixante-dix stations-service sur les deux cent quatorze enseignes du nouveau groupe, à l'exception des stations en périphérie urbaine, davantage soumises à la concurrence.

En France, le marché des GPL (butane et propane) est d'ores et déjà très concentré, les quatre principaux opérateurs – Butagaz, Elf Antargaz, Totalgaz et Primagaz – en détenant des parts égales ou supérieures à 20 %. La situation est apparue comparable à celle observée pour la vente des carburants : le contrôle par le nouveau groupe de l'essentiel des infrastructures d'importation, de stockage et d'emplissage (pour le GPL vendu en bouteilles) lui permettrait d'empêcher la concurrence de jouer et donc d'imposer sa politique de prix, le principal perdant étant le consommateur. Faute d'avoir pu trouver des solutions garantissant un libre accès aux infrastructures, il a été entendu que le nouveau groupe se déferait complètement d'Elf Antargaz.

Sur tous les grands aéroports, les équipements nécessaires à la fourniture de carburants sont gérés par des groupements rassemblant des raffineurs y ayant investi. A Lyon et à Toulouse, on ne trouve qu'un seul groupement détenu à part égale par Elf et Total. Afin d'empêcher la mainmise du nouveau groupe sur ces infrastructures, dont l'accès est indispensable à tout nouveau candidat opérateur, TotalFina s'est engagé à céder la part de 50 % acquise à la suite de la prise de contrôle d'Elf.

Philippe Lemaître

L'italien ENI et l'espagnol Repsol en discussion

Dans un marché dominé par les rumeurs de rapprochement avec le pétrolier espagnol Repsol-YPF, la compagnie italienne ENI – détenue à 36 % par l'Etat – a annoncé, mardi 8 février, qu'elle menait des *« discussions »* préliminaires en vue d'alliances avec des sociétés dont l'identité n'a pas été précisée. La veille, Gianmaria Gros-Pietro, le patron de l'ENI, avait indiqué qu'il n'y avait *« pas de nouveauté »* pour l'instant concernant une alliance, mais qu'*« il y en aurait »*.

Selon le quotidien espagnol *Expansion,* l'ENI serait en discussion avec Repsol-YPF pour une éventuelle collaboration, notamment dans le domaine du gaz. Le *Financial Times* et le *Wall Street Journal* évoquaient, dans leurs éditions du mercredi 9 février, des négociations pour une fusion entre les deux compagnies. Le nouvel ensemble aurait une capitalisation boursière de 69,3 milliards d'euros et 10 milliards de barils de réserves. Mercredi, Repsol démentait toutefois tout projet de ce type.

Une transition gérée en douceur

EN DONNANT son feu vert à la fusion avec une semaine d'avance sur son calendrier, la Commission européenne évite de placer Elf dans l'embarras. A la date du mardi 15 février, la compagnie pétrolière se serait trouvée sans président et aurait dû en désigner un nouveau pour trois jours... Pierre Vaillaud, qui assure la présidence de la compagnie pétrolière depuis la mi-octobre, en remplacement de Philippe Jaffré, fêtera en effet ses soixante-cinq ans ce jour-là. Et, selon les statuts de l'entreprise, il s'agit de l'âge limite pour exercer le mandat de président. Il aurait donc fallu pallier cette vacance du pouvoir, fût-elle de soixante-douze heures, car la compagnie devait être gérée comme une entité indépendante et concurrente de TotalFina tant que Bruxelles n'avait pas rendu son verdict. L'enquête de la Commission, d'une durée de quatre mois, pouvait, en principe, être poursuivie jusqu'au 18 février.

« Je suis président pour cent jours », aimait précisément à se définir le dernier patron d'Elf. Sur les conditions de son arrivée, Pierre Vaillaud se livre peu. En septembre, il quitte la présidence de Technip, le numéro un européen de l'ingénierie, pour partir à la retraite. Sa succession est préparée depuis longtemps. Quelques semaines plus tard, sur un *« simple coup de téléphone »*, le PDG de TotalFina, Thierry Desmarest, lui propose ce *« challenge »*. Il *« accepte tout de suite »*, d'autant qu'il a toujours milité pour un rapprochement des deux compagnies françaises.

Les deux hommes se connaissent bien, pour avoir travaillé ensemble, dans le passé, chez Total. Au début des années 80, c'est Pierre Vaillaud qui est allé chercher Thierry Desmarest. Cette fois, c'est l'inverse. *« Nous sommes tous les deux assez réservés et purement professionnels, nous n'avons pas besoin de beaucoup nous parler pour nous comprendre. »* Autant le responsable de TotalFina est discret et n'élève pas la voix, autant celui d'Elf est plus entier, n'hésitant pas à s'emporter pour convaincre. *« Je suis là pour motiver les équipes. Je veux leur montrer qu'elles vivent une aventure unique aboutissant à la création d'un grand groupe mondial »*, affirme-t-il. *« Dès mon arrivée, j'ai trouvé du répondant,* observe-t-il avec satisfaction. *Je suis impressionné de voir que la bataille boursière n'a en rien perturbé les équipes d'Elf. Au contraire. »* Pour preuve, il cite les performances dans l'exploration-production où *« les équipes ont fait mieux que les confrères »*. De même dans le raffinage, où malgré la conjoncture difficile, les résultats ont été maintenus, contrairement à une grande partie du reste de la profession. *« Ce n'est pas par hasard. »* Dernier baroud d'honneur, avant de passer sous la coupe de Total, Elf s'est offert le luxe de faire mieux que son futur propriétaire en termes de bénéfice : 2,051 milliards d'euros (13,45 milliards de francs) en 1999, contre 1,51 milliard d'euros.

> Au début des années 80, c'est Pierre Vaillaud qui est allé chercher Thierry Desmarest. Cette fois, c'est l'inverse

Homme d'action, M. Vaillaud ne veut pas parler du passé. *« Cela ne m'intéresse pas, je suis là pour gérer le présent et préparer l'avenir. »* Une ombre au tableau néanmoins : les « affaires », qui alourdissent l'ambiance interne. *« Les salariés en ont assez de voir le nom d'Elf associé à des malversations qui ne les concernent pas. Ils sont fiers de leur entreprise et n'aiment pas qu'elle soit salie. Aucun d'entre eux n'est concerné par ces affaires, qui remontent à une dizaine d'années et impliquent des responsables ayant quitté le groupe. »*

Le président d'Elf est formel, son rôle n'a pas été *« seulement de préparer la fusion »* mais *« d'entraîner la maison pour qu'elle continue de se développer »*. Dès son arrivée, le nouveau PDG a réorganisé le comité de direction pour le rendre plus offensif. *« Chaque mardi, lors de nos réunions, nous nous prononçons sur différents dossiers d'investissements. »* La priorité a été donnée aux choix budgétaires pour l'an 2000. Les arbitrages ont conforté la place de l'exploration-production qui rafle plus de 60 % du budget estimé à 4 milliards d'euros, le reste se répartissant entre le raffinage et la chimie. *« Je suis demeuré prudent sur les engagements à plus long terme. Il vaut mieux attendre le rapprochement pour les décider. Il en va de même pour les projets d'acquisitions ou de cessions. »*

Entre TotalFina et Elf, les échanges de données commerciales étant interdits, les discussions ont porté sur la constitution des instances de direction. *« L'objectif a été d'assurer un traitement équitable entre les équipes des deux groupes dans le futur organigramme, pour créer la meilleure équipe. »* Les 350 principaux dirigeants sont désormais connus, ainsi que les principaux responsables dans la chimie. *« Nous sommes parvenus globalement à de bons équilibres d'où émergeront les meilleurs, qu'ils soient de Total, Fina ou Elf. »*

« Cela n'empêche pas une inquiétude » pour l'ensemble des autres salariés, reconnaît M. Vaillaud. D'où l'impératif de rapidité pour lever les incertitudes, même si la concertation est jugée primordiale. *« Une fusion à la française n'a rien à voir avec ce que l'on observe chez les concurrents britanniques et américains, où cela se fait de manière brutale, et sans délai. »*

Vingt ans après, cet X-Mines, qui avait postulé en vain au début des années 90 à la présidence de Total, refuse de voir dans son accession à la tête d'Elf une quelconque revanche. *« Cela n'a rien à voir, ce n'est pas la même échelle de temps. Ici je partirai dès la fusion autorisée par Bruxelles. »* Le 15 février, les commandes seront alors transmises à Thierry Desmarest : *« Je retournerai à Saint-Malo, au pays des corsaires, où j'ai plein de projets. » « Sans regret »*, affirme-t-il, même si, parfois, il rêve d'avoir quinze ans de moins pour *« continuer l'aventure »*.

Dominique Gallois

LE MONDE diplomatique

FÉVRIER 2000

IGNACIO RAMONET
Tchétchénie
*
DANIEL LAZARE
Cette pesante Constitution américaine
*
DAN SCHILLER
Internet happé par les spéculateurs
*
IBRAHIM WARDE
Time Warner, le chasseur devenu gibier

JACQUES NIKONOFF
Des fonds de pension sous habillage tricolore
BERNARD CASSEN
Pour un « protectionnisme altruiste »

LAURENT CARROUÉ
Ces espaces hors la loi du transport maritime
*
PATRICK VIVERET
Un humanisme à refonder
*
CATHERINE SAMARY
L'opposition serbe au piège de la reconstruction
*
PHILIPPE LEYMARIE
Séisme dans le pré carré français en Afrique
*
ZAKYA DAOUD
et KADER ABDERRAHIM
Le Maroc change-t-il vraiment ?
*
MAURICE LEMOINE
En Colombie, corruption à l'ombre des privatisations
*
GRAHAM FRASER
Sursaut souverainiste au Québec

CHRISTIAN CHESNOT
Pénurie d'eau au Proche-Orient
ALAIN GRESH
et PHILIPPE REKACEWICZ
Les cartes des négociations israélo-arabes

CARLOS PARDO
Des films français fascinés par le sordide

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Le gouvernement redéfinit les préretraites pour les salariés occupant un emploi pénible

Près de 130 000 personnes pourraient être concernées

L'Etat devrait bientôt publier au *Journal officiel* un décret très attendu sur un nouveau système de préretraite. Négocié dans l'automobile en juillet 1999, il pourrait être étendu à d'autres professions. Mais il est moins généreux que le traditionnel FNE. Il ne concerne que les salariés ayant eu un emploi pénible. Et l'Etat exige un accord de branche puis d'entreprise et le passage préalable aux 35 heures.

LE FINANCEMENT des préretraites par l'Etat va très prochainement être revu de fond en comble. Selon nos informations, la Commission européenne vient de donner son feu vert au projet de décret du ministère de l'emploi, dénommé jusqu'ici *« préretraite automobile »* mais qui, en fait, va concerner de nombreux secteurs d'activités.

Ce projet de décret, dont la publication au *Journal officiel* serait imminente, selon l'entourage de Martine Aubry, a déjà une longue histoire. Durant l'été 1996, les présidents de Renault et de PSA avaient demandé à l'Etat de financer 40 000 départs de salariés âgés. En contrepartie, ils se déclaraient prêts à embaucher 14 000 jeunes. L'Etat a rechigné en raison du coût de l'opération. De plus, le gouvernement d'alors, dirigé par Alain Juppé, avait délibérément provoqué Bruxelles en réduisant les cotisations sociales d'un autre secteur : le textile-habillement. La Commission a, par la suite, exigé et obtenu un remboursement des aides du plan-textile.

Pour ne pas être accusé de verser à nouveau des aides sectorielles, le gouvernement de Lionel Jospin a décidé de faire des préretraites de l'automobile le modèle de sa politique en la matière. C'est pourquoi, malgré les polémiques publiques entre l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et le ministère de l'emploi sur les 35 heures, les deux parties n'ont cessé de négocier discrètement – en tenant les syndicats à l'écart – les mesures d'âge accordées à ce secteur. Et, le 21 juillet 1999, l'UIMM parvenait à un accord sur les préretraites dans l'automobile (*Le Monde* du 23 juillet 1999) qui, pour être applicable, nécessitait la publication d'un décret sur les aides publiques. C'est ce décret qui devrait enfin voir le jour.

Selon le projet de décret et d'arrêté récemment soumis à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, l'Etat met plusieurs conditions à son aide : il faut qu'il y ait au préalable un accord de branche et un accord d'entreprise sur le sujet. De plus, il faut que l'entreprise soit passée aux 35 heures et ait *« fixé par accord des mesures relatives à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, de nature à favoriser l'adaptation des salariés à l'évolution des emplois »*. De même, afin que que ce dispositif garde son caractère transitoire, l'Etat demandera aux entreprises de prévoir les modalités de sortie au bout de cinq ans.

Pour responsabiliser les entreprises, les contrats de travail des salariés concernés seront suspendus et non pas rompus. L'entreprise devra s'engager vis-à-vis de l'Etat sur le nombre global de bénéficiaires. Seuls les salariés connaissant des *« difficultés spécifiques d'adaptation les fragilisant dans leur emploi du fait de la pénibilité des tâches qu'ils ont assurée au cours de leur carrière ouvriront droit à une participation de l'Etat au financement de l'allocation »*, précise le rapport au premier ministre. Le décret est très précis : le salarié doit, soit avoir accompli quinze ans de travail à la chaîne ou de travail en équipes successives, soit avoir habituellement travaillé 200 nuits ou plus par an pendant quinze ans, soit être travailleur handicapé.

PRUDENCE PATRONALE

Les salariés peuvent entrer dans le dispositif dès l'âge de 55 ans, mais la participation financière de l'Etat ne démarrera que lorsqu'ils atteindront 57 ans. Si le salarié a 55 ans lorsqu'il entre dans le dispositif, l'Etat prend en charge 20 % des allocations qui lui sont versées à partir de 57 ans. S'il y entre à 56 ans, la participation de l'Etat se monte à 35 % et s'il y entre à 57 ans, elle se monte à 50 %. En tout état de cause, précise le gouvernement, les taux de prise en charge financière sont sensiblement inférieurs à ceux en vigueur pour les Allocations spéciales du fonds national de l'emploi (ASFNE). Selon les pouvoirs publics, plusieurs branches professionnelles seraient intéressées par ce nouveau dispositif. Selon l'étude d'impact, 120 000 à 130 000 personnes pourraient intégrer le dispositif dans les cinq ans à venir, ce qui correspond à un engagement de l'Etat compris entre 18 milliards et 20 milliards de francs, avec un étalement sur onze ans.

Pour le moment, les fédérations patronales restent prudentes. L'association française des banques (AFB), qui pourrait être intéressée, estime que la notion de *« travail pénible »* l'exclut du champ d'application du décret. L'Union des industries textiles trouve le nouveau dispositif trop onéreux pour les entreprises. La Fédération française du bâtiment attend la publication officielle du décret pour se prononcer mais, malgré la reprise de la conjoncture, elle rappelle son intérêt pour les préretraites des *« compagnons les plus âgés »*. La Fédération du commerce et de la distribution ne s'estime pas concernée car ses salariés sont, en moyenne, encore trop jeunes.

En fait, chacun va faire ses comptes car, sous couvert d'aide à l'emploi, il est clair que le gouvernement entend restreindre la pratique des préretraites, devenue une véritable « drogue » dont les salariés et les directions ont de plus en plus de mal à se passer.

Frédéric Lemaître

La cyberéconomie japonaise est victime du piratage

TOKYO
de notre correspondant

Les indicateurs économiques sont toujours en berne, au Japon, et les frémissements de reprise tardent à se traduire par une relance auto-soutenue de la croissance : l'agence de planification attend même une forte contraction du produit intérieur brut pour le troisième trimestre de l'exercice fiscal en cours. Et pourtant, la Bourse est en hausse au point d'avoir franchi, mercredi 9 février, la barre des 20 000 points, un niveau que l'indice Nikkei n'avait pas atteint depuis le milieu de 1997. Qu'est-ce qui provoque ce retour des investisseurs sur le marché ? Un boom des valeurs liées aux technologies de l'information, provoqué par une expansion exponentielle du marché de l'Internet qui, selon le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), devrait atteindre 70 000 milliards de yens (soit 700 milliards d'euros) en 2003.

« Nous sommes peut-être en train d'assister à la naissance de ce qui pourrait être le plus grand marché du monde de l'Internet », avancent les auteurs d'une étude sur ce sujet réalisée pour la maison de courtage américaine Salomon Smith Barney. Les entreprises et les banques ont investi 12 000 milliards de yens dans les technologies de l'information en 1999.

A elle seule, la cyberéconomie sera-t-elle suffisante pour relancer la croissance de l'énorme machine productive nippone ? La question reste ouverte. Mais ce qui est certain, c'est que le commerce électronique connaît un essor fulgurant. Certes en retard par rapport aux Etats-Unis, le Japon ne s'en affirme pas moins comme le deuxième marché mondial du Net, avec quelque 20 millions d'utilisateurs (soit une croissance de plus de 47 % en un an). Aussi profondément que les déréglementations et les restructurations, la cyberéconomie bouleverse les pratiques économiques nipponnes.

Enfin la panacée de la reprise ? Jusqu'à un certain point. Car dans ce ciel éclairci les piratages, fin janvier, des sites de plusieurs ministères et agences gouvernementales ont soudain assombri l'horizon : le Japon s'est brutalement aperçu de l'extrême vulnérabilité de ses réseaux informatiques. Pour avoir tardé à prendre conscience du problème, il est probablement aujourd'hui le pays le plus exposé aux attaques des pirates.

PIED-DE-NEZ

L'action des pirates, qui ont visité en quelques jours dix-sept sites d'organismes gouvernementaux dont ils ont effacé ou modifié le contenu par des messages en anglais et en chinois insultants pour les Japonais, ou dénonçant le massacre de Nankin perpétré par les troupes japonaises en 1937, quand ils n'ont pas tout bonnement dirigé les utilisateurs vers des sites pornographiques, n'est certes, pour l'instant, qu'un pied-de-nez. Mais les hackers n'en ont pas moins démontré qu'ils peuvent manipuler des données ou dérober des informations. Ils ont, certes, attaqué sans succès les sites du ministère des finances, de l'agence de défense ou de la Cour suprême. Cela ne signifie pas, estiment les experts, que, mieux armés, ils n'y parviendraient pas et que, la prochaine fois, le dommage ne sera pas plus sérieux : on peut imaginer la confusion créée sur les marchés par une modification des taux d'intérêt de la Banque du Japon, par exemple.

On savait le Japon vulnérable et insuffisamment préparé en matière de sécurité des réseaux informatiques (*Le Monde-Economie* du 14 décembre), mais les dernières intrusions ont confirmé qu'il est comme une maison aux portes sans serrures. Ce ne sont pas les premiers cas connus de cyberdélinquance dans l'Archipel, mais ce sont les plus spectaculaires, et ils ne peuvent qu'encourager les pirates à recommencer. Une unité spéciale de la police a été mise en place et un budget de 200 millions de yens sera inscrit dans la prochaine loi de finances pour lutter contre le piratage informatique. Le gouvernement doit, d'autre part, soumettre au Parlement au cours de la session en cours un projet de loi sur l'authentification de la signature électronique.

Ces incursions ont, en tout cas, fait froid dans le dos aux acteurs de la cyberéconomie. *« Ils n'entraveront pas l'essor du e-commerce, mais les entrepreneurs ont été rappelés à l'ordre : ils doivent s'attendre à des investissements plus lourds qu'ils ne le pensaient pour assurer la sécurité de leurs réseaux »*, estime Mme Yuko Ishida, présidente de Japan Datacom, une société pionnière en matière de sécurité des réseaux informatiques au Japon.

Philippe Pons

« Boom » du commerce électronique nippon

TOKYO
de notre correspondant

Après avoir longtemps balbutié, le commerce électronique avec les particuliers est dopé depuis quelques mois, au Japon, par la création de réseaux de vente en ligne qui se multiplient comme bambous après la pluie. La *« dot. com manie »* s'appuie sur les particularités du système socio-économique nippon : la popularité de la téléphonie mobile (54 millions d'abonnés), fortement répandue parmi les jeunes et des consoles de jeu ainsi que les chaînes de supérettes fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le service d'accès à Internet qui permet de se connecter à des services en ligne depuis des téléphones portables, lancé il y a un an par le géant des télécommunications NTT-DoCoMo sous le nom de « I-mode », a déjà près de 5 millions d'utilisateurs, dont les deux tiers ont moins de trente ans et il devrait doubler ce nombre à la fin de cette année. Les consoles de jeu constituent d'autres accès pour Internet. Les supérettes (appelées *konbini*, de l'anglais *convenience store*), enfin, jouent le rôle de lien entre les structures commerciales existantes et les réseaux en ligne. Ce sera le cas avec 7dream.com qui débutera en juin et est appelé à devenir le plus grand site de commerce électronique au Japon.

7dream.com marche sur les brisées d'autres sites tels que Rakuten, lancé il y a trois ans par un pionnier de l'e-commerce, Hiroshi Mikitani, qui remporte un énorme succès et va étendre son réseau aux Sud-Coréens, Taïwanais et Singapouriens. Les promoteurs de 7dream.com (parmi lesquels Sony, NEC et Seven-Eleven, chaîne de magasins ouverts jour et nuit) ont aussi des ambitions mondiales : concurrencer le site américain Amazon.com. Seven-Eleven, qui dispose d'un réseau de 18 000 magasins (en propriété ou en franchise) dans vingt-deux pays, entend, comme Rakuten, profiter des difficultés du site américain pour prendre une dimension mondiale.

Au Japon, le site nippon sera desservi par un réseau de terminaux multimédias (conçus par NEC) installés dans les 8 000 magasins de Seven-Eleven qui, en moyenne, servent chacun un millier de clients par jour. Les utilisateurs pourront commander des produits, réserver des places d'avion, de train ou de concert à partir de leur ordinateur ou des terminaux des magasins, où ils prendront livraison de leur commande et la régleront. 7dream.com devrait réaliser 150 milliards de yens de ventes entre juin 2000 et mars 2001 et doubler ce montant l'année suivante, mais il faudra trois ou quatre ans pour que le site soit rentable, estiment les experts. L'investissement initial s'élève à 40 milliards de yens (420 millions d'euros).

PAIEMENTS EN LIQUIDE

Le chaîne de supermarché Daiei et sa filiale de supérettes Lawson viennent, pour leur part, de lancer avec la maison de commerce Mitsubishi leur site de commerce électronique. C'est le cas également de la maison de commerce Ito Chu, avec une autre chaîne de supérettes, FamilyMart (12 500 magasins).

Les *Konbini* ne feront pas que délivrer les marchandises : elles encaisseront aussi le paiement. La déréglementation du système bancaire permet déjà de régler dans une supérette des factures d'électricité, de gaz, de téléphone, les redevances de télévision, etc. Seven Eleven a géré ainsi en 1999 pour 600 milliards de yens de paiements. Désormais, les supérettes seront munies d'un distributeur automatique de billets pour faciliter ces règlements. Elles pourront aussi accepter des dépôts et délivrer des cartes prépayées. Ces systèmes de règlement devraient permettre d'éviter les aléas des paiements par cartes de crédit. Le Japon demeure un pays où le paiement en liquide est encore largement répandu et où, en revanche, les craintes de fraude avec des cartes de crédit restent vives. En raison du faible taux de criminalité, transporter une forte somme en liquide est une pratique courante. Les *konbini*, tout en servant de support à l'essor du commerce électronique, offrent aux Japonais des modes de paiement plus « traditionnels » mais qui leur conviennent, tout en évitant les commissions des banques.

Ph. P.

Reuters inscrit sa nouvelle stratégie dans l'ère d'Internet

Leader mondial de l'information financière, le groupe britannique amorce une profonde restructuration afin d'axer son développement sur la Toile. Il prévoit d'y investir plus de 5 milliards de francs, tout en élargissant sa clientèle aux particuliers

REUTERS RECENTRE ses activités sur Internet. C'est officiel. Déjà amorcé par une série d'investissements sur la Toile (*Le Monde* du 10 décembre 1999), le virage stratégique du groupe britannique a été formellement annoncé, mardi 8 février, à l'occasion de la présentation des résultats financiers pour l'année 1999.

Sur le thème « Reuters entre dans l'ère Internet », le numéro un mondial de l'information économique souhaite *« accélérer son utilisation des technologies de la Toile, s'ouvrir de nouveaux marchés et opérer une migration du cœur de son activité vers un modèle basé sur Internet »*. Pour atteindre cet objectif, il prévoit d'investir 500 millions de livres (5,3 milliards de francs) sur la Toile dans les quatre prochaines années.

Reuters répond ainsi aux critiques des analystes qui lui reprochaient son manque de stratégie et une approche de son activité considérée comme trop conservatrice à l'heure du tout-Internet. La publication de résultats financiers jugés décevants, en octobre 1999, avait d'ailleurs provoqué une chute du cours à la Bourse. En janvier, des rumeurs de rachat avaient entraîné un renforcement du dispositif anti-OPA pour garantir l'indépendance du groupe.

Aujourd'hui, Reuters cherche à redonner confiance aux investisseurs et à ses actionnaires en s'engageant dans une véritable mutation de son métier. *« Il s'agit du basculement vers un nouveau modèle d'affaires qui implique de revoir ce que nous fournissons à nos clients et comment nous le fournissons »*, a affirmé Peter Job, directeur général de Reuters.

PORTAIL FINANCIER

Jusqu'à présent, l'activité du groupe britannique se concentrait sur les transactions financières et l'information destinée aux professionnels des marchés. Aujourd'hui, Reuters compte bien utiliser Internet pour élargir son audience en direction des particuliers. Pour ce faire, il va lancer un portail financier consacré à ce public et répondre ainsi à la concurrence des nombreux sites spécialisés déjà présents sur le créneau. *« Internet nous permet, pour la première fois, de servir un marché infiniment plus vaste qui inclut des individus prenant des décisions financières à partir de chez eux ou du travail »*, a souligné M. Job.

Reuters fait valoir que, d'ici à deux ans, près de neuf millions d'investisseurs privés en Europe devraient gérer eux-mêmes leur portefeuille boursier en ligne. Pour mieux prendre pied sur ce marché, le groupe a choisi de s'associer avec l'entreprise américaine Multex, spécialisée dans les services financiers en ligne. Mardi, Reuters a annoncé la création d'une société commune et le lancement d'un portail dans le courant de l'année, inspiré du site Multex aux Etats-Unis. Le leader de l'information économique complète son redéploiement technologique dans le domaine des télécommunications sans fil, en s'associant avec un autre américain, Aether Systems. L'objectif consiste à développer la fourniture d'informations et de services financiers sur le marché en pleine expansion des téléphones mobiles.

Jeudi 3 février, Reuters avait annoncé la création d'une joint-venture avec Equant, entreprise de télécommunications basée à Amsterdam. Opérationnelle dès le milieu de l'année, la nouvelle société table sur un chiffre d'affaires initial de 400 millions de dollars (2,7 milliard de francs). Elle emploiera 600 personnes pour développer un réseau mondial sécurisé d'opérations financières sur la Toile. La filiale commune pourrait être introduite en Bourse, tout comme Instinet, la société de courtage électronique de Reuters. Le groupe d'information économique prévoit aussi de renforcer les moyens de Greenhouse, son fonds d'investissements spécialisé dans la haute technologie et les nouveaux médias.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Ce redéploiement des activités s'accompagne d'une profonde restructuration interne qui se traduit notamment par des changements dans la composition du conseil d'administration et dans l'organigramme de la direction. Par ailleurs, Reuters est désormais officiellement organisé en trois secteurs d'activités (transactions financières, courtage électronique et nouveaux développements autour d'Internet), parmi lesquelles le métier initial d'agence de presse demeure mais n'est clairement plus une priorité.

Cette réorganisation comprend aussi un plan drastique de réduction des coûts. D'ici à 2002, Reuters prévoit d'économiser 150 millions de livres (1,6 milliard de francs) par an. Des suppressions d'emplois parmi les 16 000 salariés du groupe sont *« inévitables »*, a prévenu Rob Rowley, le directeur financier.

Sans états d'âme sur les conséquences sociales, la Bourse de Londres a réagi très favorablement à la nouvelle stratégie Internet de Reuters. Mardi, l'action du groupe a fait un bond de 23,5 %, entraînant dans son sillage l'ensemble des valeurs de la communication. *« Reuters se joint à la ruée sur Internet et tout le monde en veut »*, faisait judicieusement remarquer un analyste londonien pour expliquer ce succès.

Frédéric Chambon

Des résultats en demi-teinte en 1999

Reuters a enregistré, en 1999, un bénéfice avant impôt de 425 millions de livres (4,5 milliards de francs). Il est en hausse de 9 % par rapport à 1998 et se situe dans le haut de la fourchette de prévision des analystes. Le bénéfice d'exploitation annuel stagne néanmoins à 549 millions de livres (5,8 milliards de francs), en raison d'une baisse des ventes de terminaux avant l'an 2000 et de la faible activité du marché des changes.

Le chiffre d'affaires a progressé de 3 % pour atteindre 3,125 milliards de livres (33 milliards de francs). Le secteur des services et des transactions financières représentait 78 % du total, l'agence de presse moins de 5 %. Reuters a prévenu que, pour 2000, le bénéfice sera affecté par la réorganisation interne et les investissements sur Internet. Déjà présent sur deux cent vingt-cinq sites, le groupe britannique se classe comme le premier fournisseur mondial d'informations sur la Toile. Il est coté à la Bourse de Londres et figure au 32e rang de l'indice Footsie.

BSkyB se renforce dans le multimédia

Le bouquet numérique BSkyB, contrôlé à 40 % par Rupert Murdoch, a annoncé, mercredi 9 février, un plan d'investissement de 250 millions de livres (2,7 milliards de francs) pour développer des projets dans le commerce électronique et l'Internet à haut débit. BSkyB pourrait nouer des liens, non capitalistiques, avec les opérateurs britanniques BT et Vodafone Airtouch pour proposer des services multimédias par téléphone grâce à la technologie ADSL. BSkyB veut ainsi contrer la concurrence des offres Internet à haut débit des câblo-opérateurs. Le bouquet devrait aussi largement financer son site SkySport qui enregistre une moyenne de 20 millions de connexions par mois.

En marge de cet investissement, BSkyB devrait annoncer un résultat semestriel en repli : une perte de 500 à 600 millions de francs contre un profit de 532 millions un an plus tôt.

Le cinéma ne trouve pas d'accord global avec Canal+ et TPS

LA CAUSE est entendue : *« il n'y aura pas de signature de TPS »* au bas du protocole d'accord négocié entre Canal+ et les organisations du cinéma. Jeudi 3 février, le Bureau de liaison des industries du cinéma (BLIC), le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC) et la société civile des Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP) ont rédigé avec la chaîne cryptée *« un relevé de conclusions en vue d'un accord »*. Or celui-ci est jugé totalement *« insatisfaisant »* par Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, actionnaire de TPS.

Selon lui, *« TPS ne ferme pas la porte à la négociation »*, mais il invite les professionnels du cinéma à organiser *« le principe d'une vraie fluidité des droits »*. En clair, TPS, fort de son accord déjà conclu en mars 1999 avec le BLIC, principale organisation du cinéma, souhaite une véritable mise en place de la « deuxième fenêtre » de diffusion cryptée et l'arrêt des exclusivités en paiement à la séance. Un principe soutenu par un avis du Conseil de la concurrence.

Sur ce sujet, Canal+ ne souhaite pas aller plus loin. Son directeur général, Denis Olivennes, considère avoir déjà fait *« une grosse avancée et d'importantes concessions »*. Notamment sur la deuxième fenêtre, cette seconde exploitation des films en crypté après leur première diffusion sur une chaîne à péage. Canal+ en a fixé la limite à la vingtaine de films pour lesquels son investissement en préachat *« est d'au moins 16 millions de francs ou représente au moins 30 % de leur devis total »*. Inacceptable, répond TPS, car *« cela permettrait à Canal+ de bloquer les vingt plus gros films »*. Ceux qui, en 1999, ont rassemblé plus de *« 66 % des entrées en salle »*, précise Jacques Espinasse, directeur général de TPS.

EFFORTS DU MINISTÈRE

Canal+ maintient sa position : *« Quand on prend un risque, il doit y avoir une contrepartie »*, c'est-à-dire une deuxième fenêtre *« plus tardive »* (dix-huit mois). La chaîne justifie sa fermeté par le fait que TPS raflerait, à bas prix, les deuxièmes fenêtres de films que Canal+ aurait auparavant lourdement financés pour avoir l'exclusivité de leur première diffusion. Un tel raisonnement ne correspond plus totalement à la réalité : en 1999, trois ans après son lancement, TPS a investi un peu plus de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) dans le cinéma français. C'est moins que les 800 millions de Canal+, mais l'effort financier est comparable aux 284,5 millions de francs dépensés par Canal+ pour le cinéma français, en 1989, cinq ans après sa création.

Désormais, *« la balle est dans le camp des pouvoirs publics pour garantir la viabilité de l'accord »*, veut encore croire M. Olivennes. *« Catherine Trautmann ne pourra pas obtenir la signature de TPS »*, précise un intervenant. Pourtant, selon lui, la ministre de la culture et de la communication n'aurait pas ménagé ses efforts. Tour à tour, Mme Trautmann aurait essayé de convaincre Patrick Le Lay, PDG de TPS, puis les actionnaires du bouquet numérique. En vain, pour l'instant. Un revers qui s'ajoute aux contentieux entre TPS et le gouvernement, en particulier sur le numérique hertzien et la fin de l'exclusivité des chaînes généralistes.

Guy Dutheil

DÉPÊCHE

■ **PRESSE : le groupe Tests, numéro un français de la presse informatique, va investir 140 millions de francs** (21,34 millions d'euros) pour lancer un portail Internet spécialisé. Baptisé 01net, le site sera lancé le 27 mars et emploiera une cinquantaine de personnes, dont trente journalistes. Il comprendra douze chaînes balayant l'actualité de la haute technologie et un guide d'achat renvoyant à des sites commerciaux. Le portail du groupe Tests se fixe comme objectif d'entrer dans le top 20 des sites les plus fréquentés dès 2001. Son lancement s'inscrit dans la stratégie Internet de Vivendi, la maison mère, qui compte développer de grands portails thématiques à partir de son portefeuille dans la presse écrite.

Étonnant. La carte des "Boulot-Boulot" aime aussi les "Bravo-Bravo!".

La Réservation de Spectacles est l'un des 27 services offerts par la carte Visa Premier.

VISA PREMIER.
IL N'Y A PAS QUE L'ARGENT DANS LA VIE.

COLORADO

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **NIKE : le fabricant américain de chaussures de sport** a averti, mardi 8 février, que son bénéfice par action pour l'exercice 2000 pourrait être inférieur aux attentes des analystes. L'action a perdu 18,23 % dans la journée.

● **GROUPE ANDRÉ : le groupe français de chaussures et de vêtements** a annoncé, mercredi 9 février, l'acquisition de 100 % du capital de San Marina, consolidant sa position de leader européen de la chaussure milieu de gamme. Le montant de l'acquisition n'a pas été révélé.

● **SEITA : le groupe Bolloré a franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote de la Seita,** dont il détient 4,96 % du capital et désormais 5,22 % des droits de vote, a annoncé, mardi, le Conseil des marchés financiers. Vincent Bolloré avait indiqué qu'il n'apporterait pas ses titres lors de la fusion entre la Seita et l'espagnol Tabacalera.

SERVICES

● **TÉLÉPHONE MOBILE : le marché des mobiles a progressé de 65 % à 172 millions d'unités en 1999, selon Dataquest.** Le leader reste Nokia avec 26,9 % du marché, suivi de Motorola (16,9 %), Ericsson (10,5 %), Samsung (6,2 %), Panasonic (5,5 %), Siemens (4,6 %) et Alcatel (4,1 %).

● **CASTORAMA : l'enseigne de bricolage a annoncé, mercredi, avoir pris 22,5 % du capital de la société allemande Bau Markt,** opérateur de heimwerker.de, leader du commerce électronique de bricolage en Allemagne.

● **FREESBEE : le distributeur Casino, la banque néerlandaise ING Barings et Ecofin** vont soucrire à l'augmentation de capital de 200 millions de francs du fournisseur d'accès à Internet Freesbee qui détient 160 000 abonnés.

● **BC PARTNERS : le fonds d'investissement européen a annoncé avoir investi 220 millions d'euros pour prendre 7,5 % du capital de Bell**, la holding fondée par Roberto Colaninno pour contrôler Olivetti et Telecom Italia. Olivetti est régulièrement sujet à des rumeurs d'OPA hostile.

● **TRANSPORT ROUTIER : les négociations entre syndicats et patronat** du transport routier, qui devaient aborder les conséquences de la réduction du temps de travail, ont tourné court mardi après le refus du patronat de discuter des salaires.

FINANCE

● **NATWEST : Phillips and Drew Fund Management,** actionnaire de la banque britannique avec 2,3 % de son capital, a annoncé qu'il soutenait l'offre de Bank of Scotland. A contrario, Schroders, qui détient 3,3 % de NatWest, et Deutsche Asset Management, ont pris position pour l'offre de Royal Bank of Scotland.

● **CAPITAL-RISQUE : les fonds investis dans le capital-risque aux Etats-Unis ont plus que doublé en 1999, pour atteindre 48,3 milliards de dollars**, selon National Venture Capital Association. Le nombre d'entreprises financées a augmenté de 26 %, à 3 649 sociétés.

● **LTCB : le Japon a autorisé, mercredi 9 février, un consortium de banques étrangères**, conduit par le fonds d'investissement américain Ripplewood Holdings, à racheter la Long-Term Credit Bank, qui avait dû être placée sous la tutelle de l'Etat japonais en octobre 1998.

● **INDICES : ParisBourse a annoncé mardi le lancement de deux nouveaux indices technologiques**. La capitalisation boursière des valeurs technologiques atteint déjà 360 milliards d'euros, soit 25 % de la capitalisation totale de la place parisienne.

RÉSULTATS

■ **CNP : le numéro un de l'assurance-vie en France a annoncé, mardi 8 février, que son résultat courant pour 1999** devrait progresser *« d'un peu plus de 20 % »* par rapport à celui de 1998, qui se situait à 275 millions d'euros. Ses ventes ont augmenté de 7,9 % en 1999, à 17 milliards d'euros.

■ **ERIDANIA BEGHIN-SAY : le groupe a enregistré en 1999 une baisse de 41 % de son résultat d'exploitation** à 365 millions d'euros (résultat non audité). Son chiffre d'affaires atteint 9,066 milliards d'euros, en recul de 8,3 %.

■ **LEGRAND : le groupe de petits équipements électriques a annoncé,** mardi, pour l'exercice 1999, un bénéfice de 204 millions d'euros, en hausse de 5,3 %, pour un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros.

EUROPE

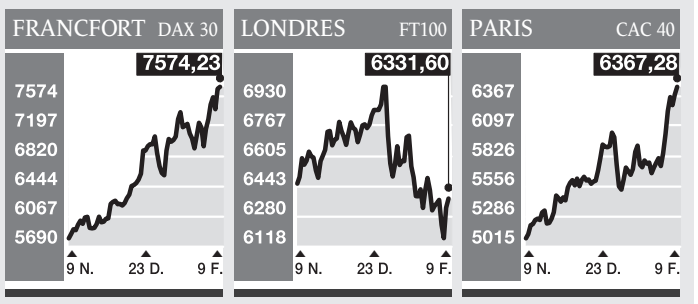

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 09/02	Var. % 08/02	Var. % 31/12
EUROPE	**EURO STOXX 50**	**5181,38**	0,10	5,65
EUROPE	STOXX 50	**4848,72**	– 0,03	2,24
EUROPE	EURO STOXX 324	**439,21**	0,21	5,52
EUROPE	**STOXX 653**	**382,91**	0,14	0,90
PARIS	CAC 40	**6367,28**	1,11	6,86
PARIS	MIDCAC	**....**	....	....
PARIS	SBF 120	**4311,80**	1,14	6,40
PARIS	SBF 250	**....**	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	**....**	....	....
AMSTERDAM	AEX	**671,77**	0,62	0,05
BRUXELLES	BEL 20	**2908,86**	– 0,07	– 12,92
FRANCFORT	DAX 30	**7574,23**	0,32	8,85
LONDRES	FTSE 100	**6331,60**	0,73	– 8,64
MADRID	STOCK EXCHANGE	**11938,50**	0,88	2,55
MILAN	MIBTEL 30	**46338,00**	1,05	7,79
ZURICH	SPI	**7179,90**	0,69	– 5,15

AMÉRIQUES

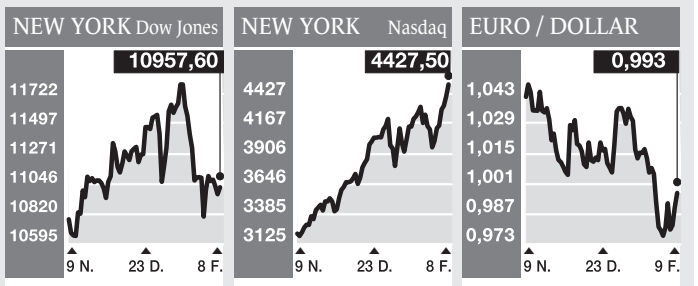

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 08/02	Var. % 07/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	**10957,60**	0,48	– 4,69
ÉTATS-UNIS	S&P 500	**1441,75**	1,23	– 1,87
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	**4427,50**	2,45	8,80
TORONTO	TSE INDEX	**9300,77**	1,58	10,54
SAO PAULO	BOVESPA	**18685,58**	3,09	9,33
MEXICO	BOLSA	**413,04**	0,26	2,85
BUENOS AIRES	MERVAL	**619,55**	2,31	....
SANTIAGO	IPSA GENERAL	**109,52**	1,54	– 23,41
CARACAS	CAPITAL GENERAL	**5528,41**	1,40	2,04

ASIE - PACIFIQUE

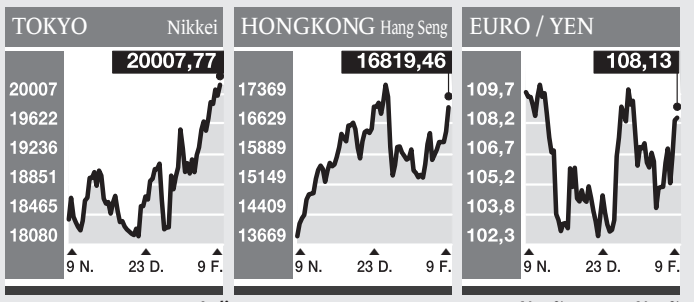

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 09/02	Var. % 08/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	**20007,77**	0,70	5,67
HONGKONG	HANG SENG	**16819,46**	3,64	– 0,84
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	**2222,30**	– 1,05	– 10,38
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	**122,93**	1,77	– 5,45
SYDNEY	ALL ORDINARIES	**3134**	0,32	– 0,59
BANGKOK	SET	**32,92**	– 1,44	– 5,24
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	**5654,45**	0,78	12,96
WELLINGTON	NZSE-40	**2038,24**	0,79	– 7,63

ÉCONOMIE

M. Issing croit à un développement rapide de la « nouvelle économie » en Europe

L'ÉCONOMIE de la zone euro pourrait atteindre *« les résultats de la nouvelle économie aux Etats-Unis plus rapidement »* que les *« Etats-Unis eux-mêmes »* ne les ont atteints, a déclaré mardi 8 février Otmar Issing, chef économiste de la Banque centrale européenne. *« Il existe un potentiel considérable pour la zone euro de bénéfices* [issus] *des technologies émergentes »*, a-t-il affirmé, soulignant que *« la possibilité d'une nouvelle économie a des conséquences importantes pour la politique monétaire »*.
La nouvelle économie se caractérise par *« des taux de croissance supérieurs »* à ceux qui ont été enregistrés par le passé *« sans accélération de l'inflation »*, a précisé M. Issing. Toutefois les rigidités affectant notamment le marché du travail pourraient, selon lui, *« diminuer les bénéfices des opportunités liées aux nouvelles technologies »*.

■ **ALLEMAGNE : la situation de l'emploi a continué de s'améliorer en janvier,** profitant toujours de l'embellie de la conjoncture. Pour le quatrième mois consécutif, le nombre de chômeurs a diminué en données corrigées des variations saisonnières, ce taux tombant à 10,1 %, un ratio jamais atteint depuis janvier 1996. En revanche, le taux brut a augmenté à 11 %, contre 10,3 % en décembre 1999, en raison de la saison hivernale et de son impact sur le bâtiment.
■ **L'utilisation des capacités de production industrielle a de nouveau augmenté** en Allemagne de l'Ouest, atteignant 87 % à la fin décembre 1999, contre 86 % à la fin septembre, a annoncé mardi l'institut de conjoncture Ifo.

■ **ITALIE : le ministre de l'industrie, Enrico Letta, a indiqué** mardi devant la commission pour l'industrie du Sénat que le déficit public du pays serait *« inférieur à 2 % »* du produit intérieur brut (PIB) sur la base des indications les plus récentes. Le seuil des 2 % était l'objectif initial fixé par le gouvernement italien pour 1999. Mais en raison de la conjoncture défavorable du début 1999, ce plafond avait été relevé à 2,4 % au printemps.

■ **RUSSIE : Andreï Kostine, le président de la Vnechekonombank, la banque d'Etat, estime qu'un accord** avec le Club de Londres, portant sur la restructuration de 32,3 milliards de dollars de dette héritée de l'URSS, est possible dès la fin de la semaine.

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le taux de chômage a atteint un nouveau record de 9,8 % à la fin janvier** et le nombre des chômeurs a pour la première fois dépassé 500 000, selon les statistiques publiées mardi par le ministère du travail et des affaires sociales.

■ **LETTONIE : les prix à la consommation ont bondi** de 1,1 % en janvier comparé à décembre, et de 3,1 % sur janvier 1999, a annoncé mardi le Bureau national des statistiques.

■ **JAPON : le PIB s'est contracté de 1 %** au deuxième trimestre de l'exercice devant s'achever en mars, par rapport au trimestre précédent, a indiqué mercredi l'Agence de planification économique. En rythme annuel, le PIB a diminué de 3,9 %. Le recul du PIB constaté au deuxième trimestre d'exercice a fait suite à deux trimestres consécutifs de croissance (1,5 % au premier et 1 % au deuxième).

■ **THAÏLANDE : le Fonds monétaire international a annoncé mardi que le pays cessera,** comme prévu, de bénéficier de ses aides, comme prévu à la fin du mois de juin, trois ans après avoir déclenché la crise économique en Asie orientale. La Thaïlande sera le premier des pays asiatiques à pouvoir se dispenser de ses services.

■ **ÉTATS-UNIS : la productivité, hors secteur agricole, a progressé de 5 % au quatrième trimestre 1999** en rythme annuel, selon une première estimation publiée mardi par le département du travail. Les coûts du travail ont baissé de 1 % sur la même période, a également indiqué le gouvernement. Le département du travail a aussi annoncé une révision de son estimation initiale du gain de productivité pour le troisième trimestre à 5 %. Pour les deux derniers trimestres, la productivité a progressé à son rythme le plus élevé en sept ans, a précisé le département du travail.

■ **BRÉSIL : le PIB a crû de 0,82 % en 1999,** en dépit des sombres prévisions qui avaient suivi la dévaluation de la devise nationale, le real, au début de l'année, a indiqué l'Institut national de la statistique. La croissance de l'économie en 1999 est due principalement au secteur agricole, dont la production a augmenté de 8,99 %. Le secteur industriel a, lui, enregistré une contraction de 1,66 %, tandis que celui des services augmentait de 1,09 %.

VALEUR DU JOUR

Renault va investir 2 milliards de francs dans Internet

RENAULT a prévu d'investir 2 milliards de francs d'ici à 2003 dans Internet, dont 500 millions dès cette année (76,2 millions d'euros). Le constructeur automobile français a annoncé, mardi 8 février, le lancement d'ici la fin 2000 de sites de ventes de véhicules neufs et d'occasion. Grâce à renault.site, le client pourra choisir sa voiture sur Internet, en configurant directement sa commande selon la couleur, les équipements et la motorisation qu'il désire. Il passera une pré-commande qui sera transmise sur un site de concessionnaire. C'est ce dernier qui facturera et livrera le véhicule. *« La distribution automobile reste un commerce de proximité où les réseaux commerciaux détiennent un rôle majeur »*, rappelle Renault. Le constructeur prévoit de mettre en ligne ce site, dès la fin 2000, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne.
Deuxième projet, la vente de véhicules d'occasion sur le Web. Renault veut devenir leader sur ce marché en Europe avec le site multi-marques, carevia.com. Ce service sera ouvert en octobre 2000 en France, puis en Espagne, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie. Un troisième site, strictement informatif, permettra de faire des comparaisons entre les marques. Enfin, pour les professionnels, le groupe compte créer un site destiné à gérer les flottes des grandes entreprises et des loueurs. Il devrait être disponible dans le courant de 2001.

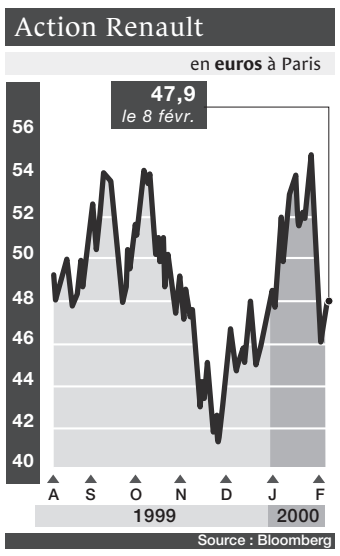

Pour développer cette stratégie, Renault s'appuie sur des études qui montrent que 60 % des clients pensent qu'Internet présentera un intérêt pour eux en 2003, et qu'un quart souhaiteront engager l'acte d'achat via Internet dans cinq ans. Aux Etat-Unis, si deux clients sur cinq consultent Internet avant l'achat de leur voiture, seulement 3 % effectuent la transaction sur le Web. *« Nous ne nous sentons pas menacés par l'arrivée d'Internet,* a indiqué M. Hinfray directeur général adjoint en charge du commerce. *La seule menace existerait si nous ne faisions rien. »*
A l'ouverture de la Bourse de Paris, mercredi, le titre Renault était en hausse de 0,42 %, à 48,10 euros, après avoir progressé la veille de 2,05 %.

Stéphane Lauer (avec AFP)

SUR LES MARCHÉS

NEW YORK

LE CHIFFRE de productivité de l'économie américaine publié mardi 8 février a propulsé vers un nouveau record l'indice Nasdaq, où sont cotées bon nombre de valeurs de la *« nouvelle économie »*. Il a clôturé en hausse de 2,43 %, à 4 426,87 points. L'indice Dow Jones a, quant à lui, progressé de 0,44 %, à 10 953,25 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens se tendaient légèrement, mercredi 9 février, lors des premiers échanges. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivait à 5,61 % tandis celui du bund allemand émis à même échéance s'établissait à 5,49 %. Le rendement évolue à l'inverse du prix. Mardi, outre-Atlantique, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, s'était relâché à 6,22 %, contre 6,334 % lundi 7 février.

CHANGES

L'EURO était ferme, mercredi, lors des premiers échanges après l'annonce d'un nouveau recul des chiffres du chômage mardi. La devise européenne s'échangeait à 0,9879 dollar contre 0,9855 dollar mardi soir. Après s'être fortement replié mardi, le yen se redressait face au billet vert. Un dollar cotait 108,60 yens, contre 109,48 yens mardi soir.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	08/02
COURONNE DANOISE	7,4433
COUR. NORVÉGIENNE	8,0720
COUR. SUÉDOISE	8,4750
COURONNE TCHÈQUE	35,6870
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5634
DOLLAR CANADIEN	1,4354
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0073
DRACHME GRECQUE	332,8000
FLORINT HONGROIS	255,6100
ZLOTY POLONAIS	4,0960

Cours de change croisés

09/02 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,91827	0,99305	0,15143	1,61170	0,61700
YEN	108,90000	.....	108,13500	16,49000	175,51000	67,20500
EURO	1,00700	0,92477	.....	0,15245	1,62230	0,62145
FRANC	6,60380	6,06405	6,55957	.....	10,64390	4,07540
LIVRE	0,62046	0,56975	0,61640	0,09395	.....	0,38285
FRANC SUISSE	1,62075	1,48805	1,60905	0,24535	2,61175	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 08/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,25	3,36	5,61	5,94
ALLEMAGNE	3,25	3,48	5,48	5,86
GDE-BRETAG.	5	6,04	5,63	4,55
ITALIE	3,25	3,43	5,73	6,12
JAPON	0,09	0,05	1,90	2,55
ÉTATS-UNIS	5,66	5,70	6,62	6,28
SUISSE	1,88	2,18	3,56	4,26
PAYS-BAS	3,20	3,43	5,65	5,97

Matières premières

En dollars	Cours 08/02	Var. % 07/02
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1811,50	– 0,25
ALUMINIUM 3 MOIS	1669,50	– 0,09
PLOMB 3 MOIS	468,50	– 0,53
ETAIN 3 MOIS	5665	– 0,44
ZINC 3 MOIS	1110,50	+ 0,05
NICKEL 3 MOIS	9120	+ 0,11
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,33	+ 1,33
PLATINE A TERME	120877,95	– 1,79
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	258	– 0,48
MAüS (CHICAGO)	220,25	– 0,45
SOJA TOURTEAU (CHG.)	160,40	– 0,06
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	767	– 2,04
CAFÉ (LONDRES)	1650	– 4,35
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 09/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2000	18572	84,71	84,76
Euribor 3 mois			
FÉVRIER 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 08/02	Var. % 07/02
BRENT (LONDRES)	26,37	....
WTI (NEW YORK)	28,05	+ 0,11
LIGHT SWEET CRUDE	28,05	– 0,62

Or

En euros	Cours 08/02	Var % 07/02
OR FIN KILO BARRE	9800	– 3,92
OR FIN LINGOT	9810	– 5,58
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	55,70	– 3,97
PIÈCE SUISSE 20 F	55,80	– 2,96
PIÈCE UNION LAT. 20	55,50	– 4,31
PIÈCE 10 DOLLARS US	205	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	386,50	– 0,64
PIÈCE 50 PESOS MEX	360,50	– 4,63

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs des télécommunications ont été bien orientées mardi 8 février. L'action **Deutsche Telekom** a terminé sur une progression de 9,43 %, à 88,20 euros. Les investisseurs misent sur ce titre et sur le néerlandais **KPN**, qui a gagné 5,52 %, pour participer à la prochaine phase de concentration du secteur. L'action **Mannesmann** a fini sur une hausse de 4,44 %, à 329,50 euros. **Vodafone AirTouch**, après trois jours de baisse, s'adjugeait 6,13 %, à 340 pence.

● Dans le secteur des médias, **BSkyB**, qui doit publier ses résultats trimestriels mercredi, s'est octroyé mardi 10,3 %, à 1 580 pence, tandis que l'éditeur **Pearson** a progressé de 7,62 %. Mais la plus forte progression du secteur a été enregistrée par **Reuters Group** qui a gagné 23 % à 1 240,24 pence. L'agence mondiale de presse et d'informations financières a annoncé qu'elle consacrerait 500 millions de livres (5,3 milliards de francs) sur les quatre prochaines années pour porter ses principales activités sur Internet. *(Lire p. 19.)*

● Le titre **NatWest** a gagné 4,7 %, à 1 144 pence, après l'annonce par Phillips and Drew, l'un des principaux actionnaires avec 2,3 % du capital, qu'il optait pour l'offre hostile de **Bank of Scotland** dont l'action a progressé de 3,3 %, à 613 pence. **Royal Bank of Scotland**, qui aurait le soutien d'un autre investisseur institutionnel important, a vu son titre gagner 6,1 %, à 1 053 pence.

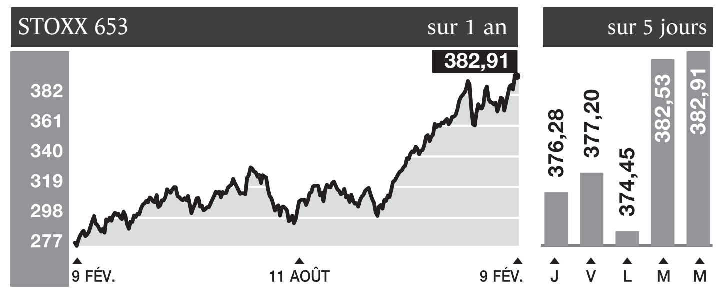

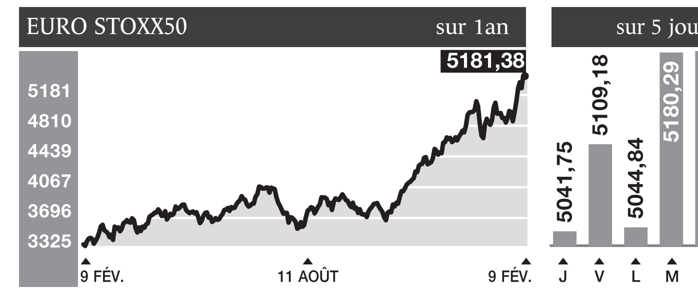

09/02 9 h 57 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 08/02

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	28,08	− 1,04
BASF AG	BE★	43,40	+ 1,28
BMW	DE★	24,80	− 0,40
CONTINENTAL AG	DE★	16,60	+ 1,22
DAIMLERCHRYSLER	DE★	66,10	− 0,08
FIAT	IT★	31,80	+ 1,11
FIAT PRIV.	IT★	15,14	+ 0,93
MICHELIN /RM	FR★	37,03	− 1,10
PEUGEOT	FR★	222,70	− 1,89
PIRELLI	IT★	2,87	+ 2,50
RENAULT	FR★	47,94	+ 0,08
VALEO /RM	FR★	61,90	+ 0,16
VOLKSWAGEN	DE★	46,05	− 0,54
VOLVO -A-	SE	25,37	....
VOLVO -B-	SE	26,02	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		233,72	− 0,54

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	11,03	+ 1,34
ABN AMRO HOLDIN	NL★	21,16	− 1,12
ALL & LEICS	GB	7,97	+ 0,82
ALLIED IRISH BA	GB	14,27	....
ALPHA CREDIT BA	GR	79,81	− 0,90
ARGENTARIA R	ES★	21,97	....
B PINTO MAYOR R	PT★	23,96	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	44,40	+ 4,47
BANK OF IRELAND	GB	10,51	....
BANK OF PIRAEUS	GR	23,89	− 1,97
BK OF SCOTLAND	GB	11,21	+ 12,87
BANKINTER R	ES★	67,80	− 0,07
BARCLAYS PLC	GB	23,49	− 0,14
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	58,80	− 0,51
BCA AG.MANTOVAN	IT★	7,81	− 3,94
BCA FIDEURAM	IT★	10,31	− 1,15
BCA INTESA	IT★	3,30	....
BCA LOMBARDA	IT★	9,85	− 0,51
MONTE PASCHI SI	IT★	3,26	− 0,31
BCA P.BERG.-C.V	IT★	19,50	+ 0,52
BCA P.MILANO	IT★	7,60	+ 1,60
B.P.VERONA E S.	IT★	10,90	− 1,62
BCA ROMA	IT★	1,11	− 0,89
BBVA R	ES★	13,35	− 1,48
ESPIRITO SANTO	PT★	28	....
BCO POPULAR ESP	ES★	59,75	− 0,33
BCO PORT ATLANT	PT★	4,40	....
BCP R	PT★	5,63	....
BIPOP CARIRE	IT★	99	+ 3,23
BNL	IT★	3,34	+ 0,30
BNP /RM	FR★	77,40	− 0,58
BSCH R	ES★	10,89	− 0,27
CCF /RM	FR★	117,40	− 1,76
CHRISTIANIA BK	NO	4,89	....
COMIT	IT★	4,26	− 0,47
COMM.BANK OF GR	GR	78,06	+ 0,66
COMMERZBANK	DE★	31,70	+ 0,32
CREDIT LYONNAIS	FR★	38,31	− 2,54
DEN DANSKE BK	DK	99,42	+ 0,27
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	82,40	+ 1,04
DEXIA	BE★	142	+ 0,42
DRESDNER BANK N	DE★	49,30	+ 0,61
EFG EUROBANK	GR	42,07	− 0,07
ERGO BANK	GR	92,85	....
ERSTE BANK	AT★	45,45	+ 0,66
FOERENINGSSB A	SE	14,34	+ 1,25
HALIFAX GROUP	GB	8,23	+ 5,38
HSBC HLDG	GB	11,76	+ 1,25
IONIAN BK REG.S	GR	50,75	....
KBC BANCASSURAN	BE★	44,35	+ 0,11
LLOYDS TSB	GB	10,45	+ 1,25
MERITA	FI★	5,70	....
NAT BANK GREECE	GR	73,59	+ 1,83
NATEXIS BQ POP.	FR★	66	− 0,15
NATL WESTM BK	GB	19,04	− 0,68
NORDIC BALTIC H	SE	5,89	+ 0,20
ROLO BANCA 1473	IT★	15,52	+ 1,24
ROYAL BK SCOTL	GB	15,92	− 9,14
SAN PAOLO IMI	IT★	11,93	+ 1,02
S-E-BANKEN -A-	SE	9,50	....
STANDARD CHARTE	GB	13,67	+ 5,62
STE GENERAL-A-/	FR★	197,90	− 1,05
SV HANDBK -A-	SE	12,39	....
SWEDISH MATCH	SE	3,63	....
UBS REG	CH	253,83	+ 0,25
UNICREDITO ITAL	IT★	3,83	− 0,26
UNIDANMARK -A-	DK	60,46	+ 1,81
XIOSBANK	GR	23,74	....
▶ DJ E STOXX BANK P		288,06	− 0,51

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES★	39,45	− 2,04
ALUSUISSE LON G	CH	718,55	− 1,28
ALUMINIUM GREEC	GR	47,04	+ 1,85
ARJO WIGGINS AP	GB	2,57	....
ASSIDOMAEN AB	SE	16,93	+ 1,06
BEKAERT	BE★	48	− 1,40
BILLITON	GB	4,85	− 1,32
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	42,40	+ 2,05
BUHRMANN NV	NL★	26,51	+ 9,41
BUNZL PLC	GB	4,61	....
CORUS GROUP	GB	1,78	+ 0,92
ELVAL	GR	12,47	+ 3,36
ISPAT INTERNATI	NL★	14,95	− 0,66
JOHNSON MATTHEY	GB	12,25	+ 1,20
MAYR-MELNHOF KA	AT★	50,30	+ 0,04
METSAE-SERLA -B	FI★	10,63	....
MODO -B-	SE	36,81	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	13,89	+ 0,43
PECHINEY-A-	FR★	67,30	− 2,46
RAUTARUUKKI K	FI★	6,10	+ 0,83
RIO TINTO	GB	18,36	+ 0,27
SIDENOR	GR	16,11	+ 0,09
SILVER & BARYTE	GR	43,16	− 1,61
SMURFIT JEFFERS	GB	2,72	− 0,59
STORA ENSO -A-	FI★	15,50	....
STORA ENSO -R-	FI★	15,45	+ 0,26
SVENSKA CELLULO	SE	27,20	....
THYSSEN KRUPP	DE★	26,83	− 1
UNION MINIERE	BE★	36,70	....
UPM-KYMMENE COR	FI★	36,50	+ 1,39
USINOR	FR★	15,99	+ 0,63
VIOHALCO	GR	31,85	+ 0,86
VOEST-ALPINE ST	AT★	34,50	+ 2,68
▶ DJ E STOXX BASI P		233,11	− 0,24

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR★	154	− 1,03
AKZO NOBEL NV	NL★	41,50	− 0,12
BASF AG	DE★	43,40	+ 1,28
BAYER AG	DE★	43,20	+ 1,17
BOC GROUP PLC	GB	21,76	− 0,30
CELANESE N	DE★	24,20	− 0,41
CIBA SPEC CHEM	CH	68,59	− 0,23
CLARIANT N	CH	419,31	+ 0,75
DEGUSSA-HUELS	DE★	33,30	− 1,19
DSM	NL★	31,65	− 1,71
EMS-CHEM HOLD A	CH	4432,62	+ 0,35
ICI	GB	8,01	+ 1,23
KEMIRA	FI★	6,35	− 0,78
LAPORTE	GB	8,04	+ 1,64
LONZA GRP N	CH	602,84	− 0,10
RHODIA	FR★	19,85	+ 0,51
SOLVAY	BE★	72,95	+ 0,90
TESSENDERLO CHE	BE★	45,25	− 1,42
▶ DJ E STOXX CHEM P		352,10	− 0,09

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR★	70	− 2,37
CHRISTIAN DIOR	FR★	243,10	− 1,86
D'IETEREN SA	BE★	300	− 3,97
GAZ ET EAUX /RM	FR★	57,10	− 1,64
GBL	BE★	240	+ 0,42
GEVAERT	BE★	40,20	− 0,50
HAGEMEYER NV	NL★	21,46	+ 6,93
INCHCAPE	GB	4,30	+ 1,53
INVESTOR -A-	SE	15,69	+ 1,14
INVESTOR -B-	SE	15,63	+ 0,76
MYTILINEOS HOLD	GR	16,80	+ 3,52
NORSK HYDRO	NO	40,88	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	231,43	+ 0,27
ORKLA -A-	NO	16,97	....
SONAE SGPS	PT★	59,25	....
TOMKINS	GB	2,83	+ 2,34
VEBA AG	DE★	42,48	− 0,28
▶ DJ E STOXX CONG P		315	− 0,44

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IR★	4,70	....
BRITISH TELECOM	GB	17,66	+ 2,92
CABLE & WIRELES	GB	21,63	+ 0,15
DEUTSCHE TELEKO	DE★	90,20	+ 4,04
ENERGIS	GB	58,48	− 3,63
EQUANT NV	DE★	124	− 2,36
EUROPOLITAN HLD	SE	22,18	....
FRANCE TELECOM	FR★	159,50	− 0,37
HELLENIC TELE (	GR	27,64	+ 1,38
KONINKLIJKE KPN	NL★	129,50	+ 2,70
MANNESMANN N	DE★	323	− 3,58
PANAFON HELLENI	GR	16,05	+ 2,50
PORTUGAL TELECO	PT★	14,40	....
SONERA	FI★	86	+ 1,90
SWISSCOM N	CH	381,98	+ 0,99
TELE DANMARK -B	DK	85,31	+ 1,28
TELECEL	PT★	21,59	....
TELECOM ITALIA	IT★	19,18	+ 0,95
TELECOM ITALIA	IT★	7,90	+ 3,81
TELEFONICA	ES★	29,70	+ 1,19
TIM	IT★	12,75	+ 2,91
VODAFONE AIRTOU	GB	5,45	− 1,46
▶ DJ E STOXX TCOM P		1470,73	+ 1,05

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES★	48,88	− 0,45
AKTOR SA	GR	23,35	+ 2,64
UPONOR -A-	FI★	16,50	....
AUMAR R	ES★	16,76	+ 0,36
ACESA R	ES★	8,75	+ 0,23
BLUE CIRCLE IND	GB	6,87	− 0,47
BOUYGUES /RM	FR★	798	− 0,13
BPB	GB	5,66	+ 0,86
BUZZI UNICEM	IT★	9,57	+ 1,48
CIMPOR R	PT★	15,97	....
COLAS /RM	FR★	196,70	+ 1,03
GRUPO DRAGADOS	ES★	8,70	− 0,91
FCC	ES★	18,25	+ 1,28
GROUPE GTM	FR★	97,80	− 0,10
HANSON PLC	GB	6,15	− 5
HEIDELBERGER ZE	DE★	63,50	− 0,78
HELL.TECHNODO.R	GR	33,62	+ 2,15
HERACLES GENL R	GR	33,47	− 1,37
HOCHTIEF ESSEN	DE★	25,50	....
HOLDERBANK FINA	CH	1306,46	− 1,18
IMERYS /RM	FR★	135	+ 2,12
ITALCEMENTI	IT★	10,44	+ 5,24
LAFARGE /RM	FR★	88,25	+ 0,28
MICHANIKI REG.	GR	16,23	+ 0,19
TARMAC	GB	9,46	+ 2,81
PILKINGTON PLC	GB	1,31	+ 3,85
RMC GROUP PLC	GB	12,49	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	147	− 0,47
SKANSKA -B-	SE	35,99	....
SUPERFOS	DK	21,50	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,05	....
TECHNIP /RM	FR★	108	+ 0,47
TITAN CEMENT RE	GR	53,34	− 0,87
WIENERB BAUSTOF	AT★	21,50	+ 1,42
WILLIAMS	GB	4,16	− 1,53
▶ DJ E STOXX CNST P		233,03	+ 0,13

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR★	39,59	+ 2,56
ADIDAS-SALOMON	DE★	58,40	− 2,67
AIR FCE	FR★	16,70	+ 0,60
AIRTOURS PLC	GB	4,67	− 1,70
ALITALIA	IT★	1,95	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	18,10	+ 2,26
AUTOGRILL	IT★	11,90	− 0,17
BANG & OLUFSEN	DK	39,63	....
BENETTON GROUP	IT★	2,10	+ 1,94
BRITISH AIRWAYS	GB	4,64	+ 1,77
BULGARI	IT★	9,64	+ 2,66
CLUB MED. /RM	FR★	110,50	− 0,45
COMPASS GRP	GB	11,39	− 2,36
DT.LUFTHANSA N	DE★	19,55	− 1,76
ELECTROLUX -B-	SE	24,07	+ 1,24
EMI GROUP	GB	12,78	+ 5,76
EURO DISNEY /RM	FR★	0,87	....
GRANADA GROUP	GB	8,69	− 4,62
HERMES INTL	FR★	144,50	+ 2,77
HPI	IT★	1,69	+ 5,62
KLM	NL★	22	− 2,83
HILTON GROUP	GB	2,65	− 1,20
LVMH / RM	FR★	437,30	− 2,39
MOULINEX /RM	FR★	6,18	− 4,92
PERSIMMON PLC	GB	3,07	....
PREUSSAG AG	DE★	45,90	− 1,71
RANK GROUP	GB	2,43	− 0,66
SAIRGROUP N	CH	199,39	+ 0,16
SAS DANMARK A/S	DK	10,41	+ 1,97
SEB /RM	FR★	72	− 1,23
SODEXHO ALLIANC	FR★	144,70	− 2,23
THE SWATCH GRP	CH	1032,72	− 0,48
THE SWATCH GRP	CH	210,90	....
WW/WW UK UNITS	IR★	0,93	+ 1,09
WILSON BOWDEN	GB	7,99	....
WOLFORD AG	AT★	35,60	+ 0,28
▶ DJ E STOXX CYC GO P		179,80	− 0,78

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	37,14	+ 1,10
AVENTIS /RM	FR★	56,65	− 1,99
GLAXO WELLCOME	GB	25,20	+ 2,30
NOVARTIS N	CH	1301,48	+ 0,87
NOVO NORDISK B	DK	139,05	+ 0,68
ORION B	FI★	26,60	− 0,56
ROCHE HOLDING	CH	13437,85	+ 0,47
ROCHE HOLDING G	CH	11870,10	+ 0,58
SANOFI SYNTHELA	FR★	39,18	− 0,15
SCHERING AG	DE★	118,50	+ 1,24
SMITHKLINE BEEC	GB	11,58	+ 6,87
UCB	BE★	39,30	− 0,51
▶ DJ E STOXX PHAR P		374,23	− 0,85

ÉNERGIE

BG	GB	5,42	....
BP AMOCO	GB	8,01	− 1
BURMAH CASTROL	GB	15,69	....
CEPSA	ES★	9,70	+ 3,19
DORDTSCHE PETRO	NL★	51,70	− 1,43
ENI	IT★	5,71	+ 2,70
ENTERPRISE OIL	GB	6,31	+ 0,26
LASMO	GB	1,68	+ 2,97
OMV AG	AT★	92,81	− 0,82
PETROLEUM GEO-S	NO	14,99	....
REPSOL	ES★	21,51	+ 3,12
ROYAL DUTCH CO	NL★	54,91	− 2,47
SAIPEM	IT★	3,58	+ 1,70
SHELL TRANSP	GB	7,05	− 1,80
TOTAL FINA /RM	FR★	145,50	+ 2,83
▶ DJ E STOXX ENGY P		310,99	+ 0,60

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	16,74	+ 0,68
ALMANIJ	BE★	43,80	− 0,68
ALPHA FINANCE	GR	67,31	+ 1,17
AMVESCAP	GB	12,88	+ 6,56
BPI R	PT★	4	....
BRITISH LAND CO	GB	5,66	....
CANARY WHARF GR	GB	5,58	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,39	....
CLOSE BROS GRP	GB	17,20	....
COBEPA	BE★	56	− 0,88
COMPART	IT★	1,22	+ 0,83
CONSORS DISC-BR	DE★	88,50	+ 4
CORP FIN ALBA	ES★	31	− 0,64
CS GROUP N	CH	187,26	+ 0,33
EURAFRANCE /RM	FR★	520,50	− 0,10
FORTIS (B)	BE★	29,30	+ 0,21
FORTIS (NL)	NL★	29,27	− 0,27
GECINA /RM	FR★	104	− 0,48
HAMMERSON	GB	5,01	+ 0,32
ING GROEP	NL★	55,22	+ 0,86
KAPITAL HOLDING	DK	40,98	+ 2,35
LAND SECURITIES	GB	11,08	+ 1,78
LIBERTY INTL	GB	6,76	− 1,18
MEDIOBANCA	IT★	9,14	− 0,44
MEPC PLC	GB	5,89	....
METROVACESA	ES★	15,25	+ 1,53
PROVIDENT FIN	GB	8,62	....
RODAMCO CONT. E	NL★	40,35	....
RODAMCO NORTH A	NL★	38,10	....
SCHRODERS PLC	GB	22,57	− 2,86
SIMCO N /RM	FR★	77	− 1,66
SLOUGH ESTATES	GB	4,71	+ 0,34
UNIBAIL /RM	FR★	140	....
VALLEHERMOSO	ES★	6,14	+ 0,49
WCM BETEILIGUNG	DE★	36,80	....
WOOLWICH PLC	GB	4,61	+ 4,78
▶ DJ E STOXX FINS P		245,16	+ 0,16

(Publicité)

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	4,67	+ 7,04
ASSOCIAT BRIT F	GB	4,98	....
BASS	GB	9,48	+ 0,69
BBAG OE BRAU-BE	AT★	38	+ 0,03
BRAU-UNION	AT★	43,10	....
CADBURY SCHWEPP	GB	5,40	+ 1,21
CARLSBERG -B-	DK	33,45	+ 0,81
CARLSBERG AS -A	DK	31,01	....
DANISCO	DK	36,14	+ 0,37
DANONE /RM	FR★	218,80	− 0,55
DELTA DAIRY	GR	33,05	− 0,90
DIAGEO	GB	7,60	+ 0,86
ELAIS OLEAGINOU	GR	39,06	+ 1,56
ERID.BEGH.SAY /	FR★	93,60	− 1,47
HEINEKEN HOLD.N	NL★	35,50	− 0,98
HELLENIC BOTTLI	GR	23,11	+ 0,79
HELLENIC SUGAR	GR	26,59	+ 1,72
KERRY GRP-A-	GB	18,44	....
MONTEDISON	IT★	1,76	....
NESTLE N	CH	1680,98	+ 0,90
KONINKLIJKE NUM	NL★	33,60	− 1,03
PARMALAT	IT★	1,16	− 0,85
PERNOD RICARD /	FR★	55,15	− 0,09
RAISIO GRP -V-	FI★	2,54	+ 0,40
SCOTT & NEWCAST	GB	5,82	+ 0,84
SOUTH AFRICAN B	GB	9,62	....
TATE & LYLE	GB	4,19	....
UNIGATE PLC	GB	4,04	+ 1,21
UNILEVER	NL★	43	− 1,94
UNILEVER	GB	5,48	− 1,45
WHITBREAD	GB	7,25	− 0,22
COCA-COLA BEVER	GB	2,17	− 0,74
DAILY MAIL & GE	GB	80,88	+ 3,18
▶ DJ E STOXX F & BV P		192,93	− 1,24

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	129,09	+ 1,22
ADECCO N	CH	804,40	+ 0,62
ALSTOM	FR★	28,50	− 2,56
ASSA ABLOY-B-	SE	16,11	+ 0,37
ASSOC BR PORTS	GB	369,62	9921,93
ATLAS COPCO -A-	SE	26,78	− 0,44
ATLAS COPCO -B-	SE	26,43	+ 0,45
ATTICA ENTR SA	GR	18,03	− 0,83
BAA	GB	6,42	+ 0,76
BBA GROUP PLC	GB	6,23	....
BRISA AUTO-ESTR	PT★	8,79	....
CAPITA GRP	GB	16,39	+ 2,32
CMG	GB	108,38	+ 17,46
COOKSON GROUP P	GB	3,38	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10412,05	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11419,67	− 0,47
DAMSKIBS SVEND	DK	16457,75	....
ELECTROCOMPONEN	GB	11,36	....
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,23	+ 0,82
FINNLINES	FI★	30,51	....
FKI	GB	3,69	+ 1,33
FLS IND.B	DK	20,56	− 1,29
FLUGHAFEN WIEN	AT★	37,49	+ 0,51
GKN	GB	11,97	+ 0,95
HALKOR	GR	9,07	+ 0,83
HAYS	GB	7,62	+ 4,43
HEIDELBERGER DR	DE★	57,75	....
HUHTAMAEKI VAN	FI★	33,90	....
IFIL	IT★	9,20	+ 0,66
IMI PLC	GB	3,36	− 1,89
IND.VAERDEN -A-	SE	26,19	− 1,77
ISS INTL SERV-B	DK	72,28	+ 0,19
KOEBENHAVN LUFT	DK	75,24	....
KONE B	FI★	61	....
LEGRAND /RM	FR★	210,60	− 1,59
LINDE AG	DE★	48,10	+ 0,21
MAN AG	DE★	35,50	+ 0,85
METALLGESELLSCH	DE★	20,10	+ 0,50
METRA A	FI★	17,80	....
METSO	FI★	14,95	− 0,07
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,62	− 0,44
NETCOM -B-	SE	79,41	....
NFC	GB	4,50	....
NKT HOLDING	DK	72,55	− 0,92
OCEAN GROUP	GB	15,93	....
PARTEK	FI★	13,80	....
PENINS.ORIENT.S	GB	14,20	+ 2,57
PREMIER FARNELL	GB	7,41	− 1,29
RAILTRACK	GB	11,15	+ 1,47
RANDSTAD HOLDIN	NL★	38,75	− 0,13
RATIN -A-	DK	113,52	....
RATIN -B-	DK	118,23	+ 1,73
RENTOKIL INITIA	GB	3,90	+ 0,84
REXAM	GB	3,20	− 2,46
REXEL /RM	FR★	77,95	+ 0,06
RHI AG	AT★	28	+ 0,90
RIETER HLDG N	CH	677,49	....
SANDVIK -A-	SE	29,50	− 0,40
SANDVIK -B-	SE	30,44	....
SAURER ARBON N	CH	594,13	− 0,52
SCHNEIDER ELECT	FR★	72	− 2,83
SEAT-PAGINE GIA	IT★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,69	+ 0,61
SECURITAS -B-	SE	22,54	....
SHANKS GROUP	GB	2,91	....
SIDEL /RM	FR★	88	+ 0,11
INVENSYS	GB	4,69	+ 0,35
SKF -B-	SE	22,65	....
SOPHUS BEREND -	DK	24,72	+ 1,10
SULZER FRAT.SA1	CH	696,16	− 0,36
T.I.GROUP PLC	GB	5,45	− 4,53
TOMRA SYSTEMS	NO	15,24	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	68	+ 1,49
VEDIOR NV	NL★	8,90	− 1,11
▶ DJ E STOXX IND GO P		574,33	+ 2,32

ASSURANCES

AEGON NV	NL★	74,80	− 1,90
AEGIS GROUP	GB	3,35	+ 2,48
AGF /RM	FR★	51,05	− 0,39
ALLEANZA ASS	IT★	10,41	+ 1,26
ALLIANZ AG	DE★	340	+ 0,29
ALLIED ZURICH	GB	9,74	....
ASR VERZEKERING	NL★	55	− 0,99
AXA /RM	FR★	130,20	− 2,76
BALOISE HLDG N	CH	823,69	+ 1,46
BRITANNIC	GB	12,54	+ 7,64
CGU	GB	12,60	− 0,76
CNP ASSURANCES	FR★	31,90	+ 0,63
CORP MAPFRE R	ES★	15,23	+ 0,59
ERGO VERSICHERU	DE★	106,60	+ 0,47
ETHNIKI GEN INS	GR	42,07	+ 0,65
CODAN	DK	88,67	....
FORTIS (B)	BE★	29,30	+ 0,21
GENERALI ASS	IT★	30,25	+ 0,43
GENERALI HLD VI	AT★	154,45	+ 1,51
INTERAM HELLEN	GR	34,41	+ 0,44
IRISH LIFE & PE	GB	7,94	....
FONDIARIA ASS	IT★	4,76	− 0,42
LEGAL & GENERAL	GB	2,28	+ 2,17
MEDIOLANUM	IT★	13,55	+ 1,65
MUENCH RUECKVER	DE★	272	− 0,18
NORWICH UNION	GB	6,02	+ 2,48
POHJOLA YHTYMAE	FI★	58,50	+ 0,86
PRUDENTIAL	GB	16,42	+ 2,22
RAS	IT★	8,90	− 0,34
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,05	....
SAMPO -A-	FI★	34,50	− 1,99
SWISS RE N	CH	1766,83	+ 0,67
SEGUROS MUNDIAL	PT★	55	....
SKANDIA INSURAN	SE	30,91	....
STOREBRAND	NO	6,69	....
SUN LF & PROV H	GB	6,16	+ 11,40
SWISS LIFE REG	CH	516,36	+ 0,24
TOPDANMARK	DK	18	....
ZURICH ALLIED N	CH	482,77	+ 0,65
▶ DJ E STOXX INSU P		363,63	− 0,61

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	27,35	+ 6,09
CANAL PLUS /RM	FR★	275	+ 6,59
CARLTON COMMUNI	GB	11,45	− 3,93
ELSEVIER	NL★	12,23	+ 1,49
EM.TV & MERCHAN	DE★	97	+ 6,13
EMAP PLC	GB	18,88	+ 1,13
GRUPPO L'ESPRES	IT★	17,80	+ 4,83
HAVAS ADVERTISI	FR★	562,50	+ 2,27
INDP NEWS AND M	IR★	9,95	....
LAGARDERE SCA N	FR★	94,50	+ 2,72
MEDIASET	IT★	20,13	+ 0,45
PEARSON	GB	38,35	+ 0,13
REED INTERNATIO	GB	8,36	+ 3,61
REUTERS GROUP	GB	22,89	+ 14,11
TELEWEST COMM.	GB	7,18	+ 1,60
TF1	FR★	609	+ 3,40
UNITED NEWS & M	GB	12,62	− 0,76
UNITED PAN-EURO	NL★	183,80	+ 3,64
VNU	NL★	60,25	+ 1,09
WOLTERS KLUWER	NL★	35	....
WPP GROUP	GB	19,02	+ 5,95
▶ DJ E STOXX MEDIA P		686,84	+ 3,14

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL★	23,40	+ 0,21
ALTADIS -A-	ES★	12,39	− 1,59
ATHENS MEDICAL	GR	21,60	+ 0,56
AVIS EUROPE	GB	2,62	− 3,57
AUSTRIA TABAK A	AT★	48	− 0,31
BEIERSDORF AG	DE★	67,80	− 1,02
BIC /RM	FR★	43,01	+ 0,02
BRIT AMER TOBAC	GB	4,16	+ 4,05
CASINO GP /RM	FR★	103,40	− 1,52
CFR UNITS -A-	CH	2762,22	− 1,66
DELHAIZE	BE★	63,55	+ 0,08
ESSILOR INTL /R	FR★	268	....
COLRUYT	BE★	50,15	+ 0,40
FRESENIUS MED C	DE★	88	− 1,12
GALLAHER GRP	GB	3,64	....
GIB	BE★	33,50	....
IMPERIAL TOBACC	GB	6,44	− 0,50
JERONIMO MARTIN	PT★	22,50	....
KESKO -B-	FI★	12,02	+ 0,08
L'OREAL /RM	FR★	669	− 2,34
MORRISON SUPERM	GB	1,97	+ 5,17
HENKEL KGAA VZ	DE★	55,25	− 0,99
RECKITT BENCKIS	GB	9,53	− 1,67
SAFEWAY	GB	3,07	....
SAINSBURY J. PL	GB	4,63	− 3,70
SMITH & NEPHEW	GB	2,94	+ 0,55
STAGECOACH HLDG	GB	1,91	− 4,84
TESCO PLC	GB	2,56	....
TNT POST GROEP	NL★	24,81	− 5,84
▶ DJ E STOXX N CY G P		495,77	− 1,81

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	8,09	+ 1,83
CARREFOUR /RM	FR★	155	− 0,39
CASTO.DUBOIS /R	FR★	212	− 4,72
CENTROS COMER P	ES★	15,43	− 1,09
CONTINENTE	ES★	19,85	− 0,50
DIXONS GROUP PL	GB	23,03	+ 1,06
GEHE AG	DE★	33,50	− 1,47
GREAT UNIV STOR	GB	6,07	− 1,32
GUCCI GROUP	NL★	101,50	− 5,84
HENNES & MAURIT	SE	32,68	....
KARSTADT QUELLE	DE★	30,50	....
KINGFISHER	GB	7,23	+ 4,20
MARKS & SPENCER	GB	4,17	− 1,53
METRO	DE★	41,50	− 0,88
NEXT PLC	GB	8,90	+ 19,83
PINAULT PRINT./	FR★	200	− 1,04
VALORA HLDG N	CH	318,53	− 2,48
VENDEX KBB NV	NL★	18,63	− 0,27
W.H SMITH	GB	5	+ 3,69
WOLSELEY PLC	GB	5,34	....
▶ DJ E STOXX RETL P		372,76	− 1,40

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR★	20,55	− 1,44
ALCATEL /RM	FR★	277,10	+ 1,88
ALTEC SA REG.	GR	25,72	+ 1,90
ASM LITHOGRAPHY	NL★	149	+ 1,02
BAAN COMPANY	NL★	7,79	+ 4,14
BARCO	BE★	138	+ 0,73
BOWTHORPE	GB	14,36	− 2,20
BRITISH AEROSPA	GB	4,89	− 3,51
CAB & WIRE COMM	GB	16,58	+ 0,49
CAP GEMINI /RM	FR★	258	+ 3,57
COLT TELECOM NE	GB	59,37	+ 9,39
DASSAULT SYST./	FR★	98	+ 12,84
ERICSSON -B-	SE	90,74	+ 3,22
FINMECCANICA	IT★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	7,91	....
GETRONICS	NL★	80,10	+ 1,78
GN GREAT NORDIC	DK	71,20	+ 2,32
INTRACOM R	GR	44,92	+ 2,26
LOGICA	GB	43,68	+ 3,53
MISYS	GB	21,21	+ 5,30
NOKIA	FI★	206	+ 2,51
NYCOMED AMERSHA	GB	6,20	− 4,01
OCE	NL★	13,30	− 3,62
OLIVETTI	IT★	3,98	− 0,50
KON. PHILIPS	NL★	181,70	+ 2,66
ROLLS ROYCE	GB	3,43	+ 0,47
SAGE GRP	GB	14,93	+ 4,18
SAGEM	FR★	2365	....
SAP AG	DE★	665	− 0,60
SAP VZ	DE★	855	− 1,61
SEMA GROUP	GB	26,42	− 0,43
SIEMENS AG N	DE★	176,80	+ 3,70
SMITHS IND PLC	GB	10,76	− 0,30
STMICROELEC SIC	FR★	227,20	+ 3,32
TECNOST	IT★	4,25	+ 0,47
THOMSON CSF /RM	FR★	49,87	+ 0,12
TIETOENATOR	FI★	66	− 1,49
WILLIAM DEMANT	DK	120,91	....
▶ DJ E STOXX TECH P		1042,87	+ 2,09

SERVICES COLLECTIFS

AEM	IT★	5,44	+ 3,03
ANGLIAN WATER	GB	6,52	+ 2,03
BRITISH ENERGY	GB	3,87	+ 1,27
CENTRICA	GB	2,96	− 3,17
EDISON	IT★	9,27	+ 2,66
ELECTRABEL	BE★	270,60	− 0,92
ELECTRIC PORTUG	PT★	17,65	....
ENDESA	ES★	19,62	+ 1,08
EVN	AT★	119,15	− 1,20
FORTUM	FI★	4,45	....
GAS NATURAL SDG	ES★	20,04	− 0,15
IBERDROLA	ES★	12,05	....
ITALGAS	IT★	5,56	+ 2,21
NATIONAL GRID G	GB	8,35	+ 3,82
NATIONAL POWER	GB	4,82	....
OESTERR ELEKTR	AT★	102,90	+ 2,89
POWERGEN	GB	5,97	+ 1,10
SCOTTISH POWER	GB	6,24	+ 0,26
SEVERN TRENT	GB	7,60	− 1,67
SUEZ LYON EAUX/	FR★	171,50	− 0,58
SYDKRAFT -A-	SE	23,36	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,29	....
THAMES WATER	GB	10,93	− 0,88
FENOSA	ES★	19,81	− 1,44
UNITED UTILITIE	GB	9,03	+ 2,20
VIAG	DE★	17,20	+ 0,88
VIVENDI/RM	FR★	131,70	+ 5,36
▶ DJ E STOXX PO SUP P		354,29	+ 1,76

EURO NOUVEAU MARCHÉ

09/02 9 h 57 ▶	Cours en euros	% Var. 08/02

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	22,55	+ 3,44
ANTONOV	1	+ 1,01
C/TAC	19	+ 38,69
CARDIO CONTROL	5,20	+ 4,42
CSS	23,90	....
HITT NV	7,40	+ 14,73
INNOCONCEPTS NV	23,20	+ 3,34
NEDGRAPHICS HOLD	37,50	+ 4,17
SOPHEON	17	+ 0,29
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	4,79	+ 2,13
RING ROSA WT	0,22	+ 10
UCC GROEP NV	38	+ 2,70

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,10	....
FARDEM BELGIUM B	22,69	+ 0,84
INTERNOC HLD	2,45	+ 17,22
INTL BRACHYTHER B	13,60	+ 2,72
LINK SOFTWARE B	10	....
PAYTON PLANAR	1,49	....
ACCENTIS	6,73	....

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	457	+ 5,06
AIXTRON	220,25	+ 2,20
AUGUSTA TECHNOLOGIE	153	+ 7,74
BB BIOTECH ZT-D	93	+ 2,42
BB MEDTECH ZT-D	16,05	− 1,23
BERTRANDT AG	82,90	+ 0,62
BETA SYSTEMS SOFTWA	10,88	− 1,36
CE COMPUTER EQUIPME	115	+ 0,13
CE CONSUMER ELECTRO	210	....
CENIT SYSTEMHAUS	36,50	....
DRILLISCH	10,20	+ 2
EDEL MUSIC	50	....
ELSA	73,10	+ 1,11
EM.TV & MERCHANDI	96	+ 5,03
EUROMICRON	23,30	+ 1,30
GRAPHISOFT NV	19,65	+ 0,82
HOEFT & WESSEL	13,70	+ 1,48
HUNZINGER INFORMAT	10,15	....
INFOMATEC	41	+ 3,80
INTERSHOP COMMUNICA	432	+ 2,86
KINOWELT MEDIEN	51	− 0,95
LHS GROUP	36	− 2,70
LINTEC COMPUTER	101,50	+ 1,50
LOESCH UMWELTSCHUTZ	6,60	....
MENSCH UND MASCHINE	22,10	− 2,86
MOBILCOM	144,89	+ 3,05
MUEHL PRODUCT & SERV	12,77	....
MUEHLBAUER HOLDING	59,50	....
PFEIFFER VACU TECH	31,40	+ 2,11
PLENUM	21,10	− 0,94
PSI	34,50	+ 1,47
QIAGEN NV	139	....
REFUGIUM HOLDING AG	9,35	+ 2,75
SACHSENRING AUTO	10,95	....
SALTUS TECHNOLOGY	13,80	− 1,08
SCM MICROSYSTEMS	82,20	− 0,72
SER SYSTEME	53,20	+ 4,93
SERO ENTSORGUNG	5,80	....
SINGULUS TECHNOLOGI	95,50	+ 0,32
SOFTM SOFTWARE BERA	44,50	− 1,72
TDS	23,90	+ 1,70
TECHNOTRANS	68	− 2,86
TELDAFAX	14,60	+ 0,69
TELES AG	32,34	+ 1,06
TIPTEL	6,60	+ 1,54
TRANSTEC	54,50	− 2,03
W.E.T. AUTOMOTIVE S	38	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Le titre du **Groupe André** progressait de 1,16 %, à 175 euros, dans les premières transactions mercredi 9 février, après l'annonce, avant l'ouverture de la séance, de l'acquisition de 100 % du capital de San Marina, consolidant ainsi sa position de leader européen de la chaussure milieu de gamme.

● Le titre **Géophysique** perdait 1,79 %, à 63,05 euros, mercredi matin. Le groupe français de services pétroliers a estimé mercredi à *« environ 70 millions d'euros »* le montant de sa perte 1999.

● L'action **Bull** cédait 1,83 %, à 9,63 euros, mercredi matin. Le groupe informatique va céder ses automates bancaires à l'américain Diebold, pour environ 70 millions d'euros. Bull va vendre ses 50 % dans la société SIAB, ses 51 % dans AB2S, une filiale spécialisée *« dans les services clients autour du libre-service bancaire »,* et l'ensemble de ses activités de services dans ce secteur dans une vingtaine de pays.

● Le titre **Kaufman et Broad** gagnait 0,17 %, à 23,58 euros, mercredi matin. Introduite la veille au règlement mensuel de la Bourse de Paris, l'action avait terminé sa première journée de cotation sur une hausse de 2,35 %, à 23,54 euros. La filiale française du géant américain est la première société de promotion immobilière à être cotée sur le marché parisien.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 9 FÉVRIER **Cours relevés à 9 h 57**

Liquidation : 22 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	144,60	....	....	....	30/07
CR.LYONNAIS(TP) L	141	140	918,34	− 0,71	22/10
RENAULT (T.P.)	321,50	321,50	2108,90	....	24/10
SAINT GOBAIN(T.P.	166,10	166,20	1090,20	+ 0,06	15/07
THOMSON S.A (T.P)	146	147,50	967,54	+ 1,03	02/08
ACCOR	38,60	39,75	260,74	+ 2,98	14/06
AEROSPATIALE MATR	20,85	20,54	134,73	− 1,49	....
AGF	51,25	51	334,54	− 0,49	08/06
AIR FRANCE GPE NO	16,60	16,75	109,87	+ 0,90	06/07
AIR LIQUIDE	155,60	155,30	1018,70	− 0,19	19/05
ALCATEL	272	281,70	1847,83	+ 3,57	30/06
ALSTOM	29,25	28,75	188,59	− 1,71	01/10
ALTRAN TECHNO. #	239	259,90	1704,83	+ 8,74	29/09
ATOS CA	163	167	1095,45	+ 2,45	....
AVENTIS	57,80	56,65	371,60	− 1,99	03/06
AXA	133,90	129,70	850,78	− 3,14	10/05
BAIL INVESTIS	129	129	846,18	....	15/07
BAZAR HOT. VILLE	110	110	721,55	....	31/05
BIC ■	42,76	42,71	280,16	− 0,12	09/02
BIS	85	85	557,56	....	01/07
B.N.P.	77,85	77,45	508,04	− 0,51	21/05
BOLLORE	195,20	195,20	1280,43	....	01/07
BONGRAIN	300	304,70	1998,70	+ 1,57	11/05
BOUYGUES	799	801	5254,22	+ 0,25	07/07
BOUYGUES OFFS	44,50	44	288,62	− 1,12	23/06
BULL#	9,81	9,40	61,66	− 4,18	....
BUSINESS OBJECTS	122,30	132,20	867,18	+ 8,09	....
CANAL +	258	282	1849,80	+ 9,30	01/07
CAP GEMINI	249,10	259	1698,93	+ 3,97	23/04
CARBONE LORRAINE	41,20	40,85	267,96	− 0,85	22/06
CARREFOUR	155,60	154,90	1016,08	− 0,45	19/04
CASINO GUICHARD	105	103,20	676,95	− 1,71	10/06
CASINO GUICH.ADP	71,80	69,80	457,86	− 2,79	10/06
CASTORAMA DUB.(LI	222,50	219,60	1440,48	− 1,30	17/05
C.C.F.	119,50	117,50	770,75	− 1,67	28/04
CEGID (LY)	198	198	1298,79	....	02/06
CERUS	9,60	9,60	62,97	....	17/06
CGIP	71,70	71	465,73	− 0,98	11/06
CHARGEURS	55,30	55,50	364,06	+ 0,36	15/07
CHRISTIAN DALLOZ	59,90	59,80	392,26	− 0,17	02/07
CHRISTIAN DIOR	247,70	244	1600,54	− 1,49	01/12
CIC -ACTIONS A	97	96,10	630,37	− 0,93	....
CIMENTS FRANCAIS	58,50	58,80	385,70	+ 0,51	21/06
CLARINS	109,50	109,50	718,27	....	21/07
CLUB MEDITERRANEE	111	111,10	728,77	+ 0,09	24/06
CNP ASSURANCES	31,70	30,53	200,26	− 3,69	05/07
COFACE	97	97,10	636,93	+ 0,10	....
COFLEXIP	82,50	84,70	555,60	+ 2,67	09/06
COLAS	194,70	196,70	1290,27	+ 1,03	29/06
CDE PROV. REGPT	36,10	37	242,70	+ 2,49	....
CPR	46,08	45,04	295,44	− 2,26	01/06
CRED.FON.FRANCE	16,20	16,20	106,27	....	24/08
CFF.RECYCLING	43,35	43	282,06	− 0,81	30/03
CREDIT LYONNAIS	39,31	38,25	250,90	− 2,70	....
CS SIGNAUX(CSEE)	56,05	57,10	374,55	+ 1,87	01/07
DAMART	76,30	76,30	500,50	....	20/12
DANONE	220	219,60	1440,48	− 0,18	26/05
DASSAULT-AVIATION	195,70	195,10	1279,77	− 0,31	07/05
DASSAULT SYSTEMES	86,85	97,60	640,21	+ 12,38	01/07
DE DIETRICH	51,50	51,15	335,52	− 0,68	21/04
DEVEAUX(LY)#	70	68,25	447,69	− 2,50	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	14	....	....	....	18/06
DMC (DOLLFUS MI)	5,08	5	32,80	− 1,57	20/06
DYNACTION	25,72	25,75	168,91	+ 0,12	12/07
EIFFAGE	60	58,50	383,73	− 2,50	04/01
ERAMET	51,10	46,20	303,05	− 9,59	07/06
ERIDANIA BEGHIN	95	94,10	617,26	− 0,95	13/07
ESSILOR INTL	268	266	1744,85	− 0,75	01/06
ESSILOR INTL.ADP	320,20	325	2131,86	+ 1,50	01/06
ESSO	68	68	446,05	....	30/06
EURAFRANCE	521	520,50	3414,26	− 0,10	27/12
EURO DISNEY	0,87	0,86	5,64	− 1,15	30/09
EUROTUNNEL	1,22	1,22	8	....	....
FACOM SA	71,80	70,20	460,48	− 2,23	08/07
FAURECIA	47	46,80	306,99	− 0,43	06/05
FIMALAC SA	159	158	1036,41	− 0,63	02/06
FIVES-LILLE	81,10	82,50	541,16	+ 1,73	15/06
FONC.LYON.#	119,50	120	787,15	+ 0,42	01/07
FRANCE TELECOM	160,10	161,20	1057,40	+ 0,69	17/06
FROMAGERIES BEL	699	672,50	4411,31	− 3,79	21/07
GALERIES LAFAYETT	194,40	190	1246,32	− 2,26	10/06
GAUMONT #	84	84,50	554,28	+ 0,60	06/05
GAZ ET EAUX	58,05	57,25	375,54	− 1,38	01/07
GECINA	104,50	104	682,20	− 0,48	02/07
GEOPHYSIQUE	64,20	62,80	411,94	− 2,18	12/07
GFI INFORMATIQUE	166,10	174	1141,37	+ 4,76	16/06
GRANDVISION	26,95	26,01	170,61	− 3,49	30/06
GROUPE ANDRE S.A.	173	175,90	1153,83	+ 1,68	10/02
GASCOGNE	75,95	75,40	494,59	− 0,72	28/05
GR.ZANNIER (LY) #	38,11	38	249,26	− 0,29	01/07
GROUPE GTM	97,90	97,40	638,90	− 0,51	30/06
GROUPE PARTOUCHE	74,50	74,90	491,31	+ 0,54	13/04
GUILBERT	131	126,70	831,10	− 3,28	02/07
GUYENNE GASCOGNE	435,50	440	2886,21	+ 1,03	21/06
HACHETTE FILI.MED	83,20	87,50	573,96	+ 5,17	15/06
HAVAS ADVERTISING	550	560	3673,36	+ 1,82	16/07
IMERYS(EX.IMETAL)	132,20	132,20	867,18	....	25/06
IMMEUBLES DE FCE	17,94	17,78	116,63	− 0,89	18/05
INFOGRAMES ENTER.	41	43,49	285,28	+ 6,07	....
INGENICO	87	89,80	589,05	+ 3,22	03/08
ISIS	67	67,10	440,15	+ 0,15	30/06
KAUFMAN ET BROAD	23,54	23,30	152,84	− 1,02	....
KLEPIERRE COMP.FI	94,90	95	623,16	+ 0,11	30/04
LABINAL	94	97,80	641,53	+ 4,04	07/07
LAFARGE	88	88,20	578,55	+ 0,23	07/07
LAGARDERE	92	100,30	657,92	+ 9,02	01/06
LAPEYRE	57,15	57	373,90	− 0,26	27/05
LEBON (CIE)	47,55	....	....	....	09/06
LEGRAND	214	210	1377,51	− 1,87	01/02
LEGRAND ADP	121,60	120	787,15	− 1,32	01/02
LEGRIS INDUST.	42,15	40,50	265,66	− 3,91	09/07
LOCINDUS	110	111,30	730,08	+ 1,18	01/07
L'OREAL	685	676	4434,27	− 1,31	15/06
LVMH MOET HEN.	448	438,90	2879	− 2,03	01/12
MARINE WENDEL	111	112,50	737,95	+ 1,35	29/11
METALEUROP	7,60	7,51	49,26	− 1,18	04/07
MICHELIN	37,44	37,30	244,67	− 0,37	15/06
MONTUPET SA	32,25	32,22	211,35	− 0,09	29/06
MOULINEX	6,50	6,20	40,67	− 4,62	14/09
NATEXIS BQ POP.	66,10	65,50	429,65	− 0,91	22/06
NEOPOST	36,79	36,60	240,08	− 0,52	....
NORBERT DENTRES.#	19,20	18,75	122,99	− 2,34	17/05
NORD-EST	26,80	26,71	175,21	− 0,34	25/06
NORDON (NY)	66,50	66,50	436,21	....	....
NRJ #	700	698,50	4581,86	− 0,21	17/03
OLIPAR	8,99	....	....	....	....
PECHINEY ACT ORD	69	67,50	442,77	− 2,17	30/06
PENAUILLE POLY.CB	602	602	3948,86	....	23/06
PERNOD-RICARD	55,20	55,20	362,09	....	12/01
PEUGEOT	227	222,90	1462,13	− 1,81	09/06
PINAULT-PRINT.RED	202,10	201,50	1321,75	− 0,30	01/07
PLASTIC OMN.(LY)	116,40	116	760,91	− 0,34	28/06
PROMODES	934	924	6061,04	− 1,07	10/06
PUBLICIS #	560	563	3693,04	+ 0,54	07/07
REMY COINTREAU	21,20	20,17	132,31	− 4,86	15/09
RENAULT	47,90	47,80	313,55	− 0,21	02/07
REXEL	77,90	78,40	514,27	+ 0,64	01/07
RHODIA	19,75	19,80	129,88	+ 0,25	30/06
ROCHETTE (LA)	6,46	6,41	42,05	− 0,77	25/06
ROYAL CANIN	79,80	79,20	519,52	− 0,75	10/05
RUE IMPERIALE (LY	2109	2102	13788,22	− 0,33	09/07
SADE (NY)	37,90	37,90	248,61	....	22/06
SAGEM S.A.	963	960	6297,19	− 0,31	....
SAINT-GOBAIN	147,70	145,90	957,04	− 1,22	28/06
SALVEPAR (NY)	74	74	485,41	....	05/08
SANOFI SYNTHELABO	39,24	39,17	256,94	− 0,18	....
SAUPIQUET (NS)	97	95	623,16	− 2,06	21/04
SCHNEIDER ELECTRI	74,10	73,95	485,08	− 0,20	11/06
SCOR	51	51	334,54	....	02/06
S.E.B.	72,90	72,40	474,91	− 0,69	11/06
SEITA	43,11	43,11	282,78	....	16/12
SELECTIBANQUE	14	13,50	88,55	− 3,57	12/07
SGE	44,50	45	295,18	+ 1,12	14/06
SIDEL	87,90	87,75	575,60	− 0,17	04/06
SILIC CA	150	150	983,94	....	01/07
SIMCO	78,30	77	505,09	− 1,66	29/06
SKIS ROSSIGNOL	15,80	15,60	102,33	− 1,27	20/09
SOCIETE GENERALE	200	198,60	1302,73	− 0,70	16/06
SODEXHO ALLIANCE	148	145,80	956,39	− 1,49	04/03
SOGEPARC (FIN)	79	79,50	521,49	+ 0,63	03/01
SOMMER-ALLIBERT	27,05	26	170,55	− 3,88	18/06
SOPHIA (EX.SFI)	24,08	24,99	163,92	+ 3,78	30/06
SOPRA #	113	117	767,47	+ 3,54	23/04
SPIR COMMUNIC. #	143	145,60	955,07	+ 1,82	31/05
SR TELEPERFORMANC	310	325	2131,86	+ 4,84	19/07
SUEZ LYON.DES EAU	172,50	174	1141,37	+ 0,87	20/08
TF1	589	607	3981,66	+ 3,06	30/06
TECHNIP	107,50	107,40	704,50	− 0,09	28/05
THOMSON-CSF	49,81	49,60	325,35	− 0,42	09/07
THOMSON MULTIMEDI	113,70	130,50	856,02	+ 14,78	....
TOTAL FINA SA	141,50	147,30	966,22	+ 4,10	19/07
TRANSICIEL #	147,50	154,80	1015,42	+ 4,95	27/05
UBI SOFT ENTERTAI	65	76,20	499,84	+ 17,23	....
UNIBAIL	140	139,60	915,72	− 0,29	10/06
UNILOG	139,40	145	951,14	+ 4,02	29/06
UNION ASSUR.FDAL	106,50	109,50	718,27	+ 2,82	15/06
USINOR	15,89	16,01	105,02	+ 0,76	01/07
VALEO	61,80	61,50	403,41	− 0,49	12/07
VALLOUREC	44,40	44,40	291,24	....	07/07
VIA BANQUE	26	26	170,55	....	01/06
VIVENDI	125	131	859,30	+ 4,80	12/05
WORMS (EX.SOMEAL)	16,02	16	104,95	− 0,12	07/05
ZODIAC	187,50	195,70	1283,71	+ 4,37	06/01
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	165,50	....	....	....	10/02
A.T.T. #	52	51,45	337,49	− 1,06	01/02
BARRICK GOLD #	17,94	17,95	117,74	+ 0,06	15/12
CROWN CORK ORD. #	20	....	....	....	22/02
DE BEERS #	28,60	28,20	184,98	− 1,40	20/10
DU PONT NEMOURS #	59,95	57,50	377,18	− 4,09	14/12
ERICSSON #	88,95	90,85	595,94	+ 2,14	06/04
FORD MOTOR #	49	....	....	....	01/03
GENERAL ELECTR. #	141,90	139	911,78	− 2,04	25/01
GENERAL MOTORS #	80,80	80,80	530,01	....	10/12
HITACHI #	15,30	15,35	100,69	+ 0,33	10/12
I.B.M.	119,10	120	787,15	+ 0,76	10/12
ITO YOKADO #	91,80	91,65	601,18	− 0,16	13/11
MATSUSHITA	29,10	29,75	195,15	+ 2,23	31/12
MC DONALD'S	36,89	37	242,70	+ 0,30	15/12
MERK AND CO	76,50	76	498,53	− 0,65	03/01
MITSUBISHI CORP.#	8,02	8,18	53,66	+ 2	31/12
MORGAN J.P.#	123	....	....	....	14/01
NIPP. MEATPACKER#	11,20	....	....	....	29/06
PHILIP MORRIS#	20,34	19,70	129,22	− 3,15	10/01
PROCTER GAMBLE	95,95	....	....	....	15/02
SEGA ENTERPRISES	39	39,74	260,68	+ 1,90	31/12
SCHLUMBERGER#	60,30	60,25	395,21	− 0,08	07/01
SONY CORP.#RGA	275,50	272,60	1788,14	− 1,05	31/12
SUMITOMO BANK #	12,81	12,30	80,68	− 3,98	10/12

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 8 FÉVRIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	33	216,47	....
AB SOFT	15,90	104,30	+ 6
ACCESS COMME	81,90	537,23	+ 9,05
ALGORIEL#	38	249,26	− 5
ALPHAMEDIA	13	85,27	....
ALPHA MOS #	14,90	97,74	+ 65,56
ALTAMIR & CI	440	2886,21	− 9,09
ALTAMIR BS 9 ◆	11,05	72,48	....
ALDETA	5	32,80	− 3,66
ALTI #	115	754,35	+ 0,44
A NOVO	214	1403,75	+ 5,68
ARTPRICE COM	48,99	321,35	+ 2,06
ASTRA	1,66	10,89	− 0,60
ATN	5,35	35,09	+ 33,75
AUTOMA TECH	37,65	246,97	− 12,44
AVENIR TELEC	279,90	1836,02	− 0,39
BARBARA BUI	7,50	49,20	− 3,85
BELVEDERE	65	426,37	− 7,08
BIODOME #	24,40	160,05	....
BOURSE DIREC	22	144,31	....
BRIME TECHNO	63	413,25	− 0,47
BVRP EX DT S	108,90	714,34	− 1
CAC SYSTEMES	9,63	63,17	+ 10,69
CAST	26	170,55	− 3,70
CEREP	44	288,62	+ 29,41
CEREP ACT.NO ◆	15	98,39	....
CHEMUNEX #	1,40	9,18	+ 1,45
COHERIS ATIX	354	2322,09	− 4,32
CMT MEDICAL	11,65	76,42	....
COIL	44	288,62	− 2,22
CONSODATA #	60,50	396,85	− 5,47
CROSS SYSTEM	421	2761,58	− 0,47
CRYO INTERAC	80,10	525,42	+ 10,79
CYBER PRES.P	52	341,10	− 0,38
CYRANO #	9,38	61,53	+ 1,63
DESK #	10,90	71,50	+ 3,81
DESK BS 98	0,54	3,54	....
DEVOTEAM #	122	800,27	+ 14,02
DIOSOS	38	249,26	− 5
DMS #	8,90	58,38	....
DURAND ALLIZ	5,40	35,42	− 0,74
DURAN DUBOI	145	951,14	+ 2,55
DURAN DUBOIS	154	1010,17	− 1,91
EFFIK #	26,89	176,39	+ 3,82
EGIDE #	94,75	621,52	− 0,26
ESKER	46,30	303,71	− 0,43
EUROFINS SCI	128,50	842,90	+ 3,63
EURO.CARGO S	10,49	68,81	− 0,10
EUROPSTAT #	991	6500,53	+ 5,76
FABMASTER # ◆	17	111,51	....
FI SYSTEM #	121,20	795,02	+ 1
FLOREANE MED	9,48	62,18	+ 5,92
GENERIX #	115	754,35	+ 4,55
GENESYS #	51,70	339,13	− 0,58
GENSET	85	557,56	− 0,76
GL TRADE #	28,81	188,98	− 3,97
GROUPE D #	132	865,86	+ 11,86
GUILLEMOT #	115,10	755,01	+ 21,09
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	− 4,76
HF COMPANY	104,50	685,48	− 1,88
HIGH CO.	81,20	532,64	+ 0,74
HOLOGRAM IND	114	747,79	....
IDP	10	65,60	....
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	....
IGE + XAO	18	118,07	+ 0,06
ILOG #	49,80	326,67	− 2,54
IMECOM GROUP	10,65	69,86	− 0,19
INFOSOURCES	114	747,79	+ 15,27
INFOSOURCE B ◆	32,80	215,15	....
INFOTEL #	142	931,46	+ 4,03
INTEGRA NET	217,80	1428,67	− 10
INTERCALL #	54	354,22	− 1,82
IPSOS #	105,50	692,03	− 2,31
IT LINK	50	327,98	....
KALISTO ENTE	152	997,05	+ 2,77
LEXIBOOK #	22,48	147,46	− 0,04
JOLIEZ-REGOL	4,89	32,08	+ 14,79
JOLIEZ-REGOL	0,15	0,98	− 21,05
LACIE GROUP	8,85	58,05	....
MEDIDEP #	34	223,03	+ 10,03
METROLOGIC G	209,90	1376,85	+ 4,95
MILLE AMIS #	7	45,92	− 6,67
MILLE AMIS B ◆	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	6,90	45,26	− 1,43
NATUREX	13	85,27	+ 0,31
NETVALUE	73,45	481,80	+ 9,63
NICOX	43,74	286,92	− 0,82
OLITEC	55	360,78	− 0,36
OXIS INTL RG	2,75	18,04	....
PERFECT TECH	169	1108,57	+ 14,19
PHONE SYS.NE	18	118,07	+ 5,88
PICOGIGA	47	308,30	+ 3,98
PROSODIE #	305	2000,67	+ 8,93
PROLOGUE SOF	167	1095,45	− 5,11
PROXIDIS	2,60	17,05	+ 14,54
QUANTEL	9,01	59,10	+ 15,51
APPLIGENE ON	8	52,48	....
R2I SANTE	49	321,42	....
RECIF #	36,10	236,80	+ 3,14
REPONSE #	47	308,30	+ 4,68
REGINA RUBEN	9,49	62,25	+ 0,11
RIGIFLEX INT	36	236,14	− 4
SAVEURS DE F	17	111,51	+ 0,89
GUILLEMOT BS ◆	16,80	110,20	....
SILICOMP #	63,80	418,50	+ 1,27
SERP RECYCLA	17,33	113,68	....
SOI TEC SILI	221,10	1450,32	+ 14,56
STACI #	105	688,75	+ 0,48
STELAX	1,16	7,61	− 2,52
SYNELEC #	24,10	158,09	− 1,63
SYSTAR NOM.	275	1803,88	− 1,82
TEL.RES.SERV.	51,90	340,44	− 0,19
TETE DS LES	2,54	16,66	− 1,93
THERMATECH I	41	268,94	− 4,65
TITUS INTERA	59,70	391,61	+ 7,66
TITUS INTER ◆	32,40	212,53	....
TITUS INTER ◆	43,50	285,34	....
TITUS INTER	18	118,07	+ 13,56
TRANSGENE #	47	308,30	+ 13,53
UNION TECHNO	0,75	4,92	+ 2,74
VALTECH	239	1567,74	+ 9,63
V CON TELEC.	30,50	200,07	+ 18,77
VISIODENT #	67,15	440,48	− 2,68
WAVECOM #	151	990,50	+ 16,96
WESTERN TELE	8,99	58,97	+ 5,76
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 9 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ARKOPHARMA #	68,50	449,33	− 1,86
ASSYSTEM #	48,21	316,24	− 1,61
CNIM CA#	51	334,54	....
FININFO ◆	359	2354,89	....
GEODIS	80,30	526,73	− 0,37
M6-METROPOLE	606,50	3978,38	+ 0,41
HERMES INTL	144,50	947,86	+ 2,77
RALLYE(CATHI	63,60	417,19	− 1,55
ALTEN #	259	1698,93	+ 7,47
FINATIS(EX.L ◆	101,10	663,17	....
CEGEDIM #	95	623,16	....
FRAIKIN 2# ◆	81	531,33	....
STERIA GROUP	179	1174,16	+ 1,30
MANITOU #	90	590,36	− 2,17
BENETEAU CA#	445	2919,01	− 2,71
ASSUR.BQ.POP ◆	97	636,28	....
MANUTAN INTE	84,60	554,94	− 1,63
APRIL S.A.#(◆	156,90	1029,20	....
UNION FIN.FR	135,20	886,85	....
BRICORAMA #	70	459,17	+ 1,97
JET MULTIMED	945	6198,79	+ 3,50
ALGECO #	64,10	420,47	− 1,38
HYPARLO #(LY	27,50	180,39	+ 2,57
GROUPE BOURB ◆	60,50	396,85	....
C.A. PARIS I	146	957,70	− 0,14
L.D.C.	84,90	556,91	− 0,24
BRIOCHE PASQ	86,10	564,78	− 2,16
ETAM DEVELOP	23	150,87	+ 0,88
BOIRON (LY)#	56	367,34	....

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 8 février**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,14	191,15	08/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,44	206,23	08/02
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	166,45	1091,84	08/02
BNP ACTIONS FRANCE	204,16	1339,20	08/02
BNP ACT. MIDCAP EURO	207,04	1358,09	08/02
BNP ACT. MIDCAP FR.	65,83	431,82	08/02
BNP ACTIONS MONDE	223,55	1466,39	08/02
BNP ACTIONS PEA EURO	261,36	1714,41	08/02
BNP ÉP. PATRIMOINE	34,58	226,83	08/02
BNP ÉPARGNE RETRAITE	40,45	265,33	08/02
BNP MONÉ COURT TERME	2326,33	15259,72	08/02
BNP MONÉTAIRE C	879,27	5767,63	08/02
BNP MONÉTAIRE D	797,44	5230,86	08/02
BNP MONÉ PLACEMENT C	12814,41	84057,02	08/02
BNP MONÉ PLACEMENT D	11485,50	75339,94	08/02
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1763,19	11565,77	08/02
BNP MONÉ TRÉSORIE	145179,96	952318,11	08/02
BNP OBLIG. CT	165,24	1083,90	08/02
BNP OBLIG. LT	34,04	223,29	08/02
BNP OBLIG. MONDE	182,33	1196,01	08/02
BNP OBLIG. MT C	140,19	919,59	08/02
BNP OBLIG. MT D	131,13	860,16	08/02
BNP OBLIG. REVENUS	161,03	1056,29	08/02
BNP OBLIG. SPREADS	167,23	1096,96	08/02
BNP OBLIG. TRÉSOR	1817,74	11923,59	08/02
BNP SECT. IMMOBILIER	136,69	896,63	08/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	407,57	2673,48	07/02
BP OBLIG. EUROPE	47,17	309,41	08/02
BP SÉCURITÉ	95607,56	627144,48	08/02
FRUCTI EURO 50	146,71	962,35	08/02
FRUCTIFRANCE C	108,04	708,70	08/02
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	242,37	1589,84	07/02
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	460,25	3019,04	07/02
NORD SUD DÉVELOP. D	391,61	2568,79	07/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	63,28	415,09	08/02
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	88,77	582,29	08/02
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	22,61	148,31	08/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,16	263,43	08/02
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	58,62	384,52	08/02
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	54,10	354,87	08/02
ÉCUR. EXPANSION C	13710,71	89936,36	08/02
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,39	258,38	08/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	67,27	441,26	08/02
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	210,68	1381,97	08/02
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	185,24	1215,09	08/02
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	161,77	1061,14	08/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	272,11	1784,92	08/02
ÉPARCOURT-SICAV D	28,29	185,57	08/02
GÉOPTIM C	2081,72	13655,19	08/02
HORIZON C	597,32	3918,16	08/02
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,88	97,61	08/02
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,09	249,85	08/02
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,49	213,12	08/02
ÉCUREUIL VITALITÉ C	47,89	314,14	08/02
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	55,39	363,33	08/02
ATOUT ASIE	30,12	197,57	08/02
ATOUT CROISSANCE	639,71	4196,22	08/02
ATOUT FONCIER	332,28	2179,61	08/02
ATOUT FRANCE EUROPE	257,66	1690,14	08/02
ATOUT FRANCE MONDE	62,15	407,68	08/02
ATOUT FUTUR C	265,77	1743,34	08/02
ATOUT FUTUR D	246,12	1614,44	08/02
ATOUT SÉLECTION	130,88	858,52	08/02
COEXIS	316,80	2078,07	08/02
DIÈZE	517,20	3392,61	08/02
EURODYN	696,61	4569,46	08/02
INDICIA EUROLAND	154,02	1010,30	07/02
INDICIA FRANCE	549,46	3604,22	07/02
INDOCAM CONVERT. C	287,61	1886,60	08/02
INDOCAM CONVERT. D	254,26	1667,84	08/02
INDOCAM EUR. NOUV.	2733,18	17928,49	07/02
INDOCAM HOR. EUR. C	186,54	1223,62	08/02
INDOCAM HOR. EUR. D	164,64	1079,97	08/02
INDOCAM MULTI OBLIG.	152,14	997,97	08/02
INDOCAM ORIENT C	50,79	333,16	07/02
INDOCAM ORIENT D	45,30	297,15	07/02
INDOCAM UNIJAPON	249,67	1637,73	08/02
INDOCAM STR. 5-7 C	311,25	2041,67	08/02
INDOCAM STR. 5-7 D	204,71	1342,81	08/02
MONÉDYN	1555,76	10205,12	07/02
MONÉ.J C	1932,58	12676,89	09/02
MONÉ.J D	1751,45	11488,76	09/02
OBLIFUTUR C	90,44	593,25	08/02
OBLIFUTUR D	80,43	527,59	08/02
ORACTION	223,52	1466,20	08/02
REVENU-VERT	169,34	1110,80	08/02
INDICIA MEDIAN	20,21	132,57	07/02
SYNTHÉSIS	3045,32	19975,99	08/02
UNIVERS ACTIONS	73,85	484,42	08/02
MONÉ ASSOCIATIONS	182,35	1196,14	09/02
UNIVAR C	201,12	1319,26	09/02
UNIVAR D	184,11	1207,68	09/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	37,21	244,08	08/02
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	402,52	2640,36	03/02
MASTER ACTIONS	59,75	391,93	04/02
MASTER OBLIGATIONS	28,85	189,24	04/02
OPTALIS DYNAMIQ. C	23,15	151,85	07/02
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,54	147,85	07/02
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,72	135,91	07/02
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,76	129,62	07/02
OPTALIS EXPANSION C	21,21	139,13	07/02
OPTALIS EXPANSION D	21,11	138,47	07/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,72	116,24	07/02
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,55	108,56	07/02
PACTE SOL. LOGEM.	74,64	489,61	08/02
PACTE VERT T. MONDE	79,34	520,44	08/02
CIC Crédit Industriel et Commercial			
FRANCIC	44,98	295,05	08/02
FRANCIC PIERRE	32,17	211,02	08/02
EUROPE RÉGIONS	82,09	538,48	08/02
ASSOCIC	161,46	1059,11	08/02
AURECIC	91,83	602,37	08/02
CAPITAL AVENIR	318,97	2092,31	08/02
CICAMONDE	40,19	263,63	08/02
CONVERTICIC	96,64	633,92	08/02
EPARCIC	802,30	5262,74	08/02
EUROCIC LEADERS	564,12	3700,38	08/02
MENSUELCIC	1438,90	9438,57	08/02
OBLICIC MONDIAL	674,24	4422,72	08/02
OBLICIC RÉGIONS	174,51	1144,71	07/02
RENTACIC	23,77	155,92	08/02
SECURICIC	367,73	2412,15	08/02
SECURICIC D	326,63	2142,55	08/02
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	211,85	1389,64	08/02
LION 20000 C/3 11/06/99	924,36	6063,40	08/02
LION 20000 D/3 11/06/99	824,71	5409,74	08/02
SICAV 5000	222,81	1461,54	08/02
SLIVAFRANCE	395,37	2593,46	08/02
SLIVARENTE	39,70	260,41	08/02
SLIVINTER	211,50	1387,35	08/02
TRILION	742,52	4870,61	08/02
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	235,44	1544,39	08/02
ACTILION DYNAMIQUE D *.	231,69	1519,79	08/02
ACTILION ÉQUILIBRE C *	202,60	1328,97	08/02
FFACTILION ÉQUILIBRE D	198,71	1303,45	08/02
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	208,92	1370,43	08/02
ACTILION PRUDENCE C *	177,05	1161,37	08/02
ACTILION PRUDENCE D *	173,55	1138,41	08/02
INTERLION	211,20	1385,38	08/02
LION ACTION EURO	125,14	820,86	08/02
LION PEA EURO	126,21	827,88	08/02
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	29,47	193,31	08/02
CM FRANCE ACTIONS	47,48	311,45	08/02
CM MID. ACT. FRANCE	41,11	269,66	08/02
CM MONDE ACTIONS	420,03	2755,22	08/02
CM OBLIG. LONG TERME	98,61	646,84	08/02
CM OPTION DYNAM.	37,80	247,95	08/02
CM OPTION ÉQUIL.	54,48	357,37	08/02
CM OBLIG. COURT TERME	152,07	997,51	08/02
CM OBLIG. MOYEN TERME	307,19	2015,03	08/02
CM OBLIG. QUATRE	160,67	1053,93	08/02
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,51	121,42	08/02
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	164,17	1076,88	08/02
ASIE 2000	123,86	812,47	08/02
NOUVELLE EUROPE	289,39	1898,27	08/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3239,03	21246,64	07/02
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3239,03	21246,64	07/02
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	335,73	2202,24	07/02
ST-HONORÉ FRANCE	64,98	426,24	08/02
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	94,35	618,90	08/02
ST-HONORÉ PACIFIQUE	165,18	1083,51	08/02
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	275,51	1807,23	08/02
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	337,54	2214,12	08/02
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	121,65	797,97	08/02
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	102,78	674,19	08/02
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	296,05	1941,96	08/02
STRATÉGIE IND. EUROPE	270,08	1771,61	07/02
STRATÉGIE RENDEMENT	327,19	2146,23	07/02
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,43	199,61	08/02
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	30,15	197,77	08/02
AMPLITUDE EUROPE C	47,09	308,89	08/02
AMPLITUDE EUROPE D	45,99	301,67	08/02
AMPLITUDE MONDE C	334,90	2196,80	08/02
AMPLITUDE MONDE D	306,77	2012,28	08/02
AMPLITUDE PACIFIQUE C	29,39	192,79	08/02
AMPLITUDE PACIFIQUE D	28,96	189,97	08/02
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	59,20	388,33	08/02
ÉLANCIEL EURO D PEA	144,05	944,91	08/02
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	46,20	303,05	08/02
GÉOBILYS C	105,96	695,05	08/02
GÉOBILYS D	98,57	646,58	08/02
INTENSYS C	19,28	126,47	08/02
INTENSYS D	17,19	112,76	08/02
KALEïS DYNAMISME C	267,54	1754,95	08/02
KALEIS DYNAMISME D	262,17	1719,72	08/02
KALEïS ÉQUILIBRE C	212,98	1397,06	08/02
KALEIS ÉQUILIBRE D	207,76	1362,82	08/02
KALEïS SÉRÉNITÉ C	189,34	1241,99	08/02
KALEIS SÉRÉNITÉ D	184,26	1208,67	08/02
LATITUDE C	24,10	158,09	08/02
LATITUDE D	20,99	137,69	08/02
OBLITYS D	102,46	672,09	08/02
PLÉNITUDE D PEA	53,27	349,43	08/02
POSTE GESTION C	2438,30	15994,20	08/02
POSTE GESTION D	2280,45	14958,77	08/02
POSTE PREMIÈRE SI	6638	43542,43	08/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39230,01	257332,00	08/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8311,43	54519,41	08/02
REVENUS TRIMESTR. D	777,10	5097,44	08/02
THÉSORA C	169,54	1112,11	08/02
THÉSORA D	146,10	958,35	08/02
TRÉSORYS C	44018,45	288742,10	08/02
SOLSTICE D	357,04	2342,03	08/02
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	82,72	542,61	08/02
POSTE EUROPE D	80,06	525,16	08/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	174,64	1145,56	08/02
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	163,74	1074,06	08/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	154,91	1016,14	08/02
CADENCE 2 D	155,02	1016,86	08/02
CADENCE 3 D	153,25	1005,25	08/02
INTEROBLIG C	52,05	341,43	08/02
INTERSÉLECTION FR. D	92,12	604,27	08/02
SÉLECT DÉFENSIF C	190,69	1250,84	08/02
SÉLECT DYNAMIQUE C	292,92	1921,43	08/02
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	186,02	1220,21	08/02
SÉLECT PEA 3	192,12	1260,22	08/02
SG FRANCE OPPORT. C	563,73	3697,83	08/02
SG FRANCE OPPORT. D	527,84	3462,40	08/02
SOGENFRANCE C	604,05	3962,31	08/02
SOGENFRANCE D	544,34	3570,64	08/02
SOGEOBLIG C	101,54	666,06	08/02
SOGÉPARGNE D	44,27	290,39	08/02
SOGEPEA EUROPE	289,31	1897,75	08/02
SOGINTER C	106,05	695,64	08/02
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	23,78	155,99	07/02
DÉCLIC ACTIONS FRANC	66,87	438,64	07/02
DÉCLIC ACTIONS INTER.	54,57	357,96	07/02
DÉCLIC BOURSE PEA	62,87	412,40	07/02
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,59	121,94	07/02
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,60	108,89	07/02
DÉCLIC PEA EUROPE	24,65	161,69	07/02
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	79,90	524,11	07/02
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS **VANESSA GUSMEROLI devait disputer les qualifications, mercredi 9 février, à Vienne, après une saison quasi *« blanche »*. ●À LA SUITE d'une blessure au pied, la médaillée de bronze des championnats du monde de 1997 a décidé de quitter sa ville natale d'Annecy, sa famille et son entraîneur de toujours, Didier Lucine, pour tenter sa chance à Paris et retrouver sa motivation entamée. ● CONTRE l'avis de la Fédération française des sports de glace, qui lui conseillait un départ à l'étranger pour mieux se préparer, elle a rejoint à Bercy l'entraîneur russe spécialiste du « couple », Stanislas Leonovitch, déjà chargé de suivre la paire composée de Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis. ● LA COMPÉTITION masculine est marquée par la nette domination des Russes Alexeï Yagudin et Evgueni Pluchenko.**

Vanessa Gusmeroli veut patiner libre

À vingt et un ans, l'unique patineuse française engagée dans les épreuves individuelles des championnats d'Europe, organisés en Autriche du 7 au 12 février, veut prendre en main son destin, en vue des jeux olympiques de 2002.

SA MÈRE, Bernadette, en a pleuré, mais la décision de Vanessa était irrévocable. Agée de 21 ans, la patineuse a quitté

en novembre 1999 sa Haute-Savoie natale, son appartement d'Annecy avec vue sur le lac pour « monter » à Paris.

Depuis longtemps, le désir de rompre avec son quotidien la tenaillait. *« C'était là,* explique-t-elle, en posant sa main sur son cœur, *mais je me contentais d'en parler en plaisantant. »* Pêle-mêle, elle cite sa solitude – dans sa ligue, elle était l'unique athlète de son niveau –, le sentiment de stagnation, une blessure au pied et le manque de communication avec Didier Lucine, l'entraîneur de toujours, qu'elle a quitté en même temps qu'Annecy. Il l'avait, notamment, accompagnée vers sa médaille de bronze mondiale, en 1997, à Lausanne.

Lausanne, Vanessa ne veut pourtant plus en entendre parler. Cette ville paisible la renvoie à une image de trop bonne élève qu'elle n'a pourtant jamais été. A l'époque, elle était la dauphine des « poupées » américaines Tara Lipinski et Michelle Kwan : un monde de fard, d'artifices et de sourires figés dans lequel elle a toujours détonné avec son pas décidé et ses jambes légèrement arquées.

Malgré son contrat avec la société de marketing sportif IMG, Vanessa n'a pas fait fortune dans le patinage comme ses homologues d'outre-Atlantique. Et sa vraie passion reste le ski nautique : une discipline dans laquelle elle a brillé au niveau européen chez les juniors et qui lui a encore apporté un titre de championne de France en 1999. Un jour, quand elle sera grande et libre, elle l'enseignera, c'est sûr, sur le plan d'eau que possèdent ses parents à Albertville. En attendant, elle a tout sacrifié, études comprises, à son autre sport, *« parce qu'on peut aussi en vivre »*.

La famille de Vanessa est si soudée, si tendue vers sa réussite sur la glace que la jeune fille s'est toujours efforcée de ne pas la décevoir. *« Vanessa est douée,* dit Didier Lucine, *mais la motivation lui a toujours manqué. Petite, elle jetait ses patins par la fenêtre un jour sur deux. »*

FRANCK SEGUIN/TEMPSPORT

Après avoir bravé sa fédération, Vanessa Gusmeroli va réaffronter la compétition.

SOUFFRANCE ET DOUTES

A sa façon, la mère de Vanessa acquiesce. *« Quand elle a décidé de quitter le cocon d'Annecy, j'ai eu peur,* avoue-t-elle. *J'ai réalisé que je ne serais plus là pour la consoler quand elle aurait mal et qu'elle serait découragée. J'ai passé tant de nuits blanches à me demander si nous faisions bien de la pousser dans le patinage, à être tentée de tout abandonner avec la crainte de passer à côté de quelque chose. »*

Souffrance et doutes sont les deux mots qui semblent avoir rythmé la carrière de patineuse de Vanessa Gusmeroli. *« Les entraîneurs sont durs, je m'en aperçois maintenant,* dit Bernadette Gusmeroli. *Ils vont jusqu'à insulter leurs élèves et les complimentent rarement. Ils sont comme des gourous, les patineurs sont leurs choses. »* Pourquoi avoir persisté alors ? *« Elle était toujours bien au moment des Mondiaux, car c'était la fin de la saison, et celle du ski nautique approchait »*, dit Didier Lucine.

« Dès qu'elle touche à un sport, Vanessa a le geste juste, et elle a toujours adoré le spectacle, renchérit sa mère. *Quand elle avait six ans, nous tenions une pizzeria à La Clusaz. Au lieu d'aller skier, elle allait en cachette à la patinoire pour observer un prof de patinage et son élève et les imiter, alors nous l'avons encouragée dans cette voie, tout en nous demandant si nous faisions bien. »*

Aux championnats de France de Courchevel, en décembre 1999, elle a finalement décroché son premier titre national. En l'absence d'opposition, elle a repris son programme court de la saison précédente sur un thème de blues, et incarné une Indienne dans son programme libre sur la bande originale du film *Légendes d'automne.* Les observateurs ont deviné une chorégraphie aboutie, mais l'ont vue *« se dégrader au fur et à mesure »*. Comme si la condition physique un peu juste de Vanessa la contraignait à supprimer des éléments.

La jeune fille ne s'en formalise pas. A sa manière, elle a toujours résisté au « moule » du patinage artistique. Son entourage a bataillé ferme pour qu'elle troque ses sweat-shirts informes contre des tenues plus « féminines » lors des entraînements supervisés par les juges, d'un classicisme impitoyable. Elle a coupé à contrecœur sa queue de cheval maigrelette et décolorée pour adopter un style plus apprêté.

Elle s'est envolée pour les championnats d'Europe de Vienne – où elle devait disputer les qualifications mercredi 9 février – avec un plaisir retrouvé, avec le sentiment d'être enfin maîtresse de son destin. Obstinément, elle a refusé l'exil à l'étranger pour préserver sa vie privée. La Fédération française des sports de glace (FFSG), qui veut une digne représentante aux Jeux olympiques de Salt Lake City en 2002 , lui proposait pourtant d'aller *« s'émanciper »* sous la férule des meilleurs professeurs, russes ou américains : un *« privilège »* jusque-là refusé à ses pairs.

Acculée, la FFSG a donc opté pour une méthode douce mais *« transitoire »* en la laissant choisir Stanislas Leonovitch. Spécialiste du patinage en couple et déjà fort occupé par la paire Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis, il évite soigneusement toute question sur le niveau actuel de sa nouvelle élève. Vanessa, elle, considère les championnats d'Europe comme une simple étape vers sa nouvelle vie. Trop en retard dans sa préparation, elle ne se fixe aucun objectif de résultat et refuse désormais que quiconque s'en mêle. *« Echec ou réussite,* dit-elle, *je ne veux plus avoir de comptes à rendre qu'à moi-même. »*

Patricia Jolly

Programme et favoris

● **Attribution des titres :**
Couples : mercredi 9 février.
Hommes : jeudi 10 février.
Danse : vendredi 11 février.
Dames : samedi 12 février.
● **Principaux prétendants :**
Couples : Elena Berezhnaya-Anton Sikharulidze (Rus.), Marya Petrova-Alexeï Tikhonov (Rus.).
Hommes : Alexeï Yagudin (Rus.), Evgueni Pluchenko (Rus.) Alexander Abt (Rus.).
Danse : Marina Anissina-Gwendal Peizerat (Fra.).
Dames : Marya Butyrskaya (Rus.), Julia Soldatova (Rus.), Victoria Volchkova (Rus.).
●**Sélection française :**
Couples : Sarah Abitbol-Stéphane Bernadis (5es après le programme court) ; Catherine Huc-Vivien Rolland (17es après le programme court).
Hommes : Stanick Jeannette, Gabriel Monnier, Vincent Restencourt.
Danse : Marina Anissina-Gwendal Peizerat, Isabelle Delobel-Olivier Schoenfelder.
Dames : Vanessa Gusmeroli.

Les Russes dominent la compétition masculine

L'ÉCOLE RUSSE a encore une fois affirmé sa suprématie au niveau continental lors du programme court de la compétition masculine des championnats d'Europe de patinage artistique, mardi 8 février à Vienne (Autriche). Le champion d'Europe et du monde en titre, Alexeï Yagudin, a su oublier sa main bandée et démontrer un solide mental, prenant la tête de l'épreuve grâce à un programme impeccable agrémenté d'une quadruple boucle piquée quasi parfait. *« C'est une des meilleures performances de ma carrière »,* a estimé l'élève de Tatiana Tarasova, qui a beaucoup progressé sur le plan artistique sous la férule de la célèbre dame en fourrure.

Son compatriote et dauphin de l'an passé, le très jeune Evgueni Pluchenko – dix-sept ans – occupe la deuxième place du classement provisoire, devant Dmitri Dmitrenko. L'Ukrainien, champion d'Europe en 1993, a profité des erreurs tactiques de rivaux plus « tendres » pour revenir au premier plan, après plusieurs années de purgatoire dues à la lenteur d'exécution de ses programmes.

Le Français Vincent Restencourt, lui, a manqué le coche, en se classant seulement 7e du programme court, alors qu'il avait réalisé une épreuve qualificative très prometteuse. Victime de sa fougue et de son désir de trop bien faire, le vice-champion du monde juniors âgé de dix-huit ans a choisi de tenter la quadruple boucle piquée. Juste avant lui, l'un de ses plus dangereux adversaires, le Russe Alexander Abt, avait pourtant échoué dans sa tentative, et une combinaison « propre » aurait pu suffire positionner le Français pour le podium. *« J'ai eu du mal à retrouver ma concentration après mon quadruple presque réussi »,* a admis Vincent Restencourt, qui a hésité sur sa combinaison.

« GAGNER UNE NOTORIÉTÉ »

L'élève d'André Brunet – mentor de Philippe Candeloro, aujourd'hui professionnel – avait repris pour l'occasion le programme court qui lui a valu le 8e rang européen en 1999, afin de ne pas déplaire aux juges, qui lui ont recommandé ce retour en arrière avec insistance tout au long de cette saison.

Le soyeux toucher de glace du champion de France, Stanick Jeannette, ne lui a pas davantage ouvert le chemin du podium. Trop nerveux pour sa première sélection internationale seniors, il s'est classé 10e, mais il souhaitait *« oublier »* cette contre-performance dès sa sortie de piste, pour *« gagner une notoriété»* grâce à son programme libre, jeudi 10 février, et décrocher ainsi sa sélection aux championnats du monde de Nice, fin mars. Le troisième Français, Gabriel Monnier, a signé une 16e place attendue. Sur les trente patineurs engagés, seuls les 24 premiers du programme court devaient disputer l'épreuve du libre, jeudi soir.

P. J.

Laurent Jalabert est de retour en France

CARCASSONNE (Aude),
de notre envoyé spécial

La dernière fois que l'on avait vu Laurent Jalabert dans une course cycliste en France, c'était en juillet 1998. Sur le Tour de France. Une « Grande Boucle » de triste mémoire puisque ce fut celle de l'affaire Festina et de la révélation, au grand jour, des pratiques de dopage biologique à grande échelle du peloton. Il en était parti précipitamment et avec fracas, ainsi que l'ensemble de la formation espagnole ONCE. Pour ne plus, ensuite, remettre un boyau sur une route française, allant jusqu'à boycotter toutes les épreuves hexagonales en 1999.

CYCLISME

Dix-neuf mois plus tard, Laurent Jalabert est de retour. Quasiment au pays, puisque, pour son premier contact avec la compétition cette année, celui qui est redevenu, fin 1999, le numéro un mondial du cyclisme a choisi de s'aligner, mercredi 9 février, au départ de la 27e édition du Tour méditerranéen, à Carcassonne (Aude). A quelques kilomètres de son Mazamet natal. *« J'avais envie de faire taire les rumeurs, qui disent que je suis un coureur qui fuit la France. Je n'ai rien à cacher, malgré ce que l'on peut croire »*, assure-t-il, ajoutant qu'il ne vient *« pas dans un état d'esprit revanchard »* et qu'il entend *« faire pas mal d'autres courses en France »*.

S'il ne l'a pas fait plus tôt, ce serait en raison de *« choix sportifs différents »*. Et puis aussi, admet-il, parce qu'*« il y avait des problèmes entre ONCE et les instances françaises »*. Peu enclin à se risquer en France après les interventions policières survenues lors du Tour de France 1998, Manolo Saiz, son directeur sportif, avait refusé de répondre, fin 1998 et début 1999, à des convocations du juge lillois Patrick Keil, chargé du dossier Festina.

« JE VAIS PRÉPARER LE TOUR »

Mais l'absence de Laurent Jalabert des compétitions françaises en 1999, et tout particulièrement d'une épreuve phare comme le championnat de France, a tenu aussi à des choix différents au plan médical et de la prévention du dopage : il a été le seul Français (avec Armand De Las Cuevas) à ne pas se plier au suivi biologique mis en place par la Fédération française de cyclisme (FFC), réputé plus contraignant (paramètres pris en compte plus nombreux, médecin centralisant les résultats indépendant des équipes) que celui exigé par l'Union cycliste internationale (UCI). *« Je ne vois pas pourquoi il aurait fallu faire deux fois des contrôles »*, se défend-il toujours, considérant que *« le malaise était en France, où ils ont voulu aller trop vite »*. Avec le nouveau suivi biologique adopté, début 2000, par l'UCI, *« le climat devrait être plus serein »*, considère Laurent Jalabert, qui reconnaît néanmoins avoir *« souffert d'un manque de communication avec la FFC sans doute »*.

Cette année, il *« espère une sélection »* pour les championnats du monde, à Plouay (Morbihan), ainsi que pour les Jeux olympiques de Sydney. *« Il n'y a plus de raisons pour que je sois exclu »*, argumente-t-il, indiquant *« rêver »* des titres mondiaux et olympiques, tout en déclarant des objectifs *« à partir de mars, sur Tirrenno-Adriatico, Milan-San Remo et les classiques ardennaises »*. *« Je veux continuer à être numéro un mondial fin 2000 »*, lâche Laurent Jalabert. A trente et un ans et à l'entame de sa douzième saison professionnelle, il se verrait bien revenir sur le Tour de France. Pour y *« jouer les premiers rôles » : « Ce serait important. Je vais préparer le Tour, si je suis d'attaque juste avant, j'irai à l'aventure, sinon je m'abstiendrai. »*

Philippe Le Cœur

Ivan Gotti fortement soupçonné de dopage

LA COMMISSION antidopage du Comité national olympique italien (CONI) a renvoyé cinq coureurs professionnels italiens devant la commission de discipline de la Fédération italienne de cyclisme. Parmi eux figure le vainqueur des deux dernières éditions du Giro, Ivan Gotti. Ironie de l'histoire, ce dernier avait remporté le Tour d'Italie 1999 à la faveur de l'exclusion de Marco Pantani pour un hématocrite trop élevé, deux jours avant la fin de l'épreuve.

La décision du CONI, prise lundi 7 février à Rome, s'inscrit dans la suite de l'affaire instruite à Bologne par le juge Giovani Spinosa pour suspicion de prise de produits illicites, parmi lesquels l'EPO. *« Convaincus de dopage »*, Alessandro Bertolini, Gianluca Bortolami, Gianni Faresin, Giogio Furlan et Ivan Gotti doivent comparaître dans les prochaines semaines devant les commissaires.

« Nous n'avons pas la liste précise des produits consommés par ces cinq sportifs, mais nous disposons d'indices suffisamment nombreux pour soupçonner des pratiques de dopage », a indiqué au *Monde* Giacomo Aiello, le responsable juridique de la commission antidopage du CONI. Les cinq coureurs ont été confondus à la suite des perquisitions effectuées il y a plusieurs mois par les policiers dans le cabinet du docteur Michele Ferrari, et dans une pharmacie de Bologne qui se livrait à un trafic de médicaments interdits à la vente publique. Ancien élève et ex-collaborateur du professeur Francesco Conconi, également impliqué dans les enquêtes transalpines sur le dopage, Michele Ferrari est mis en examen depuis plus d'un an pour avoir prescrit des substances prohibées à de nombreux athlètes italiens et étrangers.

DOSSIERS CODÉS

Les documents remis par le juge à la commission antidopage comportaient des fiches de suivi médical et des livrets d'entraînement, dont celui d'Ivan Gotti. Dans ces livrets figuraient des paramètres sanguins, lesquels affichaient des hématocrites et des taux de ferritine nettement au-dessus des valeurs normales. *« Ces paramètres, notamment la ferritine, laissent apparaître un danger pour la santé et ne relèvent pas de variations naturelles »*, a indiqué le professeur Plebani, médecin-chef au laboratoire de Padoue, membre de la commission d'experts scientifiques mise en place par le CONI.

Par ailleurs, selon de bonnes sources, d'autres informations relatives à des prises de produits tels que l'EPO figuraient également dans ces dossiers. Ces derniers étaient codés, mais les policiers ont réussi à en décrypter le sens grâce aux témoignages de coureurs interrogés durant les investigations. De plus, lors d'une perquisition menée en septembre 1999 au domicile d'Ivan Gotti, les policiers auraient saisi des cahiers à l'intérieur desquels le coureur inscrivait méthodiquement les doses de produits qu'il s'injectait quotidiennement.

Déjà, dans cette même enquête, la commission antidopage du CONI avait déféré devant la commission de discipline de la Fédération de cyclisme quatre directeurs sportifs de formations professionnelles. En ce qui concerne Ivan Gotti, coureur italien résidant en principauté de Monaco, la commission du CONI a également transmis le dossier à la Fédération monégasque, dont il est licencié. Les cinq coureurs mis en cause risquent une sanction pouvant aller jusqu'à deux années de suspension.

Yves Bordenave

■ **ATHLÉTISME :** le Britannique Mark Richardson, vice-champion olympique du relais 4 × 400 mètres en 1996, a déclaré qu'il avait été contrôlé positif à la nandrolone le 27 octobre 1999, selon le quotidien londonien *The Independent.*

La Jordanie, royaume hanté

On y chemine dans la Bible avec pour compagnons les fantômes du Suisse Burckhardt et de l'Anglais Lawrence

AMMAN
de notre envoyé spécial

Ici se côtoient l'Ancien et le Nouveau Testament, l'islam et la chrétienté, l'Orient et l'Occident. Ici le voyageur chemine dans des lieux hantés par des figures légendaires. Celles de Moïse et de Jésus- Christ, d'Alexandre et de l'empereur Hadrien. Celles des califes omeyyades et des sultans ottomans. Sans oublier Godefroi de Bouillon, Saladin ou, plus près de nous, le Suisse Johann Ludwig Burckhardt ou le Britannique Thomas Edward Lawrence.

Deux aventuriers dont les noms restent à jamais attachés à des sites hors du commun : la ville de Pétra, taillée dans la roche *(petra,* en grec), et le désert du Wadi Rum, sculpté par le vent. C'est en 1812 que Burckhardt entend parler d'une mystérieuse cité oubliée, non loin du Wadi Mousa, cet oued biblique où Moïse avait fait jaillir l'eau d'un rocher. Le Suisse, qui s'est converti à l'islam, profite d'une visite au tombeau du prophète Haroun (Aaron, frère de Moïse) pour explorer les collines rocheuses qui s'étendent aux alentours. Et le voilà bientôt dans le Siq, cette gorge étroite qui serpente entre des falaises de grès d'une centaine de mètres de haut et conduit à Pétra, « la ville rose », la « cité des caravanes », la « perle du désert » blottie dans l'écrin d'un immense cirque rocheux de 3 kilomètres sur 5 !

De ce site mythique, le Suisse ne verra pas grand-chose. Les Bédouins, gardiens des lieux, se font en effet menaçants et il préfère ne pas insister. En fait, Burckhardt vient bel et bien de retrouver Pétra, cette ville-nécropole taillée à l'époque hellénistique dans les falaises de grès roses et rouges par les Nabatéens, des caravaniers que le fructueux commerce de l'encens et des épices avec l'Arabie heureuse (le Yémen actuel) avait singulièrement enrichis. Conquise par les Romains au IIIe siècle, puis ruinée et désertée, l'ancienne capitale et ses environs comptent des dizaines de monuments (temples, mausolées, tombeaux divers, chambres funéraires, niches rupestres, grottes sépulcrales, thermes, amphithéâtre) creusés dans les parois vertigineuses et dont les façades « baroques » mêlent allégrement influences orientale, égyptienne et gréco-romaine. Avec, au débouché du Siq, le plus impressionnant de tous, le Khazneh (le « Trésor »). A condition de se lever tôt, une journée suffit pour visiter, à pied, la nécropole de Gaïa, la ville basse, les tombeaux royaux et le site du Deir (le « Monastère »). Autrement dit l'essentiel.

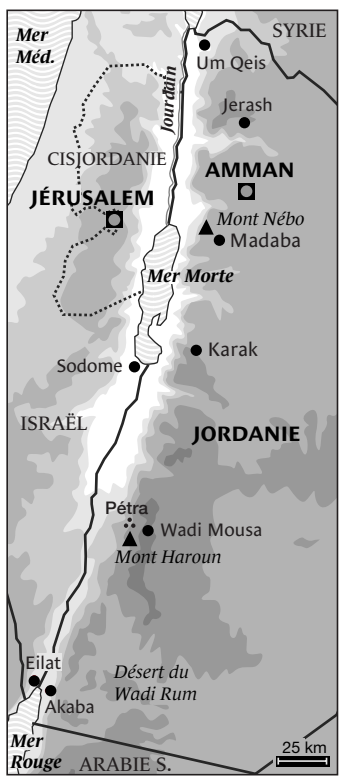

Mais un ou deux jours de plus permettent d'effectuer, dans un décor magnifique, de belles randonnées et d'y découvrir les monuments du djebel Al-Madhbah, le plateau d'El Khubta, le djebel Haroun et le panorama du mont Haroun ou encore la forteresse médiévale de Li Vaux Moïse.

Seule ombre au tableau : la menace que les touristes font peser sur ces lieux vulnérables. Chaque année plus nombreux, ils expliquent cette floraison d'hôtels qui, sans vergogne, investissent les collines d'un site pourtant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

« EL AURENS »

A deux heures de route au sud de Pétra, le désert du Wadi Rum est encore hanté par le fantôme du colonel Lawrence. C'est ici, dans ce décor grandiose, que l'officier britannique participa, en 1917, au soulèvement des tribus bédouines contre l'Empire ottoman. En souvenir de celui que les Arabes appelaient « El Aurens » et du livre qu'il a consacré à cette épopée, une falaise a été baptisée « Les sept piliers de la sagesse » .

C'est aussi ici, dans cet univers de roches aux couleurs changeantes, que le cinéaste anglais David Lean a tourné, en 1961, son *Lawrence d'Arabie.* Au prix d'un gouffre financier qui devait provoquer la réaction des producteurs. Ainsi, sous la pression de Hollywood, la prise d'Akaba, l'un des temps forts du film, fut finalement tournée à... Almeria, en Espagne.

Du Wadi Rum émane ce charme particulier qui engendre la fascination exercée par le désert. On peut, pendant des heures, voire des jours, s'y promener dans l'immensité et le silence. A pied, en voiture et, plus rarement, juché sur la bosse d'un dromadaire. Ici aussi, les 4x4 japonais, que les Bédouins pilotent avec adresse, ont remplacé les « vaisseaux du désert ». De plus en plus prisées, des randonnées pédestres de plusieurs jours, avec guide et bivouac, permettent de se retrouver le soir autour d'un feu, à l'abri d'une falaise. L'occasion de déguster le *mansaf,* le plat national composé d'un agneau rôti, parfumé aux herbes sauvages et accompagné de riz aux amandes, et, dans la fraîcheur d'une nuit étoilée, de boire un thé à la menthe ou un café à la cardamome.

Pétra et le Wadi Rum, deux sites qui, avec Aqaba, sur la mer Rouge, les rives du Jourdain (on vient d'y exhumer les vestiges du site où, il y a deux mille ans, Jean Baptiste aurait baptisé le Christ), le mont Nébo, la ville de Madaba (célèbre pour ses mosaïques byzantines), les vestiges gréco-romains de Jerash et Um Qeis, les châteaux du désert des califes omeyyades et la capitale Amman (en passe de devenir « la nouvelle Beyrouth »), devraient, logiquement, faire de la Jordanie une destination de choix. A condition que la politique cesse de brouiller les cartes.

Roland-Pierre Paringaux

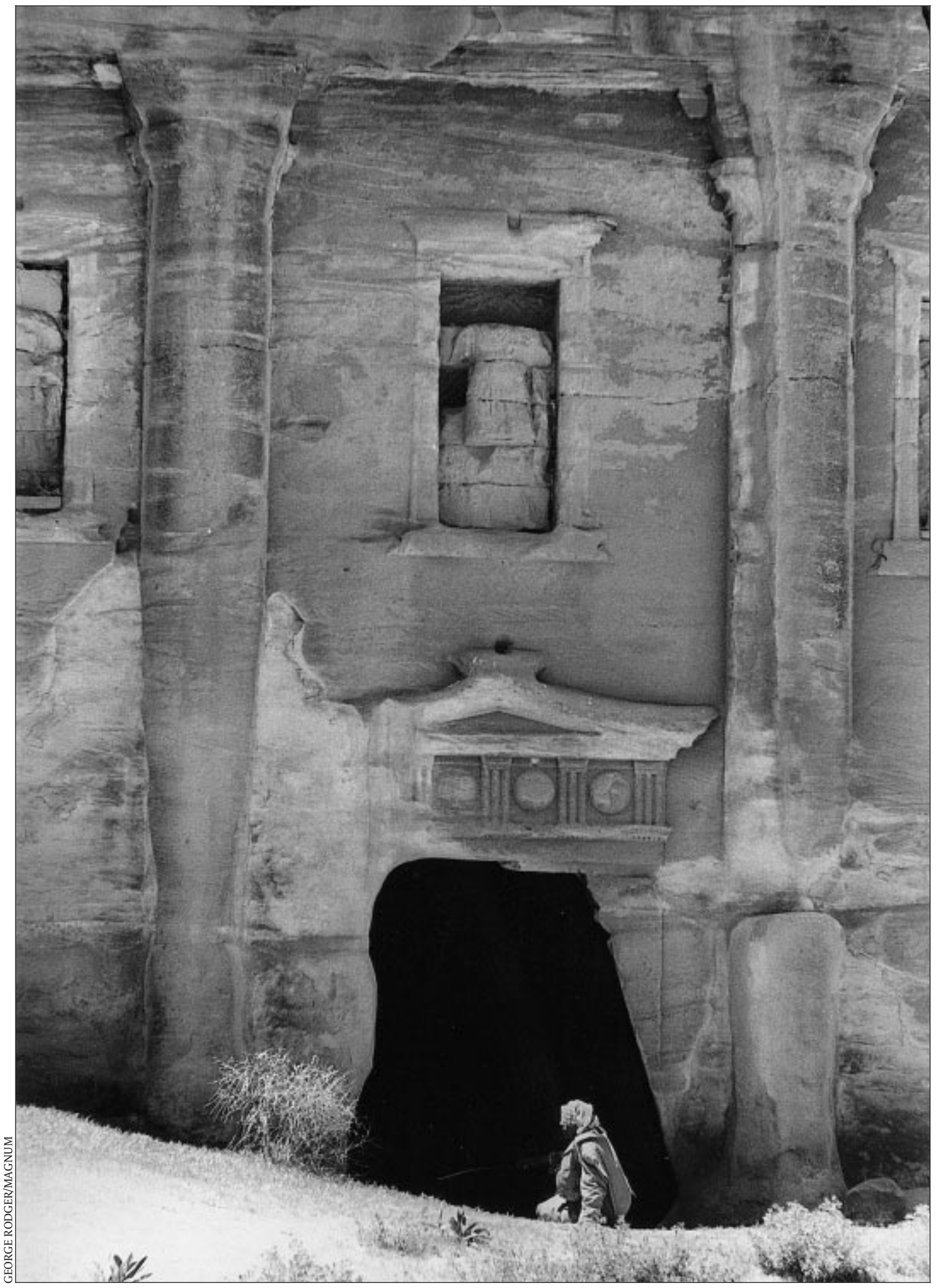

GEORGE RODGER/MAGNUM

Dominant Petra, El Madhbah, un lieu de culte en plein air, déploie ses tombeaux dont « le Tombeau du soldat romain » (ci-dessus). Au débouché du Siq, El Khazneh, « le Trésor » (en bas, à gauche), doit son nom à une légende selon laquelle l'urne qui le surmonte était remplie de pièces d'or. Autre merveille, naturelle celle-là, le Wadi Rum (en haut à gauche).

La carte de la paix

Cisjordanie, Transjordanie, Palestine, Golan... Dans l'imbroglio qui caractérise les relations entre Israël et ses voisins arabes, ce pays enclavé a souffert d'une image assez floue. Et, logiquement, son tourisme s'en est ressenti. Aujourd'hui, les choses vont mieux. *« Depuis quelques années,* confirme Akel Biltai, le ministre du tourisme, *la région a connu de grands changements. Le pétrole y occupe une place moins importante et les gouvernements cherchent d'autres sources de revenu. Le tourisme en est une et l'accord de paix (signé en 1994 avec Israël) est, à cet égard, une carte majeure. »* Une chance que n'entend pas laisser passer un pays plus décidé que jamais à gagner « le pari de la paix ». Sur la route de l'aéroport, un casino sort de terre. Un signe des temps.

EVASION
Publicités

RÉVOLUTIONNAIRE ! PEKIN
VOL RÉGULIER A/R + TRANSFERTS
+ HÔTEL BEIJING INTERNATIONAL 4*,
plein centre ville, séjour en chambre double.
Départs de Paris et grandes villes de province jusqu'au 20 Mars (dernier retour).
2980 F 5J/3N 3265 F 8J/6N
PROLONGATION Avril/Mai/Juin :
3750 F 5J/3N 3980 F 7J/5N
(Nuits supplémentaires possibles). Taxes d'aéroport : à ce jour +130 F + frais de visas : nous consulter.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Elysées Paris 8e.
Lic. 078960001
DirecTours.
Membre SNAV - Garantie APS

POINT AFRIQUE
LIBYE
Découverte du DÉSERT LIBYEN
Balade dans L'UWBARI
dunes et lacs
8 jours
en pension complète
1990 F
Vols directs
France/Sebba A/R
à partir de 1760 F
Renseignements :
01 47 73 62 64
POINT AFRIQUE
Licence n° 092 97 00 / Le RCS Paris B 389 017 252 - Garantie CEGM Paris - RCP E A 5476/501

ISLANDE
WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de
2 490 FTTC
vols + taxes + 3 nuits
en hôtel 1ère cat. + petits-déjeuners
Réservations :
ICELANDAIR
Tél. 01 44 51 60 51
E-mail : france@icelandair.is

Chaque semaine retrouvez la rubrique "EVASION",
renseig. publicité :
01.42.17.39.40
(Fax : 01.42.17.39.25)

PHOTOS : ERIC CONDOMINAS

Carnet de route

● **Repères.** Climat méditerranéen semi-aride avec, en hiver, des journées ensoleillées et des nuits fraîches. Meilleure saison : de fin mars à mai. Décalage horaire : + 1 ou 2 heures. Visa (90 F, 14 €) délivré à l'ambassade (11, rue Alfred-Dehodencq, 75116 Paris, tél. : 01-55-74-73-73) ou à l'arrivée.
● **Accès.** Vols directs (de 3 h 30 à 4 h 30) Paris-Amman avec Air France (tél. : 0-802-802-802) et Royal Jordanian (tél. : 01-42-65-99-80). De 2 500 à 3 000 F (281 à 457 €) A/R, selon la saison.
● **Circuits.** Parmi les spécialistes de la destination, citons notamment Découvrir/Assinter (tél. : 01-53-04-89-69) avec des voyages à la carte et un circuit de 7 jours à 6 990 F (1 066 €) jusqu'au 29 février, Quartier Libre, à Lyon (tél. : 04-78-53-39-28) avec une semaine à 6 900 F (1 052 €) et STI Voyages (tél. : 01-40-68-78-25). Prix par personne, de Paris, en chambre double et demi-pension, avec transports et guide interprète. Outre la Fnac Voyages (tél. : 0-803-09-06-06), avec une semaine à partir de 7 310 F (1 114 €) en pension complète, de Paris, programment également ce pays, Accor Tour, Asia, Allibert, Arts & Vie, Atalante, Clio, Club Aventure, Comptoir des déserts, Djos'air, Explorator, Fram, Ikhar, Itinérances, Jet Tours, Kuoni, Nouvelles Frontières, Oriensce, Orients, Rev'Vacances, Terres d'aventure, les Voyages de Pharaon, Voyageurs dans le monde arabe...
● **Lire.** *Les Sept Piliers de la sagesse* et *Les Châteaux des croisés*, de Thomas Edward Lawrence. *Pétra. La cité des caravanes*, de Christian Augé et Jean-Marie Dentzer (Découvertes Gallimard Archéologie). Côté guides, un Guide Bleu (Hachette), un *Bonjour la Jordanie* (Les Créations du Pélican) et deux *Syrie/Jordanie* (Neos/Michelin et Lonely Planet).
● **Renseignements.** Auprès de l'office du tourisme, 32, rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. : 01-45-61-92-58, Minitel 3615 Jordanie.

Neiges insolites

Calme, dépaysement et petits prix, dans des stations de Pologne, de Grèce ou dans un hospice suisse

EN POLOGNE, le montagnard de Zakopane porte le *serdaki*, un gilet fourré de mouton, le chapeau rond en feutre noir, cerclé de coquillages blancs, et la culotte de peau. Pour rejoindre Zakopane, on part de Cracovie et on grimpe pendant environ 140 km vers les sommets des Carpates, à travers des paysages plantés de chaumières bleues et d'églises de mélèze et parcourus de charrettes peintes transportant des paysannes aux pommettes saillantes.

La station la plus réputée du pays culmine à 900 m d'altitude. Rendez-vous, au siècle dernier, des intellectuels, des peintres et des poètes, elle s'enorgueillit aussi de l'un des chefs-d'œuvre de l'architecte Witkiewicz, créateur du style « Zakopane » : la chapelle de Jaszcurowka, dentelle de mélèze sculptée par les montagnards. Deux téléphériques vous hissent au sommet du Kasprowy Wierch (1 985 m) et du mont Gubalowka (1 123 m).

Mais les skieurs qui déambulent dans la rue Krupowki privilégient surtout les animations offertes par le village. On s'y bouscule pour se faire photographier, en noir et blanc, à côté d'un ours empaillé. Pour boire une vodka cul sec, chez Chata Zbojnicka, une taverne parfumée à la saucisse grillée et à *« l'herbata goralska »*, un thé à l'eau-de-vie. Et pour une balade en traîneau, au clair de lune, au son des violons, à travers les forêts d'épicéas peuplées d'aigles, d'ours et de lynx. Liste des hébergements chez l'habitant à l'Office du tourisme polonais (tél. : 01-53-43-88-10) ou chez TCH (tél. : 01-34-25-44-44). Compter environ 120 F (18 €) par jour et par personne en pension complète. Formules « à la carte » chez Transtours (tél. : 01-53-24-34-00).

Au nord de la Grèce, sur la place de Metsovo (1 160 m), perle de l'Epire, crépitent en permanence les braseros où des moutons entiers grillent sur les tournebroches. Capes noires, toques de fourrure et culottes de laine blanche, les bergers locaux s'interpellent en valaque, la langue du sud de la Roumanie. Du bout de leur canne en bois d'arbousier, ils désignent les deux tire-fesses qui permettent d'accéder à deux kilomètres de méchantes pistes.

DE FÉVRIER À MARS

Mais qu'importe la neige pourvu qu'on ait l'odeur du pain au sésame et du *metsovoné*, le fromage fumé. Avec ces pittoresques maisons balkaniques à balcons de bois ajourés, chauffées par d'imposants poêles de céramique, Metsovo voudrait bien détrôner Arachova, située au pied du mont Parnasse. Un village où le ski est garanti, de février à mars. Dans les tavernes locales, les vieux égrènent leur *komboloï* (chapelet) et servent le *korto*, une soupe brûlante qui ravigotera les skieurs qui rentrent du Parnasse. Ici aussi on dort chez l'habitant. A contacter sur place ou via TCH. Pour skier sur le mont Olympe (3 000 m) qui, à 90 km de Thessalonique, surplombe la mer Egée, les amateurs de neige vierge demanderont l'autorisation d'utiliser le téléphérique de l'armée grecque qui grimpe à 1 700 mètres. On l'obtient chez Kostal Zolotas, à Litohoro (tél. : 30-0352-81-329) ou à la Greek Climbing Society (tél. : 30-0136-44-687).

Enfin, dans un registre plus spirituel, au cœur des neiges éternelles, en Suisse, l'hospice du Grand-Saint-Bernard, à 2 500 m d'altitude. On laisse sa voiture au parking du tunnel du même nom, puis on téléphone au chanoine qui vous indique la marche à suivre. A ski et en peau de phoque. Là-haut, du côté des Grandes Jorasses et du mont Blanc, on suit les traces des « marrons », les « passeurs » d'antan. Seul ou avec Yvon, aumônier et maître-chien, ou Bernard, prieur et guide de haute montagne.

Premier objectif : les Lacs de Fenêtre. Une course de cinq heures à travers les cirques et les calottes glaciaires de Grand Paradis et du Mont-Blanc. Excellente mise en jambe avant d'attaquer, de nuit, à la lueur de la torche, « Le chemin de Croix », jusqu'à la combe des Morts (2 400 m). De retour, on se réchauffe aux cuisines, où Marie-Thérèse, doyenne de l'hospice, prépare le vin chaud et la soupe. Avant de gagner l'une des 52 chambres individuelles chauffées (avec douche). De longs couloirs voûtés conduisent à l'église baroque et au musée qui retrace l'histoire de Barry, le saint-bernard à qui l'hospice doit sa renommée. La chambre est à 96 F (15 €), la demi-pension à 184 F (28 €). Renseignements au 00-41-027-787-12-36.

Elia Amiart

DÉPÊCHES

■ **PÊCHE.** Les aficionados de la pêche à la mouche ont rendez-vous les 11, 12 et 13 février, de 10 à 19 heures, au Centre international de l'automobile (25, rue d'Estienne-d'Orves 93500 Pantin), aux portes de Paris. Au programme : démonstrations et initiations, essais de matériel dans toutes les situations de pêche et rencontres avec les fabricants et les responsables de clubs et d'associations. Entrée : 50 F (7,7 €).
Renseignements sur le site Internet www.mondexpo.com.
■ **AVION.** Air France propose jusqu'au 12 mars, pour des départs jusqu'au 26 mars, des tarifs promotionnels à destination des Amériques. De Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Nice, Nantes, Mulhouse et Strasbourg, il en coûte (A/R TTC) 2 077 F (317 €) pour Boston, Chicago et Washington, 2 927 F (446 €) pour Los Angeles, 2 907 F (443 €) pour San Francisco, 3 312 F (505 €) pour Sao Paulo, 3 634 F (554 €) pour Mexico et 3 612 F (551 €) pour Bogota, Caracas et Rio.
Renseignements au 0802-802-802, dans les agences Air France et les agences de voyages.

OGILVY & MATHER RIGHTFORD SEARLE-TRIPP & MAKIN P96642/NB/R

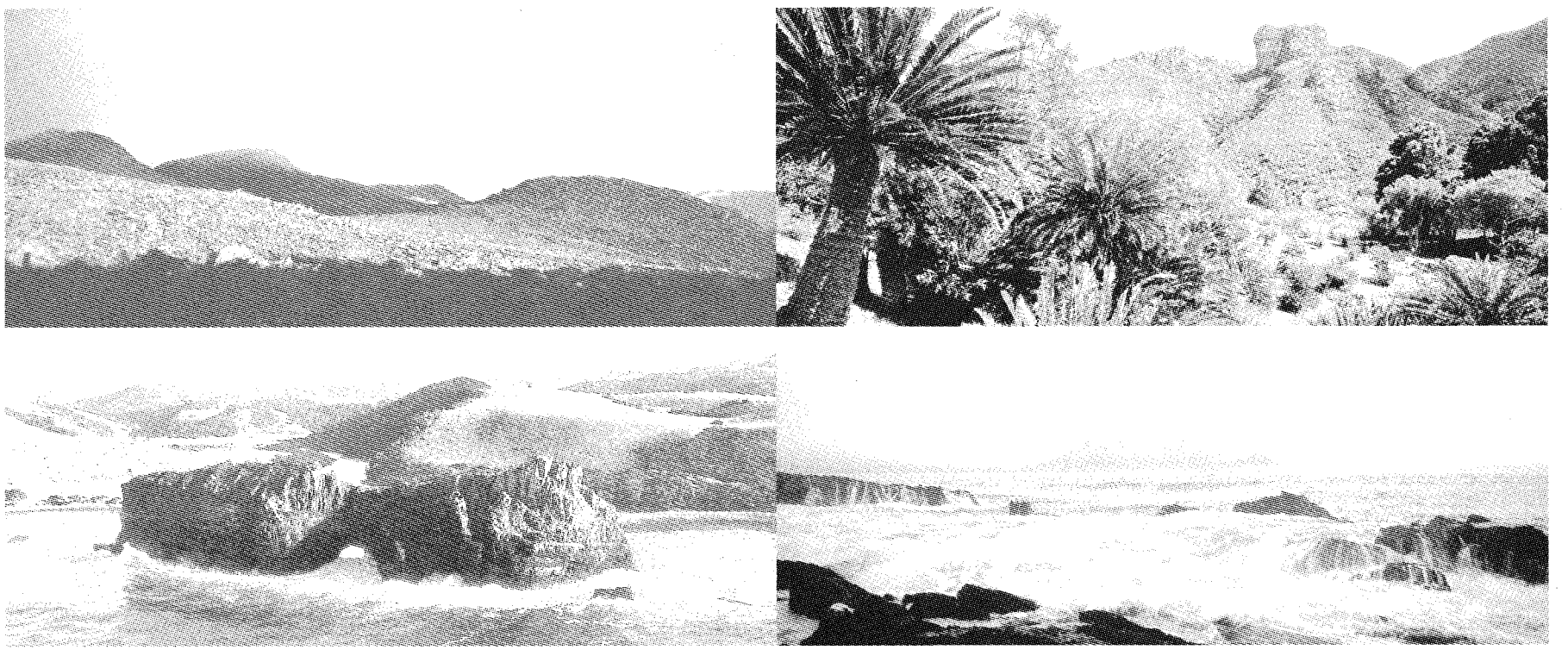

LAISSEZ VOUS SURPRENDRE, VOUS N'EN REVIENDREZ PAS.

L'Afrique du Sud n'est pas un pays dans lequel on voyage – c'est un pays dans lequel on erre. Des trains à vapeur aux montgolfières, des yachts sur l'océan aux pistes à dos de cheval – chaque périple qui finit laisse la place à un autre qui commence. Dans les montagnes. Sur les rivières.

Le long des plages préservées. Voyagez dans des paysages toujours changeants. Admirez le paisible vignoble d'une propriété du Cap, et dégustez un Merlot sud-africain – héritage de nos ancêtres français, les Huguenots, qui apportèrent avec eux leur connaissance de l'art de faire du vin.

Les destinations perdent leur sens et deviennent autant de points de départ. C'est un pays où se mêlent sans cesse aventures et découvertes – où chaque jour se remplit de nouveaux émerveillements et de visions somptueuses. Mêmes les vols intérieurs sont source de plaisir. Vous vous apercevrez que vous êtes dans un pays magnifique lorsque vous verrez que même les touristes locaux arrivent en avance dans l'espoir de s' assurer une place près du hublot.

Appelez le 03 88 941 202 pour de plus amples informations.

AFRIQUE DU SUD
Un monde en un seul Pays

Les viticulteurs s'arrachent les plus beaux chênes des forêts françaises

L'engouement international pour les vins « boisés » fait flamber les cours des arbres de certaines forêts de l'Hexagone. Spécialistes bordelais et bourguignons sont à la recherche des meilleures chênaies et des plus belles associations gustatives

L'intérêt international pour les goûts boisés des grands vins, issus de leur *« élevage sous bois »*, est à l'origine d'une demande croissante pour les meilleurs chênes des plus belles forêts françaises. Les premières expériences conduites en Bourgogne et dans la région bordelaise tentent de mieux comprendre les spécificités des différents chênes utilisés ainsi que l'intimité des phénomènes physico-chimiques qui expliquent les impressions gustatives nées de ces vins. Les professionnels du vin comme ceux de la tonnellerie souhaitent que l'on évolue vers des procédés qui permettront une labellisation et identification géographique indiscutable des bois utilisés. Pionnier bordelais du recours systématique au bois pour l'élevage de ses vins ? Henri Duboscq, propriétaire du château haut-marbuzet (saint-estèphe), met en garde contre les *« dérives suicidaires »* de pratiques de plus en plus fréquentes et qui, à partir de l'usage de copeaux ou de sciures de bois, cherchent à reproduire, à un moindre coût, les fameux goûts boisés.

APRÈS AVOIR, durant des siècles, servi à contenir, conserver et transporter les vins, le bois de chêne est, en quelques années, devenu un auxiliaire indispensable à l'élaboration des plus grands d'entre eux.

L'intérêt pour l'*« élevage sous bois »* a commencé à se manifester vers la fin des années 70 au moment où le développement des cuves en acier inoxydable et la fin des expéditions en barriques auraient pu ruiner la tonnellerie française. Il n'a, depuis, cessé de se développer à l'échelon national, puis international, au point que les entreprises de tonnellerie, florissantes comme jamais, commencent à être sérieusement préoccupées par leur approvisionnement en bois de chêne, issu des forêts identifiées comme celles fournissant les meilleures planches destinées à la tonnellerie (merrains).

Dans le même temps une série d'expériences lancées en Bourgogne et dans le Bordelais et associant spécialistes du vin et du bois commencent à fournir aux premiers des enseignements scientifiques quant aux règles à respecter pour que ces associations induisent, chez le consommateur, les plus belles expressions gustatives et olfactives.

« En Bourgogne, la tradition voulait que les vins rouges et blancs soient élevés sous bois. Aussi c'est il y vingt ans, au moment où l'usage du bois risquait de disparaître, que nous avons commencé à étudier de manière rationnelle en quoi le chêne pouvait être utile à l'élevage de nos vins, explique Michel Feuillard, spécialiste d'œnologie à l'université de Dijon. *A l'initiative de René Naudin, directeur de l'Institut technique et du vin de Beaune, un programme de recherches a été mis en place et nous avons pu établir que l'élevage en barriques améliorait notablement, par l'intermédiaire des polyphénols, la stabilité de la couleur. Nous avons aussi pu observer que, contrairement à une idée trop répandue, nous pouvions de la sorte obtenir des vins aux tanins moins agressifs, plus ronds et plus agréables. Et nos collègues bordelais sont parvenus aux mêmes résultats. »*

Ces travaux ont également confirmé les observations faites dans le passé par les vignerons et les tonneliers bourguignons, qui, de manière empirique, avaient au fil du temps identifié la qualité des chênes de certaines forêts de l'Allier (Tronçais), de la Nièvre (Bertranges). Soucieux d'aller plus loin dans leur démarche, les spécialistes ont, avec l'Office national des forêts (ONF) et l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts de Nancy, bâti un programme de recherches visant à étudier de quelle manière l'origine géographique des chênes pouvait être prise en compte pour améliorer encore la qualité des vins.

« Les spécialistes du bois ont défini de très nombreux paramètres et nous avons fait fabriquer des fûts à partir d'arbres parfaitement identifiés et sélectionnés provenant de onze origines géographiques différentes et dans lesquels sont élevés des vins rouges d'appellation Mercurey de la maison Juillot et des blancs d'appellation Beaune Premier cru de chez Bouchard Père et fils, précise M. Feuillard. *Les premières dégustations viennent de commencer et nous publierons bientôt nos résultats. »*

L'originalité du travail bourguignon tient à la prise en compte de nombreux éléments du chêne, qu'ils soient physiques (finesse du grain) ou chimiques avec la recherche de la présence des molécules extractiles que l'on retrouvera dans le vin et responsables des sensations gustatives d'astringence, de vanille, de clou de girofle ou de noix de coco.

JEAN-PAUL BAJAR/EDITING

L'opération de cerclage, tandis que le feu chauffe le fût, pour faire ressortir certains arômes.

LABELLISER LES ARBRES

L'objectif, à terme, est de parvenir à identifier, avec la plus grande précision possible, les apports des bois en fonction de leur origine géographique. Il s'agit aussi, au-delà de cet objectif, de parvenir à labelliser les arbres des forêts aujourd'hui reconnues comme fournissant les meilleurs chênes (celles de l'Allier, de la Bourgogne, du Centre, du Limousin et des Vosges).

Parallèlement à la démarche bourguignonne, une expérience fort originale est en cours dans le Bordelais, qui ne fait pas appel à l'ONF mais aux chênes des forêts privées.

« On parle toujours de la qualité des bois, des meilleurs arbres des forêts domaniales gérées par l'ONF, mais on oublie les trois millions d'hectares du secteur privé, explique Henri Husson, directeur adjoint du centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine. *S'il est vrai que les arbres en question sont souvent destinés, du fait de leur grain, à fabriquer des barriques pour les eaux-de-vie et l'alcool, nous avons découvert qu'il existe des chênes de très grande qualité pour des prix inférieurs à ceux mis en vente par l'ONF. »*

Rapportée dans le dernier numéro (daté de janvier) de *La Revue des œnologues*, l'expérience bordelaise menée en collaboration avec quatorze châteaux de la région (parmi lesquels Dufort Vivens, Fieuzal et Troplong-Mondot) n'a pas permis de noter, à l'aveugle, de différences gustatives significatives entre des vins élevés dans des bois de l'ONF et ceux élevés dans des chênes provenant du domaine privé.

IMPORTATIONS SAUVAGES

« Nous continuons cette expérience hautement dérangeante et nous espérons bien pouvoir fournir à moindre coût des bois dont l'origine sera parfaitement certifiée aux entreprises de tonnellerie, qui manquent aujourd'hui de matières premières et qui doutent parfois de la réelle provenance des merrains qu'ils achètent », explique M. Husson.

La croissance de la demande et les prix très élevés atteints par les plus beaux arbres font, en effet, que l'on commence à importer des volumes importants de bois des Etats-Unis et de différents pays de l'Est sans que leur origine soit toujours mentionnée. Certains spécialistes ont aussi remarqué que des billes de chênes de provenance non identifiée pouvaient, mystérieusement, apparaître dans la célèbre forêt de Tronçais avant d'y être, sur place, transformées en merrains puis vendues comme provenant de cette forêt.

Pour l'heure, à l'ONF, on se veut rassurant quant aux capacités des forêts domaniales à répondre à la demande, quelle soit nationale ou étrangère. *« L'inventaire forestier national et les statistiques concernant les diamètres et les âges des meilleurs de nos chênes nous permettent d'être confiants*, assure Jean-Paul Lacroix, ingénieur général à l'ONF. *Bien évidemment, tout serait peut-être à revoir si la demande devait doubler dans les dix prochaines années. »*

J.-Y. N.

Quatre années de récolte à terre

Les tempêtes de la fin décembre n'ont pas épargné les chênes destinés à la tonnellerie et diverses initiatives ont été prises, notamment en Aquitaine, pour tenter de récupérer les bois des arbres qui ont été renversés. On estime pour les forêts privées que la destruction correspond, selon les régions, à un volume pouvant représenter de une à quatre années de récolte.

Avant la tempête, les meilleurs chênes de l'Office national des forêts (ONF) étaient vendus sur pied entre 1 500 et 2 500 francs le mètre cube, les arbres ayant généralement entre 160 et 220 ans. Les meilleures barriques peuvent, quant à elles, atteindre 3 500 francs. La production totale annuelle de barriques est estimée à 600 000, dont 160 000 seulement sont utilisées en France. Les exportations concernent d'autres importantes zones de production, comme l'Australie, les Etats-Unis ainsi que l'Afrique du Sud, l'Italie et l'Espagne.

L'incomparable alchimie des ronds tonneaux hexagonaux

COMME UN ENFANT, le bon vin s'élève dans un berceau de bois. Le *nec plus ultra* se fabrique dans du chêne sessile *(Quercus petraea)* ou pédonculé *(Quercus robur)* français. Car les chênes de certaines forêts de l'Hexagone bénéficient de conditions sylvicoles particulières qui font d'eux les meilleurs candidats au tonneau.

Tout d'abord des sols pas trop fertiles et des plantations denses pour limiter la vigueur individuelle de chaque arbre. *« Plus le chêne poussera lentement, plus son grain sera serré, ce qui est le premier critère de qualité en tonnellerie »*, explique Nicolas Vivas, chercheur au Centre d'étude structurale et d'analyse des molécules organiques de l'université de Bordeaux-1 et directeur du département recherche et développement de la tonnellerie Demptos, une des filiales du groupe François frères, le premier producteur mondial de barriques en chêne français.

Il faut aussi qu'il soit *« d'un bel aspect, un grain fin, serré »*, car c'est *« l'indice d'un bois plus aromatique, mais aussi plus poreux »*.

UN POUMON DE BOIS

Par poreux, il faut comprendre non pas que le bois se laisse traverser par l'eau, mais par les gaz. Le tonneau est en effet un poumon où se déroule une secrète alchimie, « l'oxydation ménagée ».

Empruntant les vaisseaux du bois, les gaz de fermentation comme le gaz carbonique en sortent, tandis que l'oxygène y pénètre lentement et modifie en profondeur la composition du vin (*Le Monde* du 14 mai 1998) : les tanins les plus agressifs s'assouplissent et les agents responsables de la couleur se fixent.

Par ailleurs, en chauffant le fût avant de terminer son montage, le tonnelier peut faire ressortir certains arômes, en fonction de la température à laquelle il porte le bois. Une chauffe moyenne se caractérise par une légère odeur vanillée.

Quelques degrés supplémentaires donnent des notes vanillées plus soutenues, des touches de noix de coco et d'épices. Quant à la chauffe forte, elle confère au vin des arômes fumés, torréfiés voire minéraux.

La qualité du tonneau français tient à ce mélange de savoir-faire artisanal et de sylviculture. Mais ne pourrait-on pas retrouver ce cocktail réussi ailleurs en Europe ou dans le monde ?

FORÊT ET HISTOIRE

« A priori oui, répond Nicolas Vivas, *mais la France a une particularité supplémentaire : sa forêt a une histoire. Tout le monde pense à la fameuse ordonnance de Colbert en 1669 qui est à la base du code forestier moderne, mais, bien avant lui, chaque roi s'était intéressé de près à la forêt, le bois étant un élément important de l'économie. Ainsi, la plus ancienne loi sur la gestion du massif forestier est une ordonnance de 1280 signée par Philippe III le Hardi, qui fixe les volumes de coupes à effectuer. Par la suite, les textes de réglementation s'accumulent. Le plus important d'entre eux est probablement l'édit de Charles V en 1376, qui est un véritable code forestier prévoyant les conditions de coupe et de replantation des arbres. Les dirigeants de la France se sont donc toujours intéressés à sa forêt, à sa gestion, à son renouvellement et à son entretien. L'Office national des forêts (ONF), créé en 1964, a suivi naturellement ce processus. »* Fervent défenseur de l'ONF, Nicolas Vivas est toutefois prêt à reconnaître que des pays dotés de sols et d'un climat analogues à ceux de la France – l'Europe de l'Est est un bon candidat – pourraient alimenter la tonnellerie en chênes sessiles ou pédonculés de qualité. *« Mais,* prévient-il, *une sylviculture de haut niveau est difficile à mettre en place pour la simple raison qu'il faut attendre entre cent cinquante et deux cent cinquante ans avant de couper le chêne... »*

Même si les chênes sessiles et pédonculés restent la référence, une nouvelle essence, le chêne blanc américain, commence à faire son trou dans le milieu de la tonnellerie.

CONCURRENT DU MISSOURI

Utilisé depuis longtemps pour l'élevage des whiskies et des bourbons, le tonneau de chêne blanc s'attaque depuis peu au vin. Avec deux à trois fois moins de tanins que les chênes français, mais des tanins amers et agressifs, le très aromatique *Quercus alba* a dans un premier temps donné des caricatures de vins boisés.

Ce jugement a cependant été révisé depuis, explique Nicolas Vivas : *« On a trouvé dans le Missouri des chênes à grain serré, dont on diminue l'impact aromatique par le séchage naturel et une chauffe forte, qui a aussi l'avantage de détruire l'essentiel de la fraction tanique désagréable. On obtient ainsi des tonneaux, moins chers que les nôtres, et qui laissent le vin s'exprimer. Cela dit, tous les grands châteaux restent fidèles au chêne français, qui représente la haute couture de la tonnellerie. »*

Pierre Barthélémy

TROIS QUESTIONS À...

HENRI DUBOSCQ

1 Vous avez, à la tête du château Haut-Marbuzet, été l'un des premiers dans les années 70 à oser le mariage, alors jugé incestueux, entre des vins médocains de Saint-Estèphe et des bois neufs de chêne de différentes provenances. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'engouement international pour les vins « boisés » ?

Comme tous les révolutionnaires qui ont pu échapper à la condamnation à mort, je suis devenu, avec le temps, un banal traditionaliste. Je ne peux que remarquer que le travail de pionnier qui fut le mien, et qui, en son temps, a fait se hérisser nombre de producteurs médocains, ne soulève plus aujourd'hui aucune difficulté. Et je ne peux que me réjouir d'observer que ce qui hier me plaisait de manière intuitive fait aujourd'hui plaisir au plus grand nombre des amateurs de grands vins.

2 Estimez-vous que les apports que peuvent fournir les bois de chêne aux grands vins sont désormais pleinement codifiés ?

Nullement. On confond encore trop souvent les goûts brutalement boisés, asséchants, inacceptables selon moi, et l'aide soutenue mais discrète, le tutorat gustatif que le bois de chêne peut fournir durant les premières années de la vie d'un vin. La confusion est telle que l'on observe actuellement des dérives suicidaires avec l'usage de plus en plus fréquent à travers le monde de « copeaux de bois » ou de « sciure » mise en infusion dans les vins. Par rapport à ce qu'offre un élevage en barriques faites de douelles provenant de chênes de la meilleure qualité, ce ne sont là que de tristes ersatz, de bien pauvres maquillages.

3 Avez-vous, pour vos vins, arrêté un choix définitif quant à la provenance des chênes destinés à leur élevage ?

Non. Au début, j'ai, bien sûr, suivi le choix correspondant à la tradition de la tonnellerie bordelaise et les forêts de l'Allier. Par la suite, les hasards de la vie m'ont fait rencontrer les chênes de la Nièvre. A d'autres moments, j'ai découvert les bois de chêne de la forêt de Jupilles, dans la Sarthe, qui m'ont charmé par leur flamboyance et leur exubérance. Les bois de la forêt d'Amboise, dans l'Indre-et-Loire, m'ont aussi causé un véritable choc émotionnel. Mais le temps passe, les millésimes changent et il nous reste, dans ce domaine, beaucoup de choses à découvrir.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Laurence de la Ferrière a achevé son raid dans l'Antarctique

L'EXPLORATRICE Laurence de la Ferrière a terminé, dimanche 6 février, son raid en solitaire qui l'a menée du pôle Sud jusqu'à la base scientifique française Dumont-d'Urville, en Terre-Adélie, en passant par la station franco-italienne Concordia, située à 1 200 km à l'intérieur du continent blanc (*Le Monde* du 20 octobre 1999). Progressant à skis ou tirée par une voile, la Française a mis deux mois et demi pour parcourir 3 000 km, tout en prélevant des échantillons de glace et de neige destinés aux scientifiques. A deux reprises, elle a dû avoir recours à une aide extérieure : pour se faire parachuter du carburant pour son réchaud, après que ses réserves eurent brûlé par accident ; puis, les conditions climatiques étant exécrables, pour prendre place dans un convoi logistique de l'Institut français de recherche et de technologie polaire, qui l'a déposée, dix-sept jours plus tard, à l'endroit où elle avait été prise en charge.

■ **INNOVATION : le Commissariat à l'énergie atomique** (CEA) et l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (Anvar) viennent de signer un nouvel accord de coopération. Il vise à favoriser la diffusion des innovations technologiques auprès des entreprises, notamment des PME et PMI.

Nouvelle dégradation pluvieuse

JEUDI. Dans le flux d'ouest ondulant, la journée est marquée par une dégradation pluvieuse se décalant d'ouest en est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Des pluies assez soutenues arrosent ces régions en matinée. Le vent de sud-ouest peut atteindre 90 km/h en pointes. L'après-midi, passage en ciel de traîne et retour d'éclaircies avec quelques averses. Températures de 11 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil disparaît en début de journée et la pluie arrive par l'ouest en fin de matinée. Elle persiste une bonne partie de l'après-midi. Le vent de sud-ouest atteint 80 km/h. Il fait de 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après une matinée plutôt ensoleillée, le temps tourne à la pluie l'après-midi, l'Alsace et le Jura n'étant touchés qu'en soirée. Le vent se renforce à l'arrivée des pluies, rafales à 80 km/h sur les hauteurs. Il fait de 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, les pluies arrivent en fin de matinée, accompagnées de pointes de vent à 80 km/h sur le littoral. Ces pluies envahissent l'Aquitaine l'après-midi, puis Midi-Pyrénées en soirée. Auparavant, de belles éclaircies auront pu se développer. Il fait de 12 à 14 degrés, localement 17 degrés au pied des Pyrénées.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée commence sous le soleil mais les nuages gagnent le Limousin assez vite avec de la pluie à la clé l'après-midi. Cette pluie touche l'Auvergne en soirée, plus tardivement les Alpes. Il fait de 9 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel bleu du matin se pare d'un voile de nuages élevés l'après-midi, les nuages s'épaississent sur le Haut-Languedoc en soirée. Il fait de 12 à 15 degrés.

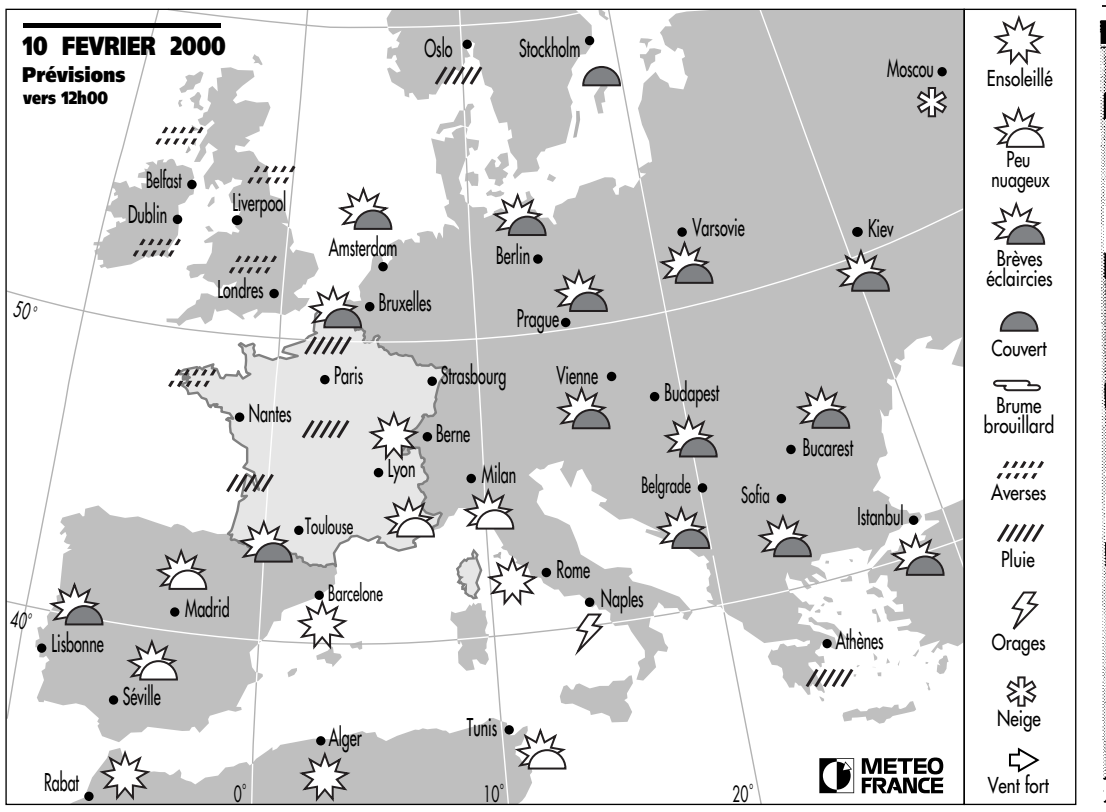

(Publicité)

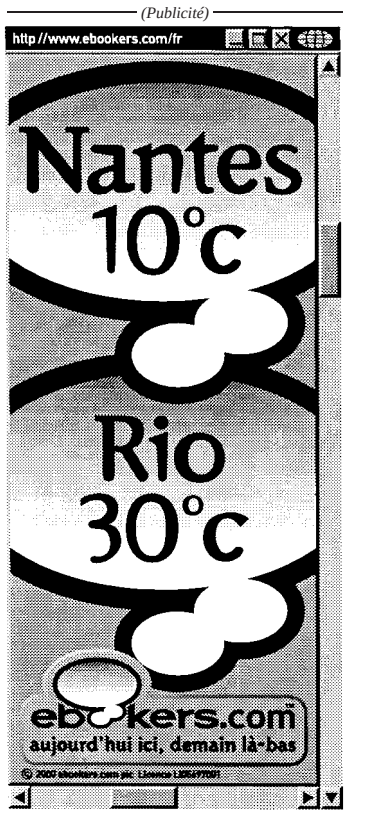

PRÉVISIONS POUR LE 10 FEVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole																			
AJACCIO	5/14	S	NANCY	2/9	N	PAPEETE	25/30	P	KIEV	-1/3	N	VENISE	3/9	S	LE CAIRE	10/18	##		
BIARRITZ	6/15	N	NANTES	6/12	P	POINTE-A-PIT.	21/28	S	LISBONNE	10/16	N	VIENNE	3/8	N	NAIROBI	17/28	S		
BORDEAUX	4/12	P	NICE	5/14	S	ST-DENIS-RÉ.	24/30	S	LIVERPOOL	4/11	P	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	19/23	P		
BOURGES	2/11	P	PARIS	4/10	P	**EUROPE**			LONDRES	2/10	P	BRASILIA	19/24	P	RABAT	9/20	S		
BREST	6/12	P	PAU	4/16	N	AMSTERDAM	4/9	N	LUXEMBOURG	2/7	S	BUENOS AIR.	22/32	S	TUNIS	8/16	S		
CAEN	5/10	P	PERPIGNAN	4/14	N	ATHENES	10/14	P	MADRID	4/16	S	CARACAS	22/27	S	**ASIE-OCÉANIE**				
CHERBOURG	6/11	P	RENNES	7/12	P	BARCELONE	6/15	S	MILAN	4/13	S	CHICAGO	-3/1	C	BANGKOK	24/34	S		
CLERMONT-F.	1/13	N	ST-ETIENNE	0/12	N	BELFAST	3/10	P	MOSCOU	-1/1	*	LIMA	20/24	P	BEYROUTH	11/17	##		
DIJON	0/8	N	STRASBOURG	2/9	N	BELGRADE	-2/7	N	MUNICH	0/6	S	LOS ANGELES	10/14	S	BOMBAY	17/29	S		
GRENOBLE	-2/9	S	TOULOUSE	3/14	N	BERLIN	4/8	N	NAPLES	6/12	P	MEXICO	0/24	S	DJAKARTA	26/27	P		
LILLE	4/10	P	TOURS	4/11	P	BERNE	-2/7	S	OSLO	-5/4	P	MONTREAL	-10/-6	S	DUBAI	14/22	S		
LIMOGES	3/11	P	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	3/10	N	PALMA DE M.	2/17	S	NEW YORK	2/5	S	HANOI	16/22	C		
LYON	0/10	N	CAYENNE	24/28	S	BUCAREST	-2/6	N	PRAGUE	2/5	N	SAN FRANCIS.	9/11	S	HONGKONG	17/19	C		
MARSEILLE	3/14	S	FORT-DE-FR.	23/28	S	BUDAPEST	2/10	N	ROME	2/14	S	SANTIAGO/CHI	13/30	C	JERUSALEM	8/18	##		
			NOUMEA	25/27	P	COPENHAGUE	2/6	N	SEVILLE	10/21	S	TORONTO	-5/-2	C	NEW DEHLI	13/19	C		
						DUBLIN	3/10	P	SOFIA	0/3	N	WASHINGTON	1/8	S	PEKIN	-8/5	S		
						FRANCFORT	4/9	S	ST-PETERSB.	-4/1	N	**AFRIQUE**			SEOUL	-8/0	S		
						GENEVE	0/7	S	STOCKHOLM	-3/3	N	ALGER	2/17	S	SINGAPOUR	25/30	C		
						HELSINKI	-4/-2	N	TENERIFE	12/16	S	DAKAR	19/25	S	SYDNEY	22/30	S		
						ISTANBUL	6/10	N	VARSOVIE	2/4	N	KINSHASA	20/30	S	TOKYO	3/9	S		

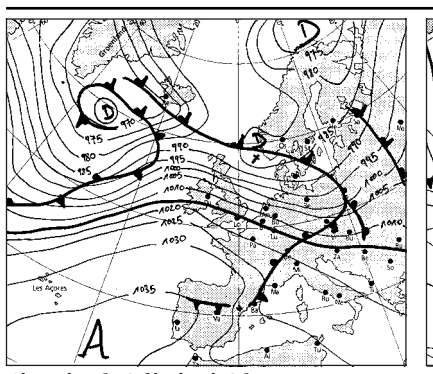

Situation le 9 février à 0 heure TU

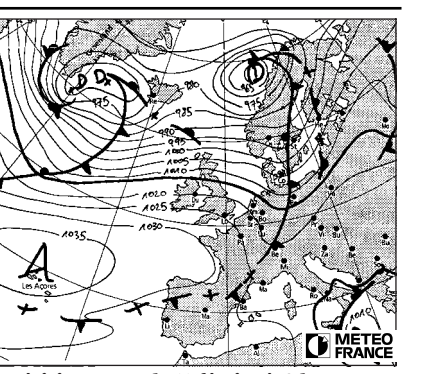

Prévisions pour le 11 février à 0 heure TU

JARDINAGE

Quelques plantes proposées dans les pages de catalogues

LE REDOUX a fait sortir les jardiniers et les outils. Et chanter les oiseaux, qui se poursuivent de branche en branche, roucouler les pigeons, qui commencent à faire leur nid. Les chasseurs sont aussi sortis du bois. Ce serait une autre histoire s'ils avaient la sagesse de laisser le temps au temps, aux animaux de se refaire une santé après la tempête.

Cette douceur, ensoleillée ou non, donne des envies de jardiner et aux merles l'envie de tirer sur les vers de terre, qui recommencent à creuser leurs galeries, de gratter la mousse de la pelouse pour trouver des petites bestioles à manger. Elle donne aussi envie de laver les terrasses au jet, de gratter les dalles, de ratisser les allées de gravillons afin qu'elles soient nettes, voire de se faire livrer quelques mètres cubes de petits cailloux pour en recharger les parties où ils se sont enfoncés dans le sol.

Cette mi-temps de l'hiver donne aussi envie de plonger ses yeux dans les catalogues de vente par correspondance, dont les photographies sont souvent un peu trop vives pour être vraies, certes, mais qui permettent de trouver quelques plantes rares, de les choisir quand même après les avoir contemplées.

Dans le catalogue Delbard – une maison sérieuse –, on trouve ainsi quelques splendeurs qui feront le bonheur des citadins qui n'ont que des rebords de fenêtres ou un balcon à planter. Le succès spectaculaire remporté par le surfinia n'est pas dû au hasard. Cette variété de pétunia extrêmement florifère et à la végétation généreuse a été obtenue par des Japonais après croisement avec des espèces sauvages. Elle résiste aux maladies et n'exige que des arrosages suivis et un peu d'engrais. Delbard en propose quatre variétés – bleu, rose, mauve, blanc –, et une autre qui ne s'appelle pas surfinia (une marque brevetée) mais pétunia retombant à fleur d'œillet, qui est vraiment splendide et n'est guère coûteuse (299 F, 45 €, les 24 surfinias ; 119 F, 18 €, les 9 pétunias retombants). Les jardiniers ayant une serre froide pourront même conserver quelques pieds mères à l'abri tout l'hiver. Au printemps, ils pourront les bouturer aisément, car ces plantes ne se reproduisent pas fidèlement de semis.

Un peu plus loin dans le catalogue, ils trouveront le *Diascia,* une plante autrefois rare. Derrière ce nom latin se cache une boule de fleurs rose corail. Originaire d'Afrique du Sud, le *Diascia* est facile de culture : un bon terreau, de l'engrais dilué dans l'eau d'arrosage, le plein soleil ou la mi-ombre et le tour est joué. Il sera en fleurs de début juillet aux gelées (119 F, 18 €, les 9) ! Il en va de même du liseron de Mauritanie, une jolie plante tapissante ou retombante qui épanouit quantité de petites corolles d'un bleu azur reposant. Le *Convolvulus Mauritanicus* ne craint guère que l'excès d'eau et les mouches blanches – ces fichues aleurodes dont il est si difficile de se débarrasser. Dans les régions aux hivers cléments – jusque dans la région parisienne en sol parfaitement drainé –, il durera plusieurs années dans une rocaille. Mais c'est planté dans une jarre qu'il produit le plus d'effet (75 F, 11 €, le pied fort).

UNE MERVEILLE

Et comme il est encore temps de planter des rosiers, rappelons que Delbard est l'obtenteur heureux de nombreuses variétés de roses. Dont le célèbre Centenaire de Lourdes dont les fleurs rose argenté, le port gracieux et la floribondité exceptionnelle en ont fait l'un des classiques des jardins et l'une des variétés les plus vendues dans le monde (47 F, 7 € le pied pour au moins trente ans de fleurs, c'est d'autant plus donné que ce rosier ignore les maladies). Et comment résister à Papi Delbard, à ses corolles cuivrées, aux pétales froufroutants enserrés dans un rond presque parfait ? Comment résister à Nahéma, créé en l'honneur du parfum éponyme de Guerlain ? Ces deux rosiers grimpants sont un peu plus chers (92 F, 15 €, le pied), mais leur parfum, qui associe l'abricot, la pêche, la citronnelle, le litchi, la rose et la poire, est une merveille.

Ceux qui souhaitent planter quelques fruitiers et qui rêvent d'un abricotier alors même qu'ils n'ont pas la chance d'habiter dans une région propice à la culture de ce fruit au goût de miel pourront choisir le Rouge tardif Delbard dont la floraison tardive lui fait échapper aux gelées printanières destructrices (239 F, 36 € l'arbre tige).

Les jardiniers pas encore émérites pourront se lancer dans la culture du pavot de Californie (*Romneya coulteri*). Une grande vivace aux corolles blanches au bord plissé qui se plaît au point de devenir envahissante, ou crève. Elle aime les sols sableux, le soleil, et résiste à l'hiver si le sol ne retient pas l'eau. Il n'y a pas longtemps apanage des jardins luxueux, le voici vendu par correspondance (49 F ; 7,5 €). Ceux qui tenteront l'expérience doivent savoir que la plante ne donne pas grand-chose les deux premières années, pour se développer ensuite rapidement... si elle n'a pas disparu. Il en va de même des Alstromères, le lys des Incas. Une plante présentée comme une bulbeuse par Delbard bien qu'elle n'en soit pas une... mais pousse à partir d'une souche de racines charnues assez fragiles. Plantée au soleil, elle a pour défaut de ne pas tenir seule debout dans ses variétés courantes, mais le catalogue en propose justement une plus basse, qu'il faut essayer (39 F, 6 €), les trois bulbes (sic !).

Alain Lompech

★ Catalogue Delbard Printemps 2000, tél. : 01-44-88-80-00. Minitel : 3614 Delbard. Et dans toutes les jardineries Delbard.

Une rose pour Juliette Gréco

***« J'ai reçu dans ma vie beaucoup de roses et de nombreux cadeaux, mais donner mon nom à une rose est le plus beau cadeau que l'on ait pu me faire. »* On ne contredira pas Juliette Gréco qui, après Kathleen Ferrier et Maria Callas, s'est vu dédier une nouvelle rose. Une splendide rose jaune soufre aux fleurs bien pleines à la manière des roses anciennes, au feuillage vert foncé et luisant des rosiers sains. Et il est parfumé, puisque des nez y ont dénombré 138 notes olfactives. Cette obtention Delbard fleurit une première fois abondamment et remonte un peu en saison. Juliette Gréco mesure environ 60/80 centimètres de hauteur (82 F, 12 €, le pied). Un joli même.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 035

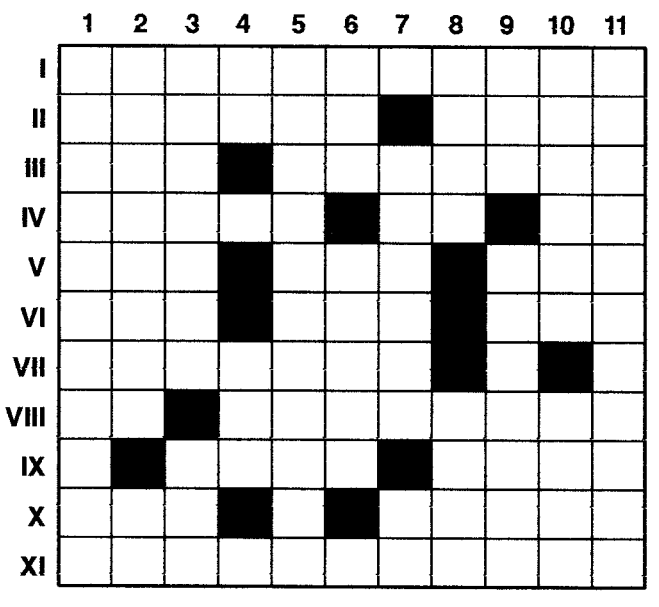

HORIZONTALEMENT

I. Vide la chambre chez Chirac, la répare chez Virenque. – II. Part en premier. Fait l'appel. – III. Pour se comparer aux meilleurs. Maintient les formes en forme. – IV. Marque un passage douteux. Romains. Un peu d'ombre. – V. Le gros arrive en premier. Homme de paille. Mouvement au stade. – VI. Pour faire les joints. Mauvais fond. Unité sonore. – VII. Comme une grossesse normale. – VIII. Métal blanc. Circulent encore en Allemagne. – IX. Déchet organique. Qui a déjà parcouru un long chemin. – X. Arrose Béziers. Hydrocarbure. – XI. N'ont même pas un mois.

VERTICALEMENT

1. Efface nos excès de chaque jour. – 2. Sans fin. Tranche de rosbif. – 3. Avant la conclusion de la fugue. Roi théâtral. – 4. Possessif. Entre les mains de MAM. – 5. Carotte, céleri ou ciguë. – 6. Souvent suivi. Sera toujours la première. – 7. Victime du VIH. Qu'il faudra bien rendre un jour. – 8. Son facteur nous a mis en fête. En dessous de la moyenne. – 9. Coule en Chine. Reconnaissante. – 10. Plutôt léger. Marque de caractère. – 11. Rendues homogènes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 034

HORIZONTALEMENT

I. Granny-smith. – II. Rejoue. Acre. – III. Opossum. TAT. – IV. Sou. Xylème. – V. Putto. Tirer. – VI. OS. Asthme. – VII. RSVP. Réa. Fd. – VIII. Télexe. Iseo. – IX. Es. Pileux. – X. Créa. La. – XI. Raisonneurs.

VERTICALEMENT

1. Gros-porteur. – 2. Repousses. – 3. Ajout. Vl. Ci. – 4. Nos. Tapeurs. – 5. Nus. Os. EO. – 6. Yeux. Trépan. – 7. Mythe. – 8. Ma. Limaille. – 9. Ictère. Seau. – 10. Trame. Feu. – 11. Hétérodoxes.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1879

TROUVER LA TREIZIÈME

L'Australien Tim Seres a demandé « 7 Piques », mais, Est ayant contré, il s'est replié à « 7 SA » et, pour gagner, il a fait preuve d'une belle technique.

	♠ D 10 8 6 ♡ – ♢ A R 10 6 5 ♣ A R 7 6	
♠ V 5 4 ♡ 9 7 4 2 ♢ D 9 ♣ V 10 5 3	N O E S	♠ 7 2 ♡ R D 10 8 653 ♢ V 8 3 2 ♣ –
	♠ A R 9 3 ♡ A V ♢ 7 4 ♣ D 9 8 4 2	

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	3 ♡	passe
passe	4 ♡	passe	6 ♠
passe	7 ♠	contre	7 SA...

Ouest ayant entamé le 4 de Cœur pour la Dame d'Est, *comment Seres, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

En comptant les levées, on arrive à douze en faisant cinq Trèfles. Première précaution : si Ouest a quatre Trèfles, il faut commencer par tirer *la Dame de Trèfle,* puis jouer le 9 de Trèfle couvert par le 10 et le Roi. Ensuite, Seres est revenu en main par le Roi de Pique pour faire l'impasse au Valet de Trèfle pris par l'As, puis 6 de Pique pris par l'As.

Cependant, avec cinq Trèfles, quatre Piques, deux Carreaux et l'As de Cœur, il manquait la treizième levée. On pouvait toutefois la trouver *en squeezant un adversaire, qui devait être Est* puisqu'il avait sûrement le Roi de Cœur. Il fallait espérer qu'il ait aussi quatre Carreaux (comme c'était le cas) :

	♢ A 10 6	
♡ V ♢ 7 ♣ 4		♡ R ♢ V 8

Sur le 4 de Trèfle, la défausse d'Est libère le Valet de Cœur ou le 10 de Carreau.

On notera que, si Est a plusieurs Trèfles et au moins deux Piques, il faudra jouer sur la double impasse à Carreau. Mais cette distribution est invraisemblable (le contre d'Est montrant sûrement une chicane).

LA DÉFAILLANCE

Voici une manche jouée lors d'un championnat du monde open (Coupe Rosenblum) il y a quelques années.

Mettez-vous en Ouest à la place du jeune Allemand Nippgen, qui ne voyait que sa main et celle du mort. Cachez les mains d'Est et de Sud et essayez de mieux jouer que lui.

	♠ R D 8 6 5 2 ♡ 10 7 6 3 ♢ 4 ♣ 5 2	
♠ 7 ♡ V 9 8 4 ♢ A V 5 2 ♣ A D V 8	N O E S	♠ V 9 4 ♡ A 5 2 ♢ 9 8 ♣ R 10 9 7 6
	♠ A 10 3 ♡ R D ♢ R D 10 7 6 3 ♣ 4 3	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	contre	2 ♡	contre
2 ♠	3 ♡	4 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le 8 de Cœur pour l'As d'Est (et la Dame de Sud), celui-ci a contre-attaqué le 9 de Carreau couvert par le Roi de Sud. *Comment Nippgen, en Ouest, aurait-il dû jouer pour faire chuter* le contrat de QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

Sud, en disant « 1 SA », a montré de 14 à 16 points ; l'enchère de « 2 Cœurs » était un Texas, et « 2 Piques » indiquait trois cartes dans la couleur.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PHOTOGRAPHIE Un livre, une exposition fleuve à la Bibliothèque nationale de France et des locaux inaugurés à Paris : l'agence Magnum, la plus prestigieuse au monde, célèbre sa cinquante-troisième année dans le faste. ● SI LES GRANDS NOMS de la maison (Cartier-Bresson) ont toujours flirté avec l'art, le déclin du photojournalisme et la création d'un département culturel, en 1988, qui réalise 30 à 40 % du chiffre d'affaires ont exacerbé un débat ancien : jusqu'où les photographes peuvent-ils s'avancer sur ce terrain ? ● A CETTE QUESTION, cinq professionnels ont accepté de répondre pour *Le Monde*. ● L'EXPOSITION « Magnum ° », avec 420 images prises par les cinquante-six photographes de l'agence, tente de prendre la température du monde depuis la chute du mur de Berlin et n'en donne qu'une vision attractive.

L'art à la rescousse du photojournalisme de Magnum

Pour ses cinquante-trois ans, la plus prestigieuse agence photographique présente dix années de travaux dans une exposition fleuve. Elle a su rajeunir ses effectifs, multiplier événements et livres en attirant un large public, sans obtenir la reconnaissance des milieux artistiques

C'EST une agence photographique**.** La plus prestigieuse. Magnum a cinquante-trois ans, des bureaux à New York, Londres, Tokyo, et vient d'acheter, pour la première fois de son histoire, des locaux qui abritent son équipe parisienne, dans le 18e arrondissement. Pour fêter l'an 2000, cette école du cadrage qui a fait des petits dans la presse – Capa pour son journalisme direct, Cartier-Bresson pour ses compositions géométriques – occupe le terrain avec un livre et une exposition fleuve.

Photoreporters ou artistes ? les photographes ont toujours refusé d'être *« catalogués »*, s'affirmant *« auteurs »*. *« Sois photojournaliste et tu feras ce que tu voudras »*, disait déjà, dans les années 50, Capa à Cartier-Bresson. Mais l'âge d'or du photojournalisme est fini. Une agence, aussi prestigieuse soit-elle, ne peut plus vivre de la seule vente aux journaux. *« D'autres agences monnayent chèrement des portraits d'actrices ou des photos de paparazzi »*, explique François Hebel, le directeur du bureau parisien.

A Magnum, on ne vole pas le portrait d'une princesse monégasque mais on est assis sur un trésor : les archives. Aux merveilleuses photos des fondateurs – Cartier-Bresson, Capa, Seymour, Rodger –, sont venues s'ajouter celles d'Erwitt ou de Bischof, de Burri ou de Depardon, de Davidson ou de Freed, de Barbey ou de Riboud. L'exemple de Cartier-Bresson prouve que des photos faites pour la presse ont toujours flirté avec le champ de l'art. Mais le mouvement s'accélère depuis la création d'un département culturel, en 1988. *« Ce département a pris une place énorme depuis quatre ans*, dit François Hebel, soit 30 % à 40 % des 70 millions de francs de chiffre d'affaires. *Nous "surfons" aussi sur l'aura actuelle de la photographie dans le monde culturel. »*

MAGNUM

Gueorgui Pinkhassov, « Tokyo, 1996 ».

RAYONNEMENT CULTUREL

Cinquante expositions, en majorité montées il y a moins de cinq ans, tournent dans le monde, louées entre 30 000 F et 200 000 F. Ainsi « Magnum cinéma » a été vue par plus d'un million de visiteurs dans cinquante-cinq pays – un record. *« Nous produisons également cinq à dix nouvelles expositions par an qui viennent s'ajouter au catalogue*, explique Diane Auberger, directrice-adjointe de l'agence. *Le nom de Magnum est porteur et rémunérateur. Les projets collectifs permettent de financer des expositions individuelles plus difficiles. »*

Plus de vingt nouveaux livres, collectifs ou individuels, sont également publiés chaque année. L'agence, quand elle est impliquée, récolte des royalties sur les ventes. C'est le cas pour *Magnum, 50 ans de photographies* (150 000 exemplaires), *Magnum Cinéma* (65 000 exemplaires) ou *Mai 68* (entre 20 000 et 25 000 exemplaires). L'agence collabore aussi avec des fondations comme Soros, qui a permis de montrer l'exposition « A l'est de Magnum » dans des musées en Arménie, Géorgie, Ouzbékistan, Kirghiztan, Mongolie et Azerbaïdjan.

Le budget du projet *Magnum °* – 7 millions de francs de sponsors (CCF, Fnac, Kodak, Canon...) – est d'une ampleur rarissime dans la photo. Le département culturel, telle une galerie, vend également des tirages de collection. Sans donner de chiffres précis, Diane Auberger affirme que ce secteur possède *« un potentiel énorme auquel nous travaillons »*. Tout cela vient confirmer le rayonnement culturel sans égal de Magnum auprès du public pour ce qui concerne l'image documentaire.

Cette activisme n'est pas sans poser de problèmes. Magnum a en effet une réputation patrimoniale. Donc poussiéreuse. *« C'est l'Académie du reportage »*, entend-on souvent, mélange de louange et de perfidie. Il est vrai que le million de documents conservés constitue le fonds de commerce de l'agence. L'exposition *Magnum °*, qui ne montre que des travaux récents, veut corriger cette image.

Mais pour des photographes, Raymond Depardon et Luc Delahaye en tête, Magnum a un *« besoin vital »* de se régénérer en faisant entrer de nouveaux membres, donc de nouveaux regards. Ce n'est pas simple. A Magnum en effet, le photographe est roi : il est copropriétaire, décide des grandes orientations et choisit les nouveaux venus. *« Il fait entrer des photographes qui lui ressemblent »*, affirme Christian Caujolle, directeur de l'agence Vu.

L'image et l'influence du père – Cartier-Bresson – restent en effet fortes. Un ascenseur envahissant relie les trois niveaux des nouveaux locaux parisiens, identifiés par les lettres HCB. Pour haut, centre et bas. Mais surtout comme Henri Cartier-Bresson. Ce dernier a pris du recul, mais il sait *« envoyer un fax incendiaire quand une décision ne lui plaît pas »*, affirme un photographe. Certains nouveaux venus se disent tétanisés par le poids du passé. C'est le cas de l'Irlandais Donovan Wylie, qui, dans un film récent, confiait avoir *« perdu deux ans »* avant de pouvoir recommencer à photographier.

L'arrivée, en 1994, du Britannique Martin Parr avec ses couleurs pétantes appliquées à des sujets triviaux a provoqué un cataclysme en bousculant la tradition d'humanisme et de grandes fresques. Mais Martin Parr, qui vient de signer des affiches pour le Centre Pompidou rénové, a aussi beaucoup fait pour rajeunir l'image de l'agence avec Lise Sarfati, Luc Delahaye, Donovan Wylie ou Guergui Pinkhassov. Pourtant, au sein même de l'agence, on constate que Magnum n'attire plus *« les bons »* et qu'elle ne détient plus le leadership du champ documentaire. Ce dernier est en effet investi par nombre d'artistes et photographes, plus incisifs, dégagés du cadrage pictural et romantique de Magnum.

CLASSIQUES ET MODERNES

Face au nouveau paysage documentaire, comment Magnum peut-elle affirmer une identité avec 56 photographes qui se divisent, *grosso modo*, entre classiques et modernes et dont l'unique point commun, comme dit François Hebel, est *« le traitement du réel »* ? Comment aussi, au-delà du succès public, les photographes peuvent-ils s'affirmer individuellement dans le monde de l'art ? *« L'opposition entre artistes et photojournalistes a fait long feu, il y a moins de chapelles »*, répond Diane Auberger.

D'autres sont plus sceptiques. François Hebel regrette *« le manque de curiosité »* du monde de l'art au regard du succès public. *« Hormis Peress et Parr, aucun photographe de Magnum n'est considéré dans l'art contemporain »*, constate Luc Delahaye, qui dénonce *« le snobisme »* des musées, galeries et lieux spécialisés. Mais qui pointe aussi le danger du label Magnum dans des expositions proches de la promotion : *« Avec* Magnum °*, on arrive à un point limite dans l'exploitation de l'image de l'agence. Ces expositions brouillent les regards individuels. »*

Depardon va dans le même sens : *« Le monde de l'art nous oblige à nous déterminer, au-delà du journalisme, comme des artistes responsables. Se contenter de témoigner est la meilleure façon de transformer la misère en héroïsme. »* Depardon approuve François Hers, de la Fondation de France, qui pense que les photographes de Magnum doivent *« choisir entre l'art et la presse »*. Depardon toujours est persuadé que Magnum est arrivée *« au bout d'un système »* et prône sa transformation en fondation pour favoriser les projets individuels. Le débat risque d'être animé...

Michel Guerrin

Une agence artistique ? L'avis de cinq professionnels

***NOUS** avons demandé à des personnalités de commenter la place spectaculaire prise par l'agence Magnum sur le terrain artistique :*

● **Régis Durand (directeur du Centre national de la photographie) :** « J'associe Magnum à un âge d'or du photojournalisme. Cette image ne me semble pas s'être beaucoup renouvelée et souffre du déclin du genre. "Occuper" un terrain "culturel" est donc compréhensible. Le processus de "montée" du journalisme dans le champ artistique se faisait généralement par un processus lent d'évaluation. Substituer à ce processus une "volonté d'art" forte mêlée de considérations commerciales présente le risque de faire face aux critères qui s'y appliquent. Cette présence d'une agence de presse dans des institutions culturelles risque aussi de brouiller davantage les cartes à l'heure où il est nécessaire de les clarifier. »

● **Anne de Villepoix (galeriste) :** « Un des photographes "historiques" de Magnum souhaitait que je l'expose. Tout le monde peut prendre de bonnes photos. Avoir une réflexion rigoureuse sur la société, savoir traiter l'espace, déranger, c'est beaucoup plus rare. »

● **Baudoin Lebon (galeriste) :** « Les membres de Magnum sont de bons photographes mais pas des artistes. On veut aujourd'hui mettre toute la photographie au mur, qu'elle soit de la documentation ou une œuvre d'art. C'est la rançon d'une époque dont la valeur première est l'argent. Mais le Musée Guggenheim de New York a bien battu ses records d'entrées avec une exposition de motos... »

● **Alfred Paquement (directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris) :** « Mon rapport à la photographie est un rapport aux œuvres au mur, pas à leur publication dans la presse. Cela dit, je crois que les deux mondes, celui de l'art et celui de la presse, sont moins cloisonnés qu'avant. »

● **Alain Sayag (conservateur pour la photographie au Musée national d'art moderne) :** « Que des photographes désirent gagner le champ artistique répond au désir de plaquer sur la photo le modèle de l'histoire de l'art. Je ne crois pas que ce modèle s'applique à la photo. L'art fonctionne sur l'aura de l'œuvre, qu'elle soit esthétique, sentimentale, marchande. L'image de presse est à l'opposé de ce système. »

Une décennie réduite à un accrochage diplomatique de stéréotypes

MAGNUM °, Bibliothèque nationale de France-site Richelieu, 58, rue de Richelieu, Paris 2e . Mo Palais-Royal. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures, dimanche de 12 heures à 19 heures. 35 F (5,34 €) et 24 F (3,66 €). Jusqu'au 7 mai. « Magnum ° », introduction de Michael Ignatieff, traduit de l'anglais (américain) par Etienne Menanteau, Pierre Clertant, Donatella Montinaro. éd. Phaidon, 536 p., 617 photos, 399 F (60,83 €).

Cinquante-six photographes de Magnum, qui ont pris la température du monde depuis la chute du mur de Berlin, délivrent leur diagnostic dans une exposition à la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu). 420 photos sont au mur, sur deux niveaux, ce qui donne l'ampleur du projet « Magnum ° », mis en musique par François Hebel et Agnès Sire.

L'accrochage est soigné. La variation des formats, le mariage entre couleur et noir et blanc, la présentation en bloc d'images parfois superposées, le jeu avec les respirations de blanc et avec les textes, l'absence de verre de protection et même parfois de marie-louise, le fait que les images ont au plus dix ans d'âge, tout cela donne un climat « art contemporain » et corrige l'image par trop patrimoniale de l'agence.

L'exposition est classée en trois parties : persistance des rituels (faits de société), chronique du chaos (guerres, maladies, pollution), esthétiques du quotidien. Pour chacune, les commissaires disent avoir mis en avant des essais de photographes et non des images esseulées. Cette exposition n'illustre pas les grands événements de ces dix dernières années mais donne une vision du monde à travers des approches multiples voire contradictoires. Ce projet tend donc à corriger le livre *Magnum °*, compilation paresseuse de photos réduites à du stock.

L'essai est un genre documentaire apparu dans les années 50 dont les photographes de Magnum, après Eugene Smith, furent les principaux propagateurs : consacrer plusieurs mois, voire plusieurs années à une actualité ou un fait de société qui met en tension sujet et esthétique. L'essai, qui s'oppose à l'icône, prend sa valeur dans la succession d'images et leur rythme.

LES INDIENS EN TROIS IMAGES

Or que voit-on dans l'exposition ? Les Indiens d'Amérique par Le Querrec en trois images ; le Maroc de Bruno Barbey en huit images ; les mennonites de Larry Towell en quatre images ; les Balkans de Nikos Economopoulos en huit photos ; six photos encore pour la diaspora chinoise dans le monde par Patrick Zachmann. Et ainsi de suite.

Les commissaires ont dû faire plaisir à tous, soit exposer les cinquante-six photographes de l'agence. D'où un saupoudrage diplomatique aux effets désastreux. Outre que tous les photographes de Magnum ne « tiennent » pas le mur, ce n'est pas le monde que l'on voit, ni les grandes histoires de ces dix dernières années, mais des stéréotypes – la douleur chez le photographe de guerre James Nachtwey, l'ironie cynique de Martin Parr qui ausculte l'animal humain. C'est le résultat inévitable quand un thème ambitieux est réduit à une poignée d'images. Comme si le photographe de Magnum était plus préoccupé par son cadrage que par la signification du monde qu'il voit.

Une composition standard et classique se dégage de ce nivellement, mélange de références à la peinture classique, de tics puisés dans le photojournalisme glorieux des années 50, de citations de Cartier-Bresson, et d'un humanisme sincère : jeux géométriques, contrastes de plans et de lumières, diagonales ou perspectives affirmées, instant crucial suspendu, premier plan très présent, virtuosité du cadrage pour mettre de l'ordre dans le chaos, maîtrise technique qui débouche sur des couleurs chatoyantes ou des noirs et blancs subtilement distillés.

On sort de l'exposition avec l'impression d'avoir fait face à une majorité de photos attractives qui visent à donner une image « acceptable » du monde. Il y a une douleur héroïque dans ces fragments de réalité pas si éloignés d'un film hollywoodien. L'Afghanistan de Steve McCurry ? Deux images baignant dans des couleurs qui assimilent ce pays tourmenté à une ambiance Club Med. Finalement, Magnum perpétue la légende de Magnum...

M. G.

La guerre d'Espagne et ses images

Une thèse et une exposition s'intéressent à ce conflit qui a marqué la naissance du photojournalisme moderne

D. R.

Information et propagande : une photo qui a servi alternativement chaque camp en présence.

LA PHOTOGRAPHIE qui illustre cet article paraît, en 1938, dans le quotidien italien *Corriere della sera* avec une légende soulignant *« la cruauté abjecte des communistes »* ; le journal précise qu'elle a été trouvée sur un milicien républicain fait prisonnier par les rebelles. Quelques jours plus tard, *L'Humanité* dénonce cette manipulation et explique que *« cette photographie a été prise pendant la guerre du Rif, il y a quinze ans. Ce sont des soldats de la Légion étrangère qui arborent ainsi des têtes de Marocains »*.

Le destin de ce document ne s'arrête pas là : dans les années 80, dans un livre intitulé *Les Grandes Photos de la guerre d'Espagne,* Georges Soria, bon connaisseur de ce conflit qu'il a couvert pour le quotidien communiste, publie à nouveau cette photographie, attribuant ces atrocités aux franquistes avec la légende suivante : *« Certains seront décapités et photographiés par leurs bourreaux. »* Encore aujourd'hui, quand on demande ce cliché à l'agence Magnum, il est légendé ainsi : *« Exemple de l'application de la convention de Genève par les criminels de guerre franquistes à leur prisonniers républicains. Cette photo a été récupérée par David Seymour-Chim et communiquée à la presse internationale. »* Cette photographie a donc servi alternativement chaque camp.

Car la guerre d'Espagne aura été une guerre des images. C'est la démonstration de François Fontaine, jeune historien de la photographie, dans une thèse de doctorat qu'il vient de soutenir à la Sorbonne sur « La guerre d'Espagne à travers la presse illustrée ». Il montre comment ce conflit *« a marqué la naissance du photojournalisme moderne »*. Durant cinq ans, il a dépouillé consciencieusement les journaux de l'époque, cinq quotidiens *(Paris-Soir, L'Intransigeant, La Petite Gironde, L'Humanité* et *Ce soir*, créé en 1937 avec le soutien du Komintern et du gouvernement républicain espagnol) et cinq hebdomadaires *(Vu, Voilà, L'Illustration, Regards, Paris-Match*) pour montrer comment la presse française *« a fait de la guerre d'Espagne un événement oscillant constamment entre information et propagande. »*

Pendant les deux premières semaines du conflit, l'Espagne occupe la « une » des quotidiens, souvent entièrement, et des pages complètes de photos en pages intérieures surtout dans la presse du soir. Le travail photographique est assez statique et les documents sont souvent mal légendés mais cet effort se poursuivra durant toute la guerre. Les magazines publient des documents par dizaines, leur travail étant plus original. L'hebdomadaire communiste *Regards* diffuse, en quatre ans, 456 photographies – dont 16 couvertures. Ce journal, comme *Vu* et parfois *Voilà*, et contrairement à *L'Illustration*, très classique, utilise des mises en page dynamiques, des photomontages et de véritables séquences photographiques en vantant le travail des photographes qui prennent des risques sur le terrain. Pour alimenter leurs pages, les journaux envoient une armada d'envoyés spéciaux, journalistes et photographes, souvent en affrétant des avions spéciaux. On en dénombre, pour toute la guerre, trente-cinq pour *Paris-Soir*, dont Antoine de Saint-Exupéry et Joseph Kessel ; vingt-quatre pour *Regards*, dont Paul Nizan, Robert Capa et Gerda Taro.

« Tout est réuni pour une médiatisation importante du conflit avec des moyens nouveaux, explique François Fontaine, *l'émotion, de nouvelles agences photographiques comme Alliance Photo, l'engagement des photographes, la diffusion mondiale des documents, des appareils modernes comme le Leica ou le Rolleiflex qui permettent de prendre des clichés au plus près de l'action et un graphisme de presse efficace que des journaux comme* Vu *maîtrisent parfaitement. L'idée que l'image d'un conflit se construit à partir des photos et de la mise en page est née durant ce conflit. »*

> Le travail photographique est assez statique et les documents sont souvent mal légendés

Cependant, l'information fait souvent place à la propagande. Madrid assiégée sera prise à plusieurs reprises par les troupes franquistes dans la presse de droite avant la reddition de 1939. Le bombardement de Guernica sera qualifié d'*« incident »* par *L'Illustration*, qui met en cause des incendiaires anarchistes. Les journaux choisissent leur camp. *« C'est la presse de gauche* (Ce soir, Regards *et* Vu*),* explique François Fontaine, *qui a dépêché les photographes les plus talentueux (Hans Namuth, Georg Reisner, Robert Capa, Gerda Taro, David Seymour-Chim, Jean Moral). Leur travail est profondément lié esthétiquement, politiquement et émotionnellement à la cause républicaine qu'ils défendent.* (...) *Les meilleurs clichés publiés par la presse quotidienne, les plus forts, les plus émouvants, presque toujours anonymes, provenaient de photographes espagnols tels Augusti Centelles ou les frères Mayo, qui travaillaient dans le camp républicain. »* L'apport de ces photographes espagnols a été très sous-estimé. Pendant le conflit, leurs clichés diffusés par les agences ou les officines de propagande du gouvernement républicain n'étaient pas crédités. Après la défaite, leur travail a disparu, volé ou détruit par les vainqueurs, emmené en exil en France comme le travail de Centelles, qui a failli être perdu, ou celui des frères Mayo, dont les archives se trouveraient à Moscou.

Michel Lefebvre

Une exposition à Bologne

Sous le titre « La Guerre civile espagnole et ses représentations 1936-1939 », l'Institut des beaux-arts et de la culture de la région Emilie-Romagne présente à Bologne une exposition très complète sur la guerre d'Espagne et ses images. L'exposition tente par l'accumulation des documents – photographies, peintures, affiches, tracts, livres – de montrer l'extraordinaire profusion intellectuelle qui a entouré ce conflit. L'épais catalogue rassemble des articles sur l'image, les avant-gardes artistiques, la littérature et la propagande, des thèmes rarement traités ensemble qui dessinent une vision plus complexe que celle qui prévaut généralement dans les expositions sur cette guerre.

★ « La Guerre civile espagnole et ses représentations 1936-1939 ». Museo civico archeologico, Bologne, jusqu'au 13 février. Tél. : 00-39-05-121-74-10.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : les subventions de l'Etat allemand à l'industrie cinématographique passeront cette année de 7,75 à 9 millions d'euros.** D'ici à 2003, l'enveloppe budgétaire destinée à aider le cinéma devrait atteindre 10,5 millions d'euros, a précisé le ministre délégué à la culture, Michael Naumann. Cette augmentation permettra la création de nouvelles aides, plus ciblées, pour favoriser une *« amélioration qualitative »* du cinéma allemand. Elles s'adresseront surtout aux cinémas indépendants, qui résistent mal à l'implantation des multiplexes. – *(AFP.)*

■ **MUSIQUE : Raymond Barre, député et maire de Lyon, dément la fusion prochaine des deux phalanges lyonnaises,** l'orchestre de l'Opéra de Lyon, dirigé jusqu'à la fin de la saison par le Français Louis Langrée, dont le successeur sera le Hongrois Ivan Fischer, et l'Orchestre national de Lyon, que quitte également en juin le Français Emmanuel Krivine, remplacé par l'Américain David Roberston. Dans un entretien paru dans le numéro de février de la revue *Classica*, M. Barre estime que *« ce sont des rumeurs, parce que je ne vois pas comment les deux orchestres pourraient fusionner »*. Il ajoute : *« Chacun a son rôle bien déterminé, l'important, c'est d'établir des relations, ce qui n'existait pas beaucoup par le passé et qui se développe maintenant. » – (AFP.)*

■ **INDUSTRIES MUSICALES : la ministre de la culture, Catherine Trautmann,** compte *« profiter de la présidence française de l'Union européenne pour plaider la baisse de la TVA sur le disque »*, a-t-elle déclaré dans un entretien au *Progrès*, le 8 février. *« Si une baisse est bénéfique pour les consommateurs, c'est aussi un moyen de lutter contre le piratage. A condition, bien entendu, que les industriels n'en profitent pas pour augmenter leurs marges »*, a-t-elle ajouté, avant de préciser qu'une table ronde serait réunie *« dès le mois de mars pour définir un cadre légal afin de lutter contre le contournement de la rémunération des ayants droit et le piratage, avec la généralisation des graveurs de CD ». – (AFP.)*

Helmut Jahn, architecte de locomotives à vapeur

Le nouveau Sony Center participe au 50e Festival de Berlin

BERLIN
de notre envoyé spécial

D'ici l'été, avec l'achèvement du Sony Center, le vaste complexe urbain de la Potsdamerplatz aura digéré ce qui restait d'institutions autonomes de l'histoire du cinéma à Berlin, studios de Babelsberg exceptés. Le cinéma Arsenal, micro-cinémathèque de la capitale allemande, il est vrai inconfortable, et le Musée du cinéma auront rejoint l'immense édifice de l'architecte Helmut Jahn : 132 500 m² de surface brute sur un terrain de 2,6 hectares, soit un misérable dixième du plan élaboré en 1991 par l'agence Hilmer et Sattler pour le centre anéanti de l'ancien Berlin, mais un tiers du terrain confié par la firme Debis (filiale de Daimler Chrysler) à Renzo Piano et Christoph Kohlbecher. Ces derniers avaient recherché la diversité en demandant à plusieurs grandes signatures internationales d'apporter ici et là leur concours. Piano lui-même, conscient du gigantisme de l'entreprise, avait recherché un difficile équilibre entre l'échelle urbaine et la demande monumentale de Debis, que ce soit pour le siège et les deux tours de la firme, le Centre commercial Arkaden qui traverse le quartier, la grande salle Imax, le casino, et la grande salle du Berliner Palast, tous édifices communiant avec ferveur autour de la place Marlene-Dietrich.

D. R.

Le Sony Center, sur la Potsdamerplatz. Un formidable exercice d'« architecture à l'estomac ».

Adossé au Forum de la culture, ensemble urbain éclaté selon les normes de l'après-guerre où l'on trouve notamment les chefs-d'œuvre de Mies Van der Rohe et Scharoun, le secteur Debis, malgré son relatif isolement actuel, s'est mis à vivre du feu de Dieu, méthodique champion du monde de la grande partie de Monopoly qui se joue à Berlin.

MARTEAU-PILON

Suréquipé en fast-food, décevant pour le reste de ses attraits culinaires, pétaradant de lumières et d'images comme le Nouvel An chinois, ce premier secteur de la Potsdamerplatz n'est pas franchement aimé par les intellectuels. Les amateurs de cinéma qui le découvrent amplifié par le Sony Center, à l'occasion du 50e Festival de cinéma, seront-ils plus tendres ? L'outil, assurément, n'a plus rien à voir avec le quartier du vénérable Zoo Palast, et les fanas de superproduction se reconnaîtront sans doute dans l'architecture du Sony Center. Reste que le complexe qui abrita, avec ses compléments ludiques et son colossal multiplexe, le siège européen du puissant groupe japonais est à la ville ce que le marteau-pilon est à la noix.

L'architecte play-boy de soixante ans tout rond (naissance le 4 janvier 1940), justement surnommé « le Rastignac bavarois », vient de Munich via Chicago, où il a dévoré la Murphy Associates, une agence de plusieurs centaines d'architectes, dans les années 70, qui deviendra Murphy/Jahn en 1983. Les admirateurs les plus tendres de Jahn ne lui contestent pas un certain amour du détail dans les plus colossaux de ses projets, comme le siège de l'Etat d'Illinois (1982). D'autres voient en lui un architecte de faux-semblant, de cinéma clinquant et lourd, plus qu'un héros de la littérature. *Ben Hur* selon William Wyler pour l'ambition architecturale, *Les Dix Commandements* de Cecil B. De Mille pour la qualité et l'authenticité des détails.

DE JULIEN GRACQ À TEX AVERY

Voici donc, émergeant dans l'aube nouvelle de l'antique désert berlinois, sept grands blocs de verre et d'acier, sept piliers qui supportent la vaste tente du roi Sony. Sous la tente, un formidable atrium, cousin de l'Illinois Center, dessiné avec plus de vigueur mais à peine moins d'affèterie. Helmut Jahn aime se citer lui-même, procédé qui ne parvient pas à constituer un style. Il doit le sentir confusément. Alors il prend Julien Gracq au pied de la lettre et entreprend un formidable exercice d'*« architecture à l'estomac »*. On le voit évoquer les déconstructivistes, ce qui lui va très mal, car il est surtout un amateur de boulons et de ferraille, sans doute même un remarquable dessinateur de locomotive à vapeur. A d'autres moments, quand il place la grosse et gauche boîte de son Imax sur de fragiles poteaux penchés, on craint qu'il ne veuille imiter Rem Koolhaas dans le célèbre rôle de la girafe clodoaldienne. Ailleurs encore il construit un robuste pont de fer comme Eiffel en semait à travers le monde. Mais c'est là un clin d'œil à la Tex Avery : on sait bien que la paupière, lestée d'un fer à repasser, va lui tomber sur le pied.

Ce serait là un navrant épisode. Ce « délicat » objet d'acier a pour mission de signaler la grande prouesse technique réalisée par Helmut Jahn et ses partenaires : déplacer de quelque soixante-quinze mètres les restes sacrés de l'Hôtel Esplanade (1 300 tonnes), survivants des bombardements, qui gênaient dans leur configuration d'origine, pour les inclure enfin, misérables, dans la nouvelle structure du Sony Center. Jahn, après Ben Hur, se sent l'héritier de Maciste. Il est ici logique de rappeler l'effort fait sur son propre pré par Renzo Piano pour maintenir en place l'essentiel de la Weinhaus Hut.

Les espaces intérieurs du Sony Center sont efficaces, joyeusement compliqués. Ils roulent les mécaniques : les escaliers, innombrables au premier chef, qui contribuent à créer ces dédales nécessaires, semble-t-il, pour mettre en condition les habitués de salles obscures. On ratera avantageusement enfin « Music Box » (20 marks l'entrée), jeu d'enfant sur la fabrication de la musique qui n'a rien à voir avec Helmut Jahn, hormis son côté laborieux.

Frédéric Edelmann

CORRESPONDANCE

Une lettre du Groupement des institutions sociales du spectacle

A la suite de notre article consacré à la Salle Pleyel et intitulé « Une histoire récente mouvementée et coûteuse » (Le Monde *du 14 janvier), nous avons reçu de Patrick Bezier, directeur général du Groupement des institutions sociales du spectacle (Griss), à propos des cotisations de retraite complémentaire relatives à des artistes étrangers, les précisions suivantes :*

« [...] S'il est exact *[...]* que les prestations de retraite ne sont versées qu'aux artistes étrangers qui en font la demande, ce n'est que l'application d'une règle qui vaut pour tous les allocataires, qu'ils soient français ou étrangers : les pensions des régimes Arrco/Agirc ne prennent effet qu'à compter de la demande de liquidation. Pour peu qu'ils aient consenti à se soucier du statut social des artistes employés par eux, les organisateurs de spectacles ayant fait appel à des étrangers ont été tout à fait en position de les informer de ce que les cotisations acquittées pour leur compte leur ont ouvert des droits à retraite. Au demeurant, les intéressés étant dans la plupart des cas appelés à se produire en France tout au long de leur carrière, l'information ne manquera pas de leur parvenir tôt ou tard. »

Le Monde INTERACTIF
http://www.lemonde.fr
Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...).
Avec la fnac

« Janviers en Bourgogne », une exposition sportive et décoiffante

JANVIERS EN BOURGOGNE 2000.
ESPACE DES ARTS, 5 *bis*, avenue Nicéphore-Niepce, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-42-52-00. Tous les jours, de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 9 avril.

« Janviers en Bourgogne » est une manifestation réalisée à l'initiative de Dominique Perben, maire (RPR) de Chalon-sur-Saône et député de Saône-et-Loire, qui estime que *« l'art contemporain permet de mieux comprendre la société dans laquelle nous vivons, et celle qui se prépare »*. De fait, la programmation de l'Espace des Arts, une des premières Maisons de la culture construite en France, actuellement dirigé par Jean-Marc Grangier, est plutôt décoiffante.

La dixième édition des « Janviers en Bourgogne » est confiée, pour la deuxième fois, à l'association Xn, un collectif de commissaires d'expositions indépendants, qui regroupe cinq personnes : Stéphanie Moisdon-Trembley, critique d'art, et créatrice du Bureau des vidéos (*Le Monde,* du 21 janvier) ; Elisabeth Lebovici, du quotidien *Libération ;* l'écrivain Jean-Charles Masséra ; le conservateur-volant Hans Ulrich Obrist, basé un peu partout et le critique d'art Lionel Bovier, de Genève. C'est la première qui avait assuré le commissariat de la précédente édition (*Le Monde,* du 1er février 1999), et le dernier qui s'occupe de celle-ci. Il est *« Xn général »,* comme ils disent, fonction tournante désignant celui ou celle qui assure l'essentiel du travail de préparation de l'exposition.

PARCOURS-SANTÉ

Une exposition sportive, puisque le visiteur est invité, s'il le souhaite, à revêtir un survêtement et à suivre le parcours-santé que l'artiste Fabrice Gygi a imaginé dans le bâtiment, jusqu'à la douche finale, dans les loges attenantes à la salle polyvalente. S'il préfère le genre James Bond, il peut aussi se munir de la mallette équipée d'un gros bouton rouge, seul moyen de découvrir l'œuvre de Daniel Roth, dissimulée derrière un miroir. La glace télécommandée glisse lorsque l'on presse le bouton. Enfin, s'il sait vaincre sa timidité, le promeneur engage la conversation avec les étudiants chargés de l'informer : ils sont sympathiques, passionnés, et jamais obscurs, mais surtout, capables de guider une mamie comme un ado dans le dédale de l'exposition. L'un d'eux – l'une, le jour de notre visite –, est même muni d'une grosse lampe-torche, pour récupérer les spéléologues qui se seraient perdus dans *La Grotte,* de Xavier Veilhan, un espace ludique, mais vraiment très sombre.

Les rescapés se reposent sur les banquettes kitsch de l'Autrichien Richard Hoeck, et les nostalgiques revoient les meilleurs moments de l'exposition de l'an passé, dans une vidéo dont le texte, signé Jean-Charles Masséra, est une merveille d'humour et de concision. Pour les plus casaniers, il suffit de réclamer la clé qui permet de s'enfermer dans la salle où Dominique Gonzalez-Foerster a installé le matériel haute-fidélité de son *Home cinéma Mars.* Les férus de communication consultent la collection de fanzines, plutôt anarchisants, constituée par le groupe genevois Klat. Elle est installée a proximité des affiches de l'agence parisienne M/M, également auteur du petit bonhomme lumineux qui scande le parcours, et d'une programmation de cinéma. Tout cela se retrouve dans « l'info-box », une cabine vitrée qui permet de s'informer sur l'ensemble de l'exposition, et de découvrir de bien sympathiques squatters, venus des cités avoisinantes, et de la région, danser dans un clip baptisé *Love on the Beach*, sur une chorégraphie du collectif Victoria, de Gand. Des jeunes qui découvrent ainsi que l'art contemporain peut, lui aussi, sacrifier aux tendances hip-hop.

Harry Bellet

Pour Jean-Claude Grumberg, les cauchemars ne vieillissent jamais

Jean-Michel Ribes a décidé de jouer sur l'outrance afin que le spectateur sorte sonné de cette pièce déjà représentée à l'Odéon en 1971 et qui entre maintenant officiellement au répertoire officiel du Français

AMORPHE D'OTTENBURG, de Jean-Claude Grumberg. Mise en scène : Jean-Michel Ribes. Avec Yves Gasc, Simon Eine, Claire Vernet, Roland Bertin, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Christian Blanc, Laurent Rey, Françoise Gillard...
COMÉDIE-FRANCAISE, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F (4,57 €) à 190 F (28,97 €). Durée : 2 h 50. En alternance jusqu'au 14 mai.

Jean-Claude Grumberg considère comme un *« ultime gag »* le fait que la République envisage de l'indemniser en tant que fils de déporté juif mort en camp de concentration. La guerre finie, son frère et lui (né en 1939) hurlaient la nuit. Ils ne s'en rendaient pas compte, c'était leur mère qui le leur disait le matin. *Amorphe d'Ottenburg* reflète ces cauchemars sans fin ni compensation possibles. C'est l'une des toutes premières pièces de Jean-Claude Grumberg. Créée en 1971 à l'Odéon, dans une mise en scène de Jean-Paul Roussillon, elle entre au répertoire de la Comédie-Française, dans une mise en scène de Jean-Michel Ribes.

Le cauchemar n'a pas vieilli. Il s'annonce avec un rideau de scène noir comme une nuit d'horreur qui s'ouvre sur un décor sans ambiguïté : une façade grise de bunker sur fond de sapins menaçants. Les costumes et les maquillages chargés accentuent la charge, volontairement lourde, sur laquelle s'appuie Jean-Michel Ribes. Le metteur en scène voit en *Amorphe d'Ottenburg « une bouffonnerie macabre »*. Il joue sur l'outrance, les effets, les voix fortes, les gestes assénés. Dix-huit scènes et pas de répit : Jean-Michel Ribes veut que le spectateur sorte sonné. C'est un choix, que Thierry Hancisse contourne avec un talent remarquable. Il joue Amorphe d'Ottenburg à mi-chemin de la mécanique glacée d'une créature de Frankenstein et de la douleur torve du Richard III de Shakespeare : un monstre qui ne s'appartient pas, un reflet des désirs morbides de son entourage.

DAGUES BRODÉES

Amorphe d'Ottenburg ne sait pas parler, à peine marcher, mais il parvient très bien à tuer – son occupation favorite. Ses parents, Hans (Simon Eine) et Berta (Claire Vernet) d'Ottenburg, ne veulent pas voir qu'il est débile. Ils considèrent comme un génie cet héritier du trône dont le précepteur bossu est l'âme damnée, méphistophélique (excellente interprétation d'Yves Gasc). Chaque jour, le précepteur mène Amorphe dans les campagnes, où il se jette sur un paysan terrorisé et le transperce de son poignard. Emue, sa mère lui brode des dagues ; heureux, son père le félicite de débarrasser le royaume des vieillards, infirmes et autres bouches inutiles : *« Moi, grâce à Gott et à mon fils Arnolphe, j'ai trouvé la seule solution vraiment viable pour une économie qui se veut saine et dynamique et peut-être aussi, qui sait, la solution la plus humaine, la plus charitable. »*

Cette phrase arrive au terme d'une tirade de Hans d'Ottenburg qui est assénée par Simon Eine. Si Jean-Michel Ribes lui avait demandé de la dire calmement, elle aurait eu sans doute plus de portée. D'ailleurs, dès qu'un comédien baisse le ton ou module le registre (Igor Tyczka, en Scribe, ou Jean-Pierre Michaël, en Astolphe d'Ottenburg), l'ironie de Jean-Claude Grumberg devient glaçante – comme son cauchemar revisité dans *Amorphe d'Ottenburg*, une pièce qui n'a pas de fin. Tué par son précepteur, Amorphe est remplacé par son frère Astolphe, qui entend redonner de l'humanité au royaume. Il ne faudra pas longtemps pour qu'il cède à son tour à la séduction du précepteur, malin bossu qui tire les ficelles de l'histoire des Ottenburg. De l'Histoire.

Brigitte Salino

La danse en bleu-blanc-noir

DISSECTION D'UN HOMME ARMÉ. Bernardo Montet (chorégraphie), Gilles Touyard (scénographie), Rémi Nicolas (éclairagiste), Vincent Segal et Cyril Atef (musique), Manou N'Guessan (musicienne).
LE QUARTZ, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. Festival Danse(s) à Brest, jusqu'au 11 février. Prochains spectacles : *Objet dansant à définir numéro 6-100 % polyester*, de Christian Rizzo, les 11 et 12 février ; *Poesia e selvajaria de Vera Mantero*, les 11 et 12 février. Tél. : 02-98-33-70-70. De 40 F (6 €) à 120 F (18 €).

L'homme blanc est nu, debout au milieu de la scène. L'homme noir, habillé de bleu, le lave méticuleusement de la tête aux pieds. Une toilette comme une purification. Pour quel rituel, quel sacrifice ? Cette scène exécutée dans le silence est le centre nerveux de *Dissection d'un homme armé*, la nouvelle pièce de Bernardo Montet. Soutenu par le plasticien Gilles Touyard qui signe la scénographie (une structure métallique façon squelette de hangar) et les costumes (des tenues bleues entre barboteuse et costume de bagnard), le chorégraphe laisse tomber les brillances du mouvement pour accéder à un dénuement extrême, présence épaisse des corps livrés à leur trouble intérieur. La gravité plombe les êtres qui ploient jusqu'à s'incruster dans le sol avant d'être avalés par la nuit.

L'obscurité porte le spectacle. La moindre apparition est spectrale. Les huit danseurs surgissent des ténèbres. Y retournent donnant l'illusion d'être faits de la substance même de la nuit. Tout ici est matière : le noir, la chair des interprètes, leur lenteur, la musique qui perce soudain l'espace. Tout participe du Tout jusqu'à se diluer derrière un rideau de pluie renvoyant dans les limbes ces errants englués dans leur ombre.

DÉCHARGES ÉLECTRIQUES

Quand les danseurs échappent à la pesanteur, ils sautent en l'air comme mus par des décharges électriques. Sursauts de la vie, soubresauts d'une danse frappée d'étrangeté. Ces éclats de corps retombent immédiatement. Les étreintes aussi, qui ressemblent à des enlacements de noyés. La solitude semble inéluctable dans cette pièce où le trajet individuel de chaque danseur rejoint un tracé collectif, raconte une histoire universelle. Tragique pour le moins. Il est question de défaite, d'asservissement, d'absence à soi-même, vainqueurs et vaincus dans le même trou sans issue. Mais la vie continue, reste à trouver comment.

Dans *Dissection pour un homme armé*, sa quatrième pièce de groupe depuis 1994, Bernardo Montet, Guyanais par son père, Vietnamien par sa mère, s'y emploie en réduisant ses obsessions (l'esclavage, le colonialisme, l'humiliation) au silence, à l'immobilité. Sur un livret de Jean-Pol Fargeau dont aucun élément du texte n'est dit en scène, l'ex-compagnon de création de Catherine Diverrès pendant quinze ans, aujourd'hui artiste associé du Quartz de Brest, pousse à bout ses exigences et impose à ses interprètes (dont le Japonais Ko Murobushi, maître de butô) une danse en équilibre au bord du néant. L'homme des ruades et des grandes traversées de plateau les bras battant les flancs a rendu les armes. Sans oublier ses fantômes, il avance dorénavant au milieu des vivants, à l'écoute de sa nouvelle liberté.

Rosita Boisseau

INSTANTANÉ

LES BEATS CHAGRINS DES PET SHOP BOYS

Sur la scène du Zénith, lundi 7 janvier, les disco-kids fêtent leur quinze ans de spleen. En ouverture de cette nuit parisienne, Neil Tennant (chant) et Chris Lowe (claviers) propulsent les beats chagrins de *West End Girls*, tube fondateur de l'esthétique Pet Shop Boys, l'une des plus singulières de l'histoire de la pop britannique. Sur les pistes de danse, ce duo a révélé ce que l'hédonisme pouvait contenir de mélancolie, de refoulement et d'ironie. Ce jeu de contrastes a toujours été autant musical que visuel. Le visage de Neil Tennant aime afficher une austérité de prêtre anglican, mais ces gentlemen schizophrènes n'hésitent pas à s'entourer des atours les plus kitsch. Durant cette première partie de concert, les Pet Shop Boys sont coiffés de perruques hérissées de mèches peroxydées. Sous sa veste cintrée grise, le chanteur porte une longue jupe à rayures.

Lors de sa précédente venue parisienne, il y a une demi-douzaine d'années, le groupe s'était un peu perdu dans les méandres d'un show théâtralisé à l'extrême. Pas, cette fois-ci, de succession de tableaux, ni de dizaines de figurants. Une proue de bateau et sa voile stylisée « héroïsent » les émotions avec sobriété. Trouvailles rigolotes de cette nouvelle tournée, une diva de gospel et quatre danseurs-choristes grassouillets accompagnent le duo de chorégraphies plus *Full Monty* que Chippendales. Le public s'emballe vite devant l'impressionnante collection de chansons tirées de leur récent album, *Nightlife* (EMI), ou de quelques classiques passés.

Neil Tennant et Chris Lowe entretiennent savamment l'ambiguïté entre la subtilité noire des textes et les ambiances de discothèque, l'humour dépressif de la voix et la dynamique électronique. La gravité brise-cœur de *Being Bored, What Have I Done To Deserve This ?* ou d'un hommage posthume (*Always On My mind*) à Dusty Springfield – la star des *sixties* qu'ils avaient remise en selle –, permet plus tard de s'exciter sans mauvaise conscience au rythme d'un pastiche (*New York City Boy* et ses danseurs en matelots) ou d'une reprise follement martiale (*Go West*) des Village People.

Stéphane Davet

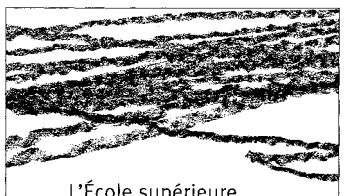

L'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg présente

SIGNES DE LA COLLABORATION
ET DE LA RÉSISTANCE

Du 9 février au 11 mars 2000
Salles de l'Aubette, Place Kléber — Strasbourg
Ouvert de 11 h à 19 h, tous les jours sauf le lundi
Vernissage le 8 février à 18 h 30

EXPOSITION Entrée libre

Exposition réalisée avec le concours exceptionnel de la Bibliothèque nationale de France

SORTIR

PARIS

Musiques populaires et classiques de Turquie
Chants traditionnels kurdes (Nilüfer Akbal), musiques et chants tsiganes (Orchestre tsigane Sulukule), musiques et chants de la mer Noire (Birol Topaloglu, Fotem, Okay Temiz et son ensemble), chants dansés d'Elâzig, musiques et chants alévites : un parcours dense et prometteur parmi le foisonnement des musiques turques proposé par la Cité de la musique, qui pour l'occasion installe dans ses murs un bazar turc, parfumé et coloré, comme il se doit.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du 9 au 13 février. Tél. : 01-44-84-44-84. De 40 F à 120 F.

Bïa
De cette gracieuse et talentueuse chanteuse brésilienne (qui chante en portugais, mais aussi en français, en espagnol, en italien), son parrain disait, juste après qu'elle eut reçu le prix de l'académie Charles-Cros pour son premier album, *La Mémoire du vent, « c'est magnifique, ça respire, il y a aussi là-dedans l'entre-deux qui boite avec grâce »*. Le parrain enthousiaste, c'était Pierre Barouh, il avait eu la main heureuse en la signant sur son label Saravah. Aujourd'hui un nouvel album est là, il s'appelle *Sources*. Bïa le présente sur scène, dans un cadre intime qui va bien au teint de ses chansons.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Du 9 au 12 février, 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 50 F et 70 F.

Angélique Ionatos
Après *Récréation*, son précédent spectacle présenté en 1999 au Théâtre des Abbesses, Angélique Ionatos propose un autre vagabondage en compagnie des auteurs qu'elle aime. Déclinée sur le fil de la mélancolie et les ambiances crépusculaires, *D'un bleu très noir,* sa nouvelle création, voit défiler Odysseus Elytis, Atahualpa Yupanqui, Léo Ferré... La chanteuse est accompagnée par Henri Agnel (guitare, guiterne, zarb, oud...), Michael Nick (violon, quinton), et Cesar Stroscio (bandonéon).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Du 10 au 12 février, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

DIVION (Pas-de-Calais)

Huis clos
Codirectrice du Centre dramatique national Nord-Pas-de-Calais Comédie de Béthune, Agathe Alexis y met en scène *Huis clos* de Jean-Paul Sartre dont la production sera créée dans une structure mobile baptisée La Boîte de théâtre au collège Henri-Wallon à Divion, les 9, 10, 11 et 12 février, avant une reprise en octobre 2000 au Studio-théâtre de Béthune. Le trio de la « liaison impossible » de cette pièce est joué par Bruno Boffoli (Garcin l'intellectuel), Dominique Michel (Inès) et Valérie Dablemont (Estelle).
La Boîte de théâtre, collège Henri-Wallon, 88, rue Pasteur, 62 Divion. Navette au départ de la Comédie de Béthune. Les 9, 10, 11 et 12, 18 heures. Tél. : 03-21-63-29-00. 50 F et 110 F.

LE PONT-DE-CLAIX (Isère)

Festival de danse contemporaine
Sous la bannière « Nouvelle vague », ce festival promeut les tendances les plus variées de la création chorégraphique aujourd'hui. Le duo de Brigitte Seth et Roser Montllo Guberna explore dans *Personne ne dort* (le 10 février) les tensions du corps soumis aux contradictions de l'existence tandis que Fred Werlé, vrai sentimental désespérément accroché à la bouée du romantisme dans un monde niais comme une sitcom, dégaine les grands sentiments sans l'ombre d'un complexe. Le titre de son duo *: La Véritable et Très Véridique Histoire d'amour de Carmen Dragon et Louis Loiseau (le 12).*
Amphithéâtre, place Iles-de-Mars, 38 Le Pont-de-Claix. 04-76-98-40-40. Jusqu'au 12 février. Tél. : 04-38-49-95-95.

Publicité

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Le Pirate
de Vincente Minnelli, avec Gene Kelly, Judy Garland.
Américain, 1948, copie neuve (1 h 42).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).

SÉANCES SPÉCIALES

Tim Burton en huit films
A l'occasion de la sortie de *Sleepy Hollow*, le cinéma le Champo présente huit films du cinéaste américain : *Pee-Wee Big Adventure* (1986), *Beetlejuice* (1988), *Batman* (1989), *Edward aux mains d'argent* (1990), *Batman : le défi* (1992), *L'Etrange Noël de Monsieur Jack* (1993), *Ed Wood* (1994), *Mars Attacks !* (1996).
Le Champo, 51, rue des Ecoles, Paris 5e. Mo Odéon. A partir du 9 février. Tél. : 01-43-54-51-60.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615- LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Kasper T Toeplitz, Myriam Gourfink
Demonology # 5 (chorégraphie).
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. Les 10 et 11, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. 80 F.

Alex Jacquemin Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er . Mo Châtelet. Le 10, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Steve Potts Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er . Mo Châtelet. Le 10, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Touré Touré
Cithéa, 114, rue Oberkampf, Paris 11e. Mo Parmentier. Les 10, 11 et 12, 22 h 30. Tél. : 01-47-00-00-32.

RÉSERVATIONS

Festival d'Aix-en-Provence
L'Affaire Makropoulos de Leos Janacek (Simon Rattle et Stéphane Braunschweig) : les 7, 9, 11 et 13 juillet. *Cosi fan Tutte* de Wolfgang Amadeus Mozart (René Jacobs et Chen Shi-Zeng) : les 8, 10, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 28 juillet. *Le Couronnement de Poppée* de Claudio Monteverdi (Marc Minkowski et Klaus Michael Grüber) : les 21, 23, 25 et 27 juillet. *La Cenerentola* de Gioacchino Rossini (Laurence Equilbey et Claude Buchval) : les 10, 13, 15, 18, 20, 22, 23 et 26 juillet. *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie* de Claudio Monteverdi (William Christie et Adrian Noble) : les 9, 11, 13, 16, 18, 19 et 22 juillet. Et de nombreux concerts donnés par l'Ensemble InterContemporain, l'Académie européenne de musique, l'Orchestre des jeunes Gustav-Mahler, les Arts florissants, le Concerto Köln, Les Musiciens du Louvre-Grenoble, l'Orchestre de la ville de Birmingham, Monâjât Yulchieva, l'Ensemble Alim Qassimov, Charâm Nâzeri, Musiques mandingues, du 7 juillet au 21 juillet.
De 80 F à 1 200 F (de 12 € à 180 €). Tarifs détaillés, renseignements et réservations, tél. : 04-42-17-34-34 ; fax : 04-42-63-13-74. www.aix-en-provence.com/festartlyrique

DISPARITION

Göran Tunström

Un extraordinaire conteur

« IL EXISTE un genre de livres que j'ai toujours désiré mais n'ai jamais pu écrire », affirmait Göran Tunström, l'écrivain suédois qui est mort d'un cancer du poumon, samedi 5 février, à l'âge de soixante-deux ans ; *« je les appelle les livres du dehors »*, et il ajoutait que ce n'était peut-être qu'*« un autre nom pour le journal intime »*.

Poète, romancier, auteur de pièces de théâtre et de récits de voyage, Göran Tunström mêle dans son œuvre cette tentation du dehors, une approche onirique du monde et l'attachement à un lieu, à une terre, à une histoire personnelle et intime. La terre, pour lui, c'est le Värmland, où il est né en 1937, tout près de la maison natale de Selma Lagerlöf, qui fait d'ailleurs une brève apparition dans *L'Oratorio de Noël*.

« Avoir été doté d'un lieu ! Et d'un exil qui le mythifie. Souvent je ressens cela comme la plus importante nécessité de mon activité d'écrivain. » C'est en 1958 que Tunström publie son premier recueil de poèmes, mais ce sont ses romans, et en particulier *L'Oratorio de Noël*, paru en 1983, qui lui vaudront une notoriété internationale. Farouche adversaire du nouveau roman, dont l'influence fut considérable dans les pays scandinaves, Tunström est un extraordinaire conteur qui recrée, à travers de vastes constructions romanesques, une vision métaphysique du monde.

Dans *Le Voleur de Bible*, il retrace toute une histoire singulière de l'humanisme à travers les aventures de Johan, petit-fils de ferrailleur, qui, après avoir volé la Bible d'argent, un trésor conservé à l'université d'Uppsala, devient un des grands érudits de son temps.

LA CHAMBRE VERTE

Dans une très belle préface à *Partir en hiver*, journal de voyage en Inde et au Népal, Göran Tunström raconte avec humour la parution de son premier recueil de poèmes et sa déception à l'annonce de la publication en poche du livre : *« J'avais voulu créer un objet qui se verrait, quelque chose qu'on ne pourrait pas faire disparaître dans les toilettes »*, et il ajoute : *« Ma passion du livre est probablement une angoisse de la mort sublimée. »*

Mais il évoque surtout cette chambre verte fraîchement repeinte du presbytère où il a grandi (son père était pasteur) et où un matin, à neuf ans, il eut brusquement en s'éveillant le sentiment d'une connivence avec le monde, au point que toute son œuvre semble découler de cette expérience originelle dans son effort pour donner des aperçus de cette chambre verte, *« la chambre de la confiance qui existe en nous »*.

Les sept livres de Göran Tunström traduits en français sont publiés aux éditions Actes Sud. A paraître prochainement chez le même éditeur, *Un prosateur à New York*.

Gérard Meudal

■ **SYLVAIN JOUBERT,** comédien, écrivain et scénariste, est mort à Paris lundi 7 février des suites d'un cancer, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il était devenu célèbre, en décembre 1974, lors de la diffusion d'*Ardéchois cœur fidèle*, l'un des feuilletons historiques de la télévision française les plus réussis, l'un des plus intéressants aussi. Sylvain Joubert interprétait Toussaint Rouveyre, ancien officier dans les armées de Napoléon, qui, pour venger son frère tué dans une rixe, devenait Compagnon du tour de France. Formé à l'école de la rue Blanche et passé par le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, d'où il était sorti avec un prix de comédie moderne, Sylvain Joubert a joué les classiques à la scène et encore une dernière fois récemment, sous la direction de Robert Hossein, dans *Ouragan sur le Caine* à la Comédie des Champs-Elysées. Il était resté très fidèle au petit écran, pour lequel il a interprété quatre-vingts rôles, dont le rôle-titre dans *Félicien Grevèche* (1986), mettant en lumière l'action des médecins auprès des plus démunis ; il avait reçu un Sept d'or pour cette interprétation. En plus de la quarantaine de scénarios qu'il a écrits pour la télévision, Sylvain Joubert a publié deux romans, *Un crime de guerre* (1994) et *Le Mur de l'océan tranquille* (1996).

■ **ALFRED PASTOR,** ancien officier des Brigades internationales, est mort mercredi 2 février. Né le 4 février 1908 à Oued Imbert, près d'Oran (Algérie), ouvrier maçon, Alfred Pastor était secrétaire du syndicat CGT du bâtiment de Béziers (Hérault) lorsqu'il fut volontaire en Espagne républicaine de septembre 1936 à septembre 1937. Il appartint au bataillon « Commune de Paris » de la 11e brigade internationale, puis au 10e bataillon de la 14e brigade. Déporté en 1940 en Afrique du Nord, Alfred Pastor prit part aux campagnes d'Italie et de France. Après la Libération, il milita au Parti communiste et à la CGT dans la région de Béziers.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 9 février sont publiés :

● **Elysée :** un arrêté portant nomination à la présidence de la République de Jean-Marc Rochereau de La Sablière, conseiller diplomatique, et de Jérôme Bonnafont, conseiller technique.

● **Législatives :** un décret portant convocation des électeurs le 12 mars pour l'élection de trois députés à l'Assemblée nationale dans la 2e circonscription des Pyrénées-Atlantiques, la 2e circonscription de la Sarthe et la 3e circonscription du Pas-de-Calais, après les démissions respectives de François Bayrou, Raymond Douyère et Philippe Vasseur.

● **Logements vacants :** un décret d'application de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, concernant la taxe annuelle sur les logements vacants.

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS LES CLES DE L'INFO
Au sommaire du numéro de février
HOMME/FEMME :
La marche vers l'égalité
Les progrès à venir dans la vie politique ne doivent pas cacher les nombreuses inégalités économiques et sociales encore existantes.
CHRONOLOGIE DE L'ANNÉE 1999
Toutes les dates et les faits marquants d'une année riche en actualité.
Chez votre marchand de journaux 18 F - 2,74 €
Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Tamanrasset. Djanet. Agadès. Oulan-Bator. Kidal.

Pour l'anniversaire de

Françoise,

que nous ne fêterons pas, c'est promis.

Deux obstinés qui lui souhaitent de belles années à parcourir les déserts du monde.

– Auch. Toulouse. Paris. Dakar. Rieux. Millau...

Xavier

« Prends souci de toi ».

Epictète

De la part d'Edmée.

Décès

– M. et Mme Patrice Charlie,
Mme Christine Royer-Bergeaud,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gilbert CHIRAT,
née **Eliane BERGEAUD,**

leur mère, belle-mère et tante,
survenu le 7 février 2000, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président Nicolas Durieux,
Et l'ensemble du personnel de Sofréavia,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilles DILLARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur général de l'Aviation civile,
ancien directeur général de Sofréavia.

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

3, carrefour de Weiden,
92441 Issy-les-Moulineaux.

– Mme Olivier Girard,
son épouse,

Mme Jean Reyre,
Le docteur et Mme Philippe Douard
et leurs enfants,
Mme Monique Girard-Bernat
et M. Jorge Pombo
et leurs enfants,
M. et Mme Christian Girard,
Mme Catherine Grillet
et leurs enfants,
Les familles Girard, Braissant, Cordier, Semichon, Matras, Baechler, Stevenin,
ses belles-sœurs et beaux-frères,
Et son fidèle Mamadou,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-septième année, du

docteur vétérinaire
Olivier GIRARD,
ancien chef de service à l'Institut Pasteur,
professeur honoraire à l'Institut Pasteur,

survenu à Paris, le 6 février 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris-15e. L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le même jour, à 17 heures, au cimetière de Néry (Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, square Charles-Laurent,
75015 Paris.

– Pascale Grignon,
son épouse,
Le docteur Olivier Grignon et Guite,
Janick Grignon,
Valérie et Jean-Luc Kravetz,
ses enfants,
Clément, Anne, Aurélia, Léo, Flora,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Jean-Lucien GRIGNON,

survenu dans sa quatre-vingtième année, le 7 février 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité, le jeudi 10 février, à 10 heures, en l'église Saint-Rémy, à Esches (Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Spécial
SAINT VALENTIN
dans Le Monde
dâté du 14 février
tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80
01.42.17.21.36 (fax)

Roland MARX

est décédé le 4 février 2000, à l'âge de soixante-six ans. Il a été incinéré, comme il l'avait souhaité, le 9 février.

De la part de
Nora Wang,
Pierrette et Claude Marx,
Dany et Jean Bruckmuller, Monica Charlot, Eliane Jaoui-Pylypiw, Annie et David Ruzié, Eva et Georges Weill,
Et tous ses autres amis.

Roland Marx était professeur à l'université Paris-III, historien.

75014 Paris.

– Le président du conseil d'administration de la Cité internationale universitaire de Paris, Michel Gentot,
Les membres du conseil,
Le délégué général, Claude Ronceray,
Ainsi que l'ensemble des personnels de la Cité,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le vendredi 4 février 2000, de

M. Roland MARX,
professeur des universités,
directeur du Collège franco-britannique
de 1995 à 1999.

– Le président de l'université Paris-III (Sorbonne-Nouvelle),
Le directeur de l'UFR du monde anglophone,
Ses collègues et l'ensemble du personnel,
ont la tristesse d'annoncer la mort brutale de

Roland MARX,
professeur d'histoire
et de civilisation britanniques,

survenue le vendredi 4 février 2000.

Historien éminent dont les ouvrages sur l'histoire du Royaume-Uni font autorité, Roland Marx était aussi un collègue courtois, un maître toujours disponible à l'érudition chaleureuse. Avec lui, une haute figure de l'Université française vient de disparaître. Nous ne l'oublierons pas.

(*Le Monde* du 9 février.)

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jacqueline MISRACHI,
née **KANN,**

survenu le 28 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

De la part de
Ariane Misrachi,
sa fille,
Diane et Tessa Grauman,
ses petites-filles,
Marina Grauman et Adèle Baquiast,
ses arrière-petites-filles.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 4 février.

– Nice.

Son épouse,
Ses enfants et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques MOINET,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
ancien directeur
des affaires internationales de la Sacem,

survenu le 5 février 2000, à Nice.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

15, avenue Reine-Victoria,
Villa d'Este,
06000 Nice.

– Nicole Czechowski,
Guy Zeitoun,
ses enfants,
Luca et Nathanael,
ses petits-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Ruth MUNDSZTUK,

survenu le 7 février 2000.

Les obsèques auront lieu le jeudi 10 février, à 14 h 30, au cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

– Nous avons la douleur d'annoncer le décès, le 7 février 2000, de

Louis PRIMET,
pacifiste,
militant du Sillon
et des Auberges de jeunesse,
résistant, interné à l'île de Ré,

compagnon de Marc Sangnier, et chrétien convaincu tout au long de sa vie, durant laquelle il a plus recherché les richesses spirituelles que matérielles.

Denise,
son épouse,
Gilbert, Paule, Christine, Anne,
ses enfants,
Georgette,
sa sœur,
Ses petits-enfants,
Tous ses amis.

Les obsèques auront lieu en l'église du Christ-Roi, à Bron (Rhône), le 10 février, à 10 heures.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail: carnet@mondepub.fr.

– Le directeur et le président du conseil scientifique de l'UFR sciences humaines cliniques de l'université Paris-VII-Denis-Diderot,
Le personnel enseignant chercheur,
Et le personnel administratif,
ont la douleur de faire part du décès de leur collègue,

Alexandra TRIANDFILLIDIS,
maître de conférences.

– Le directeur du laboratoire de psychopathologie fondamentale et psychanalyse,
Les enseignants chercheurs et chercheurs,
Et le personnel administratif,
ont la douleur de faire part du décès de leur collègue,

Alexandra TRIANDFILLIDIS,
maître de conférences.

Remerciements

– Le 2 février 2000 s'est éteint

Alfred PASTOR,
membre du Parti communiste
et de la CGT,
officier des Brigades internationales,
déporté dans les camps
du régime de Vichy,
volontaire dans la première armée française.

Michel, Paulette, Vincent
et Lise Pastor,
très touchés par les manifestations de sympathie dans le deuil qui les frappe, remercient tous ceux connus et anonymes qui leur ont témoigné leur fraternel soutien.

Anniversaires de décès

François HUET,
10 novembre 1945 - 17 février 1950.

Claire HUET,
18 juillet 1947 - 10 février 1982.

« Allons dehors. »

– Il y a déjà dix-huit ans, nous avions l'immense douleur de perdre

Witold

dans la force de la jeunesse.

Tu nous manques.

Famille Morel L'Horset.

Anniversaires

– Il y a cinquante-six ans,

le 10 février 1944,
le 68e convoi quittait le camp de Drancy pour le camp d'extermination d'Auschwitz, emportant 1 500 juifs âgés de dix-huit jours à quatre-vingt-seize ans, raflés, pour la plupart, par la police de Vichy.

A leur arrivée, 1 229 déportés furent immédiatement gazés par les nazis.

Parmi eux, nos pères, frère et grand-mère,

Joseph BLUM, 39 ans,
Minezat DUKAT, 67 ans,
Nathan GRADSZTEJN, 39 ans,
Gdala Moshé ZAJDMAN, 50 ans,
Rachmil Robert ZAJDMAN, 20 ans.

Ils restent toujours présents dans nos cœurs et nos mémoires.

Merci aux Quatorze de l'Union européenne d'être fidèles à la mémoire de la Shoah et de se montrer intransigeants vis-à-vis de ceux pour qui le IIIe Reich reste une référence positive.

Nicole Blum,
Joseph Schwartz,
Albert Gradsztejn,
Régine Gradsztejn-Lippe,
Ida Gradsztejn-Jaworski,
Simone Gradsztejn-Dulman,
Annette Zajdman,
membres de l'association
Fils et Filles
des Déportés Juifs de France.

Messes anniversaires

– Rennes.

Jean-Marie DOBY

nous a quittés le 13 février 1999.

A sa mémoire, une messe sera célébrée le samedi 12 février 2000, à Montfort-sur-Meu, et le dimanche 13 février, à L'Hermitage, à 10 h 30.

Nous remercions les personnes qui voudront bien s'y associer par la pensée.

Conférences-Débats

Forum européen
Economie : les femmes prennent l'initiative, lundi 14 février 2000, 13 h 30 à 18 heures.
Palais du Luxembourg, Paris. Entrée libre.
Inscription obligatoire au
CNIDFF. Tél. : 01-42-17-12-16/13.
Fax : 01-47-07-75-28.
e.mail : europe@infofemmes.com

Cours

Cours particuliers
d'informatique à domicile
(Internet, bureautique, multimédia).
Tous niveaux. 300 formateurs en IDF.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Soutenances de thèse

– Le 29 janvier 2000, **Françoise Duthoy** a soutenu, à l'université Paris-IV, une thèse de doctorat sur le sujet suivant : **« Commandes de sculptures et production des ateliers au IIe siècle après Jésus-Christ en Italie. »**

Le jury, composé de Mme Rouveret, de M. Balty, président, de M. Gasparri, de M. Croissant, rapporteur, lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations, à l'unanimité.

– **M. Stéphane Goudet** a soutenu, le 31 janvier 2000, à l'université Paris-III-Sorbonne nouvelle, une thèse de doctorat d'histoire et d'esthétique du cinéma intitulée **« La circulation des corps et des idées dans l'œuvre de Jacques Tati (Autour de *Play Time*) ».**

Le jury, composé de MM. les professeurs J.-L. Leutrat (directeur, président de Paris-III), D. Bellos (Princeton), F. Bordat (Paris-X), Guy Chapouillié (ESAV, Toulouse, président du jury) et M. Chion (Paris-III), lui a décerné le titre de docteur en cinéma avec la mention Très Honorable et ses félicitations.
stephane.goudet@worldonline.fr

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE
Parution lundi daté mardi
TARIF ABONNÉS :
FORFAIT 5 LIGNES
(26 caractères ou espaces par ligne)
2 Parutions : 510 F TTC / 77,75 €
4 Parutions : 705 F TTC / 107,48 €
103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.
- Bouclage vendredi 12 h. -
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

Le Monde de l'éducation
Au sommaire du numéro de février
Dossier : ZEP, ghetto ou tremplin
Un bilan en demi-teinte.
Reportages : ZEP des villes, ZEP des champs.
Interview de Ségolène Royal : « Vers des zones d'excellence ».
● Entretien avec David Lodge.
● Les rapports parents-profs.
● Sortir de l'horreur mathématique.
● Allemagne : le mur tient bon.
● Débat : peut-on échapper aux classes ethniques ?
● Génétique : le retard français.
● Guide culture.
Le magazine résolument enseignant
Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

EN VUE

■ Plus d'un enfant français sur quatre ne part pas en vacances d'été, selon une enquête publiée, vendredi 4 février, dans la revue *Consommation et modes de vie* du Crédoc.

■ Les deux parachutistes français qui n'ont pu sauter sur le pôle Sud à cause des tempêtes, ont quand même réalisé une première mondiale en exécutant dans le ciel de l'Antarctique *« une figure de voile contact »*.

■ Pour toucher au but, la base française Dumont-d'Urville, **Laurence de La Ferrière**, partie le 23 novembre du pôle sud, a dû parcourir contre les vents au milieu des crevasses 3 000 km à pied et à skis aidée de voiles.

■ *« J'ai fait une erreur de débutant,j'ai enfreint mes propres règles, ça m'a été fatal »,* a dit en montrant son doigt coupé aux touristes en visite à la réserve de Big Cypress, en Floride, **James Billie,** chef indien de la tribu &newlin;séminole, qui n'avait plus combattu d'alligator à main nue depuis dix ans .

■ Le Centre australien d'enquête sur les phénomènes mystérieux offre une récompense de 6 500 dollars américains pour la capture du « jongari » – petit homme velu, d'après une légende aborigène -aperçu par **Shirley Humphreys,** une habitante de Gayndah, en janvier au crépuscule, flânant au bord d'une rivière les mains dans le dos.

■ Le *« Nègre de Banyoles »,* un guerrier africain empaillé, retiré de la vue du public en 1997, entreposé depuis dans les réserves du musée de la ville catalane, sera bientôt rapatrié au Botswana, sa patrie.

■ Dimanche 6 février, près de Bambari, à l'est de Bangui, sur la route, à l'endroit même où, la veille, ils avaient tué **Marie-Odette,** religieuse de la congrégation des Sœurs de la charité, les *« Zaraguinas »*, bandits de grand chemin, ont attaqué le convoi mortuaire qui transportait son cercueil.

■ Des religieuses ont recueilli le bébé trouvé, lundi 7 février, au cimetière de Menongue, en Angola, sur une tombe surmontée d'une croix.

■ Les amis des bêtes qui, dimanche 6 février, avaient porté dans un enclos un agneau pour le soustraire au *« soulèvement »*, rite *« cruel »* observé, chaque année, à la fête paroissiale d'Ossucio, en Italie, l'ont retrouvé au matin dévoré par un renard.

■ **Antonella Scorza,** psychiatre de l'hôpital San Gennaro de Naples, a autorisé à dormir avec un poulet un patient qui avait troublé l'ordre public parce qu'on voulait le séparer de son ami.

Christian Colombani

L'extrême droite autrichienne vue du Japon

Le gouvernement de Tokyo s'est gardé de tout commentaire. Mais selon le quotidien « Asahi Shimbun », l'Europe a fait preuve d'une hâte excessive en condamnant l'Autriche

LE SILENCE du gouvernement japonais sur l'entrée dans le cabinet autrichien de représentants de l'extrême droite est-il dû à la prudence traditionnelle de la diplomatie nippone ou bien à la crainte, en exprimant une opinion, de se voir rappeler ses propres responsabilités passées, s'interroge l'*Asahi Shimbun*. *« Le Japon affirme partager avec l'Union européenne les valeurs de démocratie et de droits de l'homme, mais il lui sera difficile de continuer à s'abriter derrière le principe de non-ingérence pour éviter de prendre position sur les sujets brûlants »*, écrit-il.

Très sensible aux problèmes du révisionnisme en histoire, le quotidien libéral estime cependant, dans un éditorial, que l'Union européenne *« a fait preuve d'une hâte excessive en décrétant la mise en quarantaine de l'Autriche »*. Tout en soulignant *« être conscient du danger que représente la position du Parti libéral autrichien »*, l'éditorialiste écrit que *« l'Europe semble suggérer qu'elle n'est pas d'accord sur le résultat des élections »*. Les votes en faveur du parti de M. Haider, poursuit-il, reflètent le mécontentement des jeunes des villes envers les deux grands partis traditionnels, mais, *« il n'en faut pas conclure pour autant que l'Autriche ait viré à droite »*. Tout en admettant le risque d'émulation que peut représenter l'entrée de l'extrême droite autrichienne dans un gouvernement de coalition pour ses homologues en Allemagne et en France, l'*Asahi* estime que *« les membres de l'Union européenne auraient dû attendre de voir quelle politique mènera le nouveau gouvernement avant d'adresser une mise en garde si vigoureuse à l'Autriche »*. *« Une réaction excessive risque d'affaiblir la cohésion des Européens »*, conclut-il. *« L'intégration européenne risque de se heurter au mur du nationalisme »*, relève, pour sa part, le quotidien économique *Nihon Keizai* dans son commentaire.

L'*Asahi* fait valoir que si, jusqu'à présent, les pays de l'Union européenne n'ont pas hésité à faire des déclarations qui s'apparentaient à des ingérences dans les affaires intérieures de pays tiers, il s'agissait de nations qui lui étaient extérieures, telles que l'ex-Yougoslavie, ou éloignées, comme l'Indonésie : cette fois, l'un de ses membres est visé. Une telle intervention dans la politique intérieure d'un Etat membre de l'Union est-elle compatible avec ses principes fondateurs, s'interroge pour sa part le *Yomiuri*.

Analysant les raisons de la réaction des partenaires de l'Autriche, l'*Asahi* estime que l'entrée de l'extrême droite au gouvernement est *« incompatible avec la cause européenne »*. L'Europe, écrit le quotidien, s'est reconstruite sur le principe de la condamnation des crimes nazis et de l'engagement de ne pas permettre qu'ils puissent se reproduire. Aussi, *« la défense des valeurs fondamentales comme les droits de l'homme et des minorités ethniques tendent-ils à passer désormais avant la souveraineté nationale »*.

L'intervention au Kosovo fut une mise en pratique par la force de cet idéal. Mais si celui-ci n'est pas partagé par un Etat membre, l'existence de l'Union européenne risque d'être remise en cause dans son fondement même. Il n'en reste pas moins, poursuit le quotidien, que le parti de M. Haider ayant obtenu 30 % des voix dans des élections démocratiques, sa présence au gouvernement répond au vœu d'une partie de l'opinion, ce qui ne peut manquer de donner à la réaction de l'Union européenne le caractère d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre et risque d'avoir des effets contraires à ceux souhaités. *« En mettant au ban le parti de M. Haider, l'Union européenne risque d'attiser les sentiments anti-européens des Autrichiens. »*

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

RTL
Alain Duhamel

■ La question de l'amnistie des prisonniers nationalistes corses est la plus périlleuse de toutes, celle qui menace à chaque instant de faire capoter le processus de négociation. Sa charge symbolique et affective est en effet considérable, jusqu'à constituer un piège mortel pour le dialogue amorcé. Dès lors, Lionel Jospin ne peut en aucun cas soulever la question au stade actuel. (...) En réalité, il ne faut pas être hypocrite, la question de l'amnistie ne sera posée qu'à l'issue du processus de négociation, si celui-ci semble pouvoir aboutir positivement. A ce moment-là, et à ce moment-là seulement, le problème s'imposera de lui-même, comme le montrent tous les précédents, de l'Irlande à la Nouvelle Calédonie. Et il faudrait alors nécessairement distinguer entre les crimes de sang perpétrés entre clans nationalistes rivaux et, bien sûr, l'assassinat totalement inexcusable et impossible à amnistier d'un préfet de la République.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Hafez el Assad veut un engagement formel qu'Israël se retirera de tout le Golan avant de reprendre la négociation. Ehoud Barak veut un engagement formel que la Syrie surveillera, contiendra... et le cas échéant, punira tout groupe, à commencer par le Hezbollah qui s'attaquerait à Israël par-dessus la frontière du Liban. On en est là. Dans cette course d'attente, personne ne veut ni céder ni rompre. Mais l'opinion israélienne s'exaspère de voir ses soldats décimés sur une terre étrangère. Alors, pour lui donner satisfaction, Barak fait bombarder, par l'aviation, le Liban et sa population. Cela ne compromet pas, pour l'instant, les négociations avec la Syrie... et cela permet de ne pas apparaître impuissant. Après tout, cela fait longtemps qu'Israéliens et Syriens règlent leurs disputes sur le dos des Libanais.

THE NEW YORK TIMES

■ On a beau être en l'an 2000, il serait facile de confondre Grozny avec les ruines fumantes d'une ville européenne en 1945. Les forces russes, faisant usage des armes brutales de la seconde guerre mondiale, ont mitraillé et bombardé la capitale tchétchène et en ont fait un enfer inhabitable. La ville est tellement dévastée qu'elle sera vraisemblablement abandonnée aussi bien par les Tchétchènes qui y vivaient que par les Russes qui proclament cruellement qu'ils l'ont *« libérée »*. Pour le reste du monde, qui a suivi avec dégoût l'offensive militaire russe, le drapeau russe qui flotte maintenant au dessus de Grozny est un symbole de honte.

www.thebitscreen.com

Une « salle de visionnage » réservée aux courts-métrages conçus spécialement pour Internet

*« **INTERNET** est un nouveau média, qui exige un nouveau contenu... Si vous avez envie de voir des vieilles redifs, regardez la télévision .* » Nora Barry, scénariste et graphiste installée à Philadelphie, anime un site Web baptisé Bit Screen, qui diffuse en exclusivité des courts-métrages de fiction et des mini-documentaires.

Malgré la persistance des problèmes de qualité visuelle, la diffusion de films courts sur Internet se généralise, notamment aux Etats-Unis. Le plus souvent, il s'agit d'œuvres tournées à l'origine pour le grand écran ou la télévision, ce qui donne sur le Web des résultats décevants. Nora Barry a choisi une voie différente : elle s'intéresse uniquement aux films numériques conçus dès le départ pour Internet. Selon elle, les contraintes techniques imposées par le réseau doivent être intégrées à toutes les étapes de la réalisation, y compris l'écriture du scénario : *« Plutôt que de subir le média, les créateurs doivent réinventer une façon de raconter leurs histoires... Leurs œuvres fonctionnent sur Internet quand ils sont su exploiter Internet, l'inclure dans leur contenu... Internet ne doit pas servir à diffuser des œuvres classiques, qu'elles soient longues ou courtes, les chaînes câblées et les vidéothèques s'en chargent très bien, à des prix imbattables. Même dans dix ans, lorsque le Web sera devenu un réseau à haut débit diffusant des images plein écran, il demeurera un média unique, autonome, offrant des types de programmes qui n'existeront nulle part ailleurs.* » Elle songe notamment à des films réalisés collectivement et évoluant sans cesse à la manière des vieux contes populaires, des films interactifs à scénarios multiples, des travaux multimédias semi-finis, à monter soi-même...

En attendant, Bit Screen diffuse des œuvres très diverses, d'une durée de une à dix minutes : saynètes comiques contemporaines, monologues reposant entièrement sur le talent de l'acteur, reportages culturels mêlant la vidéo, la photo et l'animation, réflexions illustrées et impertinentes sur l'art ou la psychanalyse...

Après un an et demi d'existence, Bit Screen a acquis une notoriété suffisante pour attirer des « cinéastes numériques » américains, australiens et européens, qui envoient leurs œuvres à Nora Barry dans l'espoir d'être sélectionnés : *« Je suis très exigeante, et je ne diffuse qu'un nouveau film par semaine. Mon but n'est pas d'avoir un gros catalogue mais de voir Bit Screen reconnu comme un lieu d'excellence. »*

Yves Eudes

SUR LA TOILE

YAHOO ! HORS SERVICE

■ Yahoo !, le moteur de recherche le plus fréquenté sur Internet, a été mis hors service pendant trois heures le 8 février, à la suite d'une série d'attaques contre ses serveurs. Les pirates n'ont pas tenté de pénétrer dans le système de Yahoo ! et se sont contentés de le saturer en envoyant de fausses requêtes en très grand nombre depuis plusieurs points du réseau.

ACQUISITION

■ Le site français Caramail, fournissant notamment un service de courrier électronique gratuit, des forums et des canaux de dialogue en direct, a été racheté par le groupe américano-suédois Spray, déjà implanté en France et dans cinq autres pays européens.
www.caramail.com et *www.spray.fr*

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

■ L'Union des fabricants et l'Agence pour la protection des programmes ont créé un site « anti-piraterie » destiné à *« mobiliser les médias et l'opinion sur la délinquance qu'introduit le piratage dans les foyers »* et à *« sensibiliser le public sur le régime des droits de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique »*.
www.anti-piraterie.com.fr

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

A chacun sa muse... *par Alain Rollat*

FAUT-IL, au panthéon des muses, remplacer Euterpe, déesse de la musique, par Catherine Trautmann ? La question était soulevée, mardi soir, en direct, sur France 3, par le chef de l'Orchestre national de Lyon. Honoré par ses pairs aux Victoires de la musique, Emmanuel Krivine suggérait, en présence de l'intéressée, de dresser partout des statues en l'honneur de la ministre de la culture pour la remercier d'avoir inspiré à la télévision publique ce moment exceptionnel que constituait la diffusion ininterrompue de trois heures de musique classique et de jazz en première partie de soirée.

L'enthousiasme de ce génial maestro était tel qu'il voyait dans cet événement culturel le signe annonciateur d'une révolution artistique. Il imaginait déjà Catherine Trautmann montant à la tribune de l'Assemblée nationale pour proposer à la nation, sous les applaudissements unanimes, un projet de loi qui rendrait obligatoire *« l'enseignement de la musique à l'école, en première langue »*. Excellente idée ! *« Si l'on y réfléchit bien*, expliquait à juste titre Emmanuel Krivine, *la musique est notre langue maternelle... »*

Va donc pour Trautmann ! Sous réserve, bien entendu, que notre chère ministre de la culture, au lieu de se donner en spectacle en valsant dans les bras de l'iconoclaste Thierry Ardisson (on l'a vue !), prenne quelques cours de flûte auprès d'Euterpe, dont c'est la spécialité.

Mais faut-il aller encore plus loin dans le remaniement du collège des muses ? Les producteurs de « Célébrités », qui ne manquent jamais d'imagination quand il s'agit de peupler la mythologie contemporaine, suggéraient, ce même mardi soir, sur TF 1, de prévoir un piédestal sur mesure pour Stéphane Bern, le petit dernier des dieux mondains de l'aristocratie. Non seulement l'intéressé n'a pas dit non, mais il a fait acte de candidature aux fonctions de muse de la naphtaline.

Son plaidoyer en faveur des propriétaires de châteaux – ces malheureux milliardaires qui se décarcassent, avec tous les frais que l'on imagine, pour sauvegarder notre patrimoine national, *« alors qu'ils pourraient vendre et vivre tranquilles sur la Côte d'Azur... »* – n'avait pas d'autre sens. Son royal lyrisme ne déparerait pas à côté de celui de Polymnie, déesse de la pantomime.

Nous n'entrerons donc pas dans la mauvaise querelle faite à ce postulant par Amanda Lear, la muse retraitée de feu Salvador Dali, qui, sans doute par jalousie, a publiquement traité Stéphane Bern d'*« andouillette »*. Comme si cela pouvait être incompatible avec sa candidature... Pourquoi, après tout, n'y aurait-il pas aussi une muse des andouilles historiques ?

MERCREDI 9 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Cinéma, y a-t-il un renouveau français ? **Forum**
23.00 Folie, une souffrance très humaine. **Forum**

MAGAZINES

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.10 Nulle part ailleurs. Invités : TC Boyle ; El Sikameya ; Cathy Reichs ; François Cluzet. **Canal +**
20.15 et 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.55 Des racines et des ailes. Spécial 15e anniversaire des Restos du cœur. **France 3**
21.00 Paris modes. Calvin Klein. **Paris Première**
21.05 Faits divers. Propriété privée. **TV 5**
22.35 Ça se discute. Vivre dans le mensonge, à quel prix ? **France 2**
22.40 Paris dernière. Spécial Chinatown. **Paris Première**
22.40 La Route. Invités : Isabelle Juppé ; Elie Baup. **Canal Jimmy**
0.20 E = M 6 découverte. Sur la piste des prédateurs. **M 6**
0.35 Le Club. Invité : Henri Verneuil. **TMC**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. [3/4]. **Arte**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [1/5]. **Arte**
21.00 Histoires secrètes de la seconde Guerre mondiale. [15/26]. **Histoire**
21.30 Perspectives américaines. [6/8]. Les années 30. **Planète**
22.25 L'Ecole des tortionnaires. **Planète**
22.25 Enquêtes médico-légales. Preuves accablantes. Erreur de diagnostic. **13ème RUE**
23.10 Profil. Jan Lebenstein. **Arte**
23.40 Marseille, rêve du sud. **Odyssée**
23.50 La Lucarne. Polders. Les noces de la terre, de l'eau et du ciel. La Masse critique. La nouvelle vague à Hambourg en 1968. **Arte**
23.55 Rugby, histoire d'un jeu. [2/4]. Le rugby d'empire. **Planète**
0.45 La case de l'Oncle Doc. On l'appelait la Vénus hottentote. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Volley-ball. Coupe des coupes Groupe A : Cannes - Belgrade. **Pathé Sport**
2.05 Basket NBA. Milwaukee Bucks - New York Knicks. **Canal +**

DANSE

21.00 Nuit blanche de la danse. Ballet. Chorégraphie de Maurice Béjart et Oleg Vinogradov. Par le ballet du XXe siècle et la Compagnie du Kirov. **Muzzik**
22.25 A force de partir, je suis resté chez moi. Ballet. Chorégraphie de Maurice Béjart. Musique de Mahler. Par le Béjart ballet de Lausanne. **Muzzik**
23.00 « Dionysos », de Maurice Béjart. Ballet. Musique de Hadjidakis. **Muzzik**

MUSIQUE

20.59 Soirée Maurice Béjart. **Muzzik**
21.55 Les Voix de la Paix. **Mezzo**
22.40 Choral, de Bach. *Wachet auf, ruft uns die Stimme* BWV 140. Par le Trio Loussier. **Mezzo**
23.00 « Sonates pour violoncelle et piano », de Bach. Avec Alain Meunier, violoncelle ; Blandine Verlet, piano. **Mezzo**
0.10 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.50 Le Plafond de verre. Denis Malleval. O. **M 6**
23.35 L'Ombre du soir. Cinzia Torrini. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

0.55 Scènarios pour la drogue. *C'est presque terrible.* Lionel Mougin. **TF 1**

SÉRIES

20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles. **France 2**
21.05 Star Trek, Voyager. Parturition. **Canal Jimmy**
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Affaires de famille. **Canal Jimmy**
22.40 The Practice, Donnell & associés. Course avec le diable. Paroles de femmes. **M 6**
22.55 Oz. Les parties intimes de Napoléon (v.o.). O. **Série Club**

FILMS

13.50 Guantanamera ■■
Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**
14.20 Le Mouchard ■■
John Ford (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
16.40 La Rose pourpre du Caire ■■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1985, 80 min). **Cinétoile**
16.55 Usual Suspects ■■
Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 105 min). **Cinéfaz**
18.40 L'Honneur des Prizzi ■■
John Huston (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéfaz**
19.00 Maudite Aphrodite ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**

19.30 Alamo (version longue) ■■
John Wayne. Avec John Wayne, Richard Widmark (Etats-Unis, 1960, v.o., 190 min). **Cinétoile**
20.30 La Soif du mal ■■■
Orson Welles (Etats-Unis, 1958, N., v.o., 115 min). **Ciné Classics**
22.10 La Passion Béatrice ■■
Bertrand Tavernier (Fr. - It., 1987, 130 min). **Ciné Cinémas 1**
22.25 Maxime ■■
Henri Verneuil (France, 1958, N., 120 min). **Ciné Classics**
23.45 Guerre et Paix ■■
Serge Bondartchouk [1/4] (Urss, 1962, 120 min). **Histoire**
0.25 Le Champion ■■
Mark Robson (EU, 1949, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
0.25 The Crying Game ■■
Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 110 min) ✪. **Cinéstar 2**
2.00 Les Cavaliers ■■
John Ford (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**
4.05 Torrents d'amour ■■
John Cassavetes (Etats-Unis, 1984, v.o., 135 min). **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Défense d'entrer.
23.10 Perry Mason. Baiser mortel.
0.55 Scénarios pour la drogue. *C'est presque terrible.* Lionel Mougin.

FRANCE 2

18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo 2.
20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles.
22.35 Ça se discute. Vivre dans le mensonge, à quel prix ?
0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes. Spécial 15e anniversaire des Restos du cœur.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Patinage artistique.
0.45 La case de l'Oncle Doc. On l'appelait la Vénus hottentote.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
18.14 Lascars. ✪.
18.15 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 La Nouvelle Eve ■ Film. Catherine Corsini. ✪.
22.30 Surprises. Spécial Clermont-Ferrand.
22.35 Hellraiser, le pacte ■ Film. Clive Barker. ✪.
0.10 Surprises. Spécial Clermont-Ferrand.
0.35 Amour, vengeance et trahison Film. Malcolm Mowbray (v.o.). ✪.

ARTE

19.00 Connaissance.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 360°, le reportage GEO. [3/4].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [1/5].
21.40 Les Cent Photos du siècle. *Assassinat d'un reporter,* Jose Luis Cabezas (1996).
21.50 Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach. Troisième partie : Les Prisons imaginaires.
22.45 Reines d'un jour.
23.10 Profil. Jan Lebenstein.
23.50 La Lucarne.

M 6

18.25 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.45 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos, Les Produits stars.
20.50 Le Plafond de verre. Téléfilm. Denis Malleval. O.
22.40 The Practice, Donnell & associés. Course avec le diable. Paroles de femmes.
0.20 E=M6 découverte. Sur la piste des prédateurs.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Mesures, démesures.
21.30 Radiodrames.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 A pleines voix. Soirée Domenico Cimarosa.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de R. Schuman. **20.40** *L'Elixir d'amour.* Opéra de Donizetti. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opera de Lyon, dir. Evelino Pido.
23.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Rossini.

Le Monde TELEVISION

M 6

20.50 Le Plafond de verre
Un thriller féministe dans le monde stressé de l'entreprise, écrit par Pierre Schoeller. C'est le seizième numéro de la collection « Vertiges », voulue et conçue par les dirigeants de M6. Noirceur, suspense et jeu d'acteurs épatant, autour d'une jeune femme, nouvelle directrice du service d'analyse financière d'une grosse société, qui doit affronter ce message : *« La porte ou la mort »*...

MUZZIK

20.59 Soirée Maurice Béjart
Cette Nuit de la danse à Leningrad du 27 juin 1987 est un florilège de pièces de la compagnie du Kirov (du *Lac des cygnes* à *La Fille mal gardée*) et du Ballet du XXe siècle. Avec Eric Vu An, de l'Opéra de Paris, la compagnie donne sa pleine mesure dans *Le Sacre du printemps*, *Notre Faust* – Béjart osa y mélanger Bach à des tangos argentins –, et *A force de partir, je suis resté chez moi.*

FRANCE 2

22.35 Vivre dans le mensonge, à quel prix ?
L'émission « Ça se discute » de Jean-Luc Delarue porte sur ces mensonges qui se révèlent soudain, que ce soit au sein du cercle familial, dans les rapports sociaux ou qu'ils éclatent sur la scène politique. Reportages et témoins illustrent ce thème très à la mode à la télévision, après le documentaire sur l'affaire Romand et une récente Thema d'Arte sur le sujet.

JEUDI 10 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les Drogues et la médecine. Invités : Anne Coppel ; William Lowenstein ; Philippe-Jean Parquet ; Denis Richard. **Forum**
22.00 Forêts tondues, pays perdus... Invités : Jean-Marie Barbier ; Henri Planche Gillon ; Arthur Riedacker ; monsieur Trouvilliez ; Marc Verdier. **Forum**
23.00 Onassis, il était une fois un armateur grec... Invités : Alex Cromy ; David Lelait ; Nicole Salinger ; Hélène de Turkheim. **Forum**

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : La douleur. **La Cinquième**
15.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Waldeck Rochet, le 7 mars 1966 [2/2]. **Histoire**
15.35 Le Vrai Journal. **Canal +**
17.00 Les Lumières du music-hall. Guy Béart. Petula Clark. **Paris Première**
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Roland Marchisio ; Didier Caron ; Tommy Lee ; Fanny Ardant ; Christopher Stills. **Canal +**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.30 et 23.15 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
20.05 Temps présent. Invités : Micheline Calmy-Rey ; Charles Favre. **TSR**
20.15 et 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.50 Envoyé spécial. Spécial Brésil. Stars du ciel. Au nom de Jésus. L'Universal au Portugal. **France 2**
22.15 La Roue du temps. L'empereur immortel. **RTBF 1**
22.40 Boléro. Invitée : Charlie. **TMC**
22.50 Faxculture. Lumière sur « Le siècle du corps - Photographies 1900-2000 », une exposition d'envergure internationale. Invités : William Ewing ; Pierre Radisic. **TSR**
0.00 Le Club. Invité : Henri Verneuil. **Ciné Classics**
0.20 Prise directe. En direct. **France 3**
0.30 Vol de nuit. Journaux intimes. **TF 1**
0.45 Lucy, Ramsès et Cie. **Histoire**
1.35 Saga-Cités. Zebda, acte II. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Jack Lemmon. **Paris Première**
18.05 La Conquête spatiale en Union soviétique. [2/3]. La face cachée de la Lune. **Odyssée**
18.30 Le Monde des animaux. La Faune et la Flore du désert. **La Cinquième**
19.00 Voyages, voyages. Thaïlande. **Arte**
19.35 Le Piranha. **Odyssée**
20.00 Les Grandes Expositions. L'Islam. **Planète**
20.15 360°, le reportage GEO. Les Jeux de la vie. [4/4]. **Arte**
20.30 Les Ailes de légende. [2/6]. Le Warthog A-10. **Planète**
20.40 Thema. Des souris et des hommes, ce monde fou qu'on nous prépare. Invités : Jacques Attali ; José Bove ; Dagmar Schipanski. **Arte**
20.45 Les Pionniers du futur. **Arte**
21.00 Marseille, rêve du sud. **Odyssée**
21.05 Les Grands Jours du siècle. 1939-1945 [2/3]. **TV 5**
21.20 Drogues hallucinogènes, un espoir thérapeutique. **Planète**
21.30 La Danse des dieux. **Odyssée**
21.55 Liszt, les années de pèlerinage en Italie. **Mezzo**
21.55 Walpole. **Odyssée**
22.15 La Crise de Suez. [2/2]. Un canal trop loin. **Planète**
22.20 Des écrans, des souris et des hommes. **Arte**
22.30 Légendes. Marilyn Monroe. **Téva**
23.10 Perspectives américaines. [6/8]. Les années 30. **Planète**
23.30 Panoramas du monde. Cuba, droit au cœur. **Odyssée**
23.45 Les Celtes. [5/6]. Le dernier conflit. **Histoire**
0.05 Enquêtes médico-légales. Preuves accablantes. Erreur de diagnostic. **13ème RUE**
0.10 L'Ecole des tortionnaires. **Planète**
0.30 Huang Shan, la forteresse des brumes. **Odyssée**
0.55 La Jungle de verre. [1/6]. A toute allure. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

13.30 et 19.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Programme original danse. Programme libre m. **Eurosport**
16.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations (1re demi-finale). **Eurosport**
20.30 Basket-ball. Euroligue masculine (2e phase, Groupe G : 2e journée retour) : Séville - Asvel. **Pathé Sport**

MUSIQUE

18.30 « Concertos », de Bach. Avec Alain Planès, piano ; Jean-François Heisser, piano ; Hüseyin Sermet, piano. Par le Collegium Instrumentale Burgense, dir. Patrick Peire. **Mezzo**
19.20 « Suite et Partita », de Bach. Avec Gérard Poulet, violon ; Marc Coppey, violoncelle. **Mezzo**
20.35 Festival « Beethoven passionnément ». Avec Bruno Robillard, piano ; E. Sapey-Triomphe, violoncelle. **Muzzik**
20.59 Cinéma en Muzzik. **Muzzik**
21.00 Mozart et Beethoven. Lors des Proms. Avec Alfred Brendel, piano. Par l'Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. sir Neville Marriner. **Mezzo**
22.20 Mozart l'Egyptien. Lors du Festival de Marseille. Avec Abdu Dagher, violon. **Paris Première**
23.30 Jazz at the Smithsonian. Avec Alberta Hunter. **Muzzik**
0.35 Monsieur Choufleuri. Œuvre d'Offenbach. Avec Maryuko Karasawa, soprano ; Fernand Fédronic, ténor ; Emmanuel Olivier, piano. **Mezzo**
0.35 Chopin. **RTBF 1**

TÉLÉFILMS

20.30 Légende. François Luciani. **Festival**
20.45 Un taxi dans la nuit. Alain-Michel Blanc. **13ème RUE**
20.55 Rebecca. Jim O'Brien [2/2]. **TMC**
22.00 Michigan mélodie. Bernard Toublanc-Michel. **Festival**
22.15 Entre terre et mer. Hervé Baslé [6/6]. **TV 5**
22.40 Made in America. Le Chassé-croisé. Steven Schachter. O. **TF 1**
22.55 Full Eclipse. Anthony Hickox. ✪. **M 6**

COURTS MÉTRAGES

0.25 Scénarios sur la drogue. *La Purée.* Seb Lelouch et Simon Lelouch. **TF 1**
1.30 Scénarios sur la drogue. *Jour de manque.* **France 3**

SÉRIES

18.45 Friends. Celui qui se faisait passer pour Bob. **France 2**
19.30 Mission impossible. Silence, on tourne. **Série Club**
19.55 L'homme qui valait trois milliards. Opération Afrique. **13ème RUE**
20.45 Buffy contre les vampires. Effet chocolat. O. **Série Club**
20.50 Marc Eliot. Ces flics qu'on dit sauvages. O. **TF 1**
22.45 Le Caméléon. La beauté cachée (v.o.). L'échange (v.o.). **Série Club**
0.00 Homicide. Dérives. **TSR**
0.40 Highlander. L'homme perdu. O. **M 6**
1.20 New York Police Blues. Tensions à l'audience (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.35 La Reine Christine ■■
Rouben Mamoulian (EU, 1933, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
13.45 La Tendre Ennemie ■■
Max Ophüls (France, 1936, N., 65 min). **Cinétoile**
15.20 Nord ■■
Xavier Beauvois (France, 1991, 110 min). **Cinéfaz**
16.15 Guerre et amour ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1975, 85 min). **Cinétoile**
17.00 Un singe en hiver ■■
Henri Verneuil (France, 1962, N., 100 min). **Ciné Classics**
17.10 Fort Saganne ■■
Alain Corneau (France, 1984, 180 min). **Ciné Cinémas 3**
17.15 Maudite Aphrodite ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1995, 95 min). **Ciné Cinémas 1**
17.40 L'Héritier ■■
Philippe Labro (France, 1972, 110 min). **Cinétoile**
18.40 Le Champion ■■
Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
18.55 The Crying Game ■■
Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 125 min) ✪. **Cinéstar 2**
19.30 Le Cavaleur ■■
Philippe de Broca (France, 1978, 100 min). **Cinétoile**
20.45 Usual Suspects ■■
Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 105 min). **Cinéfaz**
21.00 Guerre et Paix ■■
Serge Bondartchouk [2/4] (Urss, 1962, 120 min). **Histoire**

21.00 La Corde ■■
Alfred Hitchcock. Avec James Stewart, John Dall (Etats-Unis, 1948, v.o., 80 min). **Paris Première**
22.30 Panique ■■■
Julien Duvivier (France, 1946, N., 95 min). **13ème Rue**
23.00 La Valse de Paris ■■
Marcel Achard (France, 1949, N., 95 min). **Mezzo**

23.00 La Rose pourpre du Caire ■■■
Woody Allen. Avec Mia Farrow, Jeff Daniels (Etats-Unis, 1985, v.o., 80 min). **Cinétoile**
23.40 Différent des autres ■■
Richard Oswald (All., muet, 1919, N., 45 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Magnum.
16.40 Sunset Beach.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Marc Eliot. Ces flics qu'on dit sauvages O.
22.40 Made in America. Le Chassé-croisé. Téléfilm. Steven Schachter O.
0.25 Scénarios sur la drogue.
0.30 Vol de nuit. Journaux intimes.

FRANCE 2

15.00 Le Renard.
16.00 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Nash Bridges.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.50 Envoyé spécial. Spécial Brésil.
23.05 La Puissance de l'ange ■ Film. John G. Avildsen O.
1.15 Journal, Météo.
1.40 Le Décalogue. Tu ne tueras point ■■■ Film. Krzysztof Kieslowski (v.o.) ✪. **2.35** Tu ne seras point luxurieux ■■ Film. Krzysztof Kieslowski (v.o.).

FRANCE 3

14.50 Carambolage. Téléfilm. John Llewellyn Moxey.
16.20 Les Zinzins de l'espace.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la. La Saint-Valentin.
20.35 Tout le sport, Consomag.
20.55 Le Guignolo. Film. Georges Lautner.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Patinage artistique. Championnats d'Europe.
0.20 Prise directe.

CANAL +

14.05 Les Parasites Film. Philippe de Chauveron ✪.
15.35 Le Vrai Journal.
16.25 Au cœur de la tourmente ■ Film. Beeban Kidron ✪.
► En clair jusqu'à 20.40
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Best Men. Film. Tamra Davis O.
22.05 Central do Brazil ■ Film. Walter Salles (v.o.) ✪.
0.05 Le Nuage Film. Fernando Solanas (v.o.) ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre...
16.00 Sports en jeu.
16.30 Alfred Hitchcock présente.
17.00 Silence, ça pousse !
17.10 Fête des bébés.
17.30 100 % question.
17.55 Côté Cinquième : Ça me regarde.
18.30 La Faune et la Flore du désert.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Voyages, voyages. Thaïlande.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 360°, le reportage GEO. Les Jeux de la vie [4/4].
20.40 Thema. Des souris et des hommes, ce monde fou qu'on nous prépare. **20.45** Les Pionniers du futur. **21.40** et 23.05 Débat. **22.20** Des écrans, des souris et des hommes.
23.40 Différent des autres ■■ Film muet. Richard Oswald.
0.25 Le Doute perpétuel ■■ Film muet. Richard Oswald.
1.20 Thérèse ■■ Film. Alain Cavalier.

M 6

13.35 La Piste de la délivrance. Téléfilm. Jerry London.
15.15 Models Inc.
16.05 M comme musique.
17.35 Les Bédés de M 6.
18.25 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.45 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.38 Météo des neiges.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.55 Harem. Film. Arthur Joffé O.
22.55 Full Eclipse. Téléfilm. Anthony Hickox ✪.
0.40 Highlander.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Equinoxe. Musiques traditionnelles de Turquie.
21.30 Radiodrames. *Une visite à Civitavecchia*, de Bernard Da Costa.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Donné par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit : *Nuits dans les jardins d'Espagne*, de De Falla ; *Concerto pour piano en sol*, de Ravel, Jean-François Heisser, piano ; *Symphonie* nº 9 *Du nouveau monde*, de Dvorak.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Philémon et Baucis* (ouverture) Hob 1a :8, de Haydn ; *Concerto pour violoncelle* nº 3 G 476, de Boccherini.
20.40 Wittgenstein et la musique.
22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Wagner, R. Schuman, Bach, Zimmermann.

Le Monde TELEVISION

PARIS PREMIÈRE

21.00 La Corde ■■
Brandon, jeune romancier new-yorkais, et son ami musicien Philip, sur lequel il exerce une étrange domination, étranglent avec une corde un camarade d'études, pour appliquer une théorie imprudente de leur prof de philo, Ruper Cadell, sur le droit qu'ont les êtres supérieurs de supprimer les inférieurs. Ce premier film en couleurs de Hitchcock fut une prouesse technique.

FRANCE 3

1.35 Saga - Cités : Zebda acte II
Cet été, *Tomber la chemise* s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires. Lutte contre l'exclusion, actions en faveur des sans-papiers ou des victimes de la double peine, politique de la ville, vote des jeunes, droit à l'expression et accès à la culture pour les plus défavorisés..., Yasmina Yahiaoui et Richard Montrobert ont retracé le parcours de ce groupe qui affiche clairement ses convictions.

CANAL JIMMY

2.25 En voiture et en paroles
Assis côte à côte à bord d'un luxueux 4 × 4, deux personnalités filmées en gros plan devisent, en roulant. Le principe est simple : faire voyager deux personnages publics (artistes, politiciens, sportifs...) pendant quelques heures et les inciter à dialoguer, voire à se dévoiler dans ce huis clos itinérant. Cette semaine, Isabelle Juppé et Elie Baup, destination prévue : Fécamp.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
O Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 10 FÉVRIER 2000

Netkrieg

par Pierre Georges

NOUVELLES du front virtuel. Le haut commandement de la CNN interactive à Atlanta communique : *« A 19 h 00 côte Est (00 h 00 GMT), nous avons été attaqués par des pirates. L'attaque a duré jusqu'à 20 h 45 (01 h 45 GMT). Nous avons été sévèrement touchés. »* Le haut commandement d'Amazon. com, à Seattle, communique : *« Aujourd'hui, comme plusieurs autres grands sites internet, Amazon.com a été l'objet entre 01 h 00 et 02 h 00 GMT d'une attaque visant à l'interruption du service. »*

Dieu ! que la guerre est virtuelle ! Car, le croira-t-on, nous n'avons pas ajouté un mot aux citations ci-dessus, extraites des dépêches en provenance des Etats-Unis, ce matin. Depuis deux jours, la bataille fait rage. Les vagues de bombardiers virtuels ou de vaisseaux fantômes actionnés par les terribles *hackers*, ces pirates, ces capitaines Crochet de la toile, se succèdent. Pas de quartier ! Pas de prisonniers ! Bombardement par saturation, un milliard de bits d'information par seconde sur la cafetière !

L'alerte est générale, définitive. Panique à bord. Des dizaines de bouches à feu – pardon, d'ordinateurs masqués – tirent à feu roulant sur les grands sites américains, pour les paralyser, les tétaniser, les submerger, les couper de leurs lignes. Comme dans la plus traditionnelle des méthodes de la guerre éclair virtuelle, la Netkrieg. Ne demandez pas trop ici à l'homme des cavernes virtuelles comment cela est possible techniquement. Mais c'est un fait, c'est possible ! Les *hackers* l'ont fait et le font (lire page 1).

Yahoo ! (« portail » géant), Buy.com (commerce en ligne), eBay (enchères en ligne) CNN (télévision interactive), Amazon. com (distribution) : tous ont été visés successivement. Et tous « touchés » gravement. Des sites géants pourtant, qu'on imaginait imprenables. Avec des défenses sûres, des logiciels-forteresses, des blindages informatiques, et un carnet de vaccination antivirus épais comme un Bottin. Eh bien ! Ils ont été pris, forcés ou à tout le moins mis hors d'état de fonctionner momentanément. Le bug de l'an 2000 n'était pas celui que l'on croyait, une vague horloge empêtrée dans ses zéros, mais il est là, dans la piraterie organisée et triomphante.

Les *hackers* ont hissé le drapeau noir sur la toile ! On ne sait s'ils piratent vraiment, d'ailleurs. Si, autrement dit, cette entreprise de saturation des sites sert d'écran de fumée aux juteuses opérations de pillage des mémoires profondes. Mais on devine que ce qui se passe n'est plus vraiment un jeu stratégique, un défi pour petit Mozart du clavier, génial perceur de logiciels informatiques. Et plus vraiment l'artisanat d'une cyber-criminalité, résolue à forcer les coffres informatiques.

C'est autre chose. Une démonstration de puissance, une attaque au cœur même de la fameuse nouvelle économie. Ce qui s'est passé, lundi et mardi, aux Etats-Unis, est de nature même à affoler tous les tenants et dévots du veau d'or informatique, au Nasdaq de Wall Street. Pour quelque obscure motivation, des pirates ont entrepris et réussi une opération géante de sabotage. Ils ont cassé le système. Ils en ont démontré la fragilité, quand tant d'autres en célèbrent le triomphe. Ils ont promu l'anarchie virtuelle, fameuse et redoutable bande à bug, recherchée désormais par toutes les polices de la Toile.

Lionel Jospin évoque un référendum au terme du dialogue mené en Corse

Pour le premier ministre, la question de l'amnistie « ne se pose pas aujourd'hui »

LA CORSE, depuis le lancement du processus de Matignon, le 13 décembre, c'est lui. Cela n'a pas échappé à la droite : *« Seul, vous le comprendrez, le premier ministre peut répondre à ma question »*, a lancé René André (RPR, Manche), mardi 8 février. M André s'indignait que Corsica Nazione et les nationalistes clandestins réclament l'amnistie des personnes détenues (*Le Monde* du 8 février). Il trouve *« choquant »* les *« propos ambigüs prêtés »* au premier ministre sur le cas de certains prisonniers.

M. Jospin s'est donc expliqué, pour dire que l'amnistie, c'est lui qui décide s'il faut en parler et que ce n'est pas *« aujourd'hui »*. *« J'ai accepté de discuter sans préalable parce que je préfère l'absence d'attentat sans préalable que le prélable avec les attentats. Je ne sais pas ce que sera l'avenir et je l'affronterai en responsabilité d'Etat, mais, en tout état de cause, la question que vous avez évoquée ne se pose pas, à mes yeux, aujourd'hui, et n'a en rien à être posée dans le débat politique »*, a précisé le premier ministre. *« S'il n'y a pas de préalable, il n'y a pas non plus ce préalable »*, a conclu le premier ministre à l'adresse de Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes à l'Assemblée de Corse.

Sur France-Inter, mardi soir, M. Talamoni a répondu que *« cette question se posera inévitablement et se pose pour nous dès aujourd'hui »*. Un peu plus tard, José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, a apporté son soutien à M. Jospin. *« Que Talamoni évoque* [l'amnistie] *en s'adressant aux indépendantistes eux-mêmes, c'est son rôle, si j'ose dire, mais que certains, à droite ou à gauche, utilisent le discours de M. alamoni pour dire : " Il faut arrêter le dialogue ", c'est un jeu terriblement dangereux »*, a déclaré M. Rossi dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

Le processus, c'est M. Rossi aussi, comme l'a rappelé M. Jospin aux élus du RPR : *« Certains de vos amis politiques (...)sont parfois têtes de file de ce dialogue (...)Je ne leur en fais pas reproche, mais je vous le rappelle »*. Il a ajouté que l'issue du *« dialogue politique »* qu'il a noué dépendra des élus de la Corse mais, aussi, *« des Corses eux-mêmes, si nous décidons ensemble, et avec une autre autorité de l'Etat de leur demander leur avis »*, et *« et peut-être d'une autre Assemblée si des propositions nous étaient faites »*. C'était la première fois que le premier ministre évoquait un référendum ou une révision de la Constitution, qui nécessitent l'accord de Jacques Chirac et, dans la seconde hypothèse, celui du Sénat.

En attendant ce dénouement, *« dont il ne sait pas s'il aboutira »*, M. Jospin a fait valoir qu'il demandait au ministre de l'intérieur de *« tout mettre en œuvre pour interpeller et traduire devant la justice »*, Yvan Colonna, le tireur présumé de l'attentat contre Claude Erignac. Il a rappelé le *« lien »* personnel qui l'unissait à l'ancien préfet – leurs *« deux chambres côte à côte à la cité universitaire d'Antony »* – et son *« devoir »* à son égard.

M. Jospin garantit enfin que *« sa démarche est engagée au grand jour »*. *« Il n'y aura pas d'autres discussions avec d'autres forces politiques que celles conduites en plein jour avec les élus de la Corse. Ni hier, pour ce qui concerne ce gouvernement, ni aujourd'hui, pour ce qui me concerne, concerne mes collaborateurs ou les membres du gouvernement, ni demain, il n'y aura de conciliables secrets »*, a affirmé le premier ministre. Inquiète que des élus puisse se croire mandatés pour mener des discussions au nom du gouvernement (*Le Monde* du 9 février), la direction du PS a décidé, mardi, de réunir les socialistes corses dans la semaine du 14 février.

Quand M. Jospin avait appris, au début de l'année, que son conseiller chargé de la communication, Manuel Valls, avait reçu à Paris Laurent Croce, patron de la fédération socialiste de Haute-Corse, et Toussaint Luciani, président du Mouvement pour la Corse, il avait fermement rappelé que le premier ministre gère ce dossier avec le directeur de son cabinet, Olivier Schrameck, et son conseiller pour les affaires intérieures, Alain Christnacht, et eux seuls. La Corse, c'est Matignon, et Matignon, c'est lui.

Ariane Chemin

ENFIN, DANS UN PETIT 4x4,
TIENT LE HAUT DU PAVÉ.

MITSUBISHI
PAJERO PININ

Son gabarit compact (3,74 m de long), sa position de conduite surélevée et son petit rayon de braquage (4,90 m) le rendent particulièrement adapté à la ville. Due au crayon de Pininfarina, le célèbre carrossier italien, l'élégance du Pajero Pinin saura séduire les plus exigeants des automobilistes d'aujourd'hui. Nouveau moteur GDI à injection directe d'essence, transmission 4x4 Super Select SS4i et sur Pack Sport : ABS, 4 coussins gonflables de sécurité, air conditionné, jantes alliage 16 pouces et différentiel à glissement limité. Le nouveau Pajero Pinin est un concentré de sécurité et d'innovations. Il hérite de l'acquis technologique, de la performance et de la fiabilité légendaire du Mitsubishi Pajero démontrés en Rallye raid depuis plus de 15 années et offre un comportement routier remarquable sur route, neige, sable, en tout-terrain… comme en ville.
Nouveau Mitsubishi PAJERO PININ, à partir de 124.900 F *. Contactez dès aujourd'hui votre concessionnaire pour réserver votre nouveau PAJERO PININ. 3615 Mitsubishi (1.29F/min) N°Indigo (0.99F/min).

(*) Prix ttc clés en main du PAJERO PININ 1.8 GDI AM 2000 - Tarif au 24.01.00 - Modèle présenté PAJERO PININ 1.8 GDI Pack Sport 143.900 F, commercialisé en France avec barres de toit. Peinture métallisée en option. Antibrouillards disponibles en accessoires.

PARIS - NEW YORK - MILAN - GUATEMALA

MITSUBISHI MOTORS

Mulhouse : une mère en garde à vue pour « défaut d'éducation »

MULHOUSE
de notre correspondant

Une mère de famille, âgée de 35 ans a été placée en garde à vue, mardi 8 février, à Mulhouse (Haut-Rhin) pour *« défaut d'éducation »* de ses enfants. Le parquet, devant laquelle elle devait être déférée mercredi 9 février, lui reproche d'avoir négliger gravement l'éducation de ses quatre garçons (âgés de 8, 12, 14 et 15 ans), au point de les avoir, selon la brigade des mineurs du commissariat de Mulhouse, laissés *« totalement livrés à eux-mêmes »*.

La garde à vue décidée en accord avec le substitut chargé des mineurs du parquet de Mulhouse apparaît comme une des premières application, dans le ressort du parquet de Mulhouse, de l'article 227-17 du code pénal selon lequel *« le fait, par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre gravement la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende »*.

Les témoignages recueillis par des agents de la brigade des mineurs font état de perturbations nombreuses dans la vie de cette mère célibataire et de ses quatre enfants vivant au centre-ville de Mulhouse. Les trois ainés se seraient rendus coupables de *« différentes infractions allant de l'incendie de véhicules au vol et à la dégradation de biens publics et privés »*.

Selon le commissariat central, il *« régnait dans cette famille une violence extrême »*, les frères ayant semble-t-il, *« l'habitude de régler leur différends à coups de couteaux »*. Ils étaient élevés dans un *« appartement d'une insalubrité extrême »* et ne fréquentaient l'école que *« très occasionnellement »*. Cependant, les enquêteurs considéraient *« dans cette affaire touchant à la grande misère sociale, les enfants, même coupables de nombreux délits, avaient plutôt la condition de victimes »*.

Lucien Naegelen

Cinq membres de l'équipage ont quitté l'avion détourné

STANSTED (Grande-Bretagne). Quatre membres de l'équipage du Boeing 727 afghan détourné – le pilote, son second, un officier de navigation et un ingénieur de vol – se sont échappés en sautant de la cabine de pilotage dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 février, tandis qu'un autre otage, un steward, a été poussé hors de l'avion et est tombé de l'escalier, selon la police britannique. Les cinq membres de l'équipage désormais libres sont tous afghans. Neuf membres d'équipage restaient à bord sur un total de 151 personnes, dont 6 à 8 pirates. Les pirates avaient libéré 8 personnes, lundi, et une autre, mardi. Le mystère persistait sur les exigences des pirates, certains journaux britanniques évoquant la possibilité que le détournement serve à masquer une demande d'asile politique. – *(AFP, Reuters, AP).*

DÉPÊCHE

■ **Un racketteur de 19 ans a été condamné, mardi 8 février, en comparution immédiate, à 9 mois de prison** par le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes). Il avait agressé deux adolescents, délestés de 50 F, vendredi 4 février à Vence. *« C'est le type même de délit qui engendre un sentiment d'insécurité avec toutes les répercussions que l'on sait dans notre région »*, a expliqué le substitut, qui avait réclamé 6 mois.

Tirage du *Monde* daté mercredi 9 février 2000 : 489 523 exemplaires. 1 – 3